



HAL
open science

Étude d'une fouille ancienne : l'exemple de Saint-Michel à Lescar. Interprétation(s) et limites de l'étude d'un ensemble cimétériel

Ambre Tisserand

► To cite this version:

Ambre Tisserand. Étude d'une fouille ancienne : l'exemple de Saint-Michel à Lescar. Interprétation(s) et limites de l'étude d'un ensemble cimétériel. Histoire. 2016. dumas-01416627

HAL Id: dumas-01416627

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01416627v1>

Submitted on 14 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Etude d'une fouille ancienne :
L'exemple de Saint-Michel à Lescar
*Interprétation(s) et limites de l'étude d'un ensemble
cimétériel*



Master 1 Recherche
« Cultures, Arts et sociétés »
Spécialité Histoire, Archéologie, anthropologie

Sous la direction de M. Alain Champagne et Mme Isabelle Souquet-Leroy
Réalisé par Tisserand Ambre

Juin 2016

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UFR Lettres et Sciences Humaines

Master 1 Recherche

« Cultures, Arts et Sociétés »

Spécialité Histoire, Archéologie, Anthropologie

Juin 2016

Tisserand Ambre

Etude d'une fouille ancienne :
L'exemple de Saint-Michel à Lescar
*Interprétation(s) et limites de l'étude d'un ensemble
cimétériel*

Sous la direction de M. Alain Champagne et Mme Isabelle Souquet-Leroy

Sommaire

Remerciements	5
Avant-propos.....	6
Introduction	7
CHAPITRE 1.....	11
Etat des lieux des données de travail.....	11
I/ Recensement des données à la base du travail de recherche.....	12
1/ Historiographie	12
2/ Les sources.....	16
3/ Les données de fouilles.....	18
II/ Bilan des connaissances.....	28
1/ Lescar, construction d'une cité épiscopale : de Beneharnum à Lescar	28
2/Lescar à l'époque moderne : L'introduction d'un nouveau mouvement religieux	31
3 / La seigneurie du Laur et Saint-Michel à la lumière des sources	39
4/ SAINT-MICHEL : tentative d'approche d'un secteur ecclésial	44
5/ Saint-Michel : quel rôle ?	52
CHAPITRE 2.....	57
Etude funéraire	57
I/ L'espace funéraire :.....	58
1/ <i>Évolution de l'espace dédié aux morts : De l'Antiquité à l'époque Moderne en France et en Béarn</i>	58
2/ Les protestants face à la mort	61
3/ Les lieux d'inhumations de Lescar : Etat des lieux.....	64
II/ Étude des pratiques funéraires.....	66
1/ Méthodologie d'approche	66
2/ Description individuelle du positionnement des squelettes dans la tombe	66
3/ Les modes d'inhumations	71
4/ L'Orientation.....	79
5/ Les répartitions cimétériales.....	80
6/ Hypothèses	84
CHAPITRE 3.....	86
... et anthropologie des inhumations de Saint-Michel.....	86
I/ La méthodologie anthropologique	87
1/ Le NMI (nombre minimum d'individus).....	87
2/ La sexualisation.....	87

3/ L'âge du décès.....	92
4/ Méthodologie de l'étude des pathologies des sociétés anciennes : Étude paléopathologique du crâne et du post-crâne.....	96
5/ Les caractères discrets.....	97
6/ Les marqueurs d'activités.....	98
7/ Les marqueurs de stress.....	99
8/ Etude odontologique : L'état sanitaire dentaire.....	101
II/ Mise en application des méthodologies : Étude de l'état sanitaire de la population inhumée à Saint-Michel.....	105
(VIII ^e -XVIII ^e siècle).....	105
1/ Diagnose sexuelle.....	105
2/ L'estimation de l'âge de décès de la population de Saint-Michel.....	106
3/ L'étude des pathologies.....	109
4/ les caractères discrets.....	118
5/ les MOA (marqueurs ostéoarticulaires d'activités).....	123
6/ les marqueurs de stress.....	127
7/ Etude odontologique : l'état sanitaire dentaire de la population inhumée.....	129
III/ Saint-Michel : un espace d'inhumation traditionnel ?.....	140
1/ L'inhumation intra ecclésial.....	140
2/ l'inhumation extra ecclésial.....	142
Conclusion.....	144
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	147
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	156
Abréviations et symboles.....	157
TABLE DES ANNEXES.....	158

Remerciements

En premier lieu, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes directeurs de recherche M. Alain Champagne, Maître de conférences à l'Université de Pau et Pays de l'Adour en Histoire et Archéologie Médiévale ainsi que Mme Isabelle Souquet-Leroy, archéo-anthropologue à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Grand-Sud-Ouest pour avoir accepté de reprendre ce sujet d'étude ainsi que pour leurs aides, leurs conseils, leurs patiences, leurs relectures...

Je tiens également à remercier M. François Réchin, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Pau et Pays de l'Adour, pour m'avoir redonné le goût de l'archéologie ainsi que pour son aide dans le tri des lots de céramiques du site.

Mes remerciements vont aussi à Mme Granier Gaëlle, archéo-anthropologue, et au laboratoire d'anthropologie de Marseille (UMR 7268) pour les stages de formation dont j'ai pu bénéficier dans le but de préparer mon sujet de Master 1.

Je remercie M. Jacques Seigne, directeur de recherche au CNRS et responsable administratif du centre jordanien de l'Institut Français du Proche-Orient ; Mme Elisabeth Morel du service patrimoine de la ville de Lescar ainsi que M. Olivier Ferullo (SRA Aquitaine) pour les précieux renseignements qui m'ont été confiés ainsi que pour leur disponibilité pour répondre à mes questions. Ainsi que Mme Armelle Guertiteau (INRAP), Mme Valérie Marache (CUB), Mme Yolaine Ruzo-Lenoir (HADES), M. Fabrice Mandon et Mme Valérie Steunou pour leurs contributions concernant le mobilier céramique et les structures bâties.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à Mme Véronique Picard, assistante ingénieur à l'IRAA, pour son accueil chaleureux et la mise à disposition d'un espace de travail pour l'étude de ma collection ostéologique.

Enfin, Je tiens également à remercier toutes les « petites mains » qui m'ont aidé au lavage des ossements et tout particulièrement Amandine Marteel pour son aide précieuse lors de la reconstitution des crânes.

Avant-propos

L'axe de recherche choisi cette année, concerne l'étude d'une fouille ancienne. L'intérêt est de tenter par l'étude des pratiques funéraires et l'analyse anthropologique de comprendre un site dont les données archéologiques font défauts.

Le choix et l'intérêt porté au sujet découle d'un processus de professionnalisation que j'ai débuté dès ma seconde année de Licence à travers des fouilles de cimetières et nécropoles. Ce sujet a été préparé dès la troisième année de Licence avec un stage effectué au laboratoire d'anthropologie biologique de Marseille (UMR 7268).

L'une des difficultés majeures à laquelle j'ai dû faire face, c'est la question du référent. Ayant l'habitude d'un site en particulier, avec sa population ; ce changement de site m'a permis de me rendre compte du danger d'avoir un référent, puisque tout ce qui diffère entre les populations me semblait anormale, alors que ce n'est pas forcément le cas.

Ce travail m'a donné l'opportunité de travailler sur les méthodes d'analyses anthropologiques, certaines, apprises au cours des stages, d'autres ont été une découverte. Il m'a également permis de mettre en application des notions apprises sur le terrain comme la reconnaissance d'inhumation en espace vide ou colmaté.

Travailler sur une fouille ancienne m'a permis de mettre en avant une réflexion sur l'organisation des ensembles sépulcraux malgré des données lacunaires.

Bien que ce travail manque de maturité, j'espère dans les années à venir pouvoir continuer à aborder les questionnements liés à des inhumations particulières.

Introduction

Lescar, ville de légende¹ au cœur de nombreux troubles, possède des origines controversées. La ville située au cœur des Pyrénées-Atlantiques (*cf. Annexe N° I*) a longtemps fait l'objet de débat quant à sa création. Attribuée comme étant l'ancienne cité de *Beneharnum* (RECHIN (dir), 2008), elle pourrait trouver des origines bien plus lointaines. Les vestiges issus des fouilles archéologiques des XIX^e-XXI^e siècles témoignent d'un peuplement dès la période protohistorique² (RECHIN (dir), 2008, p. 182-184).

Beneharnum est connu par l'itinéraire d'Antonin. Un débat sur sa localisation s'est ouvert dès le XVI^e siècle. Les nombreux débats de la communauté scientifiques, tant archéologues, qu'historiens ont permis de mettre en avant que la ville de Lescar est bien la descendante du chef-lieu antique qu'est *Beneharnum*.

Sa localisation entre montagnes et terres riches pour l'agriculture avec ces nombreux ruisseaux fait de cet emplacement un point privilégié pour des installations d'occupations humaines. L'installation d'un oppidum romain dans les hauteurs de la cité des *Venarni* ou *Benarni* (LABAU, 1991), peuple de novempopulanie, en est un bon exemple. Ce peuple a été soumis par César en 56 ; il aurait néanmoins par transmission donné son nom au Béarn.

La cité a vu plusieurs dominations, d'abord romaines puis wisigothique avant d'être détruite dans le courant du IX^e siècle par une invasion normande. Sa reconstruction sous Guillaume Sanche (950-996) lui permis de reprendre de la puissance en devenant siège d'un évêché au X^e siècle.

Cette cité est, à l'image d'Avignon, une cité septénaire³ ; c'est-à-dire qu'elle dispose de « sept fontaines, sept moulins, sept églises, sept portes, sept tours et sept bois » (LABAU, 1991, p. 73). L'une de ces églises est celle de Saint-Michel. Localisée sur les hauteurs (*cf. Annexe N° III*), elle appartient à la seigneurie du Laur. Son vocable s'est transmis pendant

¹ La légende de Saint-Julien ou encore celle de la cité Septénaire.

² Se référer aux résultats issus des fouilles et diagnostics archéologiques. La période protohistorique va de la période néolithique à l'âge du fer et (VIDAL, 2005).

³ Mention faite par le chanoine Jean de Bordenave dans son ouvrage « *L'état des églises cathédrales et collégiales* » (1643, p. 43).

des générations et ce, jusqu'à aujourd'hui puisque l'emplacement actuel où se situaient les vestiges se nomme : « impasse Saint-Michel » (*cf. Annexe N° II*).

Le site comporte un long historique. De *uilla* antique qui s'est développée tout au long des premiers siècles de notre ère et dont l'influence était importante, à un secteur ecclésial, le site a subi de nombreuses phases de transformations tout au long des siècles (RECHIN (dir.), 2008).

Implantée au milieu I^{er} siècle, la *uilla* s'est développée par la suite. Son abandon est daté aux alentours de la fin du IV^e siècle ou au début V^e siècle. Une nécropole plus à l'ouest lui est attenante.

Par la suite, le site est réoccupé. L'église qui succède à la *uilla* gallo-romaine a été découverte en 1970. Il a été dégagé trois structures qui sont entourées de sépultures. De l'organisation de ces tombes, il en ressort un vaste ensemble cimétériel.

Le cimetière est un espace dédié aux morts. L'étymologie du mot n'est pas clairement établie. De « ciméterium cinis »⁴ qui signifie cendre ou de « koimètèrion » qui est l'étymologie grec qui signifie dortoir, il n'en reste pas moins que malgré les débats sur la définition exact du terme par les canonistes, celui-ci est un espace de décomposition des chaires. Dans le temps, il convient que la notion de cimetière évolue et que l'inhumation devient la règle (LAUWERS, 2005, p. 121-123).

Le cimetière est un espace dit sacré. La sacralisation est issue d'un jeu de proximité entre les espaces d'inhumations et l'édifice de culte bien que de nombreux conciles ont promulgués l'incompatibilité de cette proximité (LAUWERS, 2005, p. 133).

C'est par la délimitation d'un espace sacré autour des *ecclesiae* que le cimetière fut intégré à celui-ci. La limite établie est de trente pas autour de l'édifice de culte. Puis, dans la seconde moitié du XI^e siècle, la limite est établie en fonction de la hiérarchie de l'édifice de culte ; soixante pas pour les « *majores ecclesie* » et trente pour les « *capellae sive minores ecclesia* » (LAUWERS, 2005, p.144). L'espace funéraire de Saint-Michel rentre parfaitement dans le cadre de la seconde configuration. En effet, l'ensemble cimétériel

⁴ Etymologie du XI^e selon Papias (ecclésiastique du nord de l'Italie) (LAUWERS, 2005, p.122).

encercler les structures bâties (dont un édifice de culte identifié) dans une moyenne de 20-25m autour d'icelles.

L'espace d'inhumation du site a une chronologie relativement longue ; elle s'étend sur environ dix siècles ; du VIII^e siècle au XVII/XVIII^e siècle⁵. Bien que le site ne soit pas directement relié à la cité de Lescar puisqu'il dépend de la seigneurie du Laur, il n'en reste pas moins à la première loge des tumultes qui ont secoués la cité ; notamment lors des conflits modernes.

Lescar garde une importance majeure, ce, peu importe le statut du Béarn (principauté, vicomté, région). A l'époque Moderne, son rôle dans l'intégration de la Réforme est central. C'est en effet, pas les jeux de relation (familiale, vassalité...) qu'au XVI^e siècle la religion calviniste va s'imposer dans la principauté par la volonté royale mais également avec l'aide des évêques de Lescar. C'est une période de troubles qui a duré jusqu'au XVII^e siècle, le seigneur du Laur, possesseur de la chapelle Saint-Michel a également subi le contre coup de la Réforme.

Les archives anciennes concernant Saint-Michel sont rares et éparpillées. L'interprétation du site qui découle de ces documents est donc limitée. Les vestiges et documents issus des fouilles de 1886 et 1970 sont donc des éléments essentiels pour la compréhension de l'organisation du cimetière.

L'apport de l'étude funéraire et anthropologique de la présente étude a pour but de compléter les données existantes et donc de tenter de mieux comprendre cet espace funéraire particulier. L'intention de l'étude étant de mettre en avant les phases d'occupation cimetiérales et de saisir la nature de la population inhumée.

Pour ce faire, la première partie du travail a été de regrouper les données tant textuelles, archivistiques, qu'archéologiques. Le but étant d'inventorier le matériel de travail disponible et d'établir un bilan des connaissances actuelles tant sur l'histoire de Lescar que sur l'église Saint-Michel et son domaine seigneurial d'implantation. Ce bilan permet de s'interroger sur le statut du site de Saint-Michel.

La seconde partie du travail s'est attaché à étudier les espaces funéraires et leurs particularités. Nous avons d'abord posé l'état des connaissances sur une période chronologiquement longue et qui correspond à la présence de sépultures sur notre site. Un

⁵ Datation ¹⁴C (cf : *Annexes N° XXV*)

point sur les inhumations protestantes a également été fait avant d'aborder la connaissance des lieux cimétériaux de Lescar. Puis nous avons étudié chaque sépulture disposant d'une photographie pour connaître la nature des pratiques funéraires sur le site de saint-Michel.

Enfin, un dernier point aborde l'analyse anthropologique des squelettes disponibles à l'étude. Le but est d'approcher la population inhumée et ainsi de tenter de comprendre l'organisation spatiale du cimetière et sa relation avec la seigneurie.

CHAPITRE 1

Etat des lieux des données de travail

I/ Recensement des données à la base du travail de recherche

1/ Historiographie

1.1 Pierre de Marca : Une première histoire du Béarn

Pierre de Marca (1594-1662) est un historien du Béarn et archevêque français. Il est un acteur fondamental de la vie Béarnaise du XVII^e siècle.

Son premier ouvrage « Histoire de Béarn » (1640) est un écrit fondateur. Cet ouvrage est écrit en vieux français et annoté en latin. Il fait référence à des sources archivistiques aujourd'hui disparues. C'est une histoire diachronique qui établit la généalogie, la lignée, les liens de vassalité, les mariages... des comtes de Gascogne.

Ce livre nous donne de précieuses informations sur les liens familiaux et de vassalités des seigneurs.

1.2 H. Bathety et A. Gorse

Le quartier Saint-Michel, de son nom gascon « *Sent-Miqueu* » a attiré l'attention très tôt. En effet, dès 1885, le site a retenu l'attention d'un membre de la Société des sciences, Lettres, Arts de Pau, M. Paul Raymond après qu'il eût appris l'existence de substructions visibles à peu de profondeur dans le champ cultivé qui recouvre ce site.

Le site se situe au confluent d'autres sites déjà connu par ailleurs. La Bilaà, à l'est, comporte un camp romain déjà exploré ; mais également le site de la Tourette. Ce dernier a été détruit une quarantaine d'année auparavant mais H. Barthety a constitué une enquête afin de mieux connaître ce lieu qui comportait une pile funéraire. Ce site est vu comme la nécropole antique de la *uilla* Saint-Michel. L'enquête menée par H. Barthety pour le site de Saint-Michel auprès de la population rend compte d'un certain nombre d'élévation encore visibles récemment ce qui va dans le sens de M. Raymond.

La société, après la prise de connaissance des substructions, a lancé une commission d'enquête. Des parties de mosaïques gallo-romaines furent découvertes à la surprise des prospecteurs. Cette première prospection pris fin selon le calendrier agricole afin de laisser les travaux agricoles se faire. En été 1886, une fouille succéda avec l'accord du propriétaire du terrain. Elle fut dirigée par Hilarion Barthety et André Gorse.

Ces deux érudits publièrent chacun un article sur le site de Saint-Michel en 1887 dans « *Bulletin des Sciences, Lettres et Arts de Pau* ».

A. Gorse publie un article : « Les fouilles de Lescar » (p. 1-14). Il y est fait mention des découvertes lors de la fouille de l'été 1886 tant au niveau du bâti que des sépultures.

Le second article (p.15-31) est celui de H. Barthety. Intitulé « Les recherches archéologiques à Lescar », l'article fait l'inventaire de toutes les sources ou l'on mentionne « Sent-Miqueu ».

1.3 J. Seigne

Presque un siècle après la première fouille du site, une nouvelle exploration va mettre au jour des vestiges.

L'année 68, permis de mettre au jour les restes de la mosaïque qui est actuellement visible au musée de Lescar.

Puis en 1970, le champ anciennement cultivé est maintenant une propriété privé. Le terrain voit la construction d'une villa appartenant aux conjoints Mas. Le creusement d'une piscine sur ce terrain fait ressortir un certain nombre d'ossements. Il est à noter que ces travaux n'ont été ni prévus, ni annoncés. On sait que l'année précédente, de nombreux vestiges ont subi une destruction non déclarée d'où l'intérêt d'une fouille afin de préserver un minimum de données archéologiques. Jacques Seigne⁶ apprend alors la découverte fortuite. Il se fait donc épauler par les conseils de M. Lauffray et constitue une équipe de jeunes bénévoles de la M. J. C. « du Laü » de Pau. Il a permis de récolter un maximum d'informations dans le temps imparti et avec les conditions techniques et méthodologiques de l'époque.

La fouille a permis de mettre au jour l'ensemble de la *uilla* gallo-romaine mais aussi situer la chapelle de la seigneurie ainsi que deux autres structures bâties et une ou plusieurs zones funéraires.

De cette fouille va découler l'écriture une notice dans « *Gallia* » en 1971 (COOPRY, 1971, p. 354-360), écrite par J. Seigne.

⁶ Nous remercions M. Seigne pour les informations qu'il nous a transmis sur ce dossier. Actuellement, M. Seigne est un éminent archéologue, directeur de recherches au CNRS et directeur de la Mission Archéologique Française à Jérash (Jordanie). Après de nombreuses fouilles en Béarn, ses travaux se sont portés sur le Moyen-Orient.

Puis, un article en 1973 dans le « *Bulletin des Sciences, Lettres, Arts de Pau* » également écrit par J. Seigne. Dans ce dernier, il met à plat les connaissances tant de la *uilla* que du cimetière.

Par la suite, la multiplication des fouilles à Lescar a donné lieu à la publication d'un colloque sur l'état des connaissances de la cité épiscopale (RECHIN (dir), 2008).

1.4 La recherche Universitaire

1.4.1 Des travaux de recherches collaboratifs : les colloques

En 2008, un premier ouvrage « *Beneharnum* » a vu le jour (RECHIN (dir.), 2008). Il fait la synthèse de toutes les données récoltées sur Lescar. Il est issu d'une collaboration de plusieurs organismes de recherches comme le SRA Aquitaine, L'université de Pau et Pays de l'Adour ou encore le groupe de recherche archéologique (JE 2245). Il est la publication d'un colloque qui s'est déroulé antérieurement.

Puis, c'est dans le cadre du colloque « *CIRCA UILLIAM IX* » (2014) que le laboratoire de recherche ITEM de l'université de Pau et pays de l'Adour s'intéresse à Saint-Michel dans le cadre des *Uillae* et domaines de la fin de l'Antiquité et au début du Moyen-Âge. Un travail collaboratif entre deux maîtres de conférences (D. Bidot-Germa et F. Réchin) et une étudiante de première année de master (A. Clavet) permet la publication en 2015 de l'article « *De la uilla aquitano-romaine à la seigneurie médiévale : Le cas du quartier Saint-Michel à Lescar* ».

L'étude porte sur la longévité du site et de ses transformations. Il est une mise à plat des connaissances actuelles. Les données issues de cet article sont une reprise des données anciennes. Il n'a été effectué aucune nouvelle datation, ni étude architecturale pour cet article. De nombreuses cotes d'archives portant sur la seigneurie du Laur y ont été recensées.

1.4.2 Les mémoires

Trois travaux de T.E.R portant sur la compréhension de Lescar au Moyen-Âge (POMENTE, 2014 ; 2015) et sur le site de Saint-Michel (LETESSIER, 2007 ; CLAVET, 2014) ont vu le jour.

Le premier porte sur deux années de recherche (Master 1 et 2). La première année « *Lescar au Moyen Age : organisation urbaine d'une cité épiscopale* » fait la chronologie de l'évolution urbaine de cette cité béarnaise importante. La seconde année porte sur l'étude du censier de 1643. Ce premier travail de recherche est celui de Magali Pomete, il s'est effectué sous la direction de Mme Lamazou-Duplan maître de conférences à l'Université de Pau et Pays de l'Adour. Le travail de seconde année nous permet d'approcher la topographie de la seigneurie du Laur.

Parallèlement, deux travaux (LETESSIER, 2007 ; CLAVET, 2014) ont porté sur l'étude du site de Saint-Michel. La volonté de ces travaux de recherche était de restituer la compréhension du site dans sa configuration médiévale et moderne. Le premier T.E.R avait pour volonté de mettre en avant la relation du cimetière avec la seigneurie. L'intérêt de ce mémoire sont les datations ¹⁴C. La conclusion portant sur le caractère élitaire du cimetière est sans doute trop précipitée sans étude anthropologique et funéraire préalable.

Le second (CLAVET, 2014), replace le site dans son contexte historique et débute l'étude anthropologique du site. Nous avons donc pris le relais de l'étude du site qui avait été initiée antérieurement.

La volonté de la recherche est d'apporter un éclairage sur la relation du site de Saint-Michel avec la seigneurie du Laur et donc de comprendre le finage et ses évolutions dans le temps à travers notamment l'étude des inhumations du site.

1.5 D. Labau

M. Denis Labau (1920-), médecin et historien du Béarn a écrit une multitude d'ouvrages sur la cité de Lescar. Il est connu pour ses synthèses sur la ville de Lescar à travers les sources textuelles.

Dans « *petite histoire de Lescar : De la Réforme au Concordat* » (2012), il fait plus particulièrement référence à la seigneurie du Laur. Il nous donne la généalogie des seigneurs qui se sont succédés à la tête de ce finage et il nous fait mention comme H. Barthety des textes parlant de « Sent-Miqueu ».

2/ Les sources

2.1 Les sources écrites

2.1.1 Le fond Tucat, XIX^e siècle : Une histoire généalogique des seigneurs

Ce fond recense les travaux d'érudits du XIX^e siècle. La volonté de la conception de ce fond était de recenser toutes les familles nobles du Béarn. Bien que lacunaire, il permet de retracer la généalogie des seigneurs de Laur.

La plus ancienne mention remonte à 1485 avec Arnaud I^{er}. Cette généalogie linéaire va jusqu'au XVIII^e siècle. Elle fait état des mariages, des descendants et des postes occupés.

Ce fond est conservé aux AD de Pau dans les fonds privés sous la côte 34J, sous série 2J 154J.

2.1.2 Le fond H.Barthety

Hilarion Barthety (1824-1913) est un érudit local né à Lescar. Il fut secrétaire général des Sciences, Lettres et Arts de Pau. Il débuta sa carrière comme notaire puis journaliste avant de se consacrer aux recherches historiques et archéologiques. Il a permis de mettre au jour de nombreuses structures archéologiques lors de ses campagnes de fouilles et de diagnostics. Il a participé à la connaissance du patrimoine béarnais tant par les fouilles que par les enquêtes qu'il a mené sur des vestiges disparus (pile de « *la Tourette* »...).

Le fond Barthety (1J) est conservé aux ADPA. Nous avons fait le tour de la liasse « 1J 16/3 ». Elle est constituée majoritairement d'informations sur la cathédrale comme les comptes de restauration ou des descriptions de la mosaïque. Des informations sur la paroisse de Saint-Julien ainsi que quelques anecdotes sont présentes dans ce fond.

Il existe une autre sous-cote dans ce fond « 1J 16/4 » mais celle-ci n'a pas été explorée car elle ne comporte pas, selon la présentation du contenu, d'indication qui aurait pu nous éclairer pour la présente étude.

2.1.3 les registres paroissiaux

Les seules sources textuelles anciennes disponibles à l'heure actuelle, sont les registres paroissiaux et les états civils de deux paroisses de Lescar que sont Saint-Julien et Notre Dame. Ces registres sont numérisés par les AD de Pau.

Ils sont au nombre de sept et couvrent une chronologie allant de 1610 à 1792. Cependant, il y a de nombreuses lacunes que ce soit au niveau des dates (disparition d'une partie des corpus) ou de l'altération des documents (déchirés, moisissure...). Les dates sont également mélangées. Concernant les lieux de sépultures, on observe une relative absence d'informations. On a des années complètes sans qu'on ait une seule mention de décès⁷.

A travers ces registres, nous avons essayé d'approcher les lieux cimétériaux de Lescar mais également de percevoir le rôle de Saint-Michel dans le réseau d'église de Lescar.

Ainsi que de tenter de comprendre le rôle de Saint-Michel à travers les actes émis par les autres paroisses. En effet, une absence ou une présence de renseignement sur le Laur ou saint-Michel est tout autant révélatrice, même si l'absence est plus difficilement interprétable.

2.1.4 Archives disparues et non regardées

Les sources concernant Lescar ont subi les aléas de la conservation. Lors du déplacement des archives de la cathédrale à l'Hôtel de ville, de nombreuses archives ont été égarées. De plus, les archives ont dû faire face à deux incendies. L'un en 1787 à l'Hôtel de ville de Lescar, le second en 1908 à Pau où elles étaient conservées après transfert.

Tout cela fait que les sources concernant Lescar mais encore plus la seigneurie du Laur et Saint-Michel sont rares et éparses.

Nous savons également que dans les décisions de chapitres et dans le censier de 1643 des mentions importantes sont faites de Saint-Michel. Nous n'avons pas cherché les cotes de ces documents faute de temps. L'existence de ces documents est notamment explicitée dans H. Barthety (BARTHETY, 1887) et J. Seigne (SEIGNE, 1973).

2.1.4.1 Les comptes rendus de visites paroissiales

Les comptes rendus de visites paroissiales auraient été un atout majeur pour la compréhension de notre site. L'absence de cette source de première main nous a été

⁷ Sans doute lié à la forme lacunaire des documents ou à une volonté du curé enregistrant puisque lorsqu'un décès est enregistré, une partie de la taxe revient à l'évêque. En effet, lorsque plusieurs mois se passent sans baptême les curés font des annotations pour le mentionner.

confirmée par M. Chareyre, professeur d'histoire moderne, spécialiste du protestantisme à l'Université de Pau et Pays de l'Adour.

Concernant les comptes rendus de visites paroissiales, une grande partie des documents ecclésiastiques du Béarn ont disparu soit par les flammes soit lors des déplacements des desservants de l'Église catholiques qui pendant la Révolution ont refusé de jurer et se sont donc enfuit en direction de l'Espagne avec leurs documents.

Cette documentation aurait pu nous en apprendre davantage quant au statut de Saint-Michel dans le réseau d'églises de Lescar. Il aurait été intéressant de voir s'il eut possédé un temps un statut paroissial ou s'il a toujours appartenu à une seigneurie en tant que chapelle seigneuriale et donc par ce fait privé.

2.1.4.2 Les testaments

Il aurait été intéressant de regarder dans les actes de notaires et plus particulièrement dans les testaments si il existe des volontés d'être inhumé à saint-Michel à l'époque Moderne (chronologie des plus récents ¹⁴C). Cependant, cela n'a pas été effectué puisque ça ne faisait pas partie intégrante de notre travail de recherche. De plus, les dates des premiers actes de notaires détenus aux ADPA sont datées de la fin du XVII^e siècle, moment où la chapelle de saint-Michel ne semble plus être en activité.

2.2 les sources publiées

« *La restitution des biens ecclésiastiques* » de H. Lasalle est une source important pour la compréhension des heurts qui ont touchés les deux religions de la principauté béarnaise au XVI^e et XVII^e siècles. La question du lieu d'inhumation y est mentionnée ainsi que l'état de certains édifices religieux et c'est là un sujet qui nous intéresse. Quant à Saint-Michel, il n'est jamais mentionné sauf en notes.

3/ Les données de fouilles

3.1 Les minutes de fouilles

Nous ne possédons aucun exemplaire de minutes de fouille, de notes de terrains... Il ne semble pas que les cahiers de fouilles ou tout autre support permettant de contenir des informations aient été conservés. Il faut prendre en compte que la fouille de 1970 n'a duré

que quelques jours, peut-être qu'alors ces minutes n'ont pas été tenues ou alors, il est possible qu'elles aient été emmenées avec les fouilleurs puis perdues.

3.2 le mobilier

La fouille n'a mis en évidence que peu de mobilier. Concernant la fouille de 1970, seul des tessons et des petits éléments métalliques très altérés sont sortis.

3.2.1 La céramique

Nous avons fait un sondage⁸ dans les sacs de céramiques recueillis sur le site et qui sont conservés à Hasparren. La localisation des tessons que nous avons sondés est la nef ainsi que la façade principale de la chapelle (structure centrale).

La majorité des tessons sont issus de la période antique. Seuls quelques éléments se sont démarqués comme appartenant à la période médiévale.

Ces tessons médiévaux ne possèdent pas de formes complètes. Ce sont des tessons épars. Bien que nous n'ayons aucunes formes complète, par la présence de lèvres (typologie) et du type de pâtes on peut observer que les céramiques possèdent un faciès régional. Ces typologies ne semblent pas se diffuser dans les vallées⁹. Les couleurs de pâtes varient du blanc au gris claire. Ce type de céramique possède peu de spécialistes pour ces typologies.

Il en est cependant ressorti que certains tessons peuvent être datés approximativement de la fin de la période médiévale. Un tesson pourrait éventuellement être daté du haut Moyen-Âge mais sans certitude.

Concernant les datations des céramiques antiques, nous ne sommes pas revenus sur l'interprétation chronologique, cela étant hors de notre champ d'étude.

3.2.2 Les mobiliers issus des sépultures

Le descriptif de ce mobilier est effectué dans la partie « Etude des pratiques funéraire ». Il se compose d'anneaux, de tubes ainsi que d'épingles. Il concerne les sépulture T5, T9 et T12.

⁸ Nous remercions M. Réchin pour son aide dans le tri et son avis sur les céramiques présentes.

⁹ Nous remercions Mme Armelle Guertiteau (INRAP), Mme Valérie Marache (CUB), Mme Yolaine Ruzo-Lenoir (HADES) pour leurs avis sur la céramique médiévale issue du site de saint-Michel à Lescar.

Les objets retrouvés dans les tombes ont fait l'objet de datation par M. Bats. Les épingles ont été datées du XV^e/XVI^e siècle, cependant, on sait par les nombreuses études qui portent sur le sujet que les épingles posent un véritable problème de datation, la diffusion de typologies comme celle-ci peut aller du XIII^e au XVII^e siècle (JORRAND, 1986).

Ce mobilier a actuellement disparu. Il ne nous reste que la planche (non exhaustive) de dessin conservée au SRA Aquitaine (*cf. Annexe N° VIII*).

3.3 Les squelettes

Les squelettes ont été entreposés dans la tour de la Monnaie à Pau puis ont déménagés au local archéologique d'Hasparren lorsque le conservateur décida de récupérer la tour. Les ossements auraient alors dû être ré-inhumés ou terminer dans le gave ; mais, une partie a pu être conservée. Lors du transfert, des confusions ont pu alors être faites entre le site de la chapelle de Saint-Michel et celui de la Tourette qui appartient à la *uilla* antique de Saint-Michel. Le nombre de squelettes a diminué puisque sur les trente-deux prélevés (SEIGNE, 1973) seul la moitié étaient présent au local d'Hasparren (*cf. Annexe N° V*). Aucun listing n'a été établi, ni à l'entrée ni à la sortie de la tour, il est donc impossible de savoir quand a disparu l'autre moitié des sujets d'étude.

3.3.1 Des difficultés d'identification des individus

Lors de la récupération à Hasparren, nous avons récupéré tous les cartons appartenant ou pouvant appartenir au site de Saint-Michel à Lescar. Cependant, la mauvaise gestion des collections lors de leurs entrepositions dans la tour de la Monnaie à Pau a pu mener à des confusions dans les lots entre différents sites.

La première phase de travail après le lavage a été de déterminer quels individus seront étudiés à l'étude anthropologique.

Il a d'abord fallu identifier dans la mesure du possible les individus dont nous sommes certains qu'ils aient appartenus au site de notre présente étude et ceux qui seraient issus de confusions.

Dans les cartons que nous avons récupérés, un appartenait au site de « La Tourette ». Le nom était indiqué en petit sur un côté du carton et dans la précipitation, il a été emmené avec les autres.

Pour d'autres, l'identification a été plus fastidieuse. Nous avons été confrontés notamment à deux cartons numérotés T13. L'identification a pu s'effectuer grâce aux photographies disponibles de cet individu. En effet un des cartons comportaient un individu relativement bien conservé alors que le second ne possédait que des paires de tibias et autres fragments d'os. Grâce au crâne du T13 complet nous avons pu voir qu'il s'agit de celui correspondant à la photographie. Ainsi, les ossements de l'autre carton T13 a été écarté de l'étude sans pouvoir certifier qu'il n'appartient pas à notre site.

Concernant le T9, le carton attenant comporte une paire de tibias immature. Le relevé et l'article (Seigne, 1973) font mention d'un adulte. Bien qu'une erreur ait été observé pour le T21 puisqu'il s'agit d'un immature et non d'un adulte, nous n'avons pas conservé à l'étude le cet individu faute de photographie validant ou non son appartenance au site de Saint-Michel.

Un des individus récupérés est nommé « squelette 1 ». Dans les prélèvements effectués par J. Seigne, aucune tombe numéro 1 ou 2 n'existe. Cependant, il est marqué sur les sacs servant à contenir les os « *Squelette 1, villa Saint-Michel* ». Nous avons conservé à l'étude odontologique et pathologique ce sujet nous l'avons intégré au secteur extra ecclésiaux. En effet, même si aucune détermination spatiale n'est possible nous disposons de nombreux individus du secteur intra ecclésial (presque l'intégralité), son appartenance au secteur extra ecclésial semble plus probable. Peut-être s'agit-il du T7 qui aurait été mal écrit ? mais dans ce cas pourquoi le dénominatif est-il squelette et non T (tombe) comme tous les autres ?

Un autre problème d'identification correspond à deux caisses que sont les « ensembles 2 et 3 ». Il est difficile d'émettre une hypothèse sur la localisation exacte de ces ensembles. La composition des individus les constituants est là impossible.

En effet, tous les squelettes n'ont pas fait l'objet de photographies. De plus, l'altération des ossements entre le prélèvement et l'étude n'ont pas permis de certifier une zone définie. Nonobstant, leurs dénominatifs étant différents (2 et 3) on peut émettre la supposition qu'ils se trouvent dans deux secteurs différents. En se basant uniquement sur le relevé effectué par M. Seigne, on pourrait penser comme suit : la présence d'un seul immature dans l'ensemble

3 contre deux dans l'ensemble 2 pourrait laisser supposer leur emplacement. En effet, le seul groupe d'inhumation ne comportant qu'un seul immature à l'exception du groupe T4 et T3 est le secteur au nord de la structure centrale soit à l'est de ce que J. Seigne a potentiellement défini comme un bassin. A contrario, le secteur à l'ouest de la structure centrale, soit face au mur principal comporte plusieurs sujets immatures, il pourrait donc s'agir là de l'emplacement de l'ensemble 2. Cependant, en se basant sur les photographies, on observe que le T21 qui a heureusement été photographié n'est pas un sujet mature. Cela rend donc fautive l'interprétation ci-dessus puisque nous avons donc deux sujets immatures dans le secteur proche de la structure plus au nord. On ne peut pas émettre d'hypothèse en se basant sur la présence de sujets adultes dans ces lots puisque le relevé par secteur en comporte plus que ce que nous avons dans les ensembles. Ce qui semble certain, c'est l'appartenance à deux secteurs distincts (*cf. Annexe N° XVI*). Nous avons donc comptabilisé ces ensembles dans le secteur extra ecclésial.

3.3.2 *Les squelettes à l'étude*

Nous avons étudié la majorité des ossements récupérés au local archéologique d'Hasparren. Nous avons enlevé les T9 et T13 dont l'identification n'était pas possible ainsi que les carpes d'un sujet adulte contenu dans le carton T6 et T6bis puisqu'il ne nous était pas possible de dire si elles appartenaient au T14 ou à un autre individu du charnier. A contrario, le crâne du T6 dont l'appartenance à celui-ci est discutable lui a quand même été attribué pour l'étude.

Dans l'étude, nous avons étudié toutes les vertèbres thoraciques et lombaires de l'individu T110, ne pouvant pas être identifiées avec certitude leurs appartenances à cet individu (des thoraciques et lombaires en doublons ou qui ne vont pas ensemble).

Au total, nous comptabilisons un NMI de 19 individus qui ont été étudiés.

3.3.3 *L'état de conservation*

L'échantillon de squelettes disponibles à l'étude se compose de 19 individus minimums dont l'état de conservation est très variable (*cf. Tableau ci-dessous*). Malgré les différences de conservation tous les ossements des squelettes retenus ont été examinés. Chaque pathologie a fait l'objet d'une étude (*cf. chapitre 3*). Il en va de même avec l'étude

odontologique pour tous les sujets dentés. Dans cette étude, le « squelette 1 » a été catalogué comme appartenant au secteur extra ecclésial pour l'étude.

Tableau 1 Etat de conservation des individus retenus à l'étude anthropologique

Individu	Etat des os	Etat des coxaux
Sq1t 1	fragmentaire	fragmentaire
T3	non conservé	/
T4	fragmentaire	fragmentaire
T5	correct	fragmentaire
T6	moyen	
T6bis	fragmentaire	
T7	non conservé	/
T8	non conservé	/
T9	ne correspond pas	/
T10	fragmentaire	correct
T10bis	moyen	fragmentaire
T11	fragmentaire	/
T12	moyen	moyen
T13	correct	correct
T14	moyen	fragmentaire
T15	crâne seulement	/
T15bis	non conservé	/
T16	correct	fragmentaire
T17	non conservé	/
T18	partiel, ensembles 2 et 3 ?	2 paires correctes et 1 coxal isolé
T19		
T20		
T21		
T22		
T23		
T24		
T25		
T26		
T27		
T28		
T29		
T30		
T31		
T32		

N°	Crâne	M.Sup.	M.Inf.	Côtes	rachis
Sq1t 1	reconstitué en partie	partiels	partiels	aucunes	fragmentaire
T3					
T4	reconstitué en partie	fragmentaire	fragmenaire	fragmentaire	aucun
T5	mandibule	correct	correct	fragmentaire	correct
T6	reconstitué en partie	fragmentaire	mauvais	fragmentaire	moyen
T6bis	reconstitué en partie	fragmentaire	aucun	fragmentaire	mauvais
T7					
T8					
T9					
T10	hstitué en partie	correct	mauvais	fragmentaire	plusieurs individus
T10bis	aucun	correct	moyen	fragmentaire	correct
T11	moyen	moyen	moyen	fragmentaire	correct
T12	reconstitué en partie	correct	moyen	fragmentaire	correct
T13	reconstitué en partie	correct	correct	correct	correct
T14	reconstitué en partie	correct	correct	fragmentaire	correct
T15	reconstitué en partie	aucun	aucun	aucun	aucun
T15bis					
T16	reconsitué en partie	correct	correct	fragmentaire	fragmentaire
T17					
T18	Ensemble 2 : correct ; Ensemble 3 : reconsitué en partie (crânes)				
T19					
T20					
T21					
T22					
T23					
T24					
T25					
T26					
T27					
T28					
T29					
T30					
T31					
T32					

Légende :

Correct : On a la quasi intégralité des ossements / coxal/autre en bon état.

Moyen : Des os longs sont présents / une partie du coxal/autre est bien conservée.

Fragmentaire : Les os sont très altérés / le coxal/autre est très altéré mais certaines études sont possibles.

Partiel : L'ensemble des os sont bien conservés mais aucun individu n'est reconsituable en entier, ni identifiable.

Non conservé : Les sujets ne sont pas disponibles à l'étude.

Ne correspond pas : L'individu n'est pas cohérent avec les données de terrain (cf. Annexe n° VI).

3.4 Les données issues de la fouille

3.4.1 Les rapports de fouilles

Les rapports de fouilles se trouvent au SRA. Avec eux sont compris quelques photographies aériennes du site et des plans de la *uilla*.

Les plans, au nombre de deux représentent la *uilla*. Les photographies sont datables de 1968 et 1970. Elles comprennent des vues aériennes obliques de la *uilla* ou de la chapelle. D'autres photographies sont présentes et correspondent à la mosaïque qui est actuellement exposée au musée de Lescar.

Le rapport manuscrit comporte cinq feuilles qui expliquent l'appareil de construction des murs de la *uilla*, le type de mobilier découvert avec des datations approximatives puisque de nombreux points d'interrogations sont présents. Il date de la première année de fouille soit 1968.

Le second rapport est émis en 1974, il s'intitule « La villa gallo-romaine de Saint-Michel ».

Ce deuxième reprend les autorisations de fouilles ainsi que des données lacunaires sur le site de « la Tourette » et de la *uilla*.

Toutes les informations fournies par ces dossiers sont très partielles et partiales. Les contraintes d'un rapport de fouille n'est pas le même en 1970 qu'à nos jours. Cela va de pair avec une méthodologie de fouille très différente.

Concernant le secteur cimétériel de saint-Michel, nous nous sommes basé sur deux articles pour pallier au manque d'information de ces rapports.

L'un est bien antérieur à la fouille de J. Seigne ; il s'agit de l'article de A. Gorse publié en 1887 dans le « Bulletin des Sciences, Lettres et Arts de Pau » aux pages 1 à 14. Cet article nous permet de resituer grossièrement les premières sépultures observées en 1886. Il nous donne une idée de l'orientation des inhumations et nous fait part d'un individu en décubitus ventral.

L'article suivant, est celui de J. Seigne dans le « Bulletin des Sciences, Lettres et Arts de Pau » en 1973. Dans cet article, il fait le point sur les connaissances de la *uilla* gallo-romaine

mais surtout, il nous donne de précieuses informations concernant le secteur de la chapelle ainsi que sur les sépultures inventées en fouille (SEIGNE, 1973, p. 23-41).

Ces articles sont donc nos deux sources écrites principales.

Autres documents disponibles au SRA, des plans et planches aux crayons sur papier calques sont disponibles. Cependant, à l'exception de la planche de mobilier funéraire et du plan du secteur funéraire de la chapelle (1973), les autres plans sont des erreurs de rangement. En effet, quatre ou cinq plans en relation avec un cimetière ou une nécropole sont présents. Hormis celui de « La Tourette » est présent mais les autres n'ont pas de relations avec le site de Saint-Michel. Il s'agit d'erreur d'inventaire.

Toutes ses données sont complétées par les sources photographiques

3.4.2 Les photographies

Les photographies des fouilles de 1968 et 1970 sont conservées au service patrimoine de la Mairie de Lescar. Elles sont accessibles en format papier et numérique sur demande auprès du service pour les chercheurs et étudiants.

Les photographies de la fouille de 1970 concernant les inhumations sont collées sur une feuille noire et rangées dans un classeur. Le fait que les photographies soient collées pose la question de la perte des possibles annotations au dos des photographies comme cela se faisaient à l'époque.

En effet, les deux lots de photographies disponibles ; l'un de 1968, l'autre de 1970 ne possèdent pas d'annotations. Des structures sont prises en photographies mais il nous est impossible de savoir l'année de la prise ou même de quelle structure, de quels tronçons de mur il s'agit (IMG 1 à IMG 57). Un lot de photographie montre la mosaïque, par cela, nous savons qu'il s'agit de la fouille de 1968. Le second lot est divisé en deux. Il contient les photographies des structures (non identifiables) et celles des sépultures¹⁰. Concernant les photographies des sépultures, celle que nous avons utilisée pour la présente étude, l'absence de nombreuses données se fait sentir.

Dans un premier temps, toutes les sépultures n'ont pas fait l'objet d'une prise de vue. Le choix effectué pour la prise de vue est difficile à comprendre sans information

¹⁰ Nous avons inventorié le lot concernant les sépultures (Cf. Annexe n° IX).

complémentaire. Ces dernières ne possèdent pas d'indications de quelques natures que ce soit. L'absence de nord est palliée par le plan, même si celui-ci est postérieur à la fouille.

On note également l'absence des numéros de sépultures qui ont été rajoutés postérieurement sur la feuille noire. Enfin, on observe l'absence de mire ou toute autre unité de mesure. La mire aurait été utile dans le cadre de l'estimation de l'âge des sujets immatures photographiés.

Malgré ces lacunes, les photographies sont un apport essentiel puisqu'elles vont nous permettre d'observer les positions des défunts, et de comprendre le traitement dont ils ont pu bénéficier ou non.

3.4.3 Les limites des données de terrain

La fouille du secteur nous intéressant datant de 1970, la récolte des données de terrains n'était pas aussi méthodique qu'aujourd'hui. La méthodologie de fouille a évolué dans le temps, au XIX^e siècle, l'intérêt se porte sur les grandes structures et le mobilier d'exception. Puis dans les années 60, c'est la fouille extensive qui domine dans le but d'avoir une vision globale d'un site¹¹.

On sait par ailleurs, que la récolte des données n'est pas la même en archéologie programmée qu'en préventif. Ce qui importe principalement en préventif c'est d'établir une problématique de recherche. Dans le cadre de Saint-Michel pour la fouille de 1970, la seule problématique a été de tenter de sauvegarder des informations essentielles à la compréhension futur du site. Cependant, les fouilleurs se sont heurtés à plusieurs difficultés d'une part, une grande partie des données de terrain avaient déjà été perdues à cause de l'avancée des travaux. D'autre part, le temps manquant, ils n'ont eu que quelques jours pour récolter les données de terrain et sauvegarder autant que possible lesdites données. Se rajoute à cela le manque d'expérience sur le terrain qui a pu mener à négliger certaines structures, certains faits archéologiques. Par exemple, le T10 présente une trace au niveau des côtes d'un objet métallique mais aucun mobilier n'a été associé à cette inhumation.

On observe également sur les photographies que les limites de fosses n'ont pas été observées.

¹¹ (https://cours.univ-paris1.fr/pluginfile.php/336958/mod_resource/content/1/2.pdf). Le 08/06/2016.

La stratigraphie, essentielle à la compréhension de l'utilisation du site, n'a pas été mise en œuvre ici à l'exception des deux fosses antiques (fosse 1 et 2). L'apport des unités stratigraphiques aurait été non négligeable tant pour la compréhension de la chronologie des édifices que celle des sépultures.

Nous allons étudier le cas de la sépulture T17 afin de montrer l'intérêt de l'apport de la stratigraphie. Cette sépulture est une inhumation avec une orientation sud-nord, ce qui dénote du reste du secteur intra ecclésial. Sur le relevé de 1973, le T17 est positionné à l'intérieur de la chapelle (structure centrale) et contre le mur de la face principale. La stratigraphie nous aurait permis à savoir si la sépulture est antérieure à l'édifice ou si elle est contemporaine ou postérieure. Sur une photographie générale du secteur intra ecclésial, on observe certaines sépultures mais pas la T17. Celle-ci est-elle antérieure, se situant dans une unité stratigraphie plus ancienne ?

Il en va de même pour le mobilier, les rares tessons médiévaux ne sont pas attribués à une unité stratigraphique mais seulement à un secteur géographique. Hors contexte, ils ne sont pas utilisables pour donner un *terminus post quem* à certaines sépultures.

II/ Bilan des connaissances

1/ Lescar, construction d'une cité épiscopale : de Beneharnum à Lescar

Il est admis aujourd'hui que l'ancienne cité de Beneharnum est attribuée à l'actuelle Lescar. Cette cité est située sur deux axes majeurs de communications que sont Dax-Toulouse et Bordeaux-Saragosse. Cette cité est perçue comme l'une des plus importantes de Novempopulanie, derrière sa capitale qu'est Eauze.

La cité antique, aurait occupé la partie sud de la ville actuelle, dans la partie basse des trois terrasses fluvio-glaciaires d'où une extension s'opéra par la suite. Sous le Haut-Empire, la seconde terrasse vit l'élévation d'un oppidum à éperon barré. Cependant, la majorité de l'habitat se concentrait au pied du coteau. La cité s'est développée à partir de ce secteur (LABAU, 1991).

Au IV^e siècle, Beneharnum est devenue la capitale du Béarn. De là, la cité devient un évêché et voit la construction d'une première église sans doute au VI^e siècle. Cette église fut dédiée à Saint-Julien, saint patron de la cité. C'est autour de cette église que l'occupation de la cité semble s'organiser. L'église se voit attribuer le titre de cathédrale. Il s'agit donc ici de la première cathédrale de Lescar dont l'existence est attestée par le concile d'Agde en 506. Ce concile, s'est tenu sous la présidence de Saint-Césaire (470-542), archevêque d'Arles. Le roi arien Alaric II (484-507) autorisa la réunion cette assemblée catholique. L'évêque lescarien Saint-Galactoire y était présent, il est le premier évêque connu de Lescar.

En 841, Beneharnum subit une invasion Normande venant de Bayonne qui rase la cité ainsi que de nombreuses autres. La cité se reconstitua sur le promontoire rocheux qui surplombe la ville antique et se fortifie par un rempart. Saint-Julien qui était alors l'édifice de culte principal fut intégralement anéanti.

C'est à la suite d'une seconde dévastation de la Gascogne que naquit la vicomté de Béarn en 845.

Au X^e siècle, on retrouve cette cité sous le nom de Lascurreis. De nombreux débats sur l'origine toponymique du nom de Lescar ont vu le jour ; la thèse qui reste d'actualité est celle qui dit que la ville tient son nom du ruisseau qui coule en contrebas du rempart : le Lescourre.

Suit une période où les sources font défauts. Un cartulaire du XI^e siècle actuellement disparut mais connu car mentionné par Pierre de Marca dans son « *Histoire de Béarn* » signalait qu'à sa reconstruction, Lescar disposait d'un monastère Saint-Jean-Baptiste. Dans les actes du concile de Limoges en 1037, il est fait mention de murs en ruines appartenant sans doute à une chapelle dédiée à la Vierge avant l'invasion.

Un oratoire à Saint-Jean-Baptiste (MARCA (b), 1998, p.278) aurait peut-être été le baptistère de cette chapelle primitive. Il faut néanmoins prendre en compte que cette hypothèse date du XIX^e siècle, et que, à cette période, on veut absolument trouver des baptistères en nombre.

L'évêché de Lescar fut longtemps administré par la famille ducale des Centulle ; leur influence s'étendait jusqu'aux Diocèses de Dax, Aire, Oloron et Bazas. En 1056, le Pape Victor II au concile de Toulouse demanda à ce que les revenus des bénéfices ainsi que les propriétés ecclésiastiques soient restitués. Les seigneurs laïcs béarnais, bien que menacés d'excommunication, demandèrent en contrepartie un certain nombre de privilèges. Ils exigèrent, d'avoir la jouissance d'une chapelle particulière ou du droit de sépulture dans l'église (LABAU, 1991).

Dans la suite des événements, la restitution des biens ecclésiastiques par les laïcs amena à devoir prendre des mesures de réorganisation. La restructuration se fit par la personne d'un évêque clunisien : Grégoire de Montaner. Pour cela, il s'est appuyé sur l'organisation primitive de l'évêché, il fit également consacrer la chapelle dédiée à Marie en cathédrale Notre-Dame en 1062 ; cette première, a été construite au X^e siècle par le duc de Gascogne, Guillaume de Sanche (950-996). Cette chapelle était auparavant desservie par une communauté monastique (LABAU, 1991).

Ainsi, la cathédrale de saint-Julien laissa sa place dans la fonction d'évêché de Lescar, un chapitre de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin y vit également le jour.

Les vicomtes ont fini par délaisser la cité pour celle de Morlaàs mais les descendants de Grégoire de Montaner ont continué à embellir la ville et à la doter d'édifices comme l'hôpital Sainte-Catherine. Ils édifièrent également une chapelle à la vierge martyre aux « ladres ».

Par la suite, il faut attendre l'évêque Gui de Lons (1115-1141) afin que l'évêché se développe ; il permet la récupération des derniers biens gardés par les seigneurs et crée ainsi un revenu pour le chapitre. L'église Sainte-Confesse située à l'ouest de la cité dont la donation s'est effectuée en 1101 faisait partie intégrante de ces biens récupérés (LABAU, 1991).

Vers 1120, l'évêque Gui de Lons lors de son retour de croisade avec Gaston IV le croisé (1090-1131) débute la construction de Notre-Dame qui fut consacrée en 1145. Il la dote d'une architecture d'influence clunisienne, notamment le chœur qui communique avec deux absidioles par un système d'arcades. Ce chœur est pavé d'une mosaïque où le nom de Gui de Lons est mentionné.

Au cours du XIV^e siècle, nombre de seigneurs laïcs, prennent à nouveau des libertés juridiques et se réapproprient les biens de l'Église. Il ne faut cependant pas oublier que les évêques sont généralement issus de l'aristocratie et familles puissantes ; il est donc facile de faire l'amalgame entre biens ecclésiaux et biens personnels. On observe cette relation tout au long des périodes médiévale et moderne en Béarn ; notamment puisque les évêques seront au XVI^e siècle soit de la famille royale, soit des proches.

Au XIV^e siècle le Béarn subit le déchirement du Grand Schisme qui divisa L'Église catholique entre 1378 et 1417. Les deux puissances : temporelle et spirituelle soit Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus (1343-1391) et l'évêque de Lescar ; eurent des heurts sur la question religieuse. Le premier admit l'antipape Clément VII (1378-1394) dont le siège papal est à

Avignon ; le second, se déclara en faveur du Pape Urbain VI (1378-1389). Malgré leurs convictions divergentes, Fébus s'investit dans la restauration de la Cathédrale Notre-Dame qui avait subi un nouvel incendie. Plus tard, c'est les conflits catholiques/protestants qui seront à l'origine de sa destruction, ce qui donnera lieu sa dernière restauration peut être suivit grâce aux comptes qui permettent de suivre la reconstruction. Ce document se trouve notamment dans le fonds de H. Barthety aux ADPA¹².

De la princesse Blanche de Navarre dans la seconde moitié du XIV^e siècle en passant par Marguerite et Henri II, la cathédrale devint la dernière demeure de la royauté béarnaise.

Par la suite, la cité est bien connue sous l'évêque Jacques de Foix de la famille des Foix-Béarn. Il entreprit de grands travaux de rénovation de la cathédrale dont la reconstruction de la sacristie et du portail principal. Il obtient la sécularisation des chanoines sous la règle de Saint-Augustin auprès du pape qui dans une bulle de 1537 relate les biens qui leur avaient appartenu. Le document dit que leurs revenus sont distincts de ceux de l'évêque. Ils possédaient notamment la prébende de Sainte-Catherine. L'évêque eut un rôle important dans la politique d'une part puisqu'il fut chancelier et d'autre part, il participa au baptême de Henri III de Navarre. L'Église béarnaise, est liée au pouvoir politique. Les évêques de Lescar font partie de l'entourage royal (famille, proches...). L'évêque y réside, il est donc présent. Il est le représentant de l'assemblée des États ce qui va lui donner un rôle fondateur dans les années de troubles religieux. Assurément, dans un premier temps, ils ne protestèrent pas aux changements sans doute car ils pensaient qu'ils auraient toujours un rôle à jouer dans l'administration religieuse de la principauté du fait de leur proximité avec la couronne. Mais la conception des synodes, leurs font perdre leur rôle et ils deviennent ainsi en marge de la réforme (LABORDE, 1983).

2/Lescar à l'époque moderne : L'introduction d'un nouveau mouvement religieux

2.1 L'introduction des idées nouvelles

Le Béarn est une vicomté féodale. Elle obtient l'indépendance lors de la guerre de Cent ans.

¹² (Cote 1J 16/3).

La vicomté est créée vers 845, elle s'est progressivement émancipée du pouvoir central. Aux alentours de 1060, le duc d'Aquitaine accorde la déclaration d'indépendance de la vicomté. Cette indépendance est au profit de Centulle IV (1022-1058). Dès 1290, le Béarn ne prête plus d'hommages ni au roi d'Angleterre qui possède le Béarn ni au roi de France. Le Béarn s'affirme tout au long de son histoire comme une entité indépendante, tant bien face aux anglais comme le Prince Noir (1330-1376) qui reçut l'Aquitaine en apanage mais également face à l'Espagne et à la France.

C'est dans ce principe d'indépendance que se développent en Béarn par l'intermédiaire de la royauté et notamment des femmes des idées confessionnelles qui vont s'éloigner progressivement de la doctrine catholique.

L'introduction d'idées nouvelles passe d'abord par Marguerite d'Angoulême (1492-1547), femme de Henri II d'Albret (1517-1555) et sœur de François Ier (1515-1547), roi des français. A travers ses connaissances, son intérêt pour la culture... elle sait s'entourer d'hommes de tous horizons. C'est tout d'abord à travers le cénacle de Meaux que se développent des idées qui devaient permettre à l'Église de se réformer par des idées humanistes. Lors de l'affaire des placards en 1534, le cénacle se déplace à la cour de Nérac qui est avec Pau l'une des capitales du Béarn. A la mort de son frère, elle prend de la distance vis-à-vis de la cour de France.

Gérard Roussel, évêque d'Oloron (1536-1555) s'investit dans son rôle. Il met en place diverses remises en ordre de son diocèse (formation des curés...). Malgré cela, sa position intermédiaire entre une Église qui n'arrive pas à se réformer et une Église réformée qui se crée va lui faire valoir d'être un hérétique aux yeux des catholiques. De plus, le concile de Trente (1545-1563), évince toute autres possibilités que d'être catholique pour l'ensemble des pays chrétiens.

Bien que G. Roussel n'ait pas de rôle premier dans la Réforme, il a malgré tout un rôle important dans celle-ci puisque nombre de ses disciples vont basculer du côté de ladite Réforme en partant étudier à l'Académie de Calvin à Genève et ainsi la diffuser par la suite dans le Béarn (LABORDE, 1983, p. 216-240).

2.2 La religion d'état par Jeanne d'Albret

Les idées de la Réforme s'installent d'abord par le commerce. Ils sont les premiers vecteurs de ces idées, par leurs voyages... ils transmettent des valeurs, des idées différentes.

Un second vecteur sont les gens instruits, en Béarn, ils sont plus sensibles aux idées de la Réforme.

Les porteurs les plus nombreux de ces idées sont les colons qui s'installent en Béarn ; que ce soit des Hollandais ou bien des Angoumois qui s'installent dans la plaine de Nay dès 1553, les idées se diffusent au sein de la population. On est donc face à une conjonction de facteurs économiques, politiques et religieux qui permettent au Béarn d'être plus réceptif aux nouvelles idées et à leurs transmissions.

A la mort d'Henri II d'Albret, Jeanne devient la légitime héritière, en effet, le Béarn ne connaît pas la loi salique. Antoine de Bourbon, époux de Jeanne, a de nombreux heurts avec le pouvoir français, mais il gagne la cour de France en 1560. Parallèlement, il se converti à l'Église protestante. En 1556, le couple protège de nombreux prédicateurs, ces derniers prêchent dans de nombreuses villes de la souveraineté béarnaise.

En 1557, Antoine envoie chercher un prédicateur formé par Calvin (1509-1564) à Genève. François Legay est donc le premier pasteur calviniste de Genève à venir prêcher en Béarn à la demande de la royauté. Il parle le français, ce qui lui permet de s'intégrer à la cour. Il suit la cour jusqu'en France pour le mariage du futur François II (1559-1560).

Le roi Henri II de France (1547-1559) menace le Béarn d'invasion militaire si il reste campé sur ses positions calvinistes, Antoine tente donc de temporiser et prend des mesures afin de chasser les prédicateurs. Ces mesures ne seront jamais appliquées.

Sous Charles IX de France (1560-1574), une tentative de conciliation des dogmes est proposée par Catherine de Médicis (1519-1589) qui est inquiète de la tournure que prend la Réforme en pays germaniques.

En 1569, se met donc en place une volonté de conciliation française des dogmes. Le colloque de Poissy se mis en place, son but est de concilier les catholiques et les protestants.

Antoine est présent en tant que lieutenant général du royaume mais également en tant que représentant des idées de la réforme. Le couple du béarnais amène avec eux le successeur de Calvin : Théodore de Bèze.

Ce colloque fut un échec dans son rôle conciliateur. D'une part puisque les deux réformes sont déjà très divergentes dans leurs façons de percevoir la religion et d'autre part, le pape envoie un émissaire dans le but de faire arrêter cette réunion car il ne souhaite pas de

concurrence au concile de Trente. Néanmoins, cela n'arrête pas la reine Jeanne qui va tenter de mettre en place le principe : un roi, une religion.

Lors de la nomination d'Antoine au titre de Lieutenant, les divergences de convictions au sein du couple se font sentir. Notamment car Antoine va se battre dans le camp des Catholiques lors des guerres de religions en France (1562).

En décembre 1560, Jeanne prend la cène dans l'église Saint-Martin de Pau. On place là, la conversion de la reine au protestantisme. Son époux étant absent puisqu'il se trouve auprès du roi de France, elle prend les rênes du gouvernement et de la question religieuse. En 1561, elle promulgue l'ordonnance de Nérac.

La décision politique qui est prise va entraîner une rupture et le développement des idées de la Réforme. C'est ce qui va faire la différence avec la France, pays dans lequel les protestants sont une minorité souvent clandestine.

L'ordonnance limite l'influence des ordres mendiants. Il interdit le serment sur la Bible mais on lève la main à dieu. Elle établit le *simultaneum*¹³. Cet écrit est perçu différemment selon les communautés. Pour les protestants, il s'agit d'un édit de Tolérance mais pour les catholiques, il s'agit de la fin de leurs prérogatives, de la porte ouverte aux idées nouvelles.

A la mort d'Antoine, tué lors du siège de Rouen de 1562 ; Jeanne se retrouve seule maîtresse des terres de Béarn. La reine s'entoure donc de conseillers en religion. Deux réformateurs se dégagent qui sont : Jean Raymond Merlin et Pierre Viret.

En 1563, dans un contexte de guerres de religion ; le choix de rompre avec Rome est fait. J.-R. Merlin arrive avec un groupe de pasteurs. Ils forment le noyau de la Réforme calviniste en Béarn. Ils structurent institutionnellement l'Église béarnaise et mettent en place les synodes dont le premier se déroula le 20 septembre 1563. Avec le synode, c'est la fin des évêques en Béarn.

Avec la reine, ils émettent des règlements afin de faire sortir la religion catholique de l'espace public ; on a à faire à une disparition du catholicisme par la loi.

En 1563, J.-R. Martin décide que la cathédrale de Lescar devient le principal évêché consacré au nouveau culte. La cathédrale devient temple. Il la fait vider de ses ornements, les autres églises de la principauté suivront le même sort.

13 Utilisation d'un même lieu de culte pour deux confessions différentes selon les heures de la journée.

Le fait qu'on s'en soit pris à un évêché ne passe pas inaperçu, cela provoque la colère du Pape qui publie un monitoire contre Jeanne d'Albret le 29 septembre 1563. La reine décide alors de faire un pas en arrière. Elle va accompagner le roi Charles IX dans son tour de France royal (1563), ce dernier a pour but de concilier les français après la guerre de religion.

Le 2 février 1564, Jeanne publie un texte de réconciliation « Patentes sur la liberté de conscience ». On est là, dans un principe de tolérance. Les choses de la religion doivent rester comme elles sont, cela permet également d'obtenir la liberté de conscience religieuse pour tous les sujets de la principauté mais le plus important est la clause d'amnésie qui a pour but d'enterrer les querelles passées.

Cependant, la trêve des guerres de religion ne dure que peu de temps ; le conflit se rallume en France en 1566. Jeanne en profite pour rétablir dans sa principauté ses velléités protestantes. Elle fait venir Pierre Viret. Il est un symbole du calvinisme et un grand réformateur. Il prend la suite de J.-R. Martin pour la réformation des églises du Béarn.

Dès 1566, il met en place la convention générale de la principauté. La reine lui donne la maison de l'évêque de Lescar à Pau, cela met en relation le pouvoir religieux avec le pouvoir politique. Il est le réformateur définitif du Béarn, il fait appliquer l'ordonnance de 1566 et met en place l'extraction intégrale de l'idolâtrie romaine. Il met en place de nombreuses mesures comme la rémunération des pasteurs, une série de mesures morales déjà débutées sous G. Roussel et J.-R. Martin, il crée une caisse pour les pauvres avec les bénéfices ecclésiastiques vacants...

En 1567, la reine envoie une lettre à Calvin, elle y décrit ce qu'elle appelle la « rudesse de son peuple » ; par cela, elle ne peut pas mettre en place aussi rapidement que prévu cette nouvelle Église. En effet, toutes ces modifications ne se font pas sans heurts, la population, les remontrances des États de Béarn... font savoir leurs mécontentements par diverses mesures notamment des révoltes à Salies de Béarn et Lescar.

En 1569, Jeanne rejoint La Rochelle combattre dans le camp huguenot. Pendant son absence, c'est son commandant général qui a pour charge de défendre le Béarn contre les attaques internes et externes des catholiques coalisés de « l'armée de protection » dirigé notamment par le baron Terride puis par Blaise de Monluc, maréchal de France. Les deux armées de protection après avoir obtenu un certain nombre de victoires, seront défaites.

En 1570, naît l'interdiction du culte catholique dans la principauté. Une nouvelle l'ordonnance en 1571 définit le statut de l'Église. C'est grâce à la guerre qu'elle put achever

ce qu'elle n'arrivait pas jusque-là à mettre en place. Cette ordonnance est inspirée d'un traité de Pierre Viret qui était chargé avant sa mort (1570) de réfléchir à la question de la place de l'Église et de L'État.

Dans les faits, la conversion n'a pas fonctionné partout. La royauté, une partie des élites on suivit le mouvement, dans les villes et villages, la proportion de la population qui a suivi ce mouvement varie selon les secteurs. Certaines villes comme Orthez et Salies-de-Béarn étaient éminemment protestantes, dans d'autres villes au contraire la proportion de protestants était minoritaire. Il est aussi à noter que la religion réformée étant récente beaucoup sont retournés au catholicisme sous Louis XIII (1610-1643) (LABORDE, 1983, p. 240-286).

2.4 L'état après Jeanne

A la mort de la reine, en 1572, la principauté reste protestante, l'attachement du roi Henri IV de France à son pays reste fort même si il a dû abdiquer sa religion afin de monter sur le trône de France.

Le Béarn profite d'une relative stabilité du fait que le roi de France soit un prince béarnais.

Tout comme le reste des guerres de religion, la Saint-Barthélemy ne toucha pas le territoire béarnais. La direction de ce territoire fut maintenue par une majorité protestante dont le baron d'Arros secondé par son fils et avec l'aide du conseil souverain. Il engage des actions à l'encontre des catholiques dont la vente des biens ecclésiastiques qui avaient été saisis précédemment.

L'Édit de Nantes promulgué par le roi Henri IV en 1594 est un édit de tolérance qui accorde notamment le droit de culte, des droits civils et politiques aux protestants ainsi qu'un certain nombre de place de sûreté dont La Rochelle. Tout cela permet au Béarn de garder son culte protestant en parallèle du retour du culte catholique.

En 1599, le roi doit signer l'édit de Fontainebleau en faveur des catholiques du Béarn dans le but d'obtenir l'absolution pontificale (DESPLAT, 1985). Ce fut le rétablissement officiel du culte catholique en Béarn, cependant, cela fut relatif. Concernant Lescar, seul Saint-Julien fut rendu aux catholiques. La cathédrale resta aux mains des calvinistes jusqu'en

1610¹⁴. Il est à noter que tous les édifices religieux étaient dans un état de désolation suite à l'occupation huguenote. Après cette date, la cathédrale fut une nouvelle fois reconstruite. .

Le rétablissement de la religion romaine fut total en 1617, par proclamation du roi Louis XIII. Les États jurèrent fidélités et le Béarn fut rattaché au royaume de France à l'image de la Bretagne sous François I.

Dès 1612, on reconstruit les édifices religieux. Saint-Julien subit une restructuration dans des dimensions plus modestes. Certains édifices secondaires ne seront pas reconstruits, c'est le cas de Sainte-Confesse.

Au niveau politique, les évêques de Lescar sont faits seigneurs par le roi de France. Administrativement, la ville est réorganisée en quatre « vics » : la cité au sud-ouest, le Parvis, Hiaa ainsi que le Vialer.

2.5 La restitution des biens ecclésiastiques

Comme nous l'avons vu précédemment, les biens ecclésiastiques des églises béarnaises ont été spoliés suite aux lettres patentes et ordonnances promulguées par Jeanne d'Albret ; les 21 septembre et 28 novembre 1569. Ce sont non seulement les biens qui sont confisqués mais également les cimetières, les fabriques... (LASALLE, 1933, p. 10). Les biens sont mis en vente dès les années 1585-1587. S'ensuit une volonté de la part des catholiques de récupérer leurs possessions. Malgré un certain nombre de révoltes, le Béarn ne redevient catholique qu'à la fin du règne d'Henri IV. En 1605, le culte romain est rétabli à Lescar et la cathédrale est rendue en 1609. Sous Louis XIII, le Béarn redevient majoritairement catholique puisqu'il est intégré au royaume de France et que le peuple se doit d'avoir la religion de son roi.

Le Béarn voit le dressage d'une liste de procès-verbaux concernant la mise en possession des biens catholiques. Ces procès-verbaux sont dressés entre le 26 octobre au 2 décembre 1620. En 1620, le roi Louis XIII arrive à Pau avec des troupes et il remplace le conseil du Béarn par un parlement où ne siègent que des catholiques. Il rétablit le culte catholique.

¹⁴ Les premiers registres paroissiaux dont nous disposons pour Lescar débutent en 1610.

Pour Lescar, le procès-verbal effectué le 27 octobre a été lu par un greffier devant les jurats, les commissaires P. Marca et G. du Pont ainsi que devant le sieur d'Abbadie procureur général (LASALLE, 1933, p. 63-70).

H. Lasalle prend note du fait qu'il n'y ait pas de mention des ministres protestants de Lescar comme par exemple, Thimothée de Salettes ministre depuis 1614.

Dans le procès-verbal, l'évêque, seigneur temporel et spirituel requière la mise à disposition de l'église Saint-Julien ainsi que son cimetière et des autres églises et chapelles. Malheureusement, il n'est pas fait mention dans le texte des édifices qui ont le statut d'églises ou de chapelles.

On sait que certains bâtiments ont été détruits lors de l'occupation protestante. Cependant, il est impossible à travers les textes de dire si Saint-Michel faisait partie de cette catégorie. On sait également que certains biens ecclésiastiques ont été vendus comme l'enclos et les ruines de la chapelle Sainte-Confesse. H. Lasalle met en note que la « *prébende de Saint-Michel (vaut), cinq journaux de terre* » (LASALLE, 1933, p. 69).

Il note également que les prébendes sont en partie vendues. Une prébende est « une part des biens prélevée sur les revenus d'une église et attribuée à un clerc pour sa subsistance et en compensation du ministère accompli »¹⁵. Le journal¹⁶ est une unité de mesure qui correspond à une surface labourable par un homme en un jour. Cette mesure de surface pouvait avoir différentes valeurs.

Il est à regretter qu'il ne mentionne pas où il s'est procuré cette information sur Saint-Michel, nous ne savons donc pas si elle est une source fiable ou non, H. Barthety mentionne également cette information mais il en va de même (BARTHETHY, 1887).

Dans la question de la restitution des biens, surgit l'interrogation concernant le devenir des lieux d'inhumations. On sait que jusque-là, les cimetières étaient partagés entre les deux religions, notamment celui de Saint-Julien et que dès 1617, on a une reprise des inhumations l'intérieur de la cathédrale. Le procès-verbal met bien en avant l'inquiétude qui est celle des protestants. M. Vergez, jurat de la religion n'est pas d'accord pour que ceux de la religion quittent le cimetière Saint-Julien « *sans être pourvu de leur commode* ». L'évêque aurait alors proposé un compromis en proposant l'achat d'un lieu commode pour recevoir les

¹⁵ Définition Larousse.

¹⁶ (http://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr/index.php/Mesures_de_surface_agraires). Le 12/06/2016.

sépultures de ladite religion. L'organisation particulière de la phase tardive du cimetière de Saint-Michel permet de s'interroger (à tort ou à raison) sur cette cohabitation cimétériale religieuse.

3 / La seigneurie du Laur et Saint-Michel à la lumière des sources

3.1 Paysage d'une seigneurie

La seigneurie se situe entre la cité de Lescar et Lons soit à l'Est de la cité. Elle semble tenir son nom du ruisseau « lo laü ». Elle est installée sur le plateau dominant la vallée du Gave. Tout proche, à l'ouest se trouve une motte naturelle sur laquelle on sait qu'il y eut un édifice seigneurial. On a donc à faire à une motte castrale dont le relief naturel porte le nom de Tucoü. Il semble, que le domaine seigneurial s'étendait à partir de ce point principal. Les mottes castrales sont connues dans la région entre les IX^e et XII^e siècles.

En Aquitaine, l'association *uilla* antique/ Motte est attesté à plusieurs reprises, c'est le cas notamment en Astarac (LASSURE, 1980, p. 147-149). La motte est située au cœur de la seigneurie du Laur. Elle est attestée dès la fin du XIII^e siècle. On peut donc émettre l'hypothèse que cette structure fut à l'initiative de la construction ecclésiale à proximité (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 169). Les prospections à proximité de ce tertre n'ont pas permis de pouvoir affiner la datation. En effet, la chronologie d'apparition des mottes castrales varie selon les régions. Ce phénomène débute au IX^e siècle et se prolonge jusqu'au milieu du XII^e siècle.

Les matériaux de construction du bâti surplombant la motte ne sont pas connus faute d'excavations, mais l'on suppose que se tenait là une tour fortifiée. La tour est autant un symbole défensif et militaire que de pouvoir.

La proximité avec la *uilla* Saint-Michel pose la question de la perpétuation des lieux de pouvoir. Notamment puisqu'une supposition est faite que la motte ait accueillie dans un premier temps la demeure seigneuriale (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015).

Les limites de la seigneurie, se font par le Tucoü à l'ouest, la limite nord se fait par deux chemins que sont : Las Devasas et Carrerot. H. Barthety (BARTHETY, 1887, p. 24) affirmait que « le chemin [Carrerot] conduisait tant à Saint-Michel qu'à la demeure seigneuriale du

Laur ». Cependant, il se base sur *l'Etat des églises* de Jean de Bordenave de 1643 pour affirmer cela, alors qu'aucune mention n'y fait référence.

Les sources écrites sont un allié de poids dans la connaissance de la seigneurie.

3.2 *Le Laur par les sources archivistiques*

La première mention est perçue dans un accord de succession entre vicomte Gaston VII dit Fébus et ses filles. Cette mention est faite dans l' « *Histoire de Béarn* » de P. de Marca. Elle date de 1286. Elle concerne Arnaud Guillem comte du Laur « *Les gentils-hommes de Bearn voyans la iust& legitime procedur de leur Prince, ne firent aucune difficulté, de prester sur les saints evangiles, le serment qu'il exigea d'eux, en ce sens, qu'ils promettoient, en cas qu'il vin a deceder sans hoir mallede loyal mariage, de garder et observer de point en oint les conditions, pactes et accords convenus, entre Gaston, Constance et Marguerite ses fille [...] ; (signature)[...] Arnaud Guillem du Laur [...]* » (MARCA, 1640, p.647).

Ce texte nous donne une information précieuse sur le statut de la seigneurie. En effet, ce seigneur du Laur a apposé sa signature avec d'autres seigneurs béarnais. Sa présence sur un tel acte montre qu'il tenait une place importante dans l'aristocratie de la vicomté, ce qui peut être soutenu par le fait qu'il était propriétaire, en outre, d'un axe très important de transhumance de la vallée d'Ossau au bas pays, resté longtemps objet de conflits entre communautés.

Il est fort possible que la seigneurie ait été au cœur d'une stratégie du vicomte puisque celui-ci s'était engagé dans une tentative de règlement du conflit lié au Pont-Long (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 171). En effet, le Laur, seigneurie laïque contrôlait le chemin de la « Helèra », chemin important dans la transhumance.

On retrouve une mention un siècle plus tard, en 1365, un censier¹⁷ dresse le rôle des fiefs au vicomte de Béarn par les habitants du Laur, ce qui fait dire à P. Raymond que le fief était vassal de la vicomté de Béarn (RAYMOND, 1863, p.97). Peu de maisons censitaires y sont dénombrées, mais rien n'indique que toutes les maisons paysannes du Laur devaient le cens au vicomte. Dans l'ensemble, la seigneurie semble peu peuplée. Une question se pose sur le

¹⁷ (ADPA, E 307).

prestige de la seigneurie à la fin du XIV^e siècle (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 171).

La mention suivante date de 1383 quand l'administration du Laur passe aux mains de la maison de Navailles. On y voit apparaître le nouveau seigneur Johannet de Navailles dans deux documents que sont : l'hommage qu'il rendit au vicomte en 1383 et en 1385 dans le dénombrement des feux qu'entreprit Gaston III de Foix-Béarn. Dans ce dernier, il est nommé « ostau deu Laur, domenger ». La définition d'un domenger est délicate. C'est un terme typiquement béarnais.

« *Les anciens titres distinguent les nobles en trois rangs, jurat de la cour de Béarn, milites et domicelli [...]. Les troisièmes, Domicelli, sont des domengers qui avoient aussi juridiction, & et même de grandes terres.* » Cependant, ce terme peut également désigner des « *Nobles qui ont une maison affranchie sans aucune juridiction* ». Il est donc difficile d'interpréter le statut de la seigneurie du Laur mais si on prend en compte la totalité des actes et l'importance de cette seigneurie, elle appartient sans aucun doute à la première définition soit « *qui ont sujets et juridiction* »¹⁸.

En 1429, on sait que la maison de Navailles détient toujours la seigneurie et qu'elle prête alors hommage au vicomte de Béarn¹⁹ : Jean I^{er} de Graill (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 171).

Par la suite, on retrouve la mention du domaine en 1443²⁰. L'évocation, concerne une requête adressée au seigneur dans le but de régler les conflits entre les ossalois et les communautés du pont-Long sur la gestion des terres de pacages. En effet, ces terres sont restées très longtemps sujets de conflits entre ces deux communautés. Il est émis en 1453, une charte de délimitation de cette zone. Le jugement rendu par le sénéchal et les jurats du Béarn en 1467 donne le bénéfice d'utilisation aux ossalois. En 1473, une nouvelle décision de cette zone de pacage cite de nouveau le domaine du Laur en le délimitant entre Lescar et Lons²¹.

¹⁸ La définition est tirée du « Dictionnaire de Trévoux », Tome 2, Nancy, 1711.

¹⁹ (ADPA, E 321).

²⁰ Ossau AA1 (fol.165-168).

²¹ Ossau AA1 (fol.328-332).

Puis, on a accès à des indications de délimitations supplémentaires au XVI^e siècle par l'intermédiaire de Jeanne de Laporte dit « dame du Laur »²² dans un autre dénombrement des feux.

La zone ouest du domaine est marquée par la croix de Mariotte (immédiatement aux abords orientaux de la cité de Lescar). Il est également délimité au nord par le chemin qui mène à Tarbes « *lo cami qui tira à Tarbes* », appelé la Caussade. Enfin ses extrémités occidentales et méridionales sont bordées par le Bilàa et par Lons. On constate donc que le Laur s'est largement étendu depuis le XIII^e siècle bien qu'il ait tout de même perdu son rayonnement, à l'image de Lescar et au profit de Pau ainsi que du nouveau chemin de transhumance, nommé « ossalès », depuis le XV^e siècle.

En 1643, c'est le « censier de Lescar » qui nous fournit des indications intéressantes. Ce document a été étudié par Magalie Pomete dans le cadre d'un master (2014-2015) à l'Université de Pau et Pays de l'Adour sous la direction de Mme Véronique Lamazou-Duplan. Ce document est un manuscrit composé de 645 feuillets qui décrivent dans les détails, vic après vic, l'état des terrains imposables, ainsi que le nom des propriétaires. 414 de ces feuillets sont consacrés aux quatre vics de Lescar, les 231 autres concernent les propriétaires lescariens ou extérieurs de maisons et terres rattachés à la seigneurie du Laur ainsi que les terres situées à Eslayou situées à l'ouest de Lescar. Il nous permet de connaître les noms des habitants des « vics » de Lescar ainsi que ceux du Laur. Ce document terrier confirme la limite du domaine qui a été énoncée un siècle plus tôt. Il donne comme limites, le vic de la Ciutat à l'ouest ainsi que le Gave au sud. Concernant Saint-Michel, la seule indication est un signalement d'habitats sur le chemin menant vers « Sent-Miqueu ».

Un document plus tardif, nous renseigne sur le changement administratif que subit la seigneurie au XVIII^e siècle. En effet, une délibération du corps de la ville en 1771 nous dit que « *le Laur est une banlieue [sic] de Lescar, les maisons des habitants sont mêlées avec celles des habitants de la ville [...] Ils ont un seigneur qui nomme les jurats de Lescar et perçoit des fiefs mais les jurats de Lescar ont seuls le droit et font chaque année la répartition de la taille [...]* » (LABAU, 2012).

²² (ADPA, B 867).

Auparavant, la seigneurie était une entité juridique distincte de Lescar (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 172).

L'année 1771 indique également dans une délibération du corps de Lescar, suite aux déclarations concernant le Laur que : « [...] *Les habitants dudit lieu dépendent de la paroisse Notre-Dame de Lescar et n'ont point d'autre église* ». On peut interpréter cette phrase comme le fait que la chapelle Saint-Michel ne soit plus en fonctionnement ou bien comme la suppression des droits du seigneur d'avoir sa propre chapelle cultuelle. Dans tous les cas, on peut comprendre que cette chapelle dite de Saint-Michel a fonctionné comme lieu cultuel de la seigneurie pendant une période assez longue, assez pour qu'on ait besoin de mentionner le fait que « les habitants » n'ont comme église que Notre-Dame, ce qui implique que cela n'était pas le cas avant. Une question se pose alors, c'est de savoir si les habitants du Laur dépendaient déjà de la paroisse de Notre-Dame ou si c'est avec cet acte que leur statut change.

Dans tous les cas, l'église du Laur devient Notre-Dame. Ce qui sous-entend que l'église Saint-Michel n'est sans doute plus active au moins à cette date mais il est fort possible que ce fut le cas dès la fin des conflits religieux vers le début du XVII^e siècle, puisque de nombreuses églises béarnaise comme Sainte-Confesse, Notre-Dame ou encore celle de Nay furent détruites à cette période.

Par la suite, on sait qu'en juin 1792, le domaine du Laur fut rattaché à Lescar et que le 30 septembre 1803 soit le 7 Vendémiaire An XII, le terrain qui a gardé le vocable de Saint-Michel provenant d'une « prébende » fut mis en vente comme bien national.

Le document de vente ne mentionne aucun bâti sur la parcelle vendue, cela est sans doute la preuve de son état de ruine avancé voire de la disparition d'élévation

A première vue, on peut penser que le terrain est un objet religieux confisqué lors de la Révolution Française. Cependant, certains biens de seigneurs ont également fait l'objet de confiscations et de ventes ; c'est le cas notamment des biens des émigrés et des suspects dès le printemps 1792. Il est donc difficile de dire quel est le statut du terrain avec cette seule donnée.

C'est de cette seigneurie que dépend le site que nous allons étudier.

4/ SAINT-MICHEL : tentative d'approche d'un secteur ecclésial

4.1 Un saint attaché à une seigneurie

Saint-Michel est un Archange et chef des troupes célestes. On le représente comme un guerrier terrassant un dragon ou portant la balance de la justice divine. On l'invoque afin d'obtenir une mort sereine étant donné qu'il est le gardien des âmes. La signification de ce nom hébraïque est « qui est comme Dieu ». Il est considéré comme un puissant défenseur et protecteur de la Sainte Église Catholique. Dans les « litanies de saint-Michel », on voit que l'Archange est supplié afin d'intercéder en faveur du salut des âmes.

« Saint Michel, porte-étendard du salut, priez pour nous. Saint Michel, notre défenseur dans le combat, priez pour nous.

Saint Michel, Ange de la paix, priez pour nous. Saint Michel, introducteur des âmes dans la lumière sainte, priez pour nous.

Saint Michel, prévôt du paradis, prie pour nous »

Le Culte à L'archange débute très tôt en Orient. En occident, il semble pénétrer par L'Italie où il est vénéré dès le V^e siècle. Le culte s'est propagé par l'intermédiaire des normands et des irlandais. On le voit arriver en France dès le VIII^e siècle. Une des particularités de localisation est que les édifices cultuels sont en surélévation comme en témoigne le Mont Saint-Michel premier site français connu qui lui soit dédié. Autre exemple, le Mont Sant'Angelo est situé dans le massif du Gargano italien.

C'est aux alentours de l'An Mil que le culte s'intensifie en occident et que l'on voit émerger de nombreuses constructions dont le patronyme est celle du saint. En règle générale, toutes les édifications se font sur les hauteurs afin de rappeler le rapport céleste entre le ciel et la terre et par cela, rappeler son statut de chef des anges.

De plus, il est admis que le « père de la milice céleste va très vite patronner de nombreuses chapelles castrales » ; elles seront principalement liées à un cimetière (AUBERUN, 2008, p.40).

La chapelle/église du site de Saint-Michel à Lescar n'échappe pas à la règle, elle s'installe au centre de la seigneurie du Laur, sur un point culminant du domaine (cf. *Annexe N° III*). Le vocable, reste attaché au lieu même à l'heure d'aujourd'hui.

4.2 Saint-Michel dans réseau d'églises de Lescar

La chapelle Saint-Michel se trouve dans un réseau d'église de Lescar. La légende dit que Lescar est une ville séptenaire. Cette légende est connue par l'écrit du chanoine Bordenave au XVII^e siècle mais, elle est très contestable, notamment puisque la ville possède plus de sept fontaines et que les restes archéologiques ne permettent pas de valider la valider.

Dans son ouvrage « *Lescar regard sur son histoire* », Denis Labau (1991) mentionne les sept églises de Lescar²³ :

- Saint-Julien dans la basse ville ;
- Saint-Michel à l'Est ;
- La chapelle Saint-Jean-Baptiste dans la ferme des Goerrets, proche de la cathédrale ;
- Sainte-Confesse au sommet des vignes, à l'ouest ;
- Sainte-Quitterie au niveau du Pont-Long ;
- Saint-Paul ou église nouvelle des pères Barnabites (Dès Henri IV) ;
- Sainte-Catherine, près du moulin des ladres, sur la route de Bayonne.

Nous remarquerons, que Notre-Dame n'est pas comptabilisée sans doute en vertu de son statut de cathédrale.

²³ Il se base sur « *l'Etat des églises* » de Jean de Bordenave.

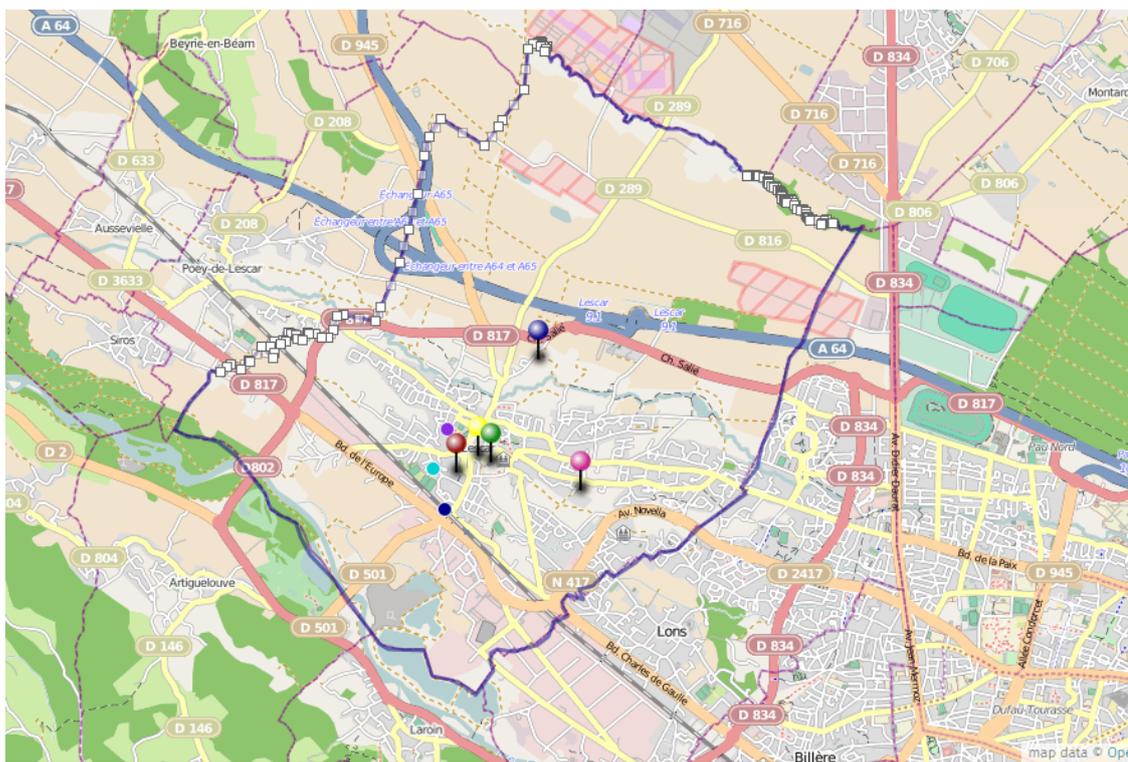


Figure 1 Plan du réseau d'églises de Lescar

[Les épingles concernent les églises dont la localisation est certaine, en vert, la cathédrale, en jaune les barnabites, rouge : Saint-Julien, bleu : Sainte-Quitterie, en rose Saint-Michel. Les cercles concernent une localisation approximative ; Sainte-confesse (violet), Sainte-Catherine (bleu foncé) et Saint-Jean-Baptiste (turquoise)]

On voit une concentration de ces édifices culturels dans le cœur de la cité ou à proximité immédiate (Saint-Julien). Ce maillage dense et central du cœur de la ville est entouré par des églises dont la distance maximum par rapport au centre de Lescar est d'environ deux kilomètres. Bien que les limites de Lescar ne soient pas exactement les mêmes à l'époque médiévale et moderne qu'aujourd'hui, on peut tout de même penser que Lescar avait sans doute un grand terroir agricole.

On observe donc un maillage relativement serré de tous ces édifices religieux. Ils sont cependant construits à différentes époques et ne possèdent pas les mêmes statuts. La coexistence se fait malgré tout sur une période relativement longue par les successives reconstructions (Saint-Julien, Notre-Dame). On a vu Saint-Julien être bâtie dès le VI^e siècle (dans sa forme primitive) alors que la chapelle à la Vierge Marie fut édifée au X^e siècle. Il est admis que l'édifice de Saint-Michel (structure centrale) fut construit aux alentours du XII^e-XIII^e siècle²⁴. On sait que Sainte-Catherine ainsi que Sainte-Confesse cohabitent

²⁴ Nous rappelons l'absence de marqueurs de datation fiable.

également un certain temps avec les précédentes. Les fonctions de chacune sont diverses ; paroissiale, seigneuriale ou encore dédiée aux soins (Sainte-Catherine) ...

Il n'est pas à omettre que certains édifices puissent être inconnus notamment concernant les édifices primitifs.

Il est de notoriété publique, que la multiplication des paroisses en Occident médiéval, constitue l'une des transformations majeures de l'espace urbain entre le X^e et le XIII^e siècle, La cité de Lescar n'échappe pas à la règle avec ce réseau d'églises qui permet de christianiser le territoire.

Les fouilles permettent de mettre en avant la découverte de certains édifices dont l'on n'a pas toujours une connaissance poussée par les textes. C'est le cas de Saint-Michel.

4.3 La *uilla* gallo-romaine : Première campagne de fouille (1886)

En 1886, la fouille menée par A. Gorse a permis de mettre en avant une *uilla* gallo-romaine suburbaine du I^{er} siècle de notre ère (cf. *Annexe N° XI*). Celle-ci a subi divers remaniements et agrandissements dans le temps ; par exemple, l'ajout d'une galerie de façade... (RECHIN (dir.), 2008, p. 158)

Cette *uilla* est caractéristique des *uillae* aristocratiques d'Aquitaine (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 163). Cela est corroboré par le mobilier céramique décrit dans le rapport de fouille de 1968.

Elle avait une position dominante. En bordure du Pont-Long dont l'entrée principale donnait sur ce vaste espace, la *uilla* implantée à l'est de l'agglomération de *Beneharnum* était isolée, loin des autres *uillae* de la cité. En plus de son emplacement, son architecture est aussi révélatrice de sa position dominante. L'étude du cadastre a permis de mettre en avant un fundus d'une superficie de 330-340 ha (BIDOT-GERMA, RECHIN, CLAVET, 2015, p. 165).

Au niveau architectural, A. Gorse en fait le descriptif dans son article de 1887 (GORSE, 1887, p. 1-14).

« [...] Au nord une galerie en hémicycle pavée de mosaïques, une cour à péristyle desservant l'ensemble de salles ; à l'ouest, plusieurs petites pièces définies alors comme l'ergastulum; au sud-ouest, a été déterminé l'emplacement des bains privés grâce à la découverte de plusieurs murs et canaux ; quant à la partie la plus au sud de la *uilla* et dans

l'axe de l'hémicycle, sa caractéristique réside dans son agencement. En effet, il s'agit d'une petite salle carrée dispensant de niches circulaires à la place des angles » (GORSE, 1887).

Le site fut sujet aux pillages et vandalismes, cependant, une grande quantité d'artefacts fut tout de même sortie : monnaies, fragments de verres, céramiques antiques... ainsi qu'une hache polie antérieure à l'occupation ; il ne faut pas oublier que certains objets anciens, trouvés par hasard, possèdent un caractère prophylactique pour des occupations plus tardives.

En 1968, la fouille a permis de dégager l'intégralité de la *uilla* et de ses mosaïques.

Puis la fouille de 1970 a permis de mettre en évidence un four de potier ainsi que deux fosses antiques sous le secteur ecclésial.

Le mobilier dégagé des trois fouilles permet d'apporter et de confirmer une datation de la *uilla* qui va du I^{er} siècle de notre ère et voit une fin d'occupation aux alentours de la fin du IV^e siècle/ début du V^e siècle si on se base sur le four de potier (au niveau de la structure ecclésiale centrale). C'est le *terminus ante quem* d'occupation de la *uilla* qui pose plus de question. Le four de potier est une réponse (SEIGNE, 1973, p. 12), mais l'étude du site de la « Tourette » en est une autre. L'étude rapide des tombes de ce site est sujet à polémique ; le *terminus ante quem* des sépultures contemporaines de la *uilla* est estimée entre le III^e siècle et le milieu du IV^e siècle (RECHIN (dir), 2008, p. 159).

4.4 La période médiévale et post médiévale

La fouille de 1886 a permis de dégager des sépultures (cf. *Annexe N° XIV*). Concernant les sépultures elles sont postérieures à la *uilla* (contre les murs et sur les mosaïques). Cependant, lors de cette fouille aucun édifice cultuel n'a été mis au jour. Malheureusement, aucun prélèvement n'a été effectué en vertu de la fragilité des vestiges osseux. Malgré tout, A. Gorse nous donne des indications précieuses sur l'emplacement et les positions des défunts (GORSE, 1887).

H. Barthety invite, à la suite de ce chantier, invite à se questionner sur le périmètre de fouille qui pour lui est sans doute trop restreint, ce qui ne permet pas apprécier l'édifice

cultuel sans doute attenant (BARTHETY, 1887). Les fouilles à venir, confirmeront cette hypothèse.

La dernière fouille (1970) qui a été effectuée sur le site donne raison à H. Barthety. Elle a permis de sortir trois soubassements de structures distinctes : une rectangulaire et deux avec absides. Deux d'entre elles ne sont que très partiellement conservées. La structure centrale est visible dans sa quasi intégralité (*cf. Annexe N° XII et XIII*).

Une canalisation a été mise au jour²⁵, celle-ci est en lien avec la structure de type rectangulaire.

Les structures se positionnent sur les restes de la *uilla* ; dans l'angle sud-est.

La structure centrale est orientée selon le standard admis par l'Église. Elle mesurait 14,70 m de long sur 8,60 m de large. Les murs étaient composés de couches de galets et de mortier gris pour une largeur moyenne de 90 cm. Le bâtiment possédait une nef unique, plus large à son extrémité orientale qu'à la jonction avec son chœur.

L'abside seule, est perçue comme étant le bas-côté de cet édifice. On pourra néanmoins peut-être apporter d'autres interprétations. La largeur de cette structure est de 5,50 m. Si l'on conçoit qu'il représente un bas-côté, alors la longueur est d'environ 8,40m.

La troisième structure, plus au nord et de forme sans doute rectangulaire, présente une face de 4,90 m, à ses extrémités, on observe la continuité de murs (pour former un U), qui ne laisse apparaître qu'environ 1,50 m. Ces édifications sont en mortier gris, alternant avec des parements en galets. Cette dernière structure possède en son point bas un système de vidange de 40 cm sur 40cm d'où partait la canalisation. L'évacuation de la canalisation, se faisait par simple tranchée, se dirigeant vers la chapelle puis remontant au nord-est, en contre sens de la pente naturelle du terrain. Cette structure a été catégorisé par J. Seigne comme une fontaine ou un bassin sans doute lié à un culte des eaux comme on en trouve dans les Landes (SEIGNE, 1973, p. 23-27).

L'abside de la structure centrale montre un certain nombre de remaniements. Cette abside, d'abord semi-circulaire et d'une profondeur de 3,60 m possédait au-delà de l'hémicycle un autre chevet, de forme polygonale cette fois. La largeur du mur est de 70 cm. Celui-ci est composé des mêmes composants que le reste de l'ensemble. Ce dernier a été

²⁵ La datation de cette structure est établie au XIII^e siècle par un tesson de céramique. Ce dernier n'existant plus, faute de conservation, nous n'avons pas pu faire revoir ou vérifier sa datation.

renforcé par une seconde maçonnerie de 45 cm d'épaisseur sur lesquels s'ajoutent deux contreforts puis deux autres sans doute plus tardif de forme triangulaire (SEIGNE, 1973).

En conséquent, l'évolution du chevet de l'édifice central selon J. Seigne serait ainsi :

- Un édifice à nef unique possédant une abside semi-circulaire ;
- Une adjonction d'un bas-côté semi-circulaire ;
- Changement dans la forme du chevet : chevet polygonal suite à une démolition ou une ruine ;
- Rajout de contreforts sans doute en deux étapes.

L'hypothèse émise en 1970 était : une structure centrale qui serait une chapelle seigneuriale et sur laquelle on aurait très vite ajouté un bas-côté ; celle-ci fonctionnait avec un bassin lié au culte des eaux (structure nord) comme c'est le cas à Saint-Sever, Cagnotte ou encore Aire.

Puis, lors des destructions issues sans doute des guerres de religions, on aurait vu une reconstruction de l'édifice centrale (chevet polygonale, ajout des contreforts...) ; ou alors, c'est un changement de mode architecturale qui serait en œuvre. Le goût du gothique arrivant en Béarn dès le XIV^e siècle, on aurait pu avoir une restructuration esthétique.

Cependant, il est étrange que la mémoire n'ait pas retenue une source miraculeuse à cet endroit, ou alors, elle a été éphémère.

Néanmoins, cette hypothèse d'un ensemble ecclésial (*cf. Annexe N° XVIII*) fonctionnant en concomitance peut être revue et modérée.

4. 5 Révision de la chronologie des édifices

Dans le but de pouvoir mieux identifier les structures bâties, il aurait été avantageux de posséder des indices chronologiques fiables de types céramiques ou stratigraphiques. En leurs absences, nous allons présenter la vision actuelle de la compréhension du bâti.

L'avis a été demandé à plusieurs spécialistes du bâti²⁶ ainsi qu'à une étudiante en architecture²⁷. L'avis général est qu'il y a bien trois structures distinctes. Cependant, trois phases différentes d'une construction d'édifices religieux n'est pas chose courante. En effet, en règle générale on reconstruit ou on agrandit au même endroit.

Nonobstant, l'interprétation de ces trois structures comme étant chacun des édifices religieux distants dans le temps n'est pas possible en l'absence de sources écrites.

On peut néanmoins émettre l'hypothèse que la structure nord a sans doute eu une autre vocation que celui d'un bassin. Cette structure a été datée en *terminus post quem* du XIII^e siècle par un tesson dont nous n'avons pas la trace. Cependant, il n'est pas impossible qu'avant cela l'édifice ait eu une vocation première toute autre.

Si l'on prend en compte le positionnement des sépultures (*cf. Annexe n° XIV*), notamment la T23 et l'espace d'inhumation mentionné par A. Gorse en 1887 (GORSE, 1887, p. 37), on peut imaginer un édifice d'environ 8 à 10m de long contre les 1m 50 admis lors de la fouille de 1970. Dans ce cadre, si la sépulture T4 appartient à une première phase d'inhumation concomitante de la structure nord le *terminus post quem* pourrait alors être avancé aux VIII^e/IX^e siècles.

La structure centrale par son plan primitif pourrait être daté de la période carolingienne, Si le chevet à pans coupés est postérieur à un édifice roman, alors, celui-ci peut potentiellement être gothique. Néanmoins, il faut prendre en compte que des édifices à plans polygonaux se retrouvent également à la période paléochrétienne.

Cependant, un chevet à pans coupés n'est pas significatif d'une construction du XIV^e siècle²⁸. Ce plan ainsi que celui à chevet plat peuvent être de construction moderne. En Béarn, beaucoup d'édifices reconstruits après les guerres de religion adoptent ce plan²⁹ qui s'associe à un voûtement, d'où les contreforts corniers.

C'est également ce qui se pratique dans la région bordelaise. Les restructurations des églises aux XVI^e siècle, ont parfois comme en Navarre garder un plan simple et nef unique ; héritage médiéval qui s'inscrit alors dans un esprit de conservatisme. « Au XVI^e siècle, lorsqu'on amplifie, reconstruit ou même lorsque l'on construit *ex nihilo*

²⁶ Nous remercions M. Mandron, spécialiste du bâti et Mme Stenou pour les informations qu'ils nous ont apportés concernant l'évolution du bâti en Béarn.

²⁷ Nous remercions Marine Zaken, étudiante en architecture à l'Université Tel-Aviv pour son avis sur une éventuelle adjonction de l'absidiole sur l'édifice central.

²⁸ Etude de la typologie des contreforts...

²⁹ L'église de Nay par exemple.

les édifices, on va garder cette base sur laquelle on greffe des adjonctions latérales au niveau de la travée précédant l'abside. On veut suggérer le transept en donnant une importance à la croisée. Le parti adopté pour le chevet est soit polygonal soit un chevet droit.

Du point de vue structurel, on renforce le chevet droit par des contreforts corniers (qui viennent épauler les murs à l'extérieur, au niveau de la retombée des voûtes)³⁰ ».

Il est donc délicat dans l'état actuel des connaissances de prétendre pouvoir définir la datation du bâti du site mais également d'en cerner le fonctionnement. La disparition des soubassements et de tout objet de terrain qui aurait pu permettre une meilleure identification des structures ayant disparus, nous ne pourrions pas apporter d'éclairage supplémentaire à moins que des documents textuels issus de fonds privés fassent leurs apparitions.

Néanmoins, la structure nord semble être en relation avec les sépultures les plus anciennes. Il n'est pas à négliger un éventuel réemploi plus tardif de cette structure.

Pierre de Marca à la page 805 de son œuvre « *Histoire de Béarn* » (1640) fait mention en note (en latin) d'une « *ecclesia de lau* » qui aurait une fonction et baptismale et sépulcrale : « [...] *Baptismu Habeat, & sepulturam ibidem suscipiant, fuerint infantuli : aut in tantum pauper imi [...]* ». Mais s'agit-il de notre église ? et si oui, à quelle période, puisqu'il est seulement noté « *ex Antiquo* » ?

Nous rappelons également, puisque le texte parle d'« *infantuli* », que le site a révélé peu d'immatrices à la fouille. Néanmoins, des sépultures infantiles de la tranche 0-1 an ont pu facilement passer inaperçu lors de la fouille (tant celle de 1886 que celle de 1970).

5/ Saint-Michel : quel rôle ?

5.1 Le choix d'implantation du terrain

L'emplacement d'édifices ou d'un édifice ecclésial sur ce terrain, n'est sans doute pas le fruit du hasard. On a pendant longtemps pensé que la construction d'édifices religieux sur les restes d'une *uilla* ou d'un *fanum* sont des stratégies de christianisation du lieu. Il est

³⁰ Réponse du mail de Mme Stenou.

certain que ce fut le cas pour certains édifices comme sur la *uilla* Valentine (COLIN, 2008) puisque la réutilisation de bâtiment antique au Moyen-Âge est une pratique courante.

Nonobstant, le cas de Saint-Michel semble rentrer dans un autre registre. Bien que le but soit de christianiser le territoire en créant un maillage de paroisses dès le VIII^e siècle, le choix de ce terrain est sans doute lié à sa nature.

D'une part, comme nous l'avons vu, la hauteur du site se prête au patronyme du saint. D'autre part, si on prend en compte la nature agraire de la seigneurie qui nous est décrite notamment pas les états civils, l'utilisation de ce terrain sans doute impropre à la culture à ce moment-là ; une partie des murs antiques étaient sans doute encore en partie visibles si l'on tient compte de la position des sépultures qui sont nombreuses à être contre les murs (LE MAHO, 1994, p. 55). L'édification d'un lieu de culte à cet endroit-là découle sans doute de cette logique.

Le seigneur du Laur a sans doute récupéré un terrain déjà connu afin d'y construire sa chapelle privée à proximité de la motte castrale.

5.2 Ce que l'on sait textuellement du statut de Saint-Michel

Les sources mentionnant Saint-Michel sont rares et éparses. Seulement deux sources : l'une civile et l'autre ecclésiastique, nous donnent des informations sur le statut et le rôle de Saint-Michel. Cependant, ses sources sont tardives.

L'une des mentions que nous avons de Saint-Michel est issue d'une source civile. Elle est tardive puisqu'elle date de 1563. Il est cependant à prendre en compte que l'écrit qui mentionne cette date est postérieure à celle-ci, en effet le texte date du XVII^e siècle. L'auteur n'est donc pas contemporain des faits.

Il s'agit d'un poème écrit par Jean-Henri de Fondeville (1633-1705) dans une œuvre intitulée « *Calvinisme de Bearn en six ecloges* ». Seulement quelques vers retiennent notre intérêt pour la présente étude :

« [...] *D'autres que se embarran dehens Sente-Confesse,
E d'autres s'en anan a la de sen-Miqueu
Dab gemitz demanda quanque confort de ceu [...]* »

« [...] *D'autres s'enferment à Sainte-Confesse
Et d'autres s'en vont à Saint-Michel
demandent en gémissant, quelques réconforts au ciel [...]* »

L'auteur est bien placé malgré la distance chronologique pour restituer les faits marquants de cette année. Il est un pasteur protestant qui a évolué également proche du monde catholique par ses amis et parenté. Il est donc à une place privilégiée pour nous restituer ce que la mémoire a gardée de ces événements.

Les vers font références à l'année 1563. Jeanne d'Albret impose la Réforme à sa principauté béarnaise, les églises sont spoliées, notamment la cathédrale Notre-Dame, tout comme leurs biens et le droit d'inhumation *ad ecclesiam* est supprimé.

Ce passage montre que tous, ne se plient pas à la Réforme. Certains vont trouver refuge pour leur culte là où la religion continue d'être pratiquée.

Il faut prendre en compte que tous les grands de Lescar ne suivent pas la Réforme promulguée par la reine, en effet, lors des conflits avec « l'armée de protection catholique » en 1569, ce sont des seigneurs réfractaires donc toujours catholiques qui aident l'armée à pénétrer en Béarn.

On peut donc soumettre l'hypothèse que l'église Saint-Michel est une chapelle privée appartenant à un seigneur catholique, qui aurait ouvert les portes de son lieu de culte à une minorité catholique qui ne se soumet pas à la dite Réforme.

La seconde source est plus tardive. Dans le registre ecclésiastique, une source informative, nous vient du chapitre de la cathédrale de Lescar. En 1627, les statuts du chapitre font état de procession en direction de Saint-Michel lors des Rogations. Le texte rédigé en latin, langue des clercs, mentionne que le deuxième jour, la procession se dirigeait « *in sacellum S. Michaëlis Archanglis* ». Le document ne nous fournit malheureusement pas plus d'indication quant à l'occupation bâti ou sur la présence d'éventuelles ruines mais on peut y comprendre que la chapelle qui a été établie à cet endroit devait jouir d'un relatif prestige pour que la procession y fasse un arrêt. Ce qui aurait été intéressant, c'est de pouvoir regarder dans ce texte quelles sont les églises par lesquelles la procession passe. En effet, si elle passe par des églises comme Saint-Confesse qui n'a pas été reconstruite après la guerre, cela peut-être un hommage aux saints et églises catholiques mais si elle passe uniquement là où les églises sont en élévations, cela pourrait hypothétiquement admettre que l'église n'était pas encore détruite³¹.

³¹ Cela n'a pas pu être fait puisque ce document est connu par une mention du chanoine J. Bordenance.

5.3 Saint-Michel : un rôle paroissial ?

Il est d'abord nécessaire de poser les définitions d'église et de chapelle.

Une église est un édifice cultuel catholique (ou orthodoxe) qui possède un rôle paroissial. Le rôle paroissial se définit différemment selon les périodes mais dans l'idée il faut posséder un droit de sépultures et un droit baptismal. Ce bâtiment a une volonté de rassembler les croyants autour de pratiques cultuelles comme la messe. Les desservants sont choisis par le clergé du diocèse.

Une chapelle, est une église qui ne possède pas de rôle paroissial et c'est un édifice privé soit d'une communauté religieuse soit seigneurial. Les desservants sont généralement le choix du seigneur dans le cas d'une chapelle seigneuriale.

Il semble qu'au VI^e siècle seules les églises publiques dépendant de l'évêque (*parochia*) étaient légitimes par les prérogatives qu'elles possédaient en matière de baptême, de communion et de célébration des fêtes liturgiques.

Historiquement, la paroisse carolingienne se situe entre le VIII^e et le IX^e siècle. Pendant cette période, c'est le diocèse qui possède le pouvoir sacerdotal (messe, baptême...). Presque toutes les églises de la période carolingienne sont considérées comme paroissiales. En effet, le concile de Ver en 755 permet les baptêmes quelque soit le lieu tant que cela est fait par un prêtre.

L'église primitive prend souvent place sur des ruines gallo-romaines ou mérovingiennes (AUBRUN, 2008, p. 34). Plusieurs types de configurations ont été mises en avant à partir de *uilla* gallo-romaine : Le secteur d'une *uilla* peut correspondre à une paroisse ; une paroisse peut englober plusieurs *uillae* ou encore, une *uilla* peut donner plusieurs paroisses.

Aux alentours du X^e siècle nous voyons une multiplication des paroisses rurales.

Au X^e siècle le maillage du réseau d'églises investies par les évêques est relativement lâche, ce qui permet aux riches seigneurs de construire leur propre oratoire. On voit donc la naissance de multiples lieux de cultes avec des statuts inférieurs c'est-à-dire qu'ils ne sont pas paroissiaux. Cependant, certains *oratoria* tentent de devenir des centres paroissiaux autonomes ; se pose alors le problème de développer de l'autonomie. C'est le concile d'Orléans (541) qui rend possible la transformation en *pariocha* de certaines églises privées suite aux heurts entre les puissances seigneuriales et la volonté de contrôle de

l'administration diocésaine. En légiférant sur ce point, cela leur a permis, en même temps, à l'Eglise d'étendre sa juridiction sur ces nouveaux lieux de culte officiels (AUMARD, 2010).

Une paroisse, évoque plusieurs fonctions en un même lieu : le baptême et le sacrifice eucharistique avec l'église, l'inhumation avec le cimetière. On y associe un ressort fiscal pour la levée de la dîme qui sert aussi de cadre pratique pour attribuer le lieu de sépulture à l'échelle d'un territoire. Le centre paroissial devient alors progressivement un lieu de rassemblement des vivants et des morts (AUMARD, 2010).

Dans le cadre de Saint-Michel, on sait que l'on a des sépultures datées par ¹⁴C (cf. *Annexe N°XXV*) des VIII^e-IX^e siècles. Cependant, il est difficile voire impossible de dire que l'on a fait à une paroisse. Au haut Moyen-Âge, la paroisse est en lien avec l'habitat, ce qui n'est pas établi ici.

Si la structure nord est contemporaine des premières sépultures, il se peut qu'elle ait eu une vocation baptismale, pour confirmer cela, il faudrait être certain que l'annotation de P. de Marca sur « *l'ecclesia de lau* »³² (MARCA, 1640, p. 805) correspond à notre site.

La seule chose dont nous sommes certains dans l'état actuel des connaissances, c'est que même si l'ouverture de l'église n'est pas clairement dite avoir été faite par le seigneur du lieu, il est cependant fort probable qu'il ait joué un rôle très important. L'ouverture de l'église aux catholiques extérieurs (poème de Fondeville) n'est pas anodine. Il ne faut pas oublier que c'est par les seigneurs que les protestations à la réforme se font.

Il est donc admissible que de la construction de la motte jusqu'à la disparition de l'église, l'église Saint-Michel est une chapelle seigneuriale.

Il est impossible de dire par manque d'archives si Saint-Michel a pu à un moment de son histoire jouer le rôle de paroisse. Si c'est le cas, ce serait dans une période antérieure au XII^e/XIII^e siècle.

³² « *Ecclesia de lau, Ecclesia balaias [...]. iste nommatae Ecclesiae sunt ex antiqua co-fuetu dinc orinatae, & titulate ad pascale S.suini, ita vt generaliter apud s. Sauinu Totum Baptismu Habeat, & sepulturam ibidem suscipiant, fuerint infantuli: aut in tantum pauper imi, quod non habeant qui eos illuc deferant. Iterum semper ex antiqua co-fuetuine constitum & confirmatum est, vt istarum Ecclesiarum Capellani cum parochianis fuis tam clericis, quam laicis [...]* » (MARCA, 1640, p. 805).

CHAPITRE 2

Etude funéraire ...

I/ L'espace funéraire :

L'archéologie funéraire est un élément essentiel à la compréhension des rites des vivants dans la place qu'ils concèdent à leurs morts. C'est une étude qui mêle l'analyse des relations entre les restes des défunts, l'aménagement des sépultures et les vestiges funéraires qui peuvent y être associés. A travers cette étude, on peut comprendre les vivants par leurs façons de concevoir les us et coutumes liés aux défunts. Ces dernières sont révélatrices d'une conception sociale et/ou communautaire qui évolue dans le temps.

1/ Évolution de l'espace dédié aux morts : De l'Antiquité à l'époque Moderne en France et en Béarn

Un rappel sur l'évolution du cimetière est nécessaire dans notre présente étude puisqu'elle va nous permettre de comprendre et de prendre en compte les changements qui vont s'opérer sur une longue durée et ainsi nous permettre de peut-être mieux cerner les espaces funéraires de Saint-Michel.

Nous faisons débiter cette mise en perspective dès l'Antiquité puisque deux éléments funéraires similaires³³, situés sur le site ont attiré notre attention. Leur situation chronologique est potentiellement attribuable à l'Antiquité.

La période Antique, voit un rejet des sépultures hors des lieux de vies. L'espace des morts se retrouve généralement à l'extérieur de la ville³⁴, là où il n'y a pas de relation avec les vivants³⁵. Cet espace est une zone ouverte qui est traversé par les voies menant à la cité ; c'est en général, le long de ces voies que l'on retrouve les sépultures. Celles les plus ornementées se trouvant en bordure de chemin.

Une difficulté d'identification de ces lieux funéraires se pose pour la campagne. L'habitat est marqué par un habitat dispersé sous forme de domaine ruraux ; ici, la zone réservée aux défunts est plus difficilement identifiable, la fragilité de certaines sépultures et les nombreuses labours qu'il y a pu y avoir n'aide pas à la conservation des tombes.

Dans le cadre des *uillae*, se sont les sépultures des maîtres que l'on retrouve plus aisément

³³ Il s'agit de deux fosses situées sous la structure centrale et comprenant des ossements humains et un chien en connexion.

³⁴ À l'exception des empereurs. Parfois on peut retrouver des nécropoles

³⁵ Des sépultures peuvent être retrouvées dans des quartiers abandonnés temporairement.

car elles sont souvent marquées par une architecture. Ces tombes, montrent toutes leurs spécificités dans le choix du lieu d'implantation et dans leur caractère ostentatoire. Elles sont souvent installées dans un lieu privilégié du domaine, à proximité de la *uilla* ou encore aux abords de la voie d'accès puisque comme en ville, les sépultures des élites sont destinées à être vues. Ces sépultures prennent diverses formes qui peuvent aller du mausolée, en passant par des tombes sous terre (*tumuli*) ou encore des piles entourés d'un enclos funéraire comme c'est le cas du site de « *la Tourette* ». On peut parfois également retrouver des sépultures proches de la *pars urbana* voire à l'intérieur de la *uilla* surtout si il s'agit d'individus immatures.

L'Antiquité voit deux traitements des corps du défunt que sont les inhumations et les crémations. La seconde est la plus couramment admise jusqu'au II^e siècle de notre ère. Il faut cependant prendre en compte les spécificités locales et les divergences entre le monde rural et urbain puisqu'il est admis que l'inhumation a pu avoir été adopté plus ou moins précocement en Gaule romaine. Les matériaux contenant les inhumations sont déjà multiples (coffrage en bois, en pleine terre, en bâtière ...) et découlent souvent d'une spécificité locale.

A la fin de l'Antiquité, vers le IV^e siècle de notre ère, se développe et se diffuse le christianisme. Cette religion va peu à peu perturber les anciennes croyances et influencer progressivement sur les pratiques funéraires.

Aujourd'hui, les recherches qui portent sur les ensembles funéraires du haut Moyen-Âge permettent de mieux concevoir la transition entre les traditions funéraires gallo-romaines et celles qui sont liées à la chrétienté (GALLINIE, 1994).

On observe un changement de conception de la relation entre les vivants et morts. Le monde des défunts se rapproche de celui des vivants ; la christianisation a progressivement changé la relation des populations avec la mort, le choix du lieu d'implantation des nécropoles en est le témoin principal.

L'implantation rurale, s'effectue souvent sur les anciens sites de *uillae*, sur d'anciens sanctuaires ou encore sur d'anciennes nécropoles. L'intérêt des recherches portent alors sur la continuité de l'occupation de ces espaces. Cependant, la création d'espaces d'inhumations *ex-nihilo* a également eu cours au haut-Moyen-Âge. Ces espaces, ont pu voir l'apparition d'édifice religieux en leurs seins.

Certains de ces ensembles ont perduré, attaché aux édifices ; d'autres, comme les nécropoles paléochrétiennes en plein champs ont fini par être abandonnées en faveur des cimetières paroissiaux.

On retrouve néanmoins, d'autres cas et ce, même pour les époques postérieures, notamment avec les sépultures retrouvées en contexte d'habitat. Ce type d'inhumation participe à l'évolution des ensembles funéraires durant le haut Moyen-Âge. Ils découlent d'une gestion communautaire ou familiale par des groupes humains et dispersés

La promiscuité des morts et des vivants découle d'un long processus. Ce processus, d'abord étendu au milieu urbain, n'a pas entraîné de réelle rupture dans l'organisation des espaces sépulcraux au moins jusqu'au X^e siècle. Au haut Moyen-Âge, les *basilicae*, églises destinées à la mémoire des défunts, sont installées à l'extérieur du « *castrum* » alors que les *ecclesiae* destinées aux vivants se retrouvent à l'intérieur.

On voit deux types de basiliques suburbaines : celles fondées à l'initiative de l'évêque et installées sur un mausolée abritant des saintes reliques ou celles qui sont construites *ex-nihilo* dans un lieu qui n'a pas à la base de vocation funéraire et qui appartiennent à des souverains ou des nobles. Les premières, ont rapidement attiré les fidèles désireux de se faire inhumer auprès des saintes reliques qui ont une vocation protectrice. C'est au V^e siècle que l'inhumation *ad sanctos* a fait son apparition par l'intermédiaire de ces saints. Dans cette période, le « *castrum* » à l'exception de quelques individus favorisés reste exempt d'espaces d'inhumations. Ces zones à priori exemptes, vont voir le nombre d'inhumations exceptionnelles augmenter dans le temps (TREFFORT, 1994).

Par la suite, C'est au tournant des IX^e et X^e siècles, que s'opère un véritable changement. Les funérailles et les cérémonies commémoratives deviennent une façon de renforcer la cohésion de la communauté ; les morts s'insèrent au plus près des églises puisque la présence de celles-ci est salutaire. De plus, le développement de nouveaux quartiers près des basiliques suburbaines souvent devenues monastères montre le développement des paroisses et l'intégration des morts chez les vivants (TREFFORT, 1994). Au XII^e siècle, on observe la banalisation de cette cohabitation avec une augmentation significative des sépultures *intra muros*. En même temps, la cathédrale qui est souvent la seule paroisse urbaine se dote d'un cimetière paroissial ; c'est la fin du privilège de l'inhumation des clercs et de l'élite dans les cimetières *intra muros*.

Par la suite, par la délégation de pouvoir de l'évêque, on assiste à une multiplication des paroisses.

Les cimetières attenants sont consacrés, ils bénéficient du droit d'asile. La délimitation est diverse, elle peut se faire en distance autour du point central qu'est l'église ou elle peut dépendre de la topographie du site (LAUWERS, 2005). Ces espaces sur lesquels s'installent les cimetières font l'objet bien souvent d'une cohabitation avec les vivants au moins jusqu'à la grande peste pour les sépultures *intra-muros*³⁶. La pénétration des vivants dans ces lieux destinés aux morts peut s'observer par diverses structures comme les silos...

Par la suite, on observe peu de changement hormis le fait que les sépultures sortent de la ville avec les grandes épidémies de pestes qui débutent au XIV^e siècle.

Le cimetière est une terre consacrée. Elle est réservée à tous ceux qui sont baptisés par l'Église de Rome. Tous sujets baptisés appartiennent à l'*ecclesia* (assemblée des fidèles), ils sont donc inhumés dans le cimetière communautaire à l'image de la communauté des vivants. En sont exclus les non baptisés³⁷, les païens, les infidèles. Le non-respect de cette règle témoigne d'évènements que la population doit gérer différemment.

Nous avons vu les points importants de l'Église Catholique en ce qui concerne l'organisation de la mort, Lescar étant au cœur des troubles religieux, il est bon de s'interroger sur l'organisation sépulcrale de l'Église Réformée.

2/ Les protestants face à la mort

La période Moderne voit l'arrivée de la réforme en Béarn. Une des principales questions qui se pose alors, est de connaître et identifier les lieux d'inhumations des deux religions principales de la principauté. Nous savons par les textes, que la paroisse Saint-Julien de Lescar a divisé son cimetière en deux zones afin de permettre l'inhumation des protestants en son sein sous Jeanne d'Albret.

A Orthez, on sait qu'un lieu funéraire conçu spécialement pour les réformés a existé, cependant, la localisation de ce site est actuellement inconnu faute de sources écrites mentionnant la position et de données archéologiques. Orthez est une ville où la population était majoritairement protestante, et ce même après le règne de Jeanne d'Albret. On sait

³⁶A Rodez par exemple, les sépultures *intra muros* ont été sorties lors de la Grande Peste, c'est la fin de la cohabitation vivants/défunts.

³⁷ Les cimetières à répits pour les nouveau-nés non baptisés.

qu'un temple ainsi qu'un cimetière leurs étaient dédiés.

Nous savons également qu'en 1620 lors de la restitution des biens de 1620, il est demandé aux protestants du territoire de restituer les lieux de cultes qui n'ont pas encore été rendus et de sortir des cimetières catholiques.

De là, il est demandé aux catholiques de fournir un lieu d'inhumation aux protestants en contre partie de la restitution. A l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance de ces lieux d'inhumations de Lescar et nous ne pouvons pas non plus certifier que des terrains leurs aient bien été remis à des fins funéraires. Une chose est certaine, c'est qu'après la résiliation de l'édit de Nantes, les inhumations protestantes se sont effectuées clandestinement et souvent dans le jardin d'iceux. Quand est-il avant sa résiliation ? Comment le choix du terrain concédé a-t-il été effectué ? Y a-t-il réellement eu cession ? Si oui, de quelle façon se déroulait les inhumations huguenotes ? Nous sommes face ici, à des questions qui ont actuellement peu de réponses.

Un autre point attire notre attention dans la question des inhumations protestantes : A travers les notes du consistoire béarnais, nous savons que l'adhésion à la nouvelle religion n'est pas acquise promptement mais se fait sur la durée. En effet, on voit par exemple dans les actes du consistoire que certaines personnes se rendent en cachette à la messe catholique ce qui montre que la transition de changement de religion a été faite brusquement et qu'il reste dans la population des attachements à leur ancienne religion. De plus, après la mort de Jeanne d'Albret et également après la résiliation de l'édit de Nantes, de nombreux protestants sont redevenus ou devenus catholiques.

Une question se pose donc, si l'on sait que les religions protestantes se démarquent de la religion catholique par le refus de l'iconoclasme et de la transsubstantiation, les rites funéraires se différencient-ils également ? En conséquence, quelles sont les différences dans les rites funéraires huguenots et une personne calviniste ne peut-elle pas se faire inhumer *ad sanctos* malgré qu'ils prônent des funérailles simples ?

Cette question a été étudiée par J.-M. Meyeur (*et al*) Dans « *L'Âge de raison (1620-1750) : Histoire du christianisme* » (1998).

« *La Réforme s'inscrit comme une révolution dans la mort* » (M. Vovelle) ; Les messes et les prières mortuaires sont perçues comme inutiles par les huguenots. Le protestantisme

nie le purgatoire et l'intercession des Saints et de la Vierge. Il ne voit pas la nécessité de préparer la mort n'est pas une nécessité pour ces vivants, dans ce sens, les cantiques, livres de raison... tendent à montrer que pour eux, la mort « *comme délivrance des misères terrestres, d'un bref pèlerinage et comme amorce d'une éternité bienheureuse* » (VOVELLE, 2000, p. 205-209).

Les Luthériens ont gardé l'accompagnement des morts avec chants et cérémonies, le but étant de soulager la tristesse des familles. Le rituel peut se clore par un baquet funèbre. En Allemagne et en Scandinavie notamment, les lieux de cultes de l'élite n'ont pas pu être annihilés. Le cimetière reste une terre sacrée, dont la spatialisation des tombes est marquée par des stèles comportant souvent des épitaphes dès le XVII^e siècle.

A contrario, le calvinisme français a créé une rupture totale avec les rites catholiques. Les premiers synodes de l'Église Réformée de France à la fin du XVI^e siècle, affirmaient qu'« *il ne sera fait aucune prière ou prédication, ni aumône publique aux enterrements pour obvier toutes superstitions* ». Le banquet et le deuil sont également prohibés. Cependant, la récurrence des injonctions synodales montre leur difficile mise en application. En effet, les rites autour de la mort sont ancrés dans les mentalités du temps, cela ne s'efface pas en si peu de temps de mise en application. Le besoin de consoler les vivants et la volonté de certains de garder leurs statuts sociaux dans la mort oblige le calvinisme à garder certaines coutumes comme les cortèges.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, des arrêtés obligent à l'inhumation qu'à l'aube ou dans la soirée. Pour tous, l'inhumation dans les champs ou dans la propriété familiale est déjà pratiquée sous l'édit de Nantes, là, où il n'existait pas de cimetières destinés à ceux de la religion Réformée.

Concernant l'inhumation *ad ecclesiam*, elle est tolérée chez les luthériens mais elle est totalement prohibée chez les calvinistes.

Ceci dit, une question demeure. L'inhumation des huguenots se faisant dans des lieux privés ou *ex-nihilo*, si le site était désaffecté n'a-t-il pas pu être utilisé dans des fins de servir de cimetière à des calvinistes qui veulent retourner à leur foi première ou qui utilisent un terrain alors non utilisé pour leurs inhumations ?

L'étude des modes d'inhumation va nous ouvrir des pistes de réflexions pour nous permettre de répondre à cette question.

3/ Les lieux d'inhumations de Lescar : Etat des lieux

Dans les registres paroissiaux cinq lieux d'inhumations apparaissent : deux à Saint-Julien et trois pour Notre-Dame.

Bien que l'on ait des variantes d'expressions selon les curés, on comprend que l'on a un total de cinq cimetières pour ces deux paroisses. Saint-Julien comporte des inhumations *ad ecclesiam* et d'autres, au sein du cimetière paroissial. Notre-Dame voit des sépultures en son église, dans le cloître (même pour laïcs) ainsi que dans le cimetière paroissial.

Mentions de Saint-Julien :

*1/ lan 1693 et le six du mois de Janvier Mourut daloiselle
2/Marie de castets apres avoir reçu tous les sacrements et a
3/este ensevelie le même jour dans leglise St Julien la
4/et jour que dessus
5/(pas de signature)*

*1/le 14 fevrier 1697 mourut dans la cominion de leglise
2/Jean de Lafon tisseran aagé de 45 ans ou environ, son corps
3/ fut inhumé dans le cimetière de st Julien par moy
4/ DEBAT*

Concernant Saint-Julien, H.Barthety mentionne (1J 16/3) un cimetière militaire du XVIII^e siècle qui aurait été installé dans la paroisse puis déplacé à cause des troubles occasionnés (odeur).

Mentions pour la paroisse de Notre-Dame :

*1/Lan 1693 et le premier du moys d'avril est morte Isabeau
2/de pavagné àagée de huit ans apres s'etre confessée, elle
3/a été enterrée dans le cimetière de la paroisse par moy
4/ DAVANTURE*

*1/Lan mil six cent quatre vingt treize et le neuvieme du
2/moys d'avril est morte Marie Darpouve femme de
3/Matthieu habitant de la presente ville aagée de soixante ans
4/apres avoir recue tous les sacrements de l'eglise. Elle a été
4/enterrée dans le cloitre de l'eglise cathédrale par moy
5/Davant curé*

Dans le cloître, on observe des inhumations de Chanoines mais également de laïcs.

*1/Lan mil six cens quatre vingt treuze et le dixhuitieme
2/du moys d'avril est morte dans la foy catholique apostolique
3/et romaine demoiselle catherine violante Darribeaux femme a feu
4/in deluger de la p(rese)nt(e) ville agée de soixante trois ans,
5/apres avoir receu tres pieusem(ent) tous les sacrements de leglise
6/elle a eté enterrée dans leglise cathedrale de lescar par moy
7/ DAVANT curé de lescar.*

Les informations archivistiques relatives aux sépultures, baptêmes, mariages de Lescar ne se retrouvent que pour ces deux paroisses.

Concernant la seigneurie de Laur ; seigneurie dans laquelle se trouve le site de Saint-Michel, on trouve des mentions de personnes du Laur enterrées dans ses deux paroisses. Ces mentions sont en petit nombre mais il faut prendre en compte les pertes documentaires et ce qui n'est pas inscrit. En effet, dans les plus anciens registres, on a de nombreux passages ou des dates entières³⁸ ne comportent pas de décès.

Les mentions de décès de personnes du Laur se retrouvent principalement au XVIII^e siècle. On a plus tôt (XVII^e siècle) des mentions de baptêmes d'enfants de l'élite de Laur : « [...] *filis légitime d'Arnaud du Laur* [...] ». Il est probable, que ces dates d'inhumations dans les paroisses de Saint-Julien et Notre-Dame correspondent à une période où l'église/chapelle de Saint-Michel fut détruite. Mais nous ne sommes pas en mesure de dire si Saint-Michel a accueilli des sépultures d'habitants de la seigneurie dans les périodes antérieures.

Autre information, comme nous l'avons dit plus haut, Saint-Julien a accueilli des sépultures huguenotes en son sein. Concernant Saint-Michel, cette possibilité semble peu probable. En effet, la chapelle est restée catholique au début de la Réforme puisqu'elle a ouvert ses portes aux catholiques. De plus, pour les sépultures datables (¹⁴C) des XVII^e et XVIII^e siècles, l'idée de faire une procession lors des Rogations à Saint-Michel, si celui-ci était devenu un lieu d'inhumation protestant suite aux concessions issues de la restitution

³⁸ Sans doute lié à la forme lacunaire des documents ou à une volonté du curé enregistrant puisque lorsqu'un décès est enregistré, une partie de la taxe revient à l'évêque. En effet, lorsque plusieurs mois se passent sans baptême les curés font des annotations pour le mentionner.

des biens, semble peu envisageable.

Concernant les autres lieux d'inhumations de Lescar, nous n'avons pas d'informations.

II/ Étude des pratiques funéraires

1/ Méthodologie d'approche

L'analyse funéraire est basée sur les données recueillies par J. Seigne sur le terrain (photographies, relevé, article). Nous avons étudié ces données en les croisant puisque chaque source est une donnée informative qui complète les autres. A titre d'exemple, le relevé nous donne les orientations des sépultures qui ne sont pas indiquées par le nord sur les photographies.

Pour la présente étude, nous avons également pris en compte les renseignements issus de la première fouille du site (GORSE, 1887).

Nous avons d'abord établi une description individuelle des positions puis nous avons énoncé le bilan et les hypothèses qui peuvent en découler (*cf. Annexe N° IX*).

Nous avons également fait le choix de distinguer deux termes. La chapelle Saint-Michel (structure centrale) comporte des inhumations intra ecclésiales. Nous allons donc effectuer une distinction entre *ad ecclesia* et intra ecclésial. Bien que les deux termes se rapportent à des sépultures à l'intérieur de l'église, le premier se rapporte à des sépultures volontairement inhumées dans une église en fonctionnement alors que le second terme sera utilisé pour parler d'inhumation à l'intérieur de l'église sans certitude que celle-ci soit encore en élévation lors de la mise en terre du défunt.

L'étude des pratiques funéraires a pour but de comprendre les gestes vivants qui entourent les défunts, leurs significations, leurs symbolismes... Elle permet de comprendre une société par rapport à ces rites, ici, liés à la mort. L'étude découle d'une volonté de comprendre l'organisation du site et les rituels exercés.

2/ Description individuelle du positionnement des squelettes dans la tombe

Nous avons effectué le descriptif taphonomique et de positionnement des tombes

photographiées (cf. *Annexe N°X*) et donc disponibles à l'étude des pratiques funéraires (cf. *Annexe N°XIX*).

Individu T4 :

Il est inhumé à environ 3m au Nord-Est du T3. Les membres inférieurs sont positionnés sur le mur nord de la salle XXV de la *uilla*. Son orientation est Ouest-Est. Le sujet se présente en décubitus dorsal. Son membre supérieur droit se positionne le long du corps. Le bras gauche, quant à lui, se place sur le bas ventre en position semi-fléchi.

Nous sommes face à une inhumation en espace vide, cela est observable par le décrochement et le déplacement de la mandibule. L'ulna droit montre un déplacement caractéristique d'une décomposition en espace vide. Il en va de même avec la rotation des fémurs et des humérus.

La sépulture comporte la présence de galets autour de la fosse, ce qui rappelle les cales de planches en bois pour les coffrages non cloués.

Paradoxalement, L'individu possède des caractéristiques de maintien ; comme la position des côtes ou encore des fémurs.

Le résultat ^{14}C effectué sur les moitiés proximales des troisième et quatrième métacarpiens droits, donne une estimation de la période d'inhumation aux alentours de 762.

Individu T5 :

Cet individu est inhumé sur l'axe Ouest-Est à l'intérieur de la structure centrale et contre le mur Nord de la nef. Il est positionné perpendiculairement sur le mur qui joint les salles XXXVII et XXXVIII de la *uilla*. Son orientation est Ouest-Est.

Il se présente en décubitus dorsal alors que les membres inférieurs sont en présentation latérale gauche également, elles sont donc légèrement fléchies vers la droite.

L'avant-bras gauche est replié sur le thorax mais son membre supérieur droit est semi fléchi, laissant l'avant-bras au-dessus du crâne absent.

Cette position particulière est dite de « la danseuse ». Le nom a été donné par les fouilleurs.

La sépulture est sans doute en espace vide puisque la mandibule est tombée, les côtes se sont effondrées, les phalanges ne sont pas toutes en connections, ce qui peut aller dans le sens d'une sépulture en espace vide.

Le ¹⁴C établie pour cette sépulture donne une estimation aux alentours de 1549.

Individu T6 :

Il s'agit d'un immature, il appartient au charnier qui se situe dans la structure centrale. Son orientation est ouest-est. Il se présente en décubitus dorsal.

Ses os sont en connexion et montrent une inhumation en pleine terre. Cependant, la tête est déplacée par rapport au reste du corps. Son membre supérieur droit, fléchi, est positionné sur les côtes. Le membre supérieur gauche n'est pas dégagé et donc non visible.

Le déplacement de la tête alors que le reste du corps est en place et en connexion montre que le corps avait sans doute déjà commencé sa décomposition lorsqu'il y a eu des perturbations sans doute anthropiques comme le rajout de corps dans la sépulture collective ou que le crâne ne lui appartient pas.

Individu T6bis :

Seul le crâne est visible sur la photographie, quelques ossements éparses sont également perceptibles mais il est impossible de dire si ils peuvent lui appartenir ou non. Cet individu immature (SEIGNE, 1973) est présent dans le charnier sous le T6.

Individu T10bis :

Cet individu se positionne sous l'individu T10. Les photographies mettent en avant l'absence du crâne et des tibias. Il se présente en décubitus dorsal dans l'axe ouest-est. Son avant-bras droit est fléchi sur son abdomen, la main se positionne sur le bras gauche. L'avant-bras gauche quant à lui, se positionne le long du corps. On observe que le radius droit a bougé, il en va de même avec les patellas qui sont tombées. Nous pouvons également voir que les côtes ont été écrasées et on observe également un désaxement des fémurs par rapport au reste du corps.

Nous avons ici sans doute à faire à une inhumation en espace vide.

Individu T11 :

On voit cet individu dans une photo d'ensemble. Il a été inhumé dans la nef de la chapelle contre le mur sud de la salle XXXVII de la *uilla*.

Il se présente en décubitus dorsal avec une orientation ouest-est. Son membre supérieur gauche est semi-fléchi sur l'abdomen et le gauche se positionne sur le bassin

Individu T12 :

Il a été inhumé dans la nef de la chapelle. Son orientation est ouest-est. Il se présente en latérale droit et en flexion. La tête est inclinée vers le bas, les membres inférieurs sont en flexions et le bassin est visible de $\frac{3}{4}$.

Les os en connections montrent que nous avons à faire à une sépulture en pleine terre.

Individu T14 :

Cet individu appartient au charnier. Il se situe entre les T6 et T6bis à sa gauche et les T15 et T15bis à sa droite. Il été positionné contre le mur sud, à l'extérieur de la salle XXXVIII de la *uilla*.

Son orientation est ouest-est. Il se présente en latéral gauche les membres inférieurs possèdent une moins grande rotation (rotation d'un quart environ sur la droite). Le membre supérieur gauche mi fléchi est ramené sur le thorax.

Les ossements des mains et des pieds sont absents.

L'analyse ^{14}C a été effectuée à partir d'un fragment d'os pariétal. Les résultats indiquent une date d'inhumation aux environs de 1641.

Individu T15 :

Cet individu se trouve dans le charnier, à l'extrême gauche de la photographie, il se positionne au-dessus de l'individu T15bis. Il prend place sur le mur XXXVIII de la *uilla*.

Uniquement le crâne a été entreposé à Hasparren ; la photographie a permis de confirmer qu'il s'agissait bien de son crâne (fractures taphonomiques du crâne).

Son orientation ouest-est est comme dans le reste de l'ensemble du charnier photographié. Il est inhumé en décubitus dorsal, son membre supérieur gauche est fléchi sur le thorax.

L'analyse ^{14}C effectuée sur un fragment de pariétal a mis en évidence une datation aux alentours de 1718.

Individu T15bis :

Cet individu se situe également dans la concentration du charnier, il se positionne sous le T15 mais décaler puisque seuls ses membres inférieurs sont positionnés sous le T15. Son orientation est ouest-est. Il se présente en décubitus ventral, le membre supérieur droit hyper fléchi et le membre inférieur droit éloigné de l'axe du corps.

La connexion des ossements laisse penser à une inhumation en pleine terre.

Individu T16 :

Il est inhumé dans la chapelle dans le secteur nord-ouest de la nef. Son orientation est ouest-est. Il se présente en décubitus dorsal, le membre supérieur droit fléchi qui se positionne sur le ventre et le membre supérieur gauche qui vient se positionner sur le thorax.

On observe un redressement du crâne et on observe une compression de la colonne vertébrale, son aspect arqué montre que la tête reposait sur le bord de fosse. Etant donné le positionnement du corps, même si la fosse n'est pas visible, il semble qu'il ait été enterré dans une fosse relativement étroite et en pleine terre.

Il ne semble pas avoir été placé dans un linceul lors de l'ensevelissement puisque les parties inférieures des membres inférieurs ne sont pas resserrés.

L'analyse ¹⁴C, donne une estimation chronologique aux environs de 1605.

Individu T19 :

Inhumé au pied de la sépulture T18, au nord de la salle XXXVIII de la *uilla*. Le crâne est visible en latérale droit, les ossements sont déplacés pour une partie : la clavicule gauche en position verticale est déplacée, des os longs sont également déplacés.

Il est orienté ouest-est. Il s'agit d'un immature.

Individu T20 :

Il est inhumé contre le mur nord de la salle XXXVIII de la *uilla*. Son orientation est ouest-est. Il est inhumé en décubitus dorsal, les membres supérieurs le long du corps. Le crâne est basculé vers l'avant ce qui montre que le crâne à l'exemple du T16 reposait sur le bord de fosse.

Le squelette présente un effet de paroi sur son côté droit, si l'inhumation a été faite en espace vide, le corps a pu se trouver décentré et donc plus collé à la paroi droite.

Individu T21 :

Il fut inhumé au nord-est de la salle XXXVIII de la *uilla*, son orientation est ouest-est. Il est inhumé en décubitus dorsal. La mandibule s'appuie sur les cervicales, les bras étaient fléchis sur l'abdomen car on y observe l'emplacement des os des mains.

Sur le relevé de 1973, le T21 a été identifié comme un sujet mature ; cependant, nous pouvons observer que les os ne n'ont pas fusionnés, il s'agit donc d'un immature.

Les os ne sont pas en connexions, la décomposition s'est faite en espace vide. La présence

de galets autour de la fosse participe à corroborer cet hypothèse puisque l'on peut se trouver face à un coffrage en bois non clouer et maintenu par les galets.

Individu T22 :

Cet individu se situe au nord-est de la salle XXXVIII de la *uilla*. Son orientation est ouest-est.

Il se présente en décubitus dorsal, le bras droit venant poser la main sur le coude gauche et l'avant-bras gauche positionné sur le pubis.

Les clavicules verticales et le resserrement des os montrent la présence de linceul.

Individu T23 :

Cet individu est inhumé entre la structure nord et le mur ouest de la salle au nord de la salle XXXVIII. Il est inhumé en décubitus dorsal avec une orientation sud-nord. Une seule photographie est disponible, et elle nous présente que la moitié supérieure du corps. On peut observer que les os ont subits des perturbations de nature indéterminé.

Individu T30 :

Il est inhumé contre la façade principale avec une orientation sud-nord. Le squelette ne comporte pas l'intégralité du parti supérieur qui semble être recoupé par un mur, alors que le plan ne le présente pas comme tel. On observe néanmoins que le membre supérieur droit est replié sur le thorax et que le gauche se positionne sur le pubis. Nous n'avons pas d'information sur les côtes mais les membres inférieurs laissent supposer que l'inhumation a été faite en linceul puisqu'ils sont serrés l'un contre l'autre avec une légère rotation et que les patellas sont présentes et en place. Les galets quant à eux, laisse penser à la présence de coffrage en bois.

3/ Les modes d'inhumations

Nous allons aborder cette question en nous basant sur les éléments photographiques à notre disposition (*cf. Annexe N° X*). De nombreuses limites comme le non-respect des limites de fosses et l'absence de stratigraphie rendent parfois l'interprétation délicate voire impossible.

3.1 Les contenants

L'inhumation est une pratique qui consiste à mettre un corps en terre.

Les modes d'inhumations correspondent à la manière dont les vivants ont pris soin d'enterrer leurs morts. Le site de Saint-Michel est représentatif des modes d'inhumations que l'on peut trouver chez les populations anciennes.

Plusieurs typologies sont observables grâce aux photographies (*cf. Annexe N° X*) disponibles. Nous avons observé des inhumations en espace colmaté et en espace vide.

Les espaces colmatés correspondent à des inhumations *stricto sensu* (DUDAY, 1990) : « tombe immédiatement recouverte de terre ». La décomposition dans ces espaces permet de garder une relativement bonne connexion entre les os mais de nombreux facteurs peuvent influencer comme le temps que met la terre à combler les parties qui se désintègrent.

A contrario, les espaces vides permettent la rotation des ossements lors de la décomposition des tissus mous (DUDAY, 1990).

La différenciation entre les deux n'est pas toujours aisée. Une bonne analyse de terrain est nécessaire. Ce travail n'a pas été effectué lors de la fouille de 1970 faute d'anthropologues sur le terrain.

Ces espaces colmatés ou vides sont liés aux typologies des tombes.

La tombe fait l'objet de nombreuses typologies (*cf. Annexe N° XVII*). Elles sont souvent diachroniques ce qui rend difficile l'interprétation chronologique des sépultures.

Nous allons recenser les typologies qui semblent être présentes sur le site (après étude individuelle) :

- La fosse en pleine terre : Elle est le mode d'inhumation le plus fréquent entre le haut Moyen-Age et l'époque Moderne. Ce mode d'inhumation débute dès les premiers Hommes.

Les inhumations en pleine terre sont constantes dans notre période d'étude mais l'on observe des périodes où cette pratique est plus ou moins présente. (GALINIE, ZADORA-RIO, 1996, p. 295).

Les sépultures en contenants varient selon les époques et les régions. Leurs typologies sont nombreuses : sarcophages de diverses natures³⁹, coffrage en bois, cercueil, tombe en bâtière, tombe rupestre...). Le site de Saint-Michel ne laisse pas apparaître autant de variétés.

³⁹Les matériaux composants les sarcophages peuvent être : En pierre ou en plâtre, céphalique ou non. En plomb. Un tronc d'arbre...

Ce qui ressort de l'étude est que certaines sépultures ont bénéficié d'une décomposition en espace vide.

Aucun clou n'a été relevé mais la présence de galets autour de ces tombes nous laisse interpréter cela comme des coffrages en bois.

- Le coffrage en bois : Le bois est un matériau qui laisse archéologiquement peu de traces. La difficulté réside dans la compréhension des connexions des ossements du squelette et des contours de fosses afin de tenter de percevoir son utilisation. La distinction avec un cercueil n'est pas toujours aisée mais ce qui les différencie c'est la présence de clous à certains emplacements spécifiques qui permettent de maintenir le coffrage en place.

La présence de galets (T3, T4, T21 et T30) et la décomposition en espace vide des individus T4, T21 nous permettent donc d'aller dans le sens d'un coffrage en bois puisque les galets servent de cales aux planches en bois. Dans certains cas, on peut avoir un mixte de cales et de clous pour maintenir les planches.

La durée du chantier ainsi que les méthodologies de fouille des années 70 ; ne nous permettent pas d'être certain qu'aucune autre structure périssable n'ait existé. Même à l'heure actuelle, on ne peut pas toujours les recenser exhaustivement. De plus, il faut prendre en compte que nous n'avons pas la totalité des sépultures.

3.2 Typologies de sépultures.

Le secteur extra ecclésial se compose exclusivement de sépultures primaires et simples. Ce type de sépulture est individuel sans perturbation liée à une réorganisation postérieure du cimetière. Les corps se sont donc décomposés là où ils ont été inhumés.

Le secteur intra ecclésial, lui, se compose également en grande partie de sépultures simples mais nous pouvons observer sur les photographies et relevés deux particularités. L'une de celle-ci sont les sépultures T10 et T10bis ; la seconde, est une fosse se composant d'au minimum treize individus (SEIGNE, 1973).

Aux vues de l'organisation des T10 et T10bis, nous estimons qu'il s'agit de sépultures simples mais superposées. Plusieurs hypothèses sont envisageables. L'une est que le T10 ait

été placé à cette endroit volontairement, peut-être dans une volonté de regroupement familial. Cette hypothèse peut être valide si un marqueur de spatialisation permettait de savoir qu'un individu (T10bis) se situait déjà là. La seconde, est que l'emplacement du T10 est un pur hasard.

Il est difficile de pouvoir juger de la distance chronologique séparant les deux individus. Le temps de décomposition des tissus mous dépend de multiple variable comme la composition de la terre.

La fosse, quant à elle, est une sépulture collective, Cet ensemble semble être un charnier.

Ce dernier est une sépulture collective où l'on dépose plusieurs corps dont la période de décès est généralement proche (DUDAY, 2005). Le but est de gagner de la place lorsque l'on a un nombre de décès important sur une courte période. Ça conception peut être due à la guerre, à une épidémie, à des catastrophes naturelles...

Ici, tous les individus sont en position primaire. Nous pouvons observer sur la photographie, de nombreux individus (crânes, coxaux, os longs) qui n'ont pas été répertoriés lors de la fouille mais que J. Seigne nous mentionne. La limite de fosse n'est pas respectée (T15bis), ce qui rend difficile l'évaluation de la grandeur de la fosse.

Une autre caractéristique a été observée lors de la fouille (SEIGNE, 1973, p. 33). Outre ces inhumations, le site comporte d'autres ossements. En se basant sur les relevés (SEIGNE, 1973) et les notes de J. Seigne, on sait que l'on trouve des ossements dans les deux fosses antiques qui se situent dans la structure centrale. Chacune d'elles est composée d'un chien en connexion et sur l'unité stratigraphique supérieure des os humains qui ne sont pas en connections.

On sait que certains rites funéraires antiques utilisent le chien afin d'accompagner le défunt (FOUCRAS, 2014). Pour aller dans ce sens, il nous aurait fallu plus d'information sur les ossements retrouvés (qui se situent sous le charnier et les T10 et T12). En effet, si l'on a affaire à une crémation, on peut hypothétiquement admettre que ces sépultures sont antérieures au site de « *la Tourette* ». Néanmoins, aucun contenant n'a été répertorié et nous n'avons aucuns détails sur l'état des os, il pourrait tout autant s'agir de sépultures plus tardives (haut Moyen-Âge...) qui auraient été déplacées lors d'une réorganisation postérieure du cimetière.

3.3 Le traitement des défunts.

Les défunts ne semblent pas avoir tous bénéficié d'un traitement particulier. Les squelettes photographiés sont peu nombreux à montrer la présence d'une compression. Cette compression peut être liée à la présence d'un linceul (T13, T30) ou elle peut également être connexe à un effet de parois (T20).

La présence de linceul est très marquée par le positionnement anatomique chez le T13 ainsi que chez le T30.

Le linceul possède plusieurs typologies (TREFFORT (b), 1996, p. 8-9) qui varient dans le temps et selon les régions. Son existence est difficile à évaluer sur les restes archéologiques. On peut toutefois trouver parfois des éléments de tissus ou de fermeture attestant de leurs présences. Cependant, le tissu étant un matériau périssable, et la fermeture ne se faisant pas obligatoirement pas des épingles, il est impossible d'évaluer la typologie qui a pu exister sur le site étant donné que nous n'avons presque aucun reste archéologique.

La façon de nouer le linceul dépend de la zone géographique, D. Alexandre-Bidon (1996) voit deux grandes zones : l'Italie puis la France et les Flandres. Ces secteurs ont des modes de nouage particulier, bande spiralée pour l'Italie ou entrecroisée pour les deux autres.

Les périodes voient évoluer les typologies :

- On a peu de documentation avant le XII^e siècle⁴⁰ mais on sait que « *les premiers linceuls sont constitués d'une grande pièce de tissu enroulée autour du corps et maintenue par des bandelettes* » (TREFFOT (b), 1996, p.10).
- « *Aux XIV^e-XV^e siècles, on observe que le linceul est drapé sur la poitrine où il tient grâce à des épingles, est noué par une cordelette au-dessus de la tête et au-dessous des pieds* ».
- « *A la fin du XV^e siècle, le linceul n'est plus fait en prêt-à-porter'un peu flou mais sur mesure'et au plus près du corps. Il est dès lors constitué de plusieurs pièces de tissus et non plus d'un seul drap : deux pièces au moins sont façonnées à la forme de la tête, une autre jusqu'au ventre, une autre enfin pour les jambes et les pieds* » (ALEXANDRE-BIDON (b), 1996, p. 12).

Trois tombes (T9, T12 et T5) ont fourni du mobilier funéraire. La présence de ce mobilier est parfois marquée sur les os étudiés par l'oxydation du métal sur l'os. Un autre squelette

⁴⁰Notamment iconographique (TREFFORT (b), 1996).

présente une marque similaire sans mobilier attendant répertorié. Il s'agit du T10, sur un fragment de côte.

Le mobilier se présente comme suit :

- T9 : « 1 tubes au niveau du sacrum, 3 tubes au niveau du col du fémur gauche et 1 tube sur le tiers supérieur du fémur gauche » ;
- T5 : « 1 épingle au niveau de la tête, 7 anneaux au niveau du bassin et 3 tubes au niveau du bassin » ;
- T12 : « 4 épingles au niveau de la tempe droite et 1 sous la nuque. 5 anneaux et un tube au niveau de coude gauche et 3 anneaux le long de l'humérus droit » (SEIGNE, 1973, p. 32).

M. Bats a daté en 1973 le mobilier. Il datait le mobilier des XV^e-XVI^e siècles (SEIGNE, 1973, p.33). Cependant, la datation notamment par rapport aux épingles est délicat. Les nombreuses études sur le petit mobilier tendent à démontrer que la chrono-typologie des épingles est plus large que celle émise en 1973, puisque qu'elle va du XIII^e au XVI^e siècle (JORRAND, 1986).

Il est difficile de dire si les épingles appartiennent à l'utilisation d'un linceul. Les connexions anatomiques du T12 laissent percevoir une inhumation en pleine terre. Le T5 également par sa position peu orthodoxe dit du « *danseur* » laisse présumer qu'il n'aurait pas bénéficié de l'embaumement d'un linceul.

L'hypothèse peut donc se porter sur des inhumations habillées. Les anneaux pourraient être des anneaux de laçage, les épingles pourraient tenir des coiffes (ALEXANDRE-BIDON (b), 1996, p. 11) mais quelle serait l'utilisation des tubes ? Prophylactiques ? Quant aux épingles, elles auraient pu servir à tenir une coiffe (ALEXANDRE-BIDON (b), 1996, p. 11).

Dans ce cadre, il aurait été intéressant de montrer le mobilier à un spécialiste mais ce premier ayant disparu, l'analyse des objets n'a pas pu être effectuée et les réponses restent en suspens.

3.4 Le positionnement

Le positionnement des défunts est une représentation de la société et de leurs croyances.

3.4.1 *Les positions des défunts de saint-Michel*

Tous les individus photographiés et sans doute tous ceux prélevés se présentaient en connexion anatomique. Cet indicateur est essentiel afin de pouvoir juger d'éventuels perturbations anthropiques postérieures. Les individus « bis » se situant en dessous, présentent également des connexions anatomiques ce qui peut laisser deux possibilités. La première est que ces inhumations sont liées à des marqueurs de spatialisations des tombes (GRAAL, 2015, p. 197-200), la seconde est qu'ils possédaient un contenant qui n'a pas été retrouvé car en matériaux périssables.

Dans le cas du charnier, la première hypothèse semble prévaloir ; le charnier comprend sans doute des individus inhumés à peu de temps d'intervalle puisque les cinq individus visibles sur la photographie présentent toujours leurs connexions anatomiques même si le T15bis n'est pas visible intégralement puisque le contour de fosse n'est pas effectué.

Les squelettes sont en majorité dans une position décubitus dorsal. Trois se détachent du lot. Deux se présentent en position latérale (T12 et T14) alors qu'un troisième se présente en décubitus ventral.

Cette première position est celle que l'on retrouve le plus fréquemment dans la religion chrétienne. Des liturgistes comme Guillaume de Mende au XIII^e siècle, lui ont donné un caractère symbolique. Le défunt regarde droit vers le ciel, attendant la résurrection (CRUBEZY (dir.) (b), 2015, p. 122).

3.4.2 *Les positions particulières*

Trois individus se différencient par leurs positionnements. Le T5 adopte la position dit du « danseur⁴¹ », quant au T12 et T14, ils se présentent en phase d'apparition latérale ; droite pour le T12 et gauche pour le T14. Ils sont également, légèrement recroquevillés.

Ces positions particulières, font l'objet de débats de la part des chercheurs. Elles restent, dans la plupart des cas un grand mystère. Leurs études anthropologiques pourront peut-être nous permettre d'en apprendre plus. Il en va de même pour l'individu T5.

La position latérale est généralement observée lors d'une contrainte de place⁴² (sépulture

⁴¹ Il a été nommé comme cela par l'équipe de fouille de 1970 à cause de sa position particulière qui rappelle les bras d'une danseuse.

⁴² Ou dans la religion musulmane cf : la fouille de Nîmes sous le parking Jean Jaurès (2016).

multiple...), ce n'est pas le cas ici puisque que nous avons à faire à des sépultures simples.

La position des 12 et T14 n'est pas sans rappeler la « position fœtale ». Nous avons tendance à nous recroqueviller dans cette position en cas de douleur. Seule l'étude anthropologique pourra peut-être nous fournir une indication plus précise.

La position en décubitus ventrale est indiquée pour deux individus. Le sujet d'étude T15bis se présente ainsi dans le charnier. Le second, est une sépulture qui ne nous aie pas connue, mais on sait (GORSE, 1887, p. 10) qu'un des squelettes trouvant place sur la mosaïque se trouvait « face contre terre ». Il est le seul exemple extra ecclésial dans une position particulière que nous possédons sur le site. Cette position particulière, est vue à l'égard de Pépin le Bref (714-768) comme un signe d'humilité. Effectivement, cette position n'est pas sans rappeler l'*ordinatio* des prêtres. Cependant, ce positionnement questionne et fait débat puisque d'autres interprétations sont mises en avant. En effet, cette position est privilégiée par les saints médiévaux (SIGAL, 1992). Elle est définie par Humbert de Romans (1200-1277) comme entrant dans la catégorie des *venia*, c'est à dire "totalement étendue par terre", ainsi, le mort peut prier pour l'éternité. Une autre interprétation, trouve racine dans la règle de saint Benoit au chapitre 71. La règle, préconisait cette position comme punition, en signe de réparation. Pourrait-il donc y avoir un lien entre cette position et de possible pêchers à expier ? (ALEXANDRE-BIDON (a), 1993, p. 194-195).

3.4.3 Les positions des membres supérieurs

Les individus du site qui ont été photographiés se présentent les bras croisés à l'exception de la zone de concentration qu'est le charnier. Les variations dans le positionnement des bras ne permettent pas aux chercheurs d'établir de chronologies. Cependant, on peut relever que ces positionnements relèvent d'une identité collective. C'est ce que J-C. Schmitt (1991) appelle la « *raison de gestes* ». Le principe est que si les vivants prennent la peine de positionner leurs défunts, il en découle forcément une symbolique particulière. On relèvera, ce que disait saint Augustin : « *ceux qui prient donne à leur corps la posture de l'oraison* » (ALEXANDRE-BIDON, 1993, p.192). La gestuelle est également perçue dans l'iconographie, principalement, celle du jugement dernier (ALEXANDRE-BIDON, 1993, p. 193). Si les postures sont produites et représentées, c'est parce que les vivants leurs accordent une grande importance symbolique. Nonobstant, certains gestes ne se voient pas attribuer de significations symboliques c'est le cas des bras le long du corps, mais sont-ils réellement dénués de significations ? Notre perception actuelle des choses nous permet seulement de mettre en relation les gestes des morts avec ceux effectués par les vivants.

La majorité des individus photographiés en décubitus dorsal ont les bras croisés sur le sternum ou sur le bassin. Des questionnements sur cette dernière posture font débats actuellement. Les bras croisés sont représentés tant au niveau de l'iconographie que dans les ensembles sépulcraux, à l'aide de maintien (linceul, cordelette...). On retrouve également ces gestes dans des descriptions de liturgistes comme G. Durand qui rapproche de geste à celui de la prière. Les bras croisés sur le bassin se retrouvent dans les testaments en signe de pudeur face au créateur. Concernant la symbolique des bras croisés sur le sternum, outre la position de la prière, on y voit également le désespoir à l'image des trois vifs mais encore, la résignation, l'acceptation de son sort pour D. Alexandre-Bidon à l'instar de Jésus lorsqu'il est présenté à Pilate (ALEXANDRE-BIDON, 1993, p. 194).

Pour les membres inférieurs, nous avons peu de variable.

Les membres inférieurs sont étendus. À l'exception des T12, T14 et T15bis. Il ne semble pas y avoir de différenciation entre les sujets immatures et ceux adultes.

Les individus T12 et T14 ont les jambes rapprochées et fléchies. Quant au T15bis, il semble avoir les jambes écartées mais la présence du T15 au-dessus n'a pas permis de déblayer l'intégralité de ses membres inférieurs lors de la prise photographique.

En conclusion, peu importe la disposition du défunt, celle-ci est de toute les manières révélatrice d'une volonté émanant des vivants. Que ces derniers aient pris la peine de donner des postures ou non à leurs défunts est une chose révélatrice sur la société à un moment particulier. Cependant, la signification peut ne pas nous parvenir.

4/ L'Orientation

Une grande majorité des sépultures de la fouille de 1970 possèdent une orientation ouest-est. Cette orientation a longtemps été attribuée au christianisme. Aujourd'hui, on se rend compte avec la multiplication des fouilles issues de l'archéologie préventive que cette orientation ne découle pas des croyances de l'Église romaine. En effet, de nombreuses tombes ont cet axe là, bien avant la prise en charge de la question de l'orientation par l'Église. C'est au XI^e siècle, que l'Église émet des prescriptions. La tête à l'ouest permet de diriger les

prières des défunts vers l'Orient, c'est-à-dire vers le Saint-Sépulcre (LORANS, 2000).

Il a été mis en évidence que la stricte orientation ouest-est n'est que rarement observée. On trouve plus fréquemment des variantes comme nord-est, sud-est, nord-ouest, sud-ouest.

Il faut également prendre en compte les considérations pratiques et topographiques qui jouent également un rôle important dans l'organisation des orientations. Les sépultures aperçues par H.Barthety en 1886 vont dans ce sens; elles respectent l'orientation des murs comme c'est également le cas à Saint-Bertand-de-Cominges⁴³ (CRUZEBY (b) (dir.), 2015, p. 123).

Cette organisation le long des murs antiques est attribuée en règle générale au haut Moyen-Âge (LE MAHO, 1994, p. 55)

Le site de Saint-Michel ne possède pas de regroupement topographique d'orientation. Les différentes orientations ne sont pas localisées dans un même lieu mais elles sont dispersées.

L'orientation nord-sud est généralement attribuée au haut Moyen-Âge. Cependant, on peut observer sur de nombreux site que ce n'est pas une réalité⁴⁴.

La fouille de 1970 montre quelques tombes dans cet axe dans le secteur extra ecclésial. Cependant, le T17 dénote puisqu'il se présente avec une orientation nord-sud dans la structure centrale au niveau de la façade principale. La datation de la structure centrale étant d'un *terminus post quem* attribuable dès le XII^e siècle, l'inhumation posséderait donc le même *terminus post quem* ; nonobstant, en présence d'un manque d'indication stratigraphique, cette sépulture peut être antérieure à la structure centrale. Cette dernière serait alors le *terminus ante quem* de la tombe T17.

5/ Les répartitions cimétériales

Afin de comprendre le site, il est important de percevoir et de comprendre les répartitions spatiales des ensembles funéraires du site.

⁴³C'est le cas de la Basilique et des annexes.

⁴⁴ Lors du diagnostic sur la place de l'église d'Orthez (2016, par N. Béague), les tombes possédaient de multiples variations dans l'orientation. Leur datation est estimée plus tardivement (XII^e/XIII^e siècle).

5.1 Les zones de concentration

Le site met en évidence quatre secteurs densément peuplés (*cf. Annexe N° XV*).

Le premier correspond aux données issues de la fouille de 1886. La partie sud-est de la *uilla* semble intensément peuplée tant au niveau des mosaïques que des murs antiques. Ce secteur semble se développer au niveau des T4 et T13 découverte plus tardivement (1970). Les datations ¹⁴C donnent une estimation aux alentours des VIII^e-IX^e siècles pour les deux sépultures mentionnées. Le secteur peut potentiellement être attribué à la même chronologie notamment si l'on prend en compte l'individu en décubitus ventral (pratique courante au haut Moyen-Âge) et que l'on considère que les sépultures contre les murs et celles qui se concentrent autour de la structure nord peuvent être datables également du haut Moyen-Âge.

La fouille de 1970 a mis en évidence un autre secteur intensément peuplé à l'est de(s) église(s). Aucune information n'a été fournie pour ce secteur puisque les sépultures sont intégralement parties à la pelleteuse. Il semble que les T7 et T8 appartiennent à ces sépultures.

Le dernier secteur et non des moindre, est le secteur intra ecclésial. Les trois datations ¹⁴C du secteur donne une estimation de la population comprise entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Nous avons donc sans doute à faire à une population moderne pour une grande partie au moins de cette zone.

Au sud de l'abside (structure sud), nous ne pouvons pas dire si la population cimétériale continue ou non. La fouille n'ayant pas été jusque cette partie du site.

On peut estimer la population inhumée à une centaine d'individus au minimum puisque au moins quarante ont été perçus en 1970 et que les autres zones sont décrites avec une forte concentration (GORSE, 1887 ; SEIGNE, 1973).

5.2 Un regroupement spatial rationnel ?

Concernant les individus dans leur globalité, il n'apparaît pas de foyer distinct d'inhumation. C'est-à-dire que par le positionnement des individus nous ne pouvons pas présumer d'éventuelles relations familiales ni percevoir un rang social particulier par l'emplacement (pour le secteur extra ecclésial) (ALDUC-LE BAGOUSSE (b) (dir.), 2009).

Cependant, on peut se demander si les murs de la *uilla* ne servent pas d'enclos pour une

majorité de sépultures. L'emplacement au centre des salles est-il le fruit du hasard ? Cela indique que les murs de la *uilla* étaient alors sans doute encore visible lors de la mise en terre mais ne pourrait-il pas y avoir une autre sens dans l'emplacement de ces inhumations ?

Ce qui se détache, c'est le charnier puisque au moins treize individus y étaient inhumés. Le questionnement autour de celui-ci est grand car peut-il s'agir d'un charnier de guerre ? D'épidémie ? Ou d'autres choses ?

5.3 La répartition spatiale des immatures

Du IV^e au VI^e siècle, l'inhumation *ad sanctos* devient un privilège. Les enfants sont souvent retrouvés à proximité des murs gouttereaux et ce même plus tardivement, en effet, l'eau ruisselant à des vertus salvatrices. Il a été hypothétiquement admis dans les précédents mémoires que les inhumations localisées autour de la structure nord correspondraient à une volonté de bénéficier des eaux salvatrices sans doute émises par la récupération des eaux ; néanmoins, les sépultures ne sont pas à proximités immédiates des murs à l'exception de la T23. Bien que la canalisation passe à proximité des inhumations les plus au nord, aucune donnée ne semble pouvoir confirmer cette théorie.

Les immatures ne sont pas recensés dans une même zone topographique (*cf. Annexe N° XX*). Il est cependant à noter qu'il ne semble pas y avoir d'individu de la classe 0-1 an, bien que tous les immatures issus de la fouille de 1970 n'ont pas fait l'objet de photographies et que même ainsi, l'absence de mire rend impossible l'estimation de l'âge avec une méthode métrique. De plus, cette première tranche d'âge est l'une des plus délicate à voir en fouille⁴⁵. Il n'est donc pas à exclure que le site ait pu en comporter, toutefois, en l'absence d'indication allant dans ce sens nous partons du principe que cette tranche d'âge est absente sur le site.

Les individus immatures ne font donc pas l'objet d'une répartition particulière. A contrario, nous trouvons des immatures dans le secteur intra ecclésial. L'inhumation *ad ecclesiam* des immatures n'est pas une chose habituelle. A l'époque Moderne ce fait n'est

⁴⁵ Il faut également prendre en compte que lors de la fouille de 1970, la pelleuse avait déjà bien entamé les unités stratigraphiques supérieures.

pas si rare. En effet selon la classe sociale ou les liens familiaux, une inhumation *ad ecclesiam*, même des périnataux est possible (POULMAR'CH *et al*, 2012). Cependant, ces immatures appartiennent au charnier, pour en savoir plus quant à un effectif statut social ou des liens familiaux, une étude anthropologique est nécessaire.

5.4 L'inhumation « *ad ecclesiam* »

Après la période mérovingienne, l'église devient l'un des lieux de prédilection pour les inhumations. C'est un privilège réservé à l'élite laïque et cléricale.

L'inhumation *ad ecclesia* est propre aux catholiques romains (SAPIN, 1996, p. 66). Elle fait le Jeu d'interdictions et de libéralités⁴⁶.

Les débats la concernant débutent en 809 avec le concile d'Aix-la-Chapelle qui a la volonté de mettre fin à ce type d'inhumation dans le but de faire disparaître les légitimités de distinction.

Les XI^e et XII^e siècles sont encore lacunaires dans la compréhension des inhumations de la période, il en est de même pour celles paroissiales.

Pour les périodes plus tardives, XIV^e-XVIII^e siècles, la connaissance des lieux privilégiés passe par la prise en compte testamentaire ainsi que par l'étude des registres paroissiaux. Pour Lescar, Les registres paroissiaux montrent que les notables par exemple se font inhumer dans ces lieux de dévotions que sont les églises (Saint-Julien et Notre-Dame) ainsi que dans le cloître de la cathédrale.

On peut donc émettre l'hypothèse que les individus inhumés dans le secteur intra ecclésial sont sans doute liés à la seigneurie. Seule une étude poussée pourra nous donner plus d'indication. De plus, il faut également prendre en compte les datations ¹⁴C qui sont à mettre en relation avec une éventuelle destruction de la chapelle après 1569.

⁴⁶ L'Église n'a jamais réussi à gérer la question des sépultures *ad ecclesia*. Il faut attendre la laïcisation des cimetières au XIX^e pour que les églises soient un lieu intégralement voué aux vivants (SAPIN, 1996, p. 69).

6/ Hypothèses

On observe à l'échelle de l'ensemble du cimetière un grand soin dans le positionnement des morts au niveau du secteur extra ecclésial disponible photographiquement mais cela est également perceptible dans la description que fait H. Barthety pour le secteur de la mosaïque. Dans le secteur intra ecclésial, on observe une différence très nette de traitement des morts. Ce secteur voit un traitement des morts habituel, en décubitus dorsal, bras croisés... et d'un autre côté, une partie ne reçoit pas toujours de traitement particulier. Cette partie comprend le charnier ainsi que le T12 voire le T5.

On peut se demander si dans le secteur intra ecclésial, on n'aurait pas eu deux moments différents de gestion du cimetière. L'un avec des inhumations "traditionnelles" puis une gestion d'urgence d'où la conception du charnier. Cette gestion d'urgence peut être perçue par le changement des gestuelles funéraires. Les individus du charnier ne disposant pas du soin apporté aux autres individus du site. Le T15bis, face contre terre n'est pas dans une représentation symbolique. Sa position montre qu'aucun soin n'a été apporté. On a l'impression qu'on les a déposés dans la fosse lorsqu'il était encore en état de rigidité cadavérique.

Il en va de même pour tous les individus à l'exception du T6 et du T15 qui présentent quand même des bras croisés.

On peut se demander si les T12 et T5 ne sont pas liés chronologiquement au charnier puisqu'ils ne présentent pas non plus les soins d'inhumations traditionnels. Peut-être sont-ils une première vague puis face à l'ampleur d'une chose inconnue à ce stade, les vivants ont dû concevoir ce charnier afin de recueillir les défunts nombreux sur une période relativement courte (connexions anatomiques).

Concernant les inhumations « traditionnelles » du secteur intra ecclésiales on peut supposer qu'elles sont des sépultures de personnes défuntes issues d'une classe sociale aisée voire être un lieu d'inhumation des seigneurs du Laur. Dans le but de pouvoir confirmer ou infirmer cette hypothèse l'étude des pratiques funéraires et les données anthropologiques devront être prises en compte.

Chronologiquement, l'étude funéraire apporte peu de chose. Aucune sépulture ne

comprend du mobilier funéraire outre des attaches de vêtements ou de linceuls. Il est évident, que si la fouille de 1886 avait dégagé du mobilier funéraire cela aurait été mentionné puisque le mobilier est ce qui était établie comme le plus important dans une tombe à cette période. Nous pouvons donc justifier ainsi que nous ne sommes pas face à des sépultures Mérovingiennes. Cela est confirmé par les datations extra ecclésial qui donne une estimation VIII^e-IX^e soit la période carolingienne.

La continuité du site est difficile à établir. Si l'on peut potentiellement attribuer la zone nord au haut Moyen-âge par sa position contre les murs ainsi que la zone face à la façade principale de la structure centrale ; le T7 et la zone est sont difficilement interprétables ; et ce, même pour des hypothèses puisque pour avoir un *terminus post quem* il aurait fallu une datation du bâti ou une datation ¹⁴C du T7 (ce dernier ayant disparu).

CHAPITRE 3

*... et anthropologique des
inhumations de Saint-Michel*

I/ La méthodologie anthropologique

1/ Le NMI (nombre minimum d'individus)

Le nombre minimum d'individu est la base de la recherche anthropologique. Avant de débiter toute étude, il nous faut connaître le nombre de sujets d'étude dont nous disposons.

Le NMI correspond au nombre minimal de sujets individualisables avec sûreté dans un échantillon. Il n'est pas à confondre avec le nombre réel d'individus (NRI). L'objectif est d'obtenir la valeur la plus élevée possible afin d'être au plus près de la réalité.

Il existe différents NMI ; celui de fréquence consiste à comptabiliser l'élément anatomique le plus représenté (de préférence les os longs, maxillaires et mandibules) situé sur la même latéralisation. Ce calcul est communément employé et peut être amélioré en appariant, lorsque c'est possible, des éléments ayant appartenu au même individu (NMI d'appariement). Cependant, ce NMI de fréquence ne prend pas en compte les variations de maturation. Nous avons donc pratiqué sur notre échantillon un NMI étagé (*cf. Annexes N° VI et N° VII*) afin de prendre en compte ces variations et ainsi être au plus proche de la réalité.

D'autres méthodes sont actuellement en élaboration dont un NMI allométrique qui permettrait ainsi avec plus de fiabilité de réunir un même individu.

Le NMI que nous avons pratiqué se base sur l'observation macro visuelle des variations de maturation et sur la latéralisation des os. Les cartons qui ont été concernés par le NMI sont les ensembles 2 et 3 (*cf. Annexe N° VI et VII*) ainsi que le carton contenant le T6 puisqu'il comprenait avec lui le T6bis (*cf. Annexe N°VII*).

Nous avons par la suite comptabilisé la totalité des individus afin de savoir combien de sujets d'étude minimum nous avons à disposition pour la présente étude.

Après cette première application méthodologique, il s'agit de connaître les individus à notre disposition. Pour cela, nous avons établi la diagnose sexuelle de chacun ainsi que l'estimation de l'âge du décès.

2/ La sexualisation

La méthodologie anthropologie a vu de nombreux débats autour des caractéristiques de sexualisation et de celles qui permettent d'estimer l'âge du décès d'un individu.

Dans le cadre de la diagnose sexuelle, on a longtemps utilisé les caractéristiques crâno-morphologiques et métriques mais ces méthodes ont été abandonnées. Cependant, ces méthodes peuvent avoir malgré tout un intérêt si l'échantillon étudié permet de mettre en avant un référent ; ce qui n'est pas le cas pour notre échantillon de Saint-Michel à Lescar. Aucun référent n'a pu être établi en raison du faible corpus et des problèmes de datations subsistant. De plus, le taux d'erreur est supérieur à 95%.

C'est l'os coxal qui prend le pas sur ces études. En effet, l'os coxal subissant les contraintes de la reproduction est l'os le plus fiable dans le procédé d'identification sexuelle. Les premières méthodes les plus usitées sont celle de Privat, Sauter (PRIVAT, SAUTER, 1955) et Phenice (PHENICE, 1969) mais dont la fiabilité a été discuté depuis⁴⁷ (BRUZEK, 1996 ; BRUZEK, 2002).

Le choix méthodologique pour les sujets matures est de deux natures : morphologique et métrique. Deux méthodes ont été utilisées afin de tenter de déterminer le sexe des individus dont nous disposons :

2.1 La méthode Bruzek

La méthode Bruzek (BRUZEK, 2002) est une méthode qui se base sur les discriminations sexuelles que comporte le bassin. C'est une méthode morphologique composite. Se basant sur des critères visuels, elle est la méthode la plus adaptée à des bassins qui ne sont pas entiers puisque l'étude comporte les éléments les plus résistants du coxal. La méthode a été révisée en 2002, elle passe de neuf critères de sexualisation que sont les formes de la grande échancrure sciatique, de la surface auriculaire, celle de l'arc composé, l'absence ou la présence du tubercule de buisson, du sillon pré-auriculaire et de la goutte post-auriculaire, la surélévation ou non de la surface auriculaire, le cristaphallica ainsi que le rapport ischion-pubis ; à cinq critères qui se basent sur ce qui est le plus discriminant entre les sexes : les formes de la grande échancrure sciatique, de la surface auriculaire, celle de l'arc composé, le cristaphallica ainsi que le rapport ischion-pubis.

La prise en compte simultanée de ces critères permet une fiabilité de l'ordre de 95% de la méthode dans la détermination sexuelle d'un individu mature. 95% de fiabilité étant le

⁴⁷HENRY-GAMBIER, BRUZEK, MURAIL, HOUËT, « Révision du sexe du squelette Magdalénien de Saint-Germain - la-Rivière (Gironde, France) », PALEO, N°12, 2002 p.205.

minimum accepté par les anthropologues.

Cependant, les résultats issus de cette méthode dépendent de l'observateur, cette méthode est donc subjective puisque les résultats peuvent varier d'un observateur à un autre selon son niveau d'expérience.

Le NMI des individus comportant des coxaux exploitables pour la méthode morphologique est de six individus : T13, T14, T10 et T10bis ainsi que le T5 et un individu non identifié spatialement de l'ensemble 2.

Nous n'avons pas effectué cette méthode sur la totalité des coxaux présent dans le carton du T14 ; malgré que les coxaux aient été bien conservés. En effet, cet individu comporte deux paires de coxaux. L'étude de l'âge ne permet pas de reconstituer les paires de coxaux⁴⁸. Il est donc impossible d'associer les paires et encore moins de savoir quels sont les coxaux appartenant à l'individu T14, la seconde paire de coxaux appartenant sans doute à un autre individu mature du charnier.

La méthode Bruzek a tout de même été mise en œuvre sur un coxal de chaque latéralisation du T14. Le résultat a été une détermination sexuelle indéterminée pour chacun des coxaux avec autant de caractéristiques féminines que de masculines. Nous n'avons donc pas, pour cet individu donné suite avec cette méthode, préférant la méthode métrique.

2.2 *Le DSP (Diagnostic sexuel probability)*

Le DSP (MURAIL, BRUZEK, HOUËT, CUNHA, 2005, p.167-176) s'appuie sur des données métriques. Il permet parfois de fournir un résultat de diagnose sexuelle alors que la méthode Bruzek (BRUZEK, 2002) ne donne pas de résultat précis. Le DSP est un outil de diagnostic sexuelle qui est basé sur le principe de l'analyse discriminante.

L'objectif de la recherche de cette méthode était de valider l'hypothèse que toutes les populations différentes des humains modernes partagent un modèle commun de dimorphisme sexuel dans leurs os de la hanche. Des échantillons de référence de quatre zones géographiques différentes ont été étudiées : l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Asie. L'échantillon total assemble 2 040 os de la hanche non-pathologiques des individus dont l'âge connu et le sexe sont connus. Il a ensuite fallu sur les dix-sept premières mesures qui avaient été retenues garder celles qui étaient révélatrices d'un dimorphisme sexuel chez

⁴⁸La méthode Schmitt 2005 montre que trois des coxaux appartiendraient à la tranche des 30-59 et un à la tranche 20-29 ce qui laisse penser que l'un des coxaux gauche aurait une anomalie de style pathologique.

toutes les populations et qui sont donc des composants invariables.

Dix critères ont été retenus car fiables et invariables dans toutes les populations. Le DSP comporte donc dix variables dont deux sont des variables de secours. Elles sont rangées en fonction de leur pouvoir discriminant selon un ordre décroissant. Les deux variables de secours : VEAC et SIS sont représentatives des zones du coxal qui se conserve le mieux. Ces deux variables ne sont donc à utiliser que si le nombre de quatre variables discriminantes n'est pas atteint. Le but de tout cela est de garantir la fiabilité de diagnostic.

Il faut donc un nombre minimum de quatre variables pour que le tableur puisse calculer les probabilités d'appartenances au genre féminin ou masculin. Plus on a de nombres de variables, plus on a de potentialité d'obtenir une diagnose sexuelle d'au minimum 95%. Le tableur va nous donner le pourcentage de chance d'appartenir à chaque genre et se prononcer entre trois résultats que sont :

- Féminin ;
- Masculin ;
- Indéterminé (si le seuil de 95% d'un genre n'est pas atteint).

C'est une méthode universelle qui permet donc de faire des observations, des comparaisons à une plus grande échelle mais surtout elle donne une norme mondiale.

Cette méthode a pu être mise en œuvre pour sept individus, elle demande une meilleure conservation de l'os coxal pour les critères les plus discriminants notamment concernant les mesures intégrant le pubis ou l'ischion. Les individus de saint-Michel ayant bénéficié de cette diagnose sexuelle sont les : T12, T13, les quatre coxaux T14, T10 et T10bis, T5 ainsi que l'individu non identifié de l'ensemble 2. Le résultat n'a pas été satisfaisant pour tous les individus en raison de l'absence fréquente des éléments les plus discriminants.

2.3 La diagnose sexuelle des immatures : état des lieux.

La non maturation des os ne permet pas de sexualiser les immatures. Des essais ont été fait dans ce sens mais sans jamais atteindre les 95% de fiabilité prérequis. Même les méthodes indirectes par analyse d'ADN ne livrent pas toujours des résultats satisfaisants (FAERMAN *et al.*, 2002).

Des tentatives de sexualisation ont été fait à partir de la tête osseuse et de la mandibule des immatures (SCHUTKOWSKI, 1993 ; MOLLESON *et al.*, 1998). Une des études les plus récentes est celle de Loth et Henneberg (2001) (LOTH, HENNEBERG, 2001). Pour cette dernière, le teste a été effectué à partir d'une série de référence comportant des blancs et des noirs sud-africains dont l'âge et le sexe sont connus⁴⁹. La méthode se base sur l'observation de l'évolution morphologique des mandibules afin d'en déterminer des éléments de diagnose sexuelle. Pour cette étude, ils se basent sur deux caractères mandibulaires que sont : la base de la symphyse mandibulaire (arrondie chez les filles, anguleuse chez les garçons) et la forme du corps de la mandibule (dans le prolongement du menton chez les filles et formant un angle avec le menton chez les garçons). Cependant, cette méthode n'est pas fiable sortie de sa série de référence (COQUEUGNIOT, GIACOBINI, MALERBA, 2002). En effet, cette méthode n'a été construite qu'avec dix-neuf individus immatures et une population bien particulière. Dans son cadre d'étude, le taux de probabilité était de 82%, hors de la collection, il tombe à 60%.

D'autres tentatives de sexualisation des immatures ont été tentées comme la méthode Schutkowski qui utilise les caractères discriminants de l'ilium (SCHUTKOWSKI, 1990). En effet, l'os coxal est reconnu comme l'élément du squelette le plus pertinent pour une diagnose sexuelle de l'adulte (FEREMBACH *et al.*, 1979 ; KROGMAN, ISCAN, 1986 ; BRUZEK 2002). Il a donc été émis l'hypothèse qu'il en va de même pour les immatures. Cependant les marques de sexualisation sur le pubis ne se développent qu'à la puberté, il a donc fallu trouver un autre critère. C'est l'ilium qui a été retenu puisqu'il est le plus discriminant après le pubis.

Ces méthodes ne s'adaptent que sur certaines séries particulières ; c'est-à-dire à une population bien définie (MAJO, TILIER, BRUZEK, 1993). Ces méthodes ne sont donc pas applicables « universellement » et le seuil de fiabilité de la diagnose sexuelle hors des séries de références est très inférieur au seuil de 95%.

⁴⁹La série est conservée au musée d'Anatomie Humaine de l'Université de Turin.

3/ L'âge du décès

3.1 La méthode Schmitt

Cette Méthode (SCHMITT, 2005), utilise la zone sacro-pelvienne comme outil afin d'avoir une haute fiabilité de diagnose sexuelle. Elle se base sur une étude ostéologique détaillée⁵⁰ des variabilités des indicateurs de l'âge. Cette méthodologie prend le pas sur la méthode Lovejoy (LOVEJOY et al., 1985) qui estime également l'âge du décès à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque mais dont la fiabilité a été contestée (ROGERS, 1990 ; MURRAY, 1991; SAUNDERS et al., 1992 ; SANTOS, 1996 ; GARST, 2003 ; OSBORN et al., 2004 ; SCHMITT, 2004).

L'étude porte sur la surface auriculaire de l'ilium ainsi qu'une partie de la tubérosité iliaque qui sont les parties du coxal qui se conservent le mieux et sur lesquelles, le phénomène de sénescence est le plus représentatif. Ce phénomène débute pour les populations actuelles vers 30-40 ans (SASHIN, 1930 ; BOWEN, CASSIDY 1981 ; STEWARTS, 1984 ; RESBICK, 1985). Il est constant dès 50 ans (RESNICK *et al.*, 1975).

La Méthode Schmitt se base sur quatre critères nommés SSPI (A, B, C et D). Ces critères portent sur les modifications de l'organisation transverse, de la modification de la surface articulaire, de la modification apicale ainsi que la modification de la tubérosité iliaque. Puisque avec l'âge, des changements interviennent au niveau de l'articulation sacro-iliaque.

La méthode se base sur un système de cotation simple et permet d'attribuer un âge de décès qui se situe dans un intervalle chronologique grâce au calcul de probabilités issu des résultats (SCHMITT, 2005). Trois intervalles d'âges chronologiques sont disponibles : 20-29 ans, 30-59 ans et plus de 60 ans la tranche d'âge intermédiaire est surinterprétée en raison des variations individuelles dont la prise en compte est extrêmement complexe.

Les résultats qui ont été obtenus dans le cadre de l'étude des squelettes de Saint-Michel ont été comparés au tableau de probabilité définit par la méthode (*cf. Annexe N°XXVI*) afin de calculer leurs possibilités d'appartenir une tranche d'âge.

Cette méthode a pour but d'atteindre les 95% de fiabilité même si elle manque de précision car l'évolution de la sénescence est propre à chacun.

Le défaut de cette méthode (SCHMITT, 2005) comme toutes celles qui se basent sur des

⁵⁰Méthode élaborée sur différentes populations d'origine européenne.

critères morphologiques sont par nature subjectives puisqu'elles se basent sur l'interprétation personnelle et par l'expérience du chercheur (RITZ-TIMME et al., 2000 ; UBELAKER, 2000). De plus, elle ne s'applique pas à des coxaux atteints de pathologies de type arthrosique puisque cela fausse la vision de la surface auriculaire.

De nouvelles études tentent de joindre fiabilité et précision avec par exemple la cémentochronologie⁵¹ (LANTERIE, 2015).

La méthode Schmitt a été combiné à la méthode Owings-webb suchey (1985) afin d'affiner la tranche d'âge des jeunes adultes du site.

3.2 La méthode Owings-Webb Suchey

La méthode Owings-Webb Suchey (OWINGS-WEBB, SUCHEY, 1985) se base sur deux os que sont le coxal et la clavicule. Cette méthode se base sur les différents stades d'ossification⁵². Pour le site de Saint-Michel, les clavicules sont peu représentées. Les crêtes iliaques sont souvent présentes à l'état fragmentaire dans le corpus mais elles permettent de donner des indications sur la maturation osseuse. Ces éléments comportent tous deux quatre phases d'ossification. La dernière phase de fusion correspond à une fusion totale qui fait disparaître les lignes épiphysaires. C'est autour de 25 ans (25-31 ans) que cette dernière phase s'établit pour la clavicule.

La fusion de la crête iliaque de l'os coxal rentre dans un processus de suture des os du bassin. Ces sutures sont complètes autour de 21 ans. Il s'agit donc d'observer les degrés de fusion de la crête iliaque.

Owings-webb et Suchey, voient quatre degrés de fusion qui diffèrent entre le genre féminin et le genre masculin ; Les étapes de fusion de la crête iliaque ont été décrites comme suit par la méthode :

Sexe masculin :

- On a une épiphyse séparée 13 à 19 ans
- L'union partielle s'effectue entre 14 et 23 ans
- L'union complète s'observe entre 20 et 24 ans

⁵¹Étude des lignes du ciment dentaire par comptage de ces lignes.

⁵²Fusion de la crête iliaque et de l'extrémité sternale de la clavicule.

Sexe féminin :

- L'épiphyse est séparée entre 14-15 ans
- On observe la fusion partielle entre 14 à 23 ans
- La fusion complète s'effectue vers 18 ans

La méthode Vandervael (VANDERVAEL, 1964) observe trois degrés de fusion⁵³. Le premier degré de fusion concerne les moins de 20 ans avec une séparation totale de la crête iliaque, la seconde est partiellement soudée, cela s'opère entre 19 et 20 ans puis la troisième phase concerne les 21 ans ou plus avec une crête iliaque complètement soudée.

Concernant la fusion de la clavicule, l'union complète de la surface articulaire sternale à la diaphyse est réalisée pour 100% des cas à 31 ans. L'évolution de la fusion a été décrite comme suit par la méthode :

Sexe masculin :

- Moins de 25 ans, l'épiphyse est séparée
- Entre 17-30 ans, on a une union partielle
- L'union complète s'effectue à 21 ans ou plus

Sexe féminin :

- 15 ans ou moins, l'épiphyse est dissociée
- Entre 14-23 ans, on observe une union partielle
- A 18 ans ou plus, la fusion complète s'effectue

Les deux indicateurs ensemble (clavicule et crête iliaque) permettent de situer l'individu de moins de 25 ans dans une fourchette chronologique plus resserrée que l'individu mature âgé d'environ 25 ans et plus.

Cette méthode complète celle de Schmitt puisqu'elle permet d'observer les jeunes adultes, la méthode Schmitt donnant un intervalle d'âge allant de 20 à 29 ans, cette méthode permet d'affiner la tranche 20-25 ans.

Nous avons effectué cette méthode avec l'observation macroscopique, mais une radiographie des épiphyses permet une plus grande précision dans l'observation du stade de

⁵³BEAUTHIER, « *traité de médecine légale* », de boek, Bruxelles, 2008, p. 418.

fusion.

3.3 Les immatures : l'âge du décès

L'âge du décès des immatures se base en règle générale sur deux critères. L'utilisation des os longs est une méthode usitée (FAZEKA, KOSA, 1978) mais cela implique d'avoir un immature sans pathologie puisque les résultats pourraient être faussés. On peut prendre l'exemple du Syndrome de Turner qui donne aux filles un âge osseux inférieur à leurs âges réels dans une majorité des cas. Il faut également prendre en compte les variations naturelles de la croissance d'un individu à l'autre.

L'âge infantile est composé de trois variables qui sont : « *l'âge osseux (déterminé par la radiographie du poignet et de la main gauche), l'âge statural (âge pour lequel la taille déterminée pour l'enfant considéré correspond à la taille moyenne) et l'âge chronologique (âge civil)*⁵⁴ ».

Le référent de base est l'âge statural. « *La croissance normale s'effectue en plusieurs étapes dont chacune a des caractères particuliers : croissance de la première enfance (de 1 mois à 2 ans), de la seconde enfance (de 2 ans à 12 ans), la puberté. La vitesse de croissance staturale correspond au gain de taille en centimètre par année [...] chaque région du corps a sa propre vitesse de croissance*⁵⁵ ».

De nombreuses méthodes portent par conséquent sur les os longs, notamment le fémur et l'humérus. Les méthodes les plus utilisées et les plus fiables portent sur des données métriques.

Les méthodes Sellier (1993, 1995) sont utilisées dans le cadre d'estimation de l'âge des nouveau-nés. La méthode Sellier (SELLIER, 1993) fait la révision de la méthode Fazeka et Kosa (1978). Elles se basent à partir des mesures diaphysaires des os longs pour les fœtus et la première classe d'âge (0-1 an).

La méthode Black et Scheuer (BLACK, SCHEUER, 2000) utilise la fusion des épiphyses des os. Cette méthode a pour avantage de prendre en compte un plus large panel d'âge.

La troisième méthode est celle de l'âge dentaire. Cette méthode est adoptée lorsque l'on

⁵⁴Définition Larousse.

⁵⁵Encyclopédie Larousse : http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/croissance_de_lenfant/12274

doit donner une estimation de l'âge sur le terrain.

Le corpus de Saint-Michel se comporte trois immatures identifiables⁵⁶ et deux autres dont on ne dispose que des fragments de crânes⁵⁷.

Les trois immatures identifiables possèdent leurs mandibules. Nous avons fait le choix de l'âge dentaire pour une meilleure cohérence entre les individus puisque seul le T6 possède un os long exploitable.

Cette méthode (UBELAKER, 1989) semble fiable malgré les pathologies et les caractéristiques congénitales qui peuvent influencer sur la dentition. L'évolution des dents, leurs phases d'éruptions sont globalement similaires d'un individu à un autre, ce qui permet une relative fiabilité avec cette méthode quand il est possible de l'appliquer. Le défaut est que l'estimation de l'âge se trouve dans un intervalle assez large : +/- 30 moins d'intervalle.

4/ Méthodologie de l'étude des pathologies des sociétés anciennes : Étude paléopathologique du crâne et du post-crâne

La paléopathologie débute au XVIII^e siècle. En 1913, le terme paléopathologie est utilisé par Sir Armand Mark Ruffer. Ce mot a pour objectif de désigner « la science des maladies dont on peut démontrer l'existence sur les restes humains et animaux des temps anciens ».

La paléopathologie est une discipline qui a pour but d'observer et reconnaître les traces de maladies, d'infections, de blessures... sur les restes humains qui sont mis à disposition des paléopathologistes pour études. Cette discipline est exercée par des anthropologues spécialisés mais également par les autres pour les formes de pathologies les plus courantes comme l'arthrose, l'interprétation des fractures... Certaines pathologies peuvent passer outre le regard d'un non spécialiste de la question. En effet, la paléopathologie est une spécialité à part entière qui nécessite une très bonne connaissance de l'os et de ses variations.

Cette discipline permet de connaître l'état sanitaire d'une population, d'un individu, d'un groupe... ; « les maux dont souffre une époque » (CHARLIER, 2013).

Elle s'appuie sur diverses méthodes qui débutent par l'observation macroscopique des

⁵⁶T6, T6bis ainsi qu'un immature dans l'ensemble 3.

⁵⁷Dans l'ensemble 3 : fragments de crânes de deux immatures.

ossements afin de percevoir les éventuelles anomalies telles que la texture (ostéomyélite...), les relations anormales entre les éléments osseux de type arthrosique, éxostose⁵⁸, périostose⁵⁹, épaissement des extrémités⁶⁰...

D'autres méthodes plus poussées sont utilisées par les paléopathologistes comme la radiographie⁶¹ qui peut permettre de confirmer certaines pathologies comme l'ostéoporose, les analyses biochimiques⁶² ou la génétique⁶³ qui vont permettre de détecter ce qui n'est pas visible à l'œil nu.

C'est cette étude visuelle qui a été effectuée sur l'échantillon disponible du site de Saint-Michel. Cette méthode permet d'observer les pathologies les plus manifestes. Le but de cette approche est de tenter d'observer et de comprendre les syndromes ostéo-archéologiques.

Pour chaque individu, une observation macrovisuelle a été effectuée pour chacun des os. Puis, les pathologies ont été répertoriées par catégories : l'arthrose, les fractures, les pathologies congénitales et les infections.

La connaissance des pathologies dont souffrent les individus inhumés à Saint-Michel a une importance primordiale. En effet, par elles, on a accès à des nombreuses informations sur les maladies et donc sur l'état sanitaire d'une population précise.

5/Les caractères discrets

Les caractères dits « discrets » font l'objet, depuis la charnière XIX^e-XX^e siècles, de très nombreux travaux concernant leur éventuelle signification biologique. Avec les années 80, on voit un regain d'intérêt qui porte sur les éléments qui permettent de mettre en avant des regroupements familiaux dans les ensembles sépulcraux.

La prise en compte de ses caractères discrets ainsi que le contexte (topographique, types

⁵⁸Tumeur bénigne constituée de tissus osseux. Si elles sont multiples, cela se caractérise par une déformation de la métaphyse (<http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie-medicale/exostose>).

⁵⁹Épaississement du périoste qui est la membrane conjonctive qui recouvre l'os. (<http://www.cnrtl.fr/definition/p%C3%A9riostose>)

⁶⁰Peut être naturelle ou liée à une pathologie de type rachitisme.

⁶¹La radiographie va permettre de mettre en évidence des particularités qui ne sont pas toujours visibles à l'œil nu ; le cancer des os, l'ostéoporose, les lignes de Harris...

⁶²Elles permettent à partir d'un petit prélèvement des restes d'effectuer des investigations de ce qui a été ingéré volontairement ou non par l'être vivant. (<http://www.hominides.com/html/dossiers/paleopathologie.php>).

⁶³ La paléogénétique se fonde sur l'analyse moléculaire grâce à l'ADN, elle s'affranchit de la nature organique ou minérale de ce matériel d'étude et nous offre des perspectives l'identification spécifique de l'élément causal des maladies du passé. Cette spécialité a vu le jour au cours des années 1980. (<http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/paleopathologie.php>).

de mobiliers, parfois regroupements...) peuvent permettre de mettre en évidence des liens de parentés (CRUBEZY, SELIER, 1999) ou d'observer les flux migratoires (ADALIAN *et al*, 2014).

La méthode qui a été mise en place pour l'observation des caractères discrets de l'échantillon de Saint-Michel se base sur l'étude macrovisuelle. Il a été pris en compte les variations morphologiques du crâne et du post-crâne et des dents. Nous essayerons par l'observation de ces caractères discrets de voir si des liens spatiaux peuvent être faits.

6/Les marqueurs d'activités

La paléopathologie voit à la fin des années 80 la naissance d'un courant d'étude annexe qui s'intéresse aux conséquences mécaniques sur les os d'un mouvement répété. Les traces laissées par ces mouvements sont ainsi appelées marqueurs ostéoarticulaires d'activités (MOA). Ces MOA sont visibles sur les os par les micro-traumatismes qui vont permettre le développement d'arthrose ou d'arthrose secondaire⁶⁴, d'enthésopathie ou de macro-traumatismes de type fracture, fractures de fatigue...

Cependant, la difficulté est d'identifier ces marqueurs d'activités et de les dissocier d'éventuelles pathologies sans rapport avec ces dits marqueurs.

Le but de cette étude des MOA est d'essayer de comprendre l'activité d'une société, d'un individu, leurs gestuelles.

Il est néanmoins certain que les MOA ne nous nous informent pas sur l'activité précise d'un individu ou d'un groupe d'individus, cela serait illusoire ; mais ils peuvent nous donner des renseignements précieux sur la ou les parties sollicitées ; nous permettant ainsi émettre des hypothèses.

Il est nécessaire de replacer les marqueurs ostéoarticulaires dans leurs contextes⁶⁵ si la documentation le permet. Cela peut faciliter la compréhension des liens entre la population étudiée et les marqueurs ostéoarticulaires d'activités ; néanmoins, il ne faut pas extrapoler puisque cela peut intégralement fausser le résultat du fait que plusieurs activités peuvent

⁶⁴ L'arthrose secondaire sur les os longs survient souvent après une fracture. On ne le trouve généralement pas sur la tête supérieure du membre mais plutôt au niveau des articulations se situant sous la fracture.

⁶⁵ Contexte agraire, rural, urbain...

présenter les mêmes symptômes.

L'étude des MOA ne dispose pas à l'heure actuelle de méthodologie de base (VILOTTE, 2009). Elle s'effectue à partir de l'observation macrovisuelle. De plus, elle se base sur l'utilisation des données médicales actuelles⁶⁶.

La méthode doit être reproductible à l'ensemble des populations. Certains MOA comme l'arthrose se base sur des méthodes qualitatives (VILOTTE, 2009).

Les marqueurs d'activités possèdent de nombreuses limites comme les « faux positifs » qui risquent donc de nous induire en erreur. La question primordiale dans ce type d'étude est de comprendre le lien entre l'activité et les modalités d'activité :

« Certains chercheurs considèrent qu'une marque ou un ensemble de marques permettent de déterminer la pratique probable d'une activité. D'autres, au contraire, considèrent ces « marqueurs » comme des indicateurs de différences de modalité d'activité au sein d'une population, mais sans nécessairement chercher à préciser les pratiques. La première approche apparaît plus spectaculaire mais pour conserver sa crédibilité, elle doit respecter ensemble de conditions strictes. Dutour (1992, 2000) a proposé les règles suivantes :

- *Le lien entre une activité physique et ses conséquences doit être établi sur la base de références médicales actuelles ;*
- *Le marqueur doit être le plus spécifique possible à cette activité ;*
- *Les hypothèses doivent être compatibles avec les données archéologiques. » (VILOTTE, 2009)*

Nous avons répertorié les marqueurs d'activités par individu. Le but étant d'essayer de percevoir dans la mesure du possible et du raisonnable la catégorie sociale à laquelle il appartient.

7/ Les marqueurs de stress

Le choix de l'étude s'est porté sur trois indicateurs de stress : l'hypoplasie de l'émail dentaire et le *cribra orbitalia*.

Ces indicateurs vont nous permettre de donner une idée générale de l'état sanitaire de

⁶⁶ Observations faites sur le vivant ou lors de dissections ; observations concernant des cas sains et des lésions.

notre échantillon de saint-Michel. Nous avons donc cherché les stigmates osseux et dentaire révélateurs d'une mauvaise condition de vie pendant la croissance.

Ces indicateurs sont visibles à l'étude macroscopique qui est pratiquée pour cette étude. En effet, les lignes de Harris qui résultent d'un arrêt temporaire de la croissance des os longs, n'ont pas été observées faute d'appareil radiographique.

« L'hypoplasie de l'émail dentaire consiste en une réduction localisée de l'épaisseur de l'émail. Elle s'exprime généralement sous forme de dépressions horizontales et est due à des arrêts momentanés d'activité des cellules responsables de la formation de l'émail (GOODMAN et ROSE, 1990). Dans la majorité des cas, l'hypoplasie a pour origine un problème de malnutrition et/ou de santé (forte fièvre ou infection). La formation d'une hypoplasie requiert un stress de plusieurs semaines au moins ». (POLET, 2016)

Les dents ont été observées à l'œil nu sous une lumière rasante pour une meilleure visibilité. Nous avons observé l'intégralité de celles-ci.

Quant au *cribra orbitalia* ; ce marqueur de stress est attribué à l'anémie :

*« L'anémie s'exprime dès lors sous forme de perforations visibles à la surface externe de l'os (Stuart-Macadam, 1992). Si l'hypertrophie est légère, seules les zones où le tissu cortical est mince seront atteintes comme, par exemple, le plafond de l'orbite (la pathologie porte dans ce cas le nom de *cribra orbitalia*, figure 3). Si l'hypertrophie est plus importante, la voûte crânienne et les os longs peuvent également présenter des lésions. Pour Stuart-Macadam (1992), les *cribra orbitalia* ne seraient pas un indicateur de stress nutritionnel mais plutôt l'indication qu'une population essaye de s'adapter à la charge pathogène de son environnement » (POLET, 2006)*

Le plafond orbital est souvent présent à l'état fragmentaire dans l'échantillon. Cependant, la reconstruction des crânes a permis une meilleure visibilité de la présence ou non de ce marqueur de stress tant au niveau du plafond orbital que de la voûte crânienne (hyperostose porotique crânienne).

Nous avons relevé les individus porteurs de ces marqueurs de stress et tenté de faire un rapprochement spatial des individus porteurs. Le but est de tenter d'approcher le type de population (élite, « *laboratores* », ...) présente sur le secteur cimétériel et de voir si le cimetière découle d'une organisation particulière ou si les ensembles ciméteriiaux peuvent être liés à des crises frumentaires.

8/ Etude odontologique : L'état sanitaire dentaire

L'étude sanitaire dentaire est basée sur l'étude macro visuelle des pathologies visibles.

Il sera abordé dans cette sous partie les caries dentaires, les résorptions alvéolaires, ainsi que l'usure dentaire.

Les caries sont présentes sur une grande partie de l'échantillon. Les caries et l'usure dentaire sont des objets de premier ordre au sein des populations anciennes. Elles permettent de mettre en avant des habitudes alimentaires (WALDRION, 2009, p. 236). Elles sont représentatives de la santé globale et bucco-dentaire d'un individu.

Les méthodes étant complexes et nombreuses, nous avons tenté de simplifier l'étude en proposant des pourcentages de ces infections sur les individus dentés du site.

8.1 Les caries dentaires

Pour les caries, il a été comptabilisé l'intégralité des dents présentes chez les individus matures soit un total de 182 dents pour onze individus. Les immatures ont été comptabilisés à part afin d'observer la différence entre les deux catégories (mature/immature).

Il est à prendre en compte qu'à l'exception du T10, aucun autre sujet ne possède sa dentition complète ; ce résultat n'est donc pas exhaustif. La moyenne étant d'une quinzaine de dents par individu.

Afin de déterminer avec certitude une dent cariée, il a été mis en avant qu'un examen radiologique associé à l'examen visuel peut améliorer la visibilité des caries pour le chercheur (LUCAS et al., 2010). L'usage d'une sonde dentaire pointue et l'examen macroscopique visuel (BENNIKE, 1985 ; HILLSON, 2001) est la méthode la plus utilisée pour déterminer les zones cariées car c'est la plus facile à mettre en œuvre. Nous rappelons que sur l'échantillon de Saint-Michel seule la méthode visuelle a été utilisée.

L'évaluation statistique des caries pose problème, comme nous l'avons vu plus haut, évaluer le nombre de caries chez un individu archéologique ou chez une population ancienne pose la question des pertes ante mortem pathologiques.

La carie a été un large champ de recherche dentaire. R. Esclassan fait l'historique des

différentes méthodes utilisées :

« Pour établir la fréquence des caries dans une population ancienne, plusieurs méthodes ont été utilisées : certains auteurs attribuent systématiquement les pertes *ante mortem* à la carie (MENAKER, 1980 ; MAAT, 1987) et additionnent les deux effectifs : nombre de dents cariées et nombre de dents perdues *ante mortem*. D'autres considèrent le nombre de dents cariées par rapport à l'effectif total des dents exploitables et le nombre de caries dans chaque type de dent par rapport à l'effectif de chaque type (MOORE et CORBETT, 1971). La méthode la plus utilisée est l'indice C (Cariées), A (Absentées), O (Obturées) (« DMF » en anglais, pour « Decayed Missing Filled »), correspondant au décompte du nombre de dents cariées, absentes ou obturées (LUPI-BEGURIER, 2009). L'ensemble est additionné pour chaque individu ce qui permet d'exprimer une moyenne pour une population. [...] un défaut de l'indice CAO est qu'il ne fait pas la différence entre les différents sites carieux. » (ESCLASSAN, 2012, p.42).

Le nombre de caries relevées, dépend donc de la méthode utilisée. Cependant, on peut estimer qu'une mâchoire comportant de nombreuses caries et des pertes *ante mortem* va plus facilement vers un diagnostic de la perte *ante mortem* dû aux caries.

Nous avons pris en compte le nombre de dents cariées par rapport à l'effectif total des dents disponibles puis nous avons cherché le pourcentage de présence de chaque type de caries dans l'ensemble des individus. Nous n'avons pas effectué cette méthode par type de dents puisque les nombreuses résorptions alvéolaires ont entraîné un déplacement des dents et l'identification de leurs typologies n'était pas aisées.

8.2 Les pertes *ante* et *post mortem*

L'étude effectuée porte exclusivement sur les mandibules puisque c'est la partie la plus représentative et la mieux conservée chez les sujets de Saint-Michel.

Les causes des pertes *ante mortem* et *post mortem* sont multiples. La perte *ante mortem* est un élément complexe qui n'apporte pas toujours de réponse quant à la cause de la perte. Dans un premier temps, nous avons approché les causes des différentes typologies de perte dentaire ; ce qui nous a permis d'identifier la ou les causes plausibles de perte chez nos sujets d'étude. Ensuite, nous avons effectué un pourcentage du taux de perte *ante mortem* par secteur intra et extra ecclésial dans le but de voir si des différences existent entre les deux secteurs.

8.3 L'usure dentaire

La micro-usure dentaire est un domaine de recherche intégré depuis la fin des années 1970 dans les reconstitutions du mode de vie des populations disparues (PUECH, 1978 ; TEAFORD, 2007).

L'observation de l'échantillon s'est faite à l'œil nu. L'usure dentaire demande une certaine maîtrise afin de percevoir toutes les possibilités d'usure. Il existe diverses méthodes. Nous avons utilisé celle qui semble la plus simple à mettre en place. Elle prend en compte tant le niveau d'usure que la forme et la direction de la surface d'usure. Cette méthode a l'avantage de prendre en compte l'intégralité de l'arcade dentaire.

La classification Molnar (1971) compte huit stades d'usures dentaire de l'émail et de la dentine. Les molaires sont plus facilement identifiables notamment grâce aux niveaux d'atteintes des cuspidés alors que l'observation est plus complexe notamment au niveau des incisives.

Cette méthode comporte huit stade d'usure ce qui permet d'être relativement précis.

Classification de Molnar (1971) :

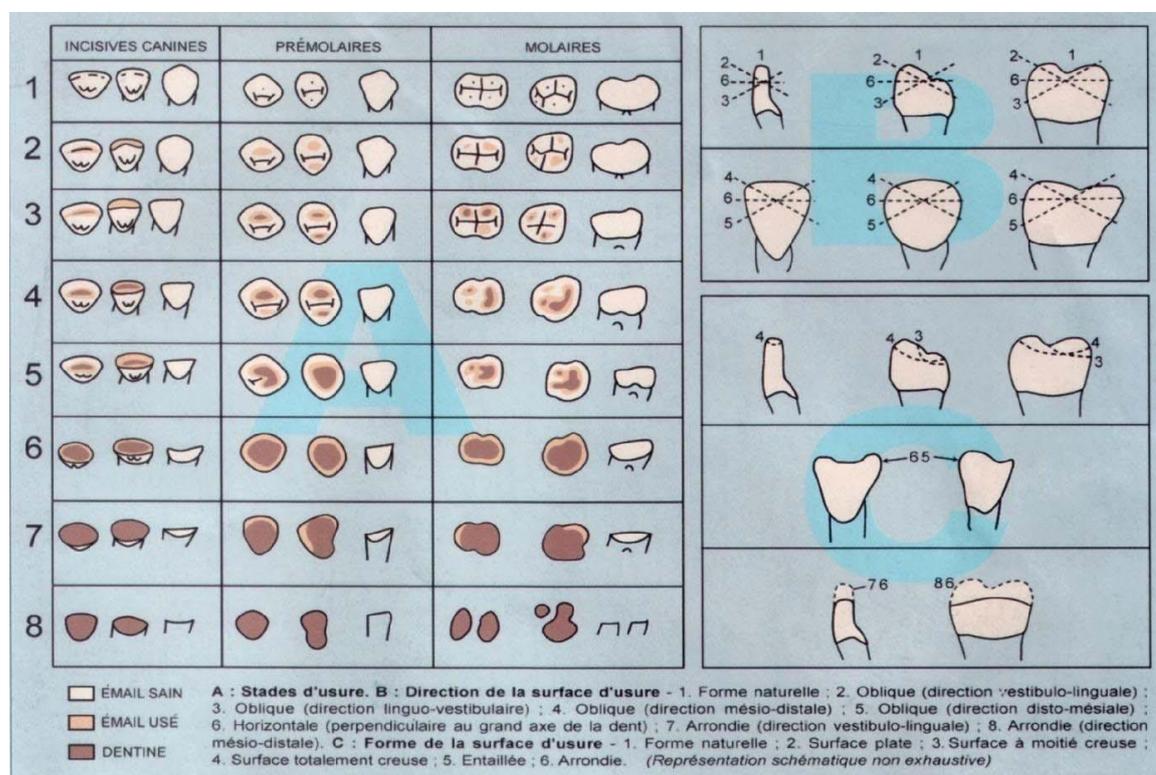


Tableau 2 Méthode de scoring de l'attribution de Molnar associant les stades d'usures, la direction de surfaces et la forme de la surface d'usure (d'après Incau, 2004). Tiré de Esclassan, 2012, p. 169.

« Les huit stades d'usure sont les suivants :

- **Stade 1** : absence d'usure ; forme naturelle initiale a l'éruption.
 - **Stade 2** : facettes amélares.
 - **Stade 3** : facettes d'usure bien formées avec les surfaces dentinaires débutantes pour les incisives et les canines ou îlots dentinaires en tête d'épingle pour les dents multi-cuspidées.
 - **Stade 4** : au niveau incisivo-canin, développement des surfaces dentinaires exposées toujours entourées d'émail : les îlots dentinaires peuvent fusionner deux à deux au niveau des molaires.
 - **Stade 5** : large surface dentinaire exposée entourée d'une collerette d'émail au niveau incisivo-canin. La coalescence des îlots dentinaires progresse sur les molaires et les prémolaires.
 - **Stade 6** : tres large surface dentinaire toujours entourée d'une collerette d'émail mais plus fine au niveau incisivo-canin. Au niveau molaire et prémolaire, les îlots dentinaires sont totalement coalescents, isolant parfois une petite surface centrale d'émail.
 - **Stade 7** : très large surface de dentine exposée, ayant perdu la plus grande partie de la bordure d'émail.
 - **Stade 8** : perte totale de la hauteur coronaire avec mise en fonction occlusale radiculaire.
- Cette technique est compliquée d'utilisation, en raison de son champ d'action plus large (l'arcade dentaire entière) et sa complexité favorise les erreurs inter-observateurs (POWELL, 1985) » (ESCLASSAN, 2002, p. 170).

Nous avons observé les mandibules disponibles à l'étude. L'intérêt de cette observation est de percevoir si l'on a des différences intra et extra ecclésial dans les modes de consommation, dans l'hygiène bucco-dentaire des individus...

II/ Mise en application des méthodologies : Étude de l'état sanitaire de la population inhumée à Saint-Michel (VIII^e-XVIII^e siècle)

1/Diagnose sexuelle

L'état de conservation des coxaux des squelettes est souvent très fragmentaires. Nous avons cependant pu établir une diagnose sexuelle pour quelques individus. Les résultats sont similaires pour les deux méthodes pour les sujets qui ont pu être identifiés avec la méthode Bruzek. Le DSP nous permet de confirmer les premières données et également de pouvoir sexualiser des individus pour lesquels la première méthode nous donnait « indéterminé ».

Les seuls individus dont le sexe a été déterminé sont :

- T14 : une paire de coxaux : masculin ;
- T13 : masculin ;
- T5 : féminin ;
- T10 bis : masculin ;
- T16 : féminin ;
- Ensemble 2 : la paire de coxaux : féminin.

Les résultats des données métriques ou morphologiques sont reportés dans l'*annexe N° XXVII*.

La totalité des autres individus de l'étude sont indéterminés (seconde paire de coxaux de T14 compris) soit par manque d'information (forte altération des coxaux) soit car les données morphologique ou métriques n'ont pas été concluantes. Le résultat est reporté dans les *annexes N° XXII et XXIII*.

Le site ne montre pas au vu de nos résultats d'organisation spatial ou de regroupement par sexe.

2/ L'estimation de l'âge de décès de la population de Saint-Michel

L'âge de décès est une donnée démographique de premier ordre. Il nous renseigne sur l'espérance de vie des populations anciennes, sur les classes d'âges les plus touchées par la mortalité selon les périodes...

2.1 Les sujets matures

Les deux méthodes (SCHMITT, 2005 et OWINGS-WEBB SUCHEY, 1985) ont été mises en relation afin de tenter d'être au plus près de l'âge réel de la population adulte notamment pour les individus les plus jeunes soit dans la tranche 20-25 ans. Les scores concernant la méthode Schmitt (2005) sont placés en annexe (Annexe N°). Le tableau ci-dessous reprend le résultat obtenu par la méthode Schmitt ainsi que les scores obtenus par la méthode Owings-Webb suchey (1985). Le choix se porte sur les scores plus que sur les tranches d'âges pour cette dernière méthode puisque cela est plus représentatif étant donné que le degré de fusion varie selon le sexe.

	Estimation de l'âge des sujets matures de Saint-Michel à Lescar						notes	Estimation de l'âge
	méthode Schmitt (2005)		Méthode Owings-Webb Suchey (1985)					
	Coxal Droit	Coxal Gauche	Cox. D	Cox. G	Coxal Droit	Coxal Gauche		
T4	20-39	20-29	NV	NV	NV	4		25-29
T5	20-29	PATHO	4	4	NV	4		25-29
T10	<60	<60	4	NV	4	4		25-<60
T10bis	20-39	20-39	3	3	4	NV		20-<25
T11	NV	NV	NV	4	NV	NV		NV
T12	NV	20-29	NV	NV	NV	NV		20-29
T13	20-29	20-29	4	4	4	4		25-29
T14	20-39	PATHO	NV	4	4	NV	deux paires de coxaux, paires indéterminées	25-29/39
T14	20-29	20-29	NV	NV	NV	NV		
T15	NV	NV	NV	NV	NV	NV		NV
T16	<60	<60	NV	NV	4	4		25-<60
E2	20-49	20-49	NV	NV	4	4	soudures visibles (coxaux)	env 21
E2 cox isolé	20-29	NV	NV	NV				20-29
SQ1	NV	NV	NV	NV	4	4		>21

E2 (b)	20-29	20-29	/	/	4	4		25-29
--------	-------	-------	---	---	---	---	--	-------

Tableau 3 Estimation de l'âge des sujets adultes de l'étude du cimetière de Saint-Michel à Lescar.

Nous pouvons observer que la population de saint-Michel est composée majoritairement de jeunes adultes. La mortalité dépend de nombreux phénomènes. Les tranches d'âges de décès varient également selon les périodes et les conditions météorologiques, sanitaires... Ce sont donc de multiples conjonctions qui rentrent en ligne de compte pour déterminer si les décès de ces classes d'âges sont normaux ou non. Nous n'avons pas toujours les données qui permettent de faire des interprétations. Néanmoins, l'âge est un bon indicateur pour voir si les pathologies sont liées à l'âge ou si cela dépend d'autres causes comme sociales, environnementales...

Ce qui est récurrent dans ces périodes comprises entre le VIII^e et XVIII^e siècle ; c'est la mortalité infantile.

2.2 Les sujets immatures

La fouille de Saint-Michel en 1970 a permis de mettre au jour 8 tombes d'immatures en comprenant le T21 qui a été identifié par J. Seigne comme un adulte sur le relevé de 1973.

Les immatures sont : Les T6 et T6bis, T21, T9, T3, T26, T31 et T32.

L'estimation de l'âge du décès a été effectuée pour le T6 et T6bis ainsi qu'un individu non identifié (ensemble 3).

Les dents sont des éléments que l'on retrouve chez nos trois sujets immatures. La méthode qui a été utilisée est donc celle d'Uberlaker (1989) afin d'avoir une cohérence entre les individus. Les trois sujets immatures de l'échantillon disponible à l'étude ont des phases d'irruptions dentaires correspondant comme suit :

- T6 : l'éruption dentaire correspond à un immature d'environ 12 ans (+/- 30 mois) ;
- T6bis : l'éruption dentaire correspond à un immature d'environ 15 ans (+/- 30 mois) ;
- Ensemble 3 : l'éruption dentaire correspond à un immature d'environ 24 mois.

2.3 Répartition

Chaque individu de la collection a pu être identifié comme appartenant à une « classe d'âge ». Il en est de même pour tous les sujets répertoriés lors de la fouille de 1970. Grâce aux photographies, au relevé et aux ossements, nous pouvons estimer le nombre d'individu dans chaque catégorie d'âge.

Un total de huit immatures sur le site ont été mis au jour dont seulement quatre restent à l'étude. Deux uniquement sont exploitables.

Vingt-cinq sujets adultes ont été répertoriés dont 15 pour l'étude (plus ou moins partiels).

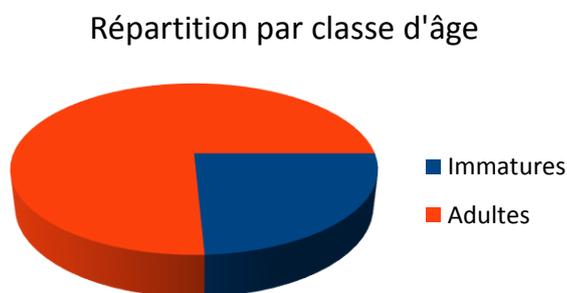


Figure 2 Diagramme de la présence en pourcentage des sujets adultes et infantiles.

Nous pouvons observer que les sujets immatures sont très largement minoritaires sur la partie du site qui a été fouillée en 1970.

Deux immatures seulement ont été répertoriés dans le secteur intra ecclésial. Les immatures représentent seulement 10% du secteur intra ecclésial.

Nous avons décidé de ne pas établir ce calcul sur le secteur extra ecclésial puisque la perte de donnée est plus importante et avec elle, la marge d'erreur.

3/L'étude des pathologies

3.1 Infections et syndromes

Les infections sont des indicateurs de l'environnement d'une société ou d'un groupe.

Le terme représente plusieurs réalités, l'infection peut être d'ordre virale, bactériologique ou encore parasitaire mycosiques. Toutes ces infections ne laissent pas nécessairement de marques sur les os⁶⁷ mais certaines laissent des séquelles irréversibles, c'est ce que l'on observera avec les T12 et T 14 notamment. Les manifestations sur l'os de ces infections se présentent fréquemment sous forme d'altération du périoste. Deux formes sont les plus courantes : l'apposition périostée et ostéomyélite.

Quant aux syndromes, c'est un ensemble de symptômes spécifiques à un état pathologique d'origine inconnue ou qui peut être lié au patrimoine génétique.

Étude pathologique du T12 (sexe indéterminé, âge 20-29) :

L'individu T12, présente une altération importante du périoste⁶⁸ (*figure 3*) sur le fémur droit. On observe également un épaissement de celui-ci sur la diaphyse du fémur gauche en vue antérieure sur une surface de 3cm/1cm (*figure 4*).



Figure 3 T12 : ostéomyélite du fémur droit.



Figure 4 T12 : apposition périostée du fémur gauche.

⁶⁷ La peste notamment.

⁶⁸ Membrane conjonctive et fibreuse, blanchâtre, qui enveloppe l'os à l'exception des surfaces articulaires (CNRTL).

Cet individu possède au niveau de son fémur gauche une apposition périostée plurilamellaire⁶⁹.

L'apposition périostée peut avoir différentes causes. La plus fréquente est une inflammation des tissus mous, la seconde correspond au résultat d'une infection. La forme plurilamellaire nous fournit plus d'information. C'est une alternance de lésions destructrices, de réaction périostées et de lésions reconstructrices. Cette configuration appartient au pseudo-tumeur. Cependant, Il faut aussi considérer les infections à germes de type Syphilis, tuberculose, maladie de Garré (ostéomyélite sclérosante diffuse)⁷⁰.

Cette forme d'apposition périostée est souvent rencontrée avec la lésion bénigne qu'est l'ostéomyélite.

Le fémur droit est caractérisé par une destruction du périoste sur l'ensemble de la diaphyse. Le fait que la diaphyse soit touchée nous permet d'exclure certaines pathologies comme le syndrome de Gaucher qui ne touche que les articulations comme la tête fémorale. Nous sommes face à de l'ostéomyélite. Ce phénomène est une inflammation osseuse causée par un agent extérieur de type bactérie⁷¹.

Nous sommes donc là, face à un caractère infectieux.

Au premier abord, on peut penser à la tuberculose puisque ces symptômes se rencontrent dans cette maladie. Cependant les vertèbres ne suivent pas ce pronostic. En effet, le rachis ne présente pas les lésions traumatiques dit « mal de Pott » qui sont l'indicateur le plus fiable de la tuberculose (DUTOUR, 2011, p.97). Nonobstant, M. Dutour met en avant la possibilité que les atteintes articulaires ou osseuses du type ostéomyélite des os longs soient les seules preuves visibles de cette infection. Afin de confirmer ce diagnostic, il serait nécessaire de faire une recherche moléculaire dans le but de mettre au jour les séquences ADN du bacille tuberculeux.

Il faut cependant rester vigilant quant à l'interprétation des pathologies, car aussi tentante que soit l'interprétation de la tuberculose sur cet individu ; l'ostéomyélite peut aussi se développer suite à un staphylocoque⁷² mais l'ensemble des deux données (apposition périostée et ostéomyélite) peut nous laisser penser à aller dans le sens de la tuberculose.

⁶⁹ Elles forment une apposition de « lamelles » périostées.

⁷⁰(<http://www.sfip-radiopediatrie.org/SFIPoldpages/EPUTRO01/AV2TRO01.HTM>) (28/05/2016).

⁷¹(<http://www.uvp5.univ-paris5.fr/campus-pediatrie/cycle2/poly/1800faq.asp>) (28/05/2016).

⁷²(<http://www.uvp5.univ-paris5.fr/campus-pediatrie/cycle2/poly/1800faq.asp#faq5>) (24/03/2016).

Étude pathologique du T14 (Sexe indéterminé, âge 25-39) :

Le crâne du T14 possède deux caractéristiques l'une est pathologique infectieuse alors que la seconde est dite syndrome.

Nous allons d'abord nous intéresser au second. L'individu T14 montre le signe d'un épaissement frontal interne. L'os à cet endroit est donc anormalement épais. Le sujet souffre d'hyperostose frontale. L'hyperostose frontale interne (HFI) est aussi appelé syndrome de Morgagni-Morel⁷³. Ce syndrome, de cause inconnue touche particulièrement les femmes de plus de 35 ans ; il se caractérise par épaissement progressif des os frontaux. En règle générale, aucun symptôme n'y est associé mais il peut parfois être accompagné de démence, d'obésité ou de diabète.

L'épidémiologie de HFI montre qu'il est relativement fréquent chez les femmes ménopausées, mais très rare chez les hommes. Les hommes touchés par cette pathologie souffrent de maladies, syndromes ou traitements provoquant une carence en androgènes⁷⁴ (ORTNER, PUTSCHAR, 1981).

Nous émettons les deux possibilités puisque le T14 n'est pas identifié sexuellement ; une paire de coxaux est masculine et que la seconde⁷⁵ est indéterminée.

La cause de HFI est donc indéterminée pour cet individu en l'absence de certitude sur son sexe.

Dans ce cas précis, on observe en plus de l'hyperostose frontale, une altération des pariétaux (*figure 5*).

Dans le cas présent, le pariétal droit et gauche présentent des perforations d'environ 0,7cm et 1cm (THILLAUD, 1994, p. 35). A ces endroits, l'épaisseur du crâne diminue, on observe qu'il est rongé par une infection.

Nous n'avons pas pu déterminer la cause de l'infection.

⁷³ (<http://www.chu-rouen.fr/page/hyperostose-frontale-interne>). Le 27.02.2016.

⁷⁴ Chacune des hormones stéroïdes mâles sécrétées par les testicules, les ovaires et les glandes surrénales. Définition Larousse.

⁷⁵ Nous rappelons que le carton du T14 possédait quatre coxaux dont deux droits et deux gauches.



Figure 5 T14 : perforation du pariétal gauche.

Les individus T12 et T14 comptabilisent à eux seuls la totalité des infections visibles sur la collection. Il faut néanmoins prendre en compte le paradoxe ostéologique (WOOD et al., 1992).

C'est -à-dire que les personnes présentant le plus de séquelles osseuses sont celles qui ont résisté le plus longtemps, elles ont ainsi pu développer des marques. Cela ne veut pas dire que les autres individus n'ont pas présenté des infections lors de leur vivant mais seulement que si c'est le cas, elles sont décédées avant d'avoir développé des séquelles osseuses.

Etude pathologique du T16 (sexe féminin, âge 25- <60) :

Le sujet T16 de notre présente collection présente une anomalie dentaire. Au niveau mandibulaire, le sujet présente seulement les alvéoles des incisives. On observe une perte de densité osseuse de la mandibule, ce qui montre que les dents inférieures (prémolaires, molaires, dents de sagesse) ont été perdues longtemps avant la mort. Cependant, ce qui a retenu notre attention, ce sont les alvéoles présentes sur le maxillaire et les dents isolées.

Le maxillaire présente peu d'alvéoles dentaires à l'instar de la mandibule. Les alvéoles présentent des axes différents (*figure 6*). Les dents devaient se chevaucher et la mastication devait être difficile.



Figure 6 T16 : anomalie dentaire du maxillaire.

Concernant l'état des dents, le sujet présente deux particularités. La première se situe sur la seule molaire (?) présente⁷⁶. Celle-ci présente une taille anormalement petite ; de plus, elle est mono racine.

La seconde est la présence d'os sur les dents isolées. Ces dernières sont presque intégralement recouvertes d'os. Nous avons d'abord pensé à du tartre mais après observation plus minutieuse, il s'agit bel et bien d'os.

La prise des dents dans l'os aurait pu être compréhensible si le maxillaire présentait des traces de fractures. Une fracture aurait entraîné une soudure osseuse qui aurait pu par ce biais emprisonner les dents.

Outre les éléments dentaires, la seule chose perceptible à l'œil est la petite taille⁷⁷ que devait avoir cette femme. Bien évidemment, en l'absence de référent métrique avec le reste de la population inhumée cela ne constitue pas un élément déterminant mais nous tenions à le noter puisque certains syndromes associant anomalie dentaire et petite taille peuvent se rencontrer⁷⁸. Pour aller dans ce sens, il nous aurait fallu déterminer la taille standard de cette population.

Nous n'avons donc pas établi de diagnostic pathologique pour cet individu mais l'anomalie dentaire rencontrée semble être liée à un syndrome ((PIETTE, GOLDEBERG, 2001).

Un immature (ensemble 3) dont seul les orbites et le frontal ainsi que la mandibule sont présents, montre des signes de coloration dentaire. Cette pigmentation peut être due à divers facteurs. Nous n'avons pas pu identifier la cause exacte mais nous allons faire un point sur les possibilités.

⁷⁶ Cette molaire se situe sur le côté gauche du maxillaire.

⁷⁷ A l'œil nu, les os longs de cet individu sont plus petits que tous les autres du site à l'exception d'un radius de l'ensemble 2. Sa taille est estimée à 1m45 (CLAVET, 2014).

⁷⁸ C'est notamment le cas du syndrome de Turner (PIETTE, GOLDEBERG, 2001).

Selon les critères de la méthode Ubelaker (1985) - nous rappelons qu'elle n'est certes pas la plus fiable mais qu'elle est celle qui nous a été la plus facile à mettre en place. Cet immature est âgé d'environ 24 mois.

Son émail dentaire, incluant les dents en germes, est de couleur brunâtre (*figure 7*). Cette coloration peut venir du sédiment mais il est curieux de constater que même les germes dentaires ont été touchés. De plus, cette coloration dentaire ne se retrouve pas sur le sujet mature de cet ensemble.



Figure 7 Immature ensemble 3 : coloration dentaire.

Au niveau taphonomique, la coloration des dents peut être attribuée au sédiment qui par contact prolongé va colorer l'émail.

D'autres hypothèses sont admissibles :

La coloration de la dentition complète peut apparaître *post-mortem*. La pigmentation fait en générale son apparition dans une période comprise entre une semaine et quatre ans de décès. Cependant, cette coloration est en générale d'un ton rose tant sur le matériel archéologique que celui plus récent. Ce temps, c'est la durée qu'il faut pour la survenue de l'hémolyse⁷⁹ et l'imprégnation des canalicules⁸⁰ (ASTIER, 2013, p. 43).

Ante mortem, des pathologies infectieuses peuvent être en cause : Nécrose pulpaire, syphilis... congénitale (ORNER, 2003, p.300- 303).

Concernant la disposition des individus à caractère infectieux visible, il n'a pas été mis en évidence de relation spatiale. Cependant, les deux individus adultes qui présentent un caractère infectieux (T14 et T12) sont en lien avec des positions particulières.

⁷⁹ L'hémolyse est la destruction normale ou pathologique des hématies (globules rouges). Définition Vulgaris Médical.

⁸⁰ Petits canaux.

3.2 Les anomalies congénitales

Le terme de congénitale, désigne une anomalie de naissance mais qui n'est pas forcément de nature héréditaire. Cette anomalie peut être de diverses natures : dentaire, anomalie osseuse (forme, os surnuméraire) mais peut également toucher les tissus mous. Nous allons ici nous intéresser aux anomalies osseuses et dentaires puisque c'est ce dont nous avons accès.

Etude du T13 (sexe masculin, âge 25-29) :

L'individu T13 présente une vertèbre lombaire surnuméraire sans compensation soit une sixième lombaire (*figure 8*).



Figure 8 T13 : rachis, lombaire surnuméraire sans compensation.

La compensation est une diminution des vertèbres sacrées ou thoraciques ou un ajout afin de garder la courbure naturelle de la colonne. « *Les anomalies numériques par excès sans compensation sont rattachées soit à l'augmentation du nombre des myotomes⁸¹ ou à la migration du bassin pendant la vie embryonnaire* » (ANTHONY, 1909, p. 653).

La courbure naturelle du rachis n'est donc pas préservée. L'examen visuel ne permet pas de mettre en évidence une possible scoliose due à la non compensation sacrale ou thoracique.

Il n'est pas rare de trouver, dans toutes les populations confondues, une vertèbre surnuméraire dans la région dorsale (thoraciques et lombaires). Ce qui l'est plus, c'est que

⁸¹ Le myotome est une unité embryologique responsable de la formation des muscles squelettiques du tronc et des membres. Définition futura-Sciences.com. Le 04/06/2016.

celle-ci soit sans compensation. Du point de vue ostéologique, il n'a pas été perçue de différenciation avec les autres lombaires à l'exception peut-être des processus transversaux plus long sur une lombaire.

L'augmentation d'une vertèbre dans le rachis va de pair avec une augmentation proportionnelle des muscles, des branches vasculaires et nerveuses allant avec le système vertébral (SAINT - HILAIRE, 1837, p. 223).

Dans les populations actuelles, cette anomalie ne présente pas toujours de complications de type douleur dorsale ou hernie malgré la scoliose⁸².

3.3 Les fractures

La fracture peut donner une vision de la société si elles sont multiples et localisées (PALFI, 1992).

La fracture relève d'une rupture de continuité ou d'une cassure de l'os. Elle trouve trois causes qui sont la fracture issue d'un traumatisme, celle de fatigue ainsi que celle dite « pathologique » et qui relève d'une fragilité de l'os concerné.

Etude du T10 (sexe indéterminé, âge 25-<60 ans) :

L'échantillon disponible à l'étude met en évidence deux fractures sur l'intégralité de la collection. Il faut néanmoins prendre en compte l'état de conservation de celui-ci (*cf. Annexe N° XXIV*) ; par exemple, les côtes sont très fragmentaires et quasiment absentes du corpus.

Seule une côte montre les traces d'une fracture *ante mortem* résorbée sur le T10. Un choc violent a pu entraîner ce type de traumatisme. Ici, le traumatisme est bénin puisque la côte c'est naturellement ossifiée autour du foyer de la fracture.

Le T10 présente également sur son troisième métacarpe gauche un déplacement de la surface articulaire distale survenu lors de sa phase d'immature c'est-à-dire avant la fusion complète de l'épiphyse qui survient vers l'âge de 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons selon la méthode Birkner (1977) (SCHAEFER, BLACK, et al, 2009).

On le différencie d'une fracture puisqu'il n'y a pas de point d'ossification qui raccorde l'ensemble (*figure 9*).

⁸² (Vulgaris médical).

Ce déplacement est sans doute survenu à la suite à un choc violent. Il peut également être de nature congénitale mais nous garderons la première hypothèse car aucune autre anomalie de ce type n'a été décelée.



Figure 9 T10 : épiphyse déplacée d'un métacarpe.

Il n'est pas possible de dire si les traumatismes sont concomitants ou non.

Les quatre datations ^{14}C effectuées sur les inhumations intra ecclésiales (T14, T16, T5 et T15) dont le T10 appartient donne une fourchette chronologique allant de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e siècle. Elles sont donc contemporaines des troubles issus de l'adoption de la religion Réformée. La collection ne présente pas de traumatismes dus à des conflits (étude anthropologique et photographies), aussi bien dans le secteur extra ecclésial que celui intra ecclésial. La population de ce site ne semble donc pas être décédée suite à des violences subies.

Nous avons sur le site des inhumations particulières (T14, T12, T6, T16bis, T15, T15bis, et T5) qui coïncident avec cette période de déchirement religieux des ordonnances de Jeanne D'Albret (1555-1572). Nous nous sommes donc interrogés sur la nature de ces tombes ; mais il n'apparaît pas de séquelles fraîches (non ossifié et ayant entraîné la mort) sur les os.

3.4 L'arthrose

L'arthrose est une dégradation du cartilage qui recouvre les extrémités des os au niveau des articulations. Elle est d'autant plus présente avec l'âge. Elle peut également être perceptible lors d'une forte sollicitation articulaire (WALDRON, 2009, p. 26-29).

Etude T5 (sexe féminin, âge 25-29 ans) et T4 (sexe indéterminé, âge 25-29 ans) :

Les T5 et T4 présentent de l'arthrose sacro-iliaque unilatérale. La surface sacro-iliaque est une articulation amphiarthrose (partie postérieure) et diarthrose (partie antérieure ou surface auriculaire).

L'arthrose résulte de l'usure du cartilage (*figure 10*). Il s'agit donc d'une pathologie dégénérative du cartilage articulaire se présentant comme une excroissance osseuse.

L'état des ossements ne nous donne pas de visibilité sur la connexion au niveau du sacrum. Il est donc impossible d'observer l'étendue de cette pathologie.



Figure 10 Arthrose de la surface sacro-iliaque.

Les individus T5 et T4 ont dû subir les contraintes du syndrome Sacro-Iliaque. Ce syndrome apparaît principalement à la suite d'un traumatisme de type chute sur les fesses ou lors d'une mauvaise posture lors de la sollicitation du rachis lombaire et du bassin.

La collection comporte d'autres types d'arthrose (lombaire et fémorale) qui seront abordées dans les marqueurs d'activités. En effet, l'arthrose peut être liée à la sénescence, à un traumatisme ou à une sur sollicitation.

Lors de l'étude, nous avons séparé les étiologies arthrosiques, la troisième catégorie sera donc abordée dans la partie des MOA (marqueurs d'activités).

4/ les caractères discrets

J. Dastugues en 1984 dans un article intitulé « *De l'appréciation des caractères dits « discrets en anthropologie* » tente d'approcher la définition de ce qu'est un caractère discret.

L'une des définitions concerne les séries mathématiques alors que la seconde peu usitée jusqu'alors prend en compte l'élément isolé. Il conclut que les deux acceptations du terme sont scientifiquement justifiées mais que seule la seconde peut s'appliquer à l'anthropologie. La question qui se pose ensuite est de savoir ce qui va être acceptable d'entrer dans la catégorie des « caractères discrets ». Ce qui est mesurable et quantifiable a-t-il sa place dans cette catégorie ? La question reste ouverte dans ces premières années de questionnement autour de ces caractères dits discrets.

Une décennie plus tard, on observe que la définition de « caractère discret » est mieux fixée :

« Les caractères discrets sont des variations anatomiques codés comme présents ou absents. Le terme « discret » est employé suivant le sens du latin classique discretus « séparé ». En ce sens, ces caractères s'opposent aux caractères à variations continue, tels que les caractères ostéométriques. Ceci permet d'individualiser, au sein d'une sépulture ou d'une nécropole, des sous-groupes d'individus possédant un ou plusieurs de ces caractères » (CRUBEZY, SELLIER, 1999).

« Le terme de caractère discret [qualifié également de caractère non métrique (BERRY, 1975 ; DE STEFANO et al., 1984 ; PERZIONUS, 1979 ; BERGMAN, 1993, etc.), de discontinu (BRASILIGUALANDI, GUALADI-RUSSO, 1989, etc.) ou d'épigénétique (BERRY, 1967 ; HAUSER, DE STEFANO, 1989, etc.)] désigne un élément anatomique descriptif, non constant, pouvant être observé au niveau du crâne et du post-crâne » (DENOBO, PERROT, 2007).

4.1 Le crâne

L'étude des caractères discrets du crâne est celle qui a connu le plus grand succès au début de ce courant de recherche. Le crâne subit peu les contraintes liées à d'éventuelles activités, il est donc moins sujet à discussion dans le cadre des MOA. Cependant, il peut subir dans certaines civilisations des contraintes d'ordres culturelles et sociales (déformation volontaire de crânes dans une volonté esthétique, sociale ou religieuse). On trouve des cas de déformation volontaire jusqu'au XIX^e siècle en France (Haute-Garonne) ; le crâne des nouveau-nés était bandé afin de lui donner une forme ovoïde en grandissant au moyen de cette contrainte. Le but étant que l'enfant soit plus intelligent (BROCA, 1871).

Sur le site de Saint-Michel, les caractères discrets du crâne sont de trois natures : l'os interpariétal dit des « Incas », l'encoche et le foramen supraorbitaire ainsi que les foramens pariétaux.

L'os interpariétal est un os surnuméraire du crâne (*figure 11*) qui se place au-dessus de l'occipital. Il est plus fréquemment rencontré dans les sociétés amérindiennes d'où son nom os des « Incas ».

Les individus T4 (sexe indéterminé, âge 25-29 ans), T14 (sexe indéterminé, âge 25-29/39 ans) et l'adulte de l'ensemble 3 (sexe et âge indéterminé) possèdent cette caractéristique.



Figure 11 Os des Incas

L'os des « Incas » est un faux os wormien⁸³, résultant d'une fusion interpariétale incomplète de l'écaïlle de l'os occipital. Il peut adopter une forme triangulaire, rectangulaire, losangique, et même être bi ou tripartite. Il peut également être lié à certaines situations pathologiques.

Les trois individus de Saint-Michel possédant cet os interpariétal adoptent la forme triangulaire.

Il est cependant impossible de faire une quelconque hypothèse sur des liens de parentés puisque ces trois individus ne correspondent pas à la même spatialisation. Le T4 est à l'extrême ouest du sud alors que le T14 se trouve dans le charnier à l'est. Le troisième n'est pas spatialement déterminé.

Un second caractère discret est exclusivement observable sur le T16 (sexe féminin, âge 25-<60 ans). Il s'agit pour cet individu d'une encoche et d'un foramen supraorbitaire. Ce sont de petits trous se situant au niveau supérieur de l'orbite.

L'incisure (ou foramen) supra-orbitaire désigne l'échancrure au niveau du bord supra-orbitaire de l'os frontal. Ils permettent le passage du nerf ophtalmique.

⁸³ Un os wormien est un os surnuméraire du crâne.

Le nerf ophtalmique frontal externe va sortir de l'orbite par le foramen supra-orbitaire (ce foramen, chez de nombreux patient n'existe pas et ceux-ci présentent une incisure supra-orbitaire).

Il a été observé une variation de leur morphologie et la fréquence dans différentes populations. Il est établi que la distribution de fréquence de ces traits sont efficaces pour distinguer les principales populations humaines. C'est un caractère discret qui se retrouve principalement dans la population anatolienne mais aussi en Europe (EROGLU, 2016 ; DODO, 1987). Cette particularité permet donc de mettre en évidence des rapprochements génétiques de population géographiquement éloignée.

Le troisième caractère discret crânien est le foramen pariétal. La localisation de ces foramens est sur les deux pariétaux : en arrière de la moitié postérieure de la sagittale. Ils permettent le passage de veines émissaires depuis le sinus sagittal supérieur. (PERROT, 2014). De cette façon, ils permettent le drainage du cerveau. Cette particularité est visible sur une large partie de la population (50 à 80%) (ADALIAN *et al*, 2013). Il s'agit de lacune physiologique courante dans sa version la plus fréquente c'est-à-dire jusqu'à un diamètre de 2mm.

Ce caractère discret est visible sur une plus large portion de la population inhumée.

Nous trouvons trois cas, une absence totale de foramen (SQLT 1, ensemble 2 et T11), la présence d'un seul foramen pariétal droit sur les individus (T13 et T6) et d'un foramen pariétal gauche sur l'adulte de l'ensemble 3. Les deux foramens sont visibles sur : T6bis, T10, T4, T16 et T12.

Ce caractère discret comme tous les autres mentionnés ne sont pas liés à l'âge.

La localisation spatiale des différents types de foramens (absence, un ou deux foramens présents) est très variable. Cependant la présence de deux foramens se trouve exclusivement dans le secteur intra ecclésial.

4.2 *Le post crâne*

Comme nous l'avons vu dans la méthodologie, l'étude des caractères discrets des membres inférieurs est en cours de recherche afin de définir exactement les caractéristiques

qui permettent l'inclusion ou l'exclusion de critères dans les catégories correspondant aux caractères discrets. Dans le post-crâne, de nombreuses études ont été portées à notre connaissance, dont notamment celles de Saunders et Finnegan (1978) ou plus récemment celles de Jean-Luc voisin (2011) nous permettant ainsi d'accéder à la connaissance des diverses formes de ces caractères.

Dans les caractères discrets du post-crâne, deux individus en montre la particularité. Le T13 (masculin, 25-29ans) possède une perforation de la fosse oléocrânienne sur son humérus gauche (*figure 12*). L'étiologie de cette perforation est à l'heure actuelle inconnue (SAUNDERS, 1978). Cette particularité est fréquente sans lien avec une population précise (PERROT, 2014).



Figure 12 Perforation de la fosse oléocrânienne de l'humérus.

Autre caractère dit « discret » présent sur le site est un cas de spina bifida occulta que l'on retrouve dans l'Ensemble 2. En effet, un des sacrum de cet ensemble ne présente pas une fusion complète de la partie haute du sacrum au niveau de l'apophyse épineuse. Cette *spina bifida occulta* d'origine congénitale ne laisse en règle générale pas de séquelles à l'individu porteur. Il apparait au stade embryonnaire et se retrouve actuellement plus dans les pays anglo-saxons⁸⁴. La cause est actuellement inconnue même si on lui attribue un vecteur multifactoriel génétique et environnemental (ADALIAN *et al*, 2013)

L'état souvent fragmentaire des ossements ne permet pas non plus de mettre en évidence d'autres caractères discrets du post-crâne.

4.3 Les dents

⁸⁴ (<http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie-medicale/spina-bifida>). Le 15/02/2016.

Il existe différents types de caractères discrets dentaires : tubercule, perle, variation des cuspidés, variation du nombre des racines, taille des dents... (ASTIER, 2013 ; TURNER, 1988, 1991, 1997).

Les individus de Saint-Michel disponibles à l'étude ne possèdent pas de caractères discrets de types tubercules, fréquent chez les leucoderme, ni perlé dont la présence est exclusive aux populations xanthodermes (ASTIER, 2013).

L'analyse des cuspidés est impossible à effectuer étant donné l'état d'usure avancée des dentitions (TURNER, 1988, 1991, 1997 ; GRANAT *et al*, 1992 ; FONTY *et al*, 2005).

L'étude de la forme des dents et des cuspidés (TURNER, 1997 ; ASTIER, 2013, p. 59-67) demande une bonne maîtrise en matière de connaissance dentaire. Nous avons tenté de déterminer les différenciations marquantes

Le T16 ne sera pas pris en compte bien que sa seconde molaire maxillaire soit petite et mono-racine puisqu'il est fort possible que cela soit lié à une pathologie. Le « Squelette 1 » ne sera pas non plus étudié puisque on ne peut pas l'établir spatialement et chronologiquement.

Au niveau de la forme des dents, le T10 présente une seconde molaire dont la forme est ovale. Il est le seul de l'échantillon avec cette particularité.

Les caractères discrets liés aux racines dentaires sont difficilement visible. Les dents isolées sont majoritairement des incisives et prémolaires ainsi que des dents maxillaires possédant leurs trois racines. Les dents qui auraient pu nous fournir des informations sont soit encore dans les arcades dentaires soit sont des données manquantes.

Les caractères discrets dentaires peuvent être de nature : environnementale, génétique, lié à une population précise. Comme aucun critère particulier n'a pu être relevé à l'exception du T10 (dans la forme), nous n'avons pas poussé l'étude plus loin.

5/ les MOA (marqueurs ostéoarticulaires d'activités)

Plusieurs individus (T10, T13, T11) présentent un début d'arthrose lombaire. Les lombaires sont les dernières vertèbres de la colonne vertébrale. Elles sont au nombre de cinq

et s'articule avec les vertèbres thoraciques en haut et le sacrum en bas. L'arthrose lombaire se caractérise par une excroissance du plateau du corps vertébral.

En règle générale, l'arthrose est souvent perçue positivement puisqu'elle « *dénote d'une longévité suffisante permettant d'exprimer cette affection dégénérative liée à l'âge, donc d'un relatif bon état de santé général, permettant à une partie de la population d'atteindre un âge relativement avancé* » (DUTOUR, 2011, p.125).

Mais dans le cas de Saint-Michel la population inhumée est composée majoritairement de jeunes adultes.

Cette arthrose lombaire est donc du type de la sollicitation de cette zone du rachis.

Il peut donc d'agir ici de marqueurs d'activités. L'arthrose lombaire se retrouve fréquemment dans les populations anciennes qui pratiquent l'agriculture ou la montée à cheval (DUTOUR, 2011, p.125). Cependant, pour poser un diagnostic fiable, il faut prendre en compte les autres manifestations qui peuvent être présentes.

L'arthrose du rachis présent sur les sujets de Saint-Michel débute en général sur les dernières thoraciques (*figure 13*) et se prolonge aux lombaires (*figure 14*).



Figure 14 ostéophyte des vertèbres thoraciques.



Figure 13 Ostéophyte d'une vertèbre lombaire.

D'autres types d'arthrose sont retrouvés dans une moindre mesure sur l'échantillon d'étude.

Le T10 présente de l'arthrose au niveau de la tête fémorale (*figure 15*), il est le seul individu avec ce type d'arthrose présent dans l'échantillon.

Etude du T10 (sexe indéterminé, âge 25-<60ans) :



Figure 15 T10 : arthrose de la tête fémorale.

L'arthrose de la tête fémorale est visible chez l'individu T10. Il s'agit d'arthrose secondaire dit coxarthrose puisqu'elle est accompagnée d'autres pathologies.

La coxarthrose est une arthrose de la hanche. Elle est dite secondaire puisque la cause peut être identifiée. On observe sur la tête fémorale conservée de cet individu la présence d'ostéophytes. L'ostéophyte ou bec de perroquet, est une excroissance de tissu osseux se développant à proximité des articulations (WALDRON, 2009, p. 33-42).

Cet arthrose survient en règle générale vers 45 ans⁸⁵. Cette pathologie est associée à des anomalies morphologiques de la hanche. Elle se développe en cas d'obésité ou plus fréquemment en cas de surexploitation de la partie concernée. Autre cause, une dysplasie de la hanche⁸⁶ non guérie peut donner également une arthrose précoce. « *Il est donc logique d'incriminer en premier lieu cet élément mécanique qui à lui seul devrait suffire à entraîner une arthrose⁸⁷* ».

Accompagnant cette coxarthrose (ostéophytose peri capital) et l'ostéophytose des lombaires, une autre particularité a été observée.

L'ostéophytose peri fovéal (ANNEQUIN *et al.* (dir.), 1997) visible sur la tête fémorale conforte une forte sollicitation de cette zone anatomique.

L'ensemble des données pourrait être un indice d'une pratique cavalière répétée soit le « syndrome du cavalier » (BRUCHET, 1999).

Son état dentaire est également en relativement bon état ce qui laisse penser qu'il a une

⁸⁵ La coxarthrose primaire intervient plus tardivement vers 55ans. (Vulgaris Médical)

⁸⁶ Il s'agit d'une luxation congénitale de la hanche correspond à un défaut d'emboîtement de l'articulation de la hanche. Définition futura-sciences.com.

⁸⁷(<http://www.rhumato.info/cours-revues2/92-arthrose/1663-la-coxarthrose-mise-au-point>). Le 03/03/2016.

bonne alimentation. Ainsi, cet individu peut se situer dans une catégorie aisée qui pratiquerait l'équitation sans cependant pouvoir dire si cela est dans une pratique guerrière.

C'est la mise en relation de plusieurs caractéristiques pathologiques et de marqueurs d'activités qui nous permet d'émettre cette interprétation. Néanmoins, seule la présence des fémurs entiers aurait pu permettre de conforter cette hypothèse. En effet, dans le « syndrome du cavalier » les fémurs sont arqués puisqu'ils s'adaptent à la contrainte répétée de la position de chevauchée.

Il est impossible de déterminer les activités « professionnelles » des individus du site de Saint-Michel autant dans le secteur extra ecclésial que celui intra ecclésial. Seul le T10 nous permet une interprétation mais celle-ci reste subjective en l'absence de toutes autres données.

Nous rappelons que la seigneurie du Laur possède une vaste zone agricole et se situe à proximité du pont-Long. De plus, par les registres paroissiaux, nous savons que l'on trouve des paysans et des laboureurs dans la seigneurie. Dans ce cadre, on pourrait penser à retrouver de nombreux signes ostéoarticulaires de type agricole étant donné que la zone s'y prête. Nonobstant, les données ostéologiques du site ne permettent pas une conclusion dans ce sens. On a très peu de signes ostéoarticulaires visibles, l'arthrose lombaire des individus est l'une des rares informations disponibles. L'échantillon possède peu d'arthrose au niveau des articulations sauf pour T4 ainsi que T5 et T10 qui sont tous deux intra ecclésial mais la localisation de l'arthrose n'est pas identique et n'indique pas de particularisme d'activité à lui seul.

Ce qui est visible, c'est qu'aussi bien dans le secteur intra, qu'extra ecclésial, on ne note pas de présence d'arthrose au niveau des articulations des membres supérieurs qui pourrait nous donner d'éventuels indicateurs de sur-sollicitation liée au travail des champs par exemple (ANNEQUIN, 1999).

Nous n'avons pas non plus relevé la présence d'enthésopathie (VILLOTTE, 2008). Cependant, chez le T4 (sexe indéterminé, âge 25-29 ans.) et le T13 (sexe masculin, âge 25-29ans) la tubérosité bicipitale est très peu marquée.

On n'observe pas d'éburnation sur le peu de patellas disponibles à l'étude (T14, T10bis, T11), ni sur aucun autre os de l'échantillon. On n'a donc pas à faire à une population qui sollicitait un contact genoux/sol (ANNEQUIN, 1999).

Il n'y a pas de visibilité non plus sur d'éventuels facettes surnuméraires comme sur le

talus qui pourrait montrer une position accroupie récurrente (VILLOTTE, 2008, p.385).

Les fractures visibles sur le T10 sont uniques et non répétées. Elles ne sont pas le signe d'une éventuelle fracture de fatigue. Ce type de fracture est lié à une activité physique soutenue et répétée qui fragilise l'os sain.

Autre marqueur d'activité, plus exceptionnel mais qui n'est pas ostéoarticulaire, c'est l'impact laissé sur les dents par des outils de travail. Les outils tenus entre les dents par *habitus* peuvent laisser des traces, c'est le cas notamment des clous tenus par les charpentiers ou toute personne utilisant ses dents dans une activité autre que la mastication (ESCLASSAN, 2012, p.195). Nous faisons référence aux charpentiers puisque la carte de Cassini met en évidence à quelques kilomètres de notre site une localisation ou doit se trouver des « cagots ». Les études portant sur cette population, effectuées par la *Société de Borda*, expliquent qu'ils sont souvent charpentiers.

En conclusion, seul le T10 présente diverses zones d'arthrose et d'autres manifestations qui nous permettent d'émettre une hypothèse quant aux MOA.

6/ les marqueurs de stress

Comme nous l'avons vu dans la partie méthodologie, les deux indicateurs de stress les plus marquants sont l'hypoplasie dentaire et le *cribra orbitalia*. Lors de la reconstitution des crânes, il n'a pas été observé de *cribra orbitalia* sur l'ensemble des sujets disposant d'un crâne (THILLAUD (b), 2008, p. 49-54).

En revanche, on rencontre l'hypoplasie dentaire sur trois individus de la collection.

Les T6 et T6 bis (immatures, âge 15/12ans) ainsi que le T14 (âge 25-39 ans, sexe indéterminé), présentent ce marqueur de stress. Pour les trois sujets atteints, seuls les incisives et canines inférieures sont concernées.



Figure 16 Hypoplasie dentaire.

L'hypoplasie dentaire est un traumatisme lié à l'insuffisance de l'émail dentaire, celui-ci va former des stries lors de la formation des dents concernées. Dans les périodes anciennes, ce traumatisme est lié à des carences notamment en vitamines A, C et D (POLET,2006).

L'hypoplasie de l'émail dentaire consiste donc en des dépressions horizontales dues à l'arrêt de production de l'émail dentaire (*figure 16*). La production d'émail devient insuffisante et la pousse se stoppe temporairement (GOODMAN et ROSE, 1990). Le développement de l'hypoplasie est dû à une période de stress de plusieurs semaines minimum (POLET, 2006, p.264).

Ces signes de stress sont liés à des carences ou des problèmes de santé de type forte fièvre, infection.

L'impact du stress est donc identifiable pendant la croissance de la couronne dentaire.

A l'heure actuelle, ce traumatisme de l'émail peut se développer lors de la prise d'antibiotique de la famille des tétracyclines pendant l'enfance.

Les trois individus dont nous disposons et qui possèdent de l'hypoplasie dentaire appartiennent au charnier moderne du secteur intra ecclésial.

Ces individus n'ont pas pu dans une période plus ou moins longue de leur croissance dentaire (avant décès) accéder aux nutriments nécessaires. Il est probable qu'ils n'appartiennent pas à une classe sociale élevée contrairement à ce que pourrait laisser entendre l'emplacement des inhumations (secteur intra ecclésial). Leur statut social pourrait correspondre au « *laboratores* ». Nous avons fait le choix d'utiliser ce terme plutôt que celui de Tiers-Etat puisque la population de la seigneurie comporte une majorité d'Homme qui cultive la terre.

Dans la compréhension du stress dentaire, il faut prendre en compte deux éléments essentiels dans cette étude ; c'est ce que Mme C. Polet met en avant dans une discussion à la fin de son article « *Indicateurs de stress dans un échantillon d'anciens Pascuans* » (2006) :

« L'absence d'indicateur de stress chez un individu ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas été stressé mais plutôt que son état de santé est resté satisfaisant (BUIKSTRA et COOK, 1980) » et « il est malheureusement impossible de distinguer les individus qui ont été les moins stressés de ceux qui l'ont été le plus car tous deux sont dépourvus de marqueurs de stress - les premiers ayant été épargnés (suite, par exemple, à de meilleures conditions de vie) et les seconds ayant succombé avant de développer les symptômes. Les individus "moyennement stressés" seront donc les seuls à présenter des indicateurs de stress. C'est ce que Wood et al. (1992) appellent le "paradoxe ostéologique" ».

Il est donc impossible de connaître exactement le stress de la totalité des individus. On sait néanmoins, que les individus « stressés » sont susceptibles d'être plus fragiles lors d'épidémie, de disette...

7/ Etude odontologique : l'état sanitaire dentaire de la population inhumée

« Les dents humaines sont nombreuses dans les fouilles de sites à caractère sépulcral[...] le matériel anthropologique pourra servir à de nombreuses études concernant notamment l'alimentation [...] » (TOUSSAINT, 1996, p.73).

Nous allons voir ici l'état sanitaire bucco-dentaire de l'échantillon de Saint-Michel par une analyse visuelle des macro-pathologies.

8.1 les caries

« La carie est une affection infectieuse due à l'altération de l'émail et de la dentine de la dent, et évoluant vers la formation de cavités, aboutissant à la destruction progressive de ces organes⁸⁸».

Pour Hilson et Wasterlain (HILSON, 2011 ; WASTERLAIN, 2009), est considéré comme carieuse une cavité évidente ou un point coloré « white or brown spot » qui est visible sur l'émail translucide. Ces déterminants sont le signe des premiers stades de la

⁸⁸ Définition vulgaris médical.

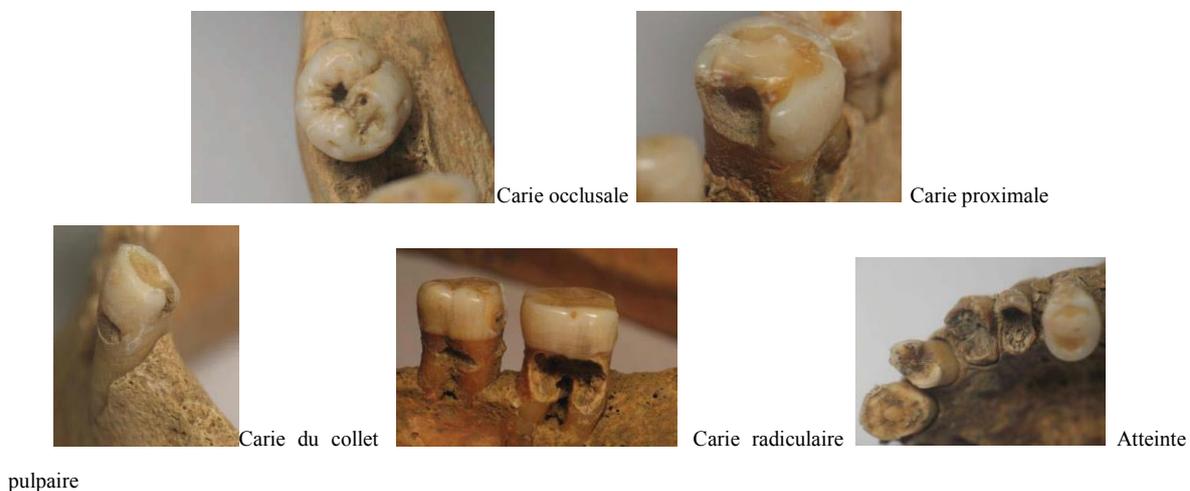
pathologie carieuse (ESCLASSAN, 2012, P. 41).

Il existe différents types de caries (ESCLASSAN, 2012, p.48) :

- Des caries coronaires de type « caries occlusales »,
- Des caries point de contact (proximale),
- Caries du collet (amélo-cémentaire)
- Des caries avec atteintes pulpaire
- Des caries de type radiculaire selon les classifications de Hillson (2001) et Wasterlain (2009).

Toutes ces typologies se retrouvent sur notre collection (*figure 17*).

Figure 17 Typologie des caries.



[Photographies issues de (ESCLASSAN, 2012, p. 43), collection Vilarnau, 2009]

Dans les périodes anciennes ou le sucre est peu rependu, l'apparition des caries se fait à la jonction cémento-émail ou au niveau des zones inter dentaire (WALDRON, 2009, p. 237). L'apparition et l'augmentation de la consommation du sucre engendrent un nouveau type de carie qui devient plus fréquent. La carie se loge alors, le long des sillons des molaires.

La carie est multi factoriel, elle dépend en grande partie des bactéries (streptococci et lactobacilli) qui par la présence d'un glucide fermentescible vont dégager une certaine acidité. C'est par la déminéralisation qui peut se produire par cette acidité que la carie peut trouver les conditions propices à son développement (WALDRON, 2009, p. 237). On estime que la tolérance maximum du minéral dentaire est d'un pH de 5.5. En dessous, l'acidité va dissoudre le minéral qui compose les tissus dentaires⁸⁹ (IMFELD, 1983).

⁸⁹ Émail, dentine...

La carie est également liée à son environnement (ESCLASSAN, 2012, p. 38) ; M. Esclassan montre dans sa thèse que « *la corrélation entre consommation de glucides et caries dentaires ressort également de l'étude de certaines populations qui, pour des raisons des changements d'environnement, ont modifié rapidement des habitudes alimentaires ancestrales* ». Il nous donne l'exemple, des Inuits du Groenland, qui n'avaient pas de caries quand leur alimentation se composait principalement de ce qu'ils avaient chassé et pêché. C'est avec un changement de mode alimentaire (consommation de glucides) important qui fut importé par les militaires qui ont implantés leurs bases sur le territoire Inuit lors de la seconde guerre mondiale, que les caries se sont développées chez ce peuple.

La fréquence d'augmentation des caries va également de pair avec l'âge. Dans le cas de notre échantillon, nous avons à faire à une population dont l'âge moyen est de 30 ans ; nous pouvons nous demander si la proportion des caries est cohérente avec l'âge et un statut social.

Des individus (T13, T12, T15) présentent une coloration des sillons anfractueux⁹⁰ des molaires mandibulaires mais l'origine ne semble pas carieuse. Les raisons peuvent être multiples : déshydratation *post-mortem*, condition taphonomique (ESCLASSAN, 2012, p.41) ou encore une déminéralisation⁹¹ de l'émail dentaire *ante mortem*.

L'évaluation statistique des caries pose problème, puisqu'évaluer le nombre de caries chez un individu archéologique ou chez une population ancienne pose la question des pertes ante mortem issues des caries ou des maladies parodontales.

Nous avons coté dans cet échantillon uniquement les caries visibles à l'œil nu. Les mandibules sont les plus représentées et les mieux conservées. L'étude des caries de Saint-Michel porte sur les individus matures possédant tout ou partie de leur dentition. Le corpus total se compose de 182 dents pour les sujets adultes

Concernant les immatures, nous disposons d'un total de 47 dents. Aucune carie n'est présente sur les trois individus dont nous disposons.

Nous avons d'abord relevé le nombre de caries de chaque typologie présente chez les individus dentés adultes.

⁹⁰ Sillons composés de creux, d'enfoncement(s) irrégulier(s) et sinueux et qui participe à la conception des cuspidés dentaires.

⁹¹ La déminéralisation dentaire peut laisser place à une carie s'il n'y a pas de reminéralisation de l'émail.

Tableau 4 Comptage du nombre de carie par secteur, individu et localisation carieuse.

Puis nous avons calculer le pourcentage de dents cariées ou non par secteur dentaire (maxillaire/mandibule).

Le tableau ci-dessus reprend les résultats de l'examen visuel sans prendre en compte les pertes ante mortem.

Le diagramme ci-dessous, montre la globalité de l'état dentaire des sujets matures dentés. On peut observer, que les dents mandibulaires sont majoritaires dans l'échantillon.

Les dents isolées représentent les dents (presque exclusivement mono radiculaire) qui n'ont pas pu être replacées dans leurs alvéoles souvent puisque la partie concernée n'a pas été conservée (le positionnement est donc hypothétique) ou qui peuvent être issues d'autres individus non identifiés (une observée chez le T16). Ces dents isolées sont des pertes post mortem et ne comportent aucune carie.

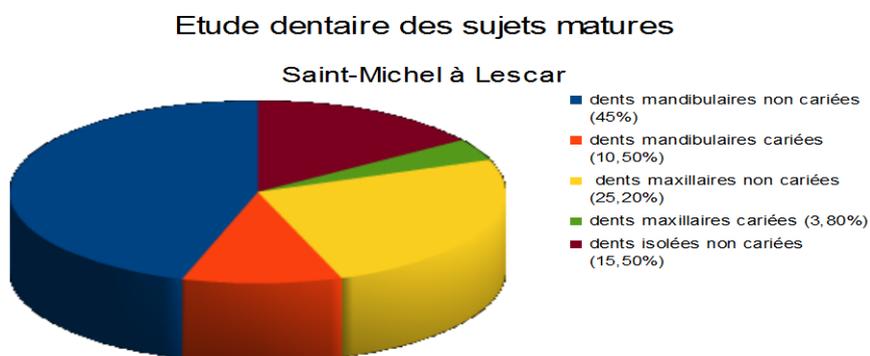


Figure 18 pourcentage de caries présentes par structure anatomique.

Le diagramme suivant, montre la fréquence des caries dentaires dans l'échantillon

disponible à l'étude. Les caries proximales sont prédominantes tout au long des périodes avec une augmentation du nombre de caries occlusales dans le secteur intra ecclésiale.

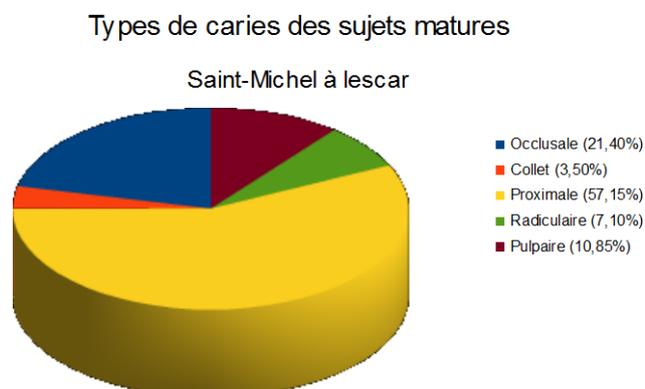


Figure 19 Pourcentage de carie par typologie carieuse.

Le diagramme suivant, présente le pourcentage de dents cariées ou non selon les secteurs ecclésiaux.

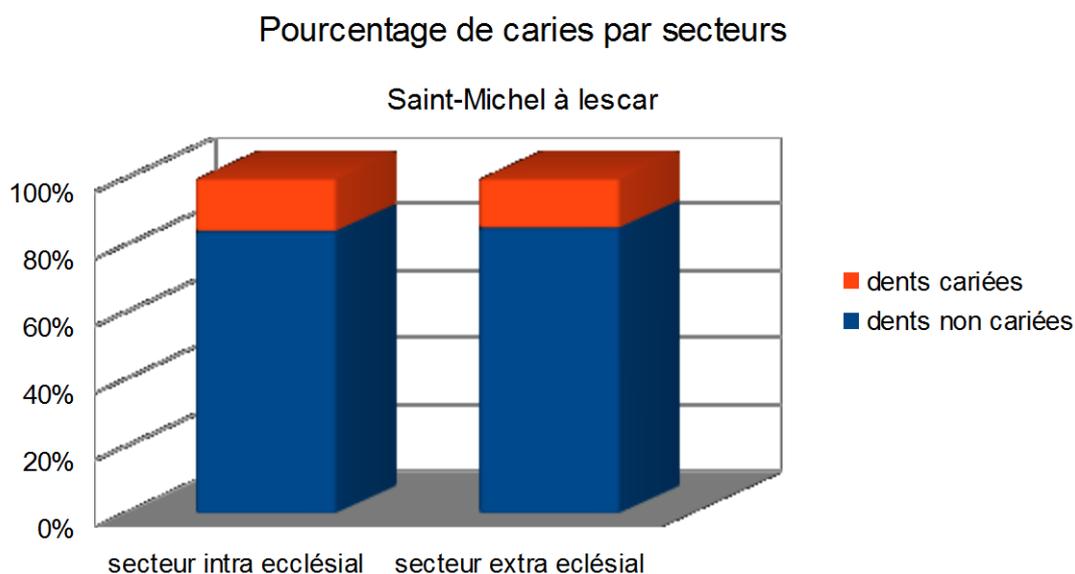


Figure 20 Pourcentage de caries par secteur.

Il n'apparaît pas de réelle différence dans les taux de caries visibles entre le secteur intra et extra ecclésial. Cependant, il ne faut pas oublier que l'échantillon possède moins d'individus du secteur extra ecclésial que celui intra ecclésial.

L'absence de carie chez les immatures tend montrer que les caries se développent avec l'âge. Le taux de caries tourne autour de 16% pour les deux secteurs, ce qui semble cohérent avec l'âge de la population. Le fort taux de caries proximales va de pair avec une hygiène bucco-dentaire moindre. Parallèlement, l'augmentation des caries occlusales pour les squelettes intra ecclésial (soit sans doute chronologiquement postérieur au secteur extra ecclésial) tend à montrer un changement alimentaire dans cette population.

Néanmoins, nous n'avons pris en compte que les caries présentes. Pour un diagnostic fiable, il faut également prendre en compte les pertes ante mortem.

8.2 les pertes ante et post mortem

La perte *post mortem* se traduit par la présence d'alvéoles dentaires vides sans démonstration de cicatrisation osseuse. Cette perte *post mortem* est liée à de mauvaise condition de conservation dans la sépulture. Que ce soit une décomposition en espace colmaté ou en espace vide les arcades dentaires se détériorent, notamment celles du maxillaire puisque la densité osseuse y est plus fine qu'au niveau de la mandibule, le poids d'un tassement ultérieur peut aider à détériorer ces éléments. On observe donc régulièrement une fragmentation des arcades dentaires dans les sépultures.

Lors de la fouille, les archéologues ou anthropologues vont prélever les ossements, au cours de cette opération, de nombreuses dents peuvent être perdues si le tamisage n'est pas effectué systématiquement. En effet, les dents ne sont plus maintenues lors de la décomposition des partie molles ; elles tombent et se retrouvent au fond de la fosse, si celui-ci n'est pas prélevé et tamisé, les dents sont alors perdues.

Lors d'une fouille d'urgence comme ce fut le cas à Saint-Michel, le tamisage n'a pas dû être effectué. Cet acte n'est préconisé systématiquement que récemment mais il n'est pas toujours effectué en raison du temps que cela prend. La perte d'information dentaire est alors indéniable.

La perte *ante mortem* est une perte de la dent au cours du vivant de l'individu.

« *L'estimation entre une perte ante et post mortem a été faite en fonction du degré de cicatrisation osseuse et de la présence ou non d'une alvéole osseuse déshabillée. Il a été admis qu'une perte était postmortem lorsque l'alvéole vide ne montrait pas de signe évident*

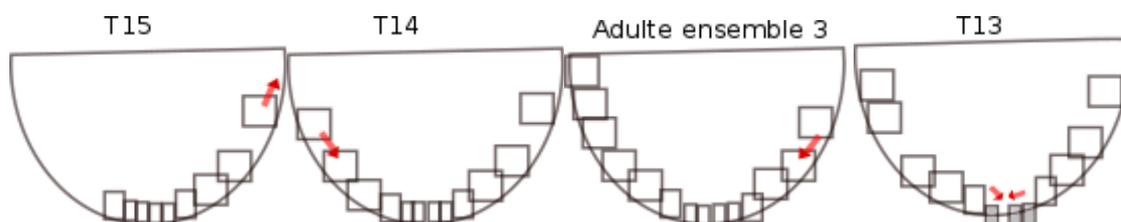
de cicatrisation et de fermeture (HILLSON, 2003 ; VODANOVIC, 2005 ; CAGLAR, 2007) » (ESCLASSAN, 2002, p. 66-67).

Nous allons voir les pertes dentaires ante mortem non congénitales. Les pertes dentaires ont plusieurs causes : carie, maladie parodontale, traumatisme... Dans l'échantillon, aucun signe de traumatisme n'est visible à l'œil nu. L'état dentaire laisse supposer une perte de type carie ou maladie parodontale. Dans un cas ou dans l'autre, ces symptômes sont liés à une mauvaise hygiène bucco-dentaire. Les maladies parodontales sont les premières causes de perte ante mortem (WALDRON, 2009, p.241). Pour d'autres auteurs, la carie est le phénomène principal de la perte ante mortem (HARDWICK, 1960 ; MENAKER, 1980). La perte dentaire carieuse est impossible à évaluer de manière objective. On peut suspecter une perte due aux caries chez certains individus de l'échantillon sans pour autant pouvoir en apporter la preuve. Voir l'environnement des caries (carie à proximité d'une perte).

Le traitement dentaire porté sur les dents perdues ante mortem est impossible. On ne peut pas non plus voir s'il y a eu extraction ou chute naturelle de la dent (WALDRON, 2009, p.242) si aucune séquelle n'est laissée sur l'os. Chez un même sujet, il est parfois possible de définir l'ordre de chute des dents ; pour cela, il faut observer les réorganisations dentaires qui ont eu lieu. Chez les individus de Saint-Michel, on observe cette réorganisation ce qui montre que la perte s'est faite depuis plusieurs années. Les molaires sont les dents touchées par cette absence *ante mortem*.

Schéma dentaire des réorganisations visibles : *(la flèche indique le sens de la réorganisation ; les rectangles gris : les pertes ante mortem non résorbées totalement)*

Mandibule :



Maxillaire : *(les traits représentent l'axe des alvéoles dentaires)*

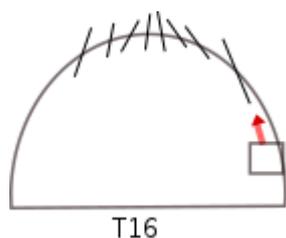


Figure 21 Schémas des remaniements dentaires visibles sur les individus de Saint-Michel.

Chez les autres individus, nous n'avons pas observé de réorganisation dentaire suite à une perte *ante mortem*. Le sens de la réorganisation montre que la dent (du sens de réorganisation) est absente depuis longtemps et avant les autres pertes *ante mortem*.

Le niveau de résorption alvéolaire est complet chez tous les individus ; à l'exception des trois alvéoles du T13 et une molaire mandibulaire du T10 qui montrent une ossification pas encore complète.

Autre observation, si la perte dentaire s'est faite il y a longtemps, l'os perd sa densité. C'est le cas par exemple de l'individu T16. Ses zones non dentées de la mandibule ont perdu leur fonction de maintien dentaire et par conséquent, on a une perte de la masse osseuse. Cette perte de matière entraîne un changement esthétique et fonctionnel.

Les individus de Saint-Michel montrent une résorption d'alvéoles dentaires principalement au niveau des prémolaires et molaires. On trouve peu de ce phénomène au niveau des incisives et quand c'est le cas, cela ne dépasse pas une dent (trois pour le T13).

L'étude effectuée porte exclusivement sur les mandibules puisque c'est la partie la plus représentative et la mieux conservée chez les sujets de Saint-Michel.

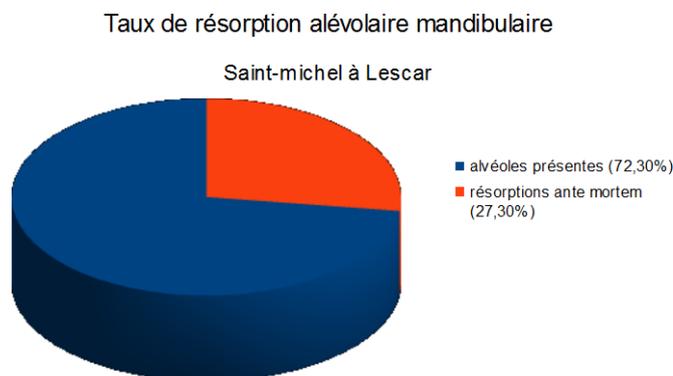


Figure 22 Taux de résorption alvéolaire mandibulaire ante mortem.

On peut voir sur le diagramme ci-dessus, que le taux de résorption alvéolaire de l'échantillon équivaut à un quart du corpus dentaire mandibulaire présent.

Le diagramme ci-dessous nous permet d'observer que la différence de pourcentage entre

les deux secteurs est minimale. Seul T10 ne possède pas de perte *ante mortem* mandibulaire (mais deux maxillaires).

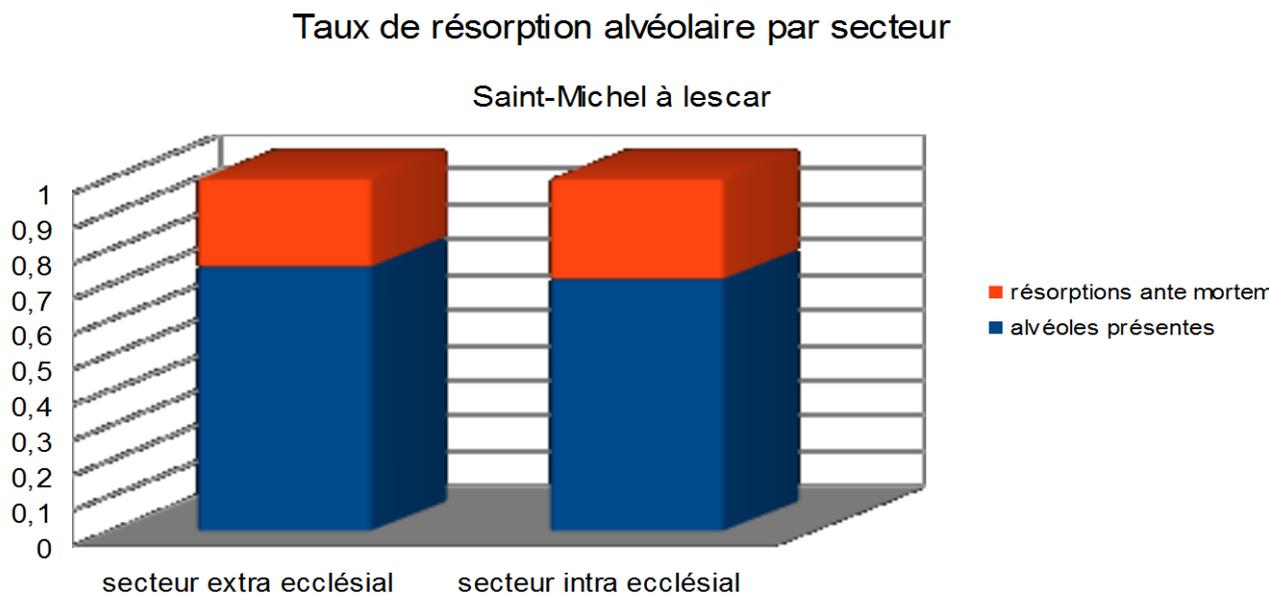


Figure 23 Taux de résorption mandibulaire par secteur.

Les individus étant âgés entre 20 et moins de 60 ans, avec une prépondérance pour la tranche 25-29 ans.

Cette perte *ante mortem* est donc due à de mauvaises conditions d'hygiène bucco-dentaire. En effet, elle n'est pas naturelle et liée à la senescence. Les mandibules sont les plus représentées dans la collection, dire que la mandibule est plus touchée que le maxillaire découlerait d'un effet de source. Ce qu'on peut dire, c'est qu'au vu du nombre de caries et de perte *ante mortem*, cette population, tout secteur confondu, a dû avoir de nombreuses affections bucco-dentaires de type caries ou parodontales. Les affections parodontales débutent par le développement de bactéries dans la cavité bucco-dentaire. Elles vont attaquer les tissus mous et détruire les tissus qui soutiennent les dents. La chute dentaire de ces populations et principalement de la partie de la population la moins aisée est une chose banale dans ces sociétés anciennes.

8.3 l'usure dentaire alimentaire

L'usure dentaire est un phénomène fréquent chez les populations anciennes. Cette manifestation est difficile à étudier, il découle de divers processus, notamment la mastication

et le taux d'abrasion des aliments mais aussi des pratiques autres que masticatoires. L'étude et les variations de l'usure dentaire donnent des informations sur les relations qu'entretienne là encore, l'homme et son environnement (CREACH, 2013, p.38).

« L'usure dentaire excessive est une des caractéristiques dentaires du Moyen-âge, son explication vient des ressources alimentaires et des modes de préparation (ESCLASSAN et al., 2010). En effet, diverses recherches ont démontré le grand pouvoir abrasif des aliments de populations médiévales à forte usure dentaire. Dans ces cas divers facteurs d'abrasivité ont été proposés comme la présence de particules minérales dans le pain provenant des meules ou la présence dans l'alimentation de végétaux riches en phytolithes, silice amorphe de certaines cellules végétales (D'INCAU, 2004). Le pain était l'aliment de base à l'époque et l'enveloppe des graminées est particulièrement riche en phytolithes ». (PUECH, 2015, p. 38)

Les mandibules et maxillaires semblent touchés dans une même proportion mais l'état des maxillaires et leur fréquente absence ne permet pas d'être affirmative. Les maxillaires semblent présenter une usure plus prononcée chez les individus si l'on s'en tient au deux individus dont le maxillaire est en relativement bon état : T10 et l'adulte de l'Ensemble 2.

Tous les sujets, présentent des traces d'usure. Cette usure est de type occlusal plane. L'individu T16 quant à lui, présente une usure des incisives inférieures de type biaisées. Ce changement dans l'orientation de l'usure a sans doute à voir avec l'anomalie détectée des dents supérieures. Ces dernières ne se présentent pas dans un axe médian.

On observe que le processus d'usure dentaire débute tôt, puisque, deux des sujets immatures⁹² disponibles à l'étude présente des usures dentaires.

Les niveaux d'usure ont été observés selon la classification Molnar (1971) sur les treize mandibules montrant des traces d'usures soit les sujets matures ainsi que les T6 et T6bis et l'immature de l'ensemble 3. Il est à noter que le secteur extra ecclésial ne possède que quatre mandibules disponibles à l'étude contre neuf pour le secteur intra ecclésial. Dans le diagramme ci-dessous, les proportions extérieures correspondent au secteur extra ecclésiale. On observe une mixité du niveau d'usure. Le cercle interne correspond donc au secteur intra ecclésial.

92 T6 et T6bis.

Nous avons choisi la méthode de cotation de Molnar (1971) pour sa meilleure lisibilité de l'usure et sa reproductibilité.

Taux d'usure mandibulaire par secteur



Figure 24 Méthode Molnar (1978), taux d'usure mandibulaire par secteur.

On observe, que le secteur extra ecclésial possède un niveau d'usure dentaire globalement supérieur au secteur intra ecclésial. Dans ce secteur, l'usure dentaire moins importante pour une catégorie d'âge relativement semblable au premier. Dans le secteur intra ecclésial, ce sont les individus plus âgés qui possèdent l'usure dentaire la plus avancée.

La période post médiévale voit une diminution de l'usure des molaires (ESCLASSAN, 2012) ; si l'on prend en compte la totalité des individus intra ecclésiaux cela tend à se confirmer. Cela serait donc le signe d'un changement alimentaire.

L'atteinte des molaires y est moins prononcée que chez les individus extra ecclésiaux disponibles à l'étude. On peut donc émettre deux hypothèses : l'une est que l'alimentation au cours des siècles sur cette partie du Béarn au moins a vu quelques changements puisque l'abrasion dentaire est moins prononcée chez les sujets les plus récents.

L'autre, est qu'il s'agit d'une catégorie sociale différente avec un mode de vie également différent.

III/ Saint-Michel : un espace d'inhumation traditionnel ?

Nous allons mettre en relation les données issues de l'étude des pratiques funéraires avec celles que nous venons de recueillir sur l'état sanitaire de la population inhumée.

Nous rappelons, que nous avons observé plusieurs phases d'occupations du site, dont au moins deux dans le secteur intra ecclésial (¹⁴C et étude des pratiques funéraires).

1/ L'inhumation intra ecclésial

L'état sanitaire globale de la population ne présente pas de particularité. Avec ces seules données, il est impossible d'établir un profil de la population. Néanmoins, dans le secteur intra ecclésial, quelques individus se dégagent par des caractéristiques sanitaires.

Nous allons commencer par le T16, sa place et sa position (soin du traitement du défunt) dans la chapelle laisse penser à une sépulture *ad ecclesiam*⁹³. Sa pathologie congénitale ne semble pas avoir posé de problème à cette inhumation de prestige. Est-elle une femme ou une fille d'un des seigneurs du Laur ? Dans tous les cas, la société ne l'a pas rejeté, sa seule particularité se situant au niveau dentaire. La société béarnaise fonctionnant comme un système de « caste », notamment avec les cagots, un rejet à l'égard d'une personne porteuse d'anomalies aurait pu avoir du sens ; ou du moins, elle aurait pu être inhumée à l'extérieur de la chapelle. Nous n'avons pas mis la main sur des études portant sur le rejet d'individus pathologiques, nous ne pouvons donc qu'émettre l'hypothèse que cette femme était issue de l'élite en prenant compte de son état général (hors pathologie congénitale), de son emplacement et du soin que les vivants sont mis dans son positionnement.

L'individu T10, quant à lui, présente des caractéristiques plus facilement identifiables. Son état sanitaire montre des signes d'activités de type « syndrome du cavalier ». Il est l'individu possédant la meilleure hygiène bucco-dentaire. Il s'agit là d'une inhumation

⁹³ Nous rappelons que nous avons effectué une distinction entre *ad ecclesiam* et intra ecclésial. Le terme *ad ecclesiam* a été utilisé lorsque les vivants ont eu la volonté d'inhumer leurs défunts dans une église en élévation. A contrario, le dénominateur intra ecclésial vaut pour des inhumations sans certitude de l'élévation d'un édifice cultuel.

ad ecclesiam. Si l'on prend en compte son positionnement sur le T10bis, ce dernier était sans doute dans la même volonté des vivants. Néanmoins, nous ne pouvons pas dire quelle est la relation entre les deux : fruit du hasard ou lien de parenté ?

Nous allons maintenant nous intéresser à la question du charnier, qui se situe dans le secteur intra ecclésial. Nous le rappelons, il a été découvert un minimum de treize individus (T14, T15 et T15bis relevé par J. Seigne) dont deux immatures (T6 et T6bis). Nous l'avons vu, les inhumations du charnier n'ont pas toujours fait l'objet d'un traitement des défunts. Les inhumations T15bis et T14 donnent l'impression d'avoir été jetées dans la fosse. Par ailleurs, ces deux individus sont dans des positions particulières (décubitus ventral et présentation latéral).

Nous avons également vu que parfois, principalement au bas Moyen-Âge et à l'époque Moderne, on peut retrouver des inhumations infantiles *ad ecclesiam*, concernant la classe élitaires de la société.

Néanmoins, l'étude anthropologie nous apporte une vision bien différente de ces inhumations.

Trois⁹⁴ des quatre individus du charnier dont nous disposons présentent des traces de marqueurs de stress. L'hypoplasie dentaire est un élément fiable puisqu'au contraire des autres marqueurs de stress de type hyperostose poreuse⁹⁵, ce marqueur est présent à vie. On le retrouve dans des populations n'ayant pas un très bon niveau de vie. On peut donc en conclure que ce charnier n'est pas composé (au moins partiellement⁹⁶) de l'élite de la seigneurie.

Nous ne sommes pas là face à des inhumations *ad ecclesia* ; il n'y a pas ici, de volonté de prestige.

Au niveau de l'état sanitaire, le T14 présente des caractéristiques d'infections, dont la cause n'a pas été identifiée. Par sa position particulière, nous pouvons éventuellement faire le lien avec l'individu T12 qui présente également des traces d'infections (de type tuberculose).

Nous pouvons ainsi nous demander si les inhumations particulières ne sont pas toutes liées à un même moment chronologique et si elles ne sont pas dues à un même fait.

⁹⁴ T14, T6 et T6bis. Nous disposons en plus du crâne du T15.

⁹⁵ Dans ce cas, lors que les individus disposent d'assez de nutriments qui manquaient jusque-là, on observe une résorption voire une disparition de ce marqueur de stress.

⁹⁶ Nous n'avons pas tous les ossements pour traiter tous les individus du charnier.

Si nous allons dans ce sens, il est possible que l'inhumation T12 voire T5 également, soit la/les première(s) d'une série de décès due à une épidémie qui par la suite a menée à la construction d'un charnier. Si l'on prend en compte le « paradoxe ostéologique », cette hypothèse peut être valide. Les ossements étudiés ne présentent pas de traces de décès par violence⁹⁷ comme cela pourrait être le cas si l'on avait à faire à des sépultures de guerre.

Si l'on a à faire à une épidémie, il faut prendre en compte que de nombreuses maladies ne laissent pas de traces ostéologiques. Cette hypothèse ne peut cependant pas être corroborée par les textes et notamment les registres paroissiaux puisque les lacunes et les pertes de documentation sont grandes.

On peut cependant émettre l'hypothèse que ces inhumations ont eu lieu après la destruction de la chapelle. La volonté des vivants était peut-être de mettre à l'écart de la ville ces défunts dans le but d'éviter la propagation d'une éventuelle épidémie. Nous rappelons que la seigneurie a été rattachée juridiquement à la paroisse⁹⁸ de Notre-Dame à la fin du XVIII^e siècle, mais que cette dernière jouait le rôle de paroisse sans doute bien avant (les sépultures de Saint-Michel se situant dans le XVII^e siècle). Notre-Dame se situant au centre de la ville de Lescar, la volonté d'éviter une épidémie peu alors prendre tout son sens.

Etant donné l'état sanitaire des individus du charnier et donc la classe sociale qui en découle, il n'est pas envisageable qu'une dérogation leur ait été attribuée pour être inhumé sur ces terres, puisque seule l'élite pouvait obtenir ce genre de privilège (ALEXANDE-BIDON, 1993).

Nous rappelons également que le charnier est généralement attribué aux sépultures de catastrophes, ce qui semble être le cas pour notre site.

2/ l'inhumation extra ecclésial

Concernant les inhumations extra ecclésial, l'étude des ensemble 2 et 3 ainsi que des sépultures T4 et T13, l'apport du croisement des études n'a pas apporter d'informations supplémentaire.

⁹⁷ Rien n'a été perçu lors de l'étude ostéologique, ni lors de l'étude photographique.

⁹⁸ Nous rappelons que le rôle d'une paroisse est de procéder aux baptêmes mais également aux inhumations sur son sol (même si des dérogations existent).

La population semble⁹⁹ dans un état sanitaire correct, seul le mauvais état bucco-dentaire pour la tranche d'âge peut nous laisser présumer que l'on a affaire à la population des « *laboratores* » de Saint-Michel.

Nous n'avons pas de données fiables (hormis le ¹⁴C) pour tenter d'approcher l'organisation chronologique du cimetière et ainsi peut être pouvoir déterminer le statut de Saint-Michel.

Compte tenu du nombre d'individus inhumés dans le secteur extra ecclésial, nous sommes sans doute face à un cimetière où il n'y a pas uniquement l'élite détentrice de la chapelle qui s'y fait inhumer. La durée d'utilisation est hypothétiquement estimée à un fonctionnement de cet ensemble sur dix siècles (¹⁴C), cependant, nous ne sommes pas en mesure de dire s'il a y eu continuité ou présence de hiatus dans la mise en terre sur le site (la chronologie des structures n'est pas établie avec fiabilité).

Il est probable que le cimetière a eu une vocation en tant que cimetière de la seigneurie, ou paroissial à un moment de son existence (sans doute à l'époque carolingienne), cela a pu perdurer mais sans aucune certitude quant à ce fait, faute de datation.

La seule chose dont nous sommes certains, c'est de l'utilisation de la structure centrale comme lieu funéraire pour l'élite du Laur avant de devenir un lieu de repos de « catastrophe ». Il nous est donc impossible d'établir si des inhumations extra ecclésiales ont pu fonctionner en même temps que les sépultures intra ecclésiales.

⁹⁹ Elle l'est pour l'échantillon dont nous disposons

Conclusion

La possibilité d'étudier ce site cimétériel est le fruit du hasard, sans la construction d'une piscine privé des Mas, le site n'aurait sans doute jamais été mis au jour.

L'étude de la fouille ancienne de Saint-Michel a permis de mieux comprendre quelques points de l'histoire de ce secteur ecclésial, qui était connue de mémoire, ainsi que de saisir l'utilisation de ce site par le seigneur du lieu.

Les fouilles engagées permettent de cerner la pérennité du site, la continuité d'occupation d'un lieu de pouvoir entre *uilla* gallo-romaine et possession seigneuriale.

L'église, le site de saint-Michel sont documentés tardivement et de façon éparse. Le croisement des données (archéologique, archivistique) permet de donner quelques éléments. Nous savons notamment que l'église, au moins sous la période moderne, est une chapelle seigneuriale. Nous pouvons également mettre en avant le fait que le site de Saint-Michel soit resté un lieu catholique puisque en 1627, le chapitre fait mention de la procession des Rogations passant par Saint-Michel ; soit sept ans après la question conflictuelle de la restitution des biens ecclésiastiques et des cimetières protestants (LASALLE, 1939).

Bien que les archives de terrain soient lacunaires, elles permettent néanmoins une base de travail qui a pu être peaufinée par la conservation de certaines sépultures. Les ossements ont permis d'approcher l'état sanitaire d'une petite partie de la population ; l'avantage est que la collection comporte des ossements extra, intra ecclésiaux mais également appartenant au charnier.

Concernant l'organisation chronologique de notre site, il est difficile d'établir des phases d'occupations cimétiérielles. Si les ¹⁴C ont permis d'établir deux phases distinctes : haut Moyen-Âge pour le secteur extra ecclésial et Moderne pour le secteur intra ecclésial ; il est bien sûr illusoire de se contenter de ces données. Cependant, si nous avons trois édifices culturels distincts, il est fort probable que le rôle de cimetière ait perduré sur toute la période (fin VIII^e siècle à début XVIII^e siècle (?)). La possibilité d'inhumations antiques n'est pas à exclure. En effet, si la tombe T30 est recoupée par un mur antique du Haut-Empire (27 av. notre ère à 192 ap. notre ère), il est possible que celle-ci soit liée à une première phase de construction du I^{er} siècle. Si l'on prend également en compte les fosses qui comportent

ossements humains et de chiens (en connections), il est envisageable de penser que le site comporte des sépultures plus anciennes que celles annoncées mais avec tout de même un hiatus¹⁰⁰. Une étude du site de la « Tourette » serait alors nécessaire pour peut-être pouvoir déterminer le type de population inhumée ainsi que d'établir une chronologie plus fiable quant aux sépultures de la nécropole antique de la *uilla*.

Ce qui est certain, c'est que l'on observe au moins trois phases d'utilisation du cimetière. La première qui débute à l'époque carolingienne et qui se prolonge sans doute sur plusieurs siècles ; elle se trouve dans le secteur extra ecclésial. La seconde correspond aux sépultures modernes intra ecclésial, mais qui ont une volonté d'inhumation de prestige avec un enterrement « *ad ecclesiam* », puis la troisième, se situant également dans le secteur intra ecclésial mais qui correspond au charnier c'est-à-dire des sépultures de catastrophe, sans doute lié à une phase épidémique.

La mise en relation des données issues de l'étude des pratiques funéraire et de l'analyse anthropologique ne peut pas aller au-delà de cette interprétation, faute de données de terrain et de conservation.

De nombreuses autres données sont à prendre en compte. Les mentions n'ont pas révélé d'occupations à proximité du site avant l'époque moderne. Nous ne pouvons malheureusement pas dire si il s'agit d'un effet de source ou si réellement cette église dans un premier temps puis la chapelle seigneuriale n'ont pas eu de rôle polarisateur comme cela se trouve ailleurs.

L'absence de présence de silos sur le site est une chose assez intrigante. Se trouvant en zone agraire, les fouilles auraient dû révéler la présence de ces structures à proximité ou entre les sépultures comme c'est traditionnellement le cas¹⁰¹. On aurait pu notamment observer cela en parallèle des premières sépultures du site. Là encore nous ne pouvons pas dire si cela relève d'un effet de source, la pelleteuse ayant détruit la partie est du site.

Autre point que nous allons soulever : l'absence de céramique médiévale sur le site. Comme nous l'avons vu, la partie est a été excavée par les travaux, il est donc cohérent que rien n'en soit ressorti. A contrario, sur le reste du secteur le peu de tessons médiévaux¹⁰² ressorti montre que le site n'était pas un lieu de rencontre de nombreux vivants. Il n'a

¹⁰⁰ Entre la période antique et mérovingienne.

¹⁰¹ Des silos sont présents sur les cimetières. C'est par exemple le cas à Saleux, Vilarnau, Saverdun...

¹⁰² Nous rappelons que seul un sondage a été effectué.

semble-t-il pas été un lieu de foire et de marché comme cela pouvait être au Moyen-Âge (MITTERAUER, 1973, p. 718).

De nombreuses questions entourent encore le site de Saint-Michel, notamment autour de la chronologie et d'un éventuel rôle paroissial avant l'installation de la motte castrale. Seules des archives privées pourraient, si elles existent, répondre aux interrogations qui nous restent.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Sources numérisées :

Registres paroissiaux et d'États civils :

ADPA Lescar, Baptêmes, mariages et sépultures, collection communale, Paroisse Notre-Dame,
1610-1682.

ADPA Lescar, Baptêmes, mariages et sépultures, collection communale, Paroisse Notre-Dame, 1689-1750.

ADPA Lescar, Sépultures, collection communale, Paroisse Notre-Dame, 1747-1767.

ADPA Lescar, Sépultures, collection communale, Paroisse Notre-Dame, 1768-1789.

ADPA Lescar, Baptêmes, mariages et sépultures, collection communale, Paroisse Saint-Julien, 1637-1705.

ADPA Lescar, Baptêmes, mariages et sépultures, collection communale, Paroisse Saint-Julien, 1705-1723.

ADPA Lescar, Baptêmes, mariages et sépultures, collection communale, Paroisse Saint-Julien, 1723-1746, 1792.

Sources manuscrites :

Série 1J Pièces isolées et de petits fonds

ADPA ,1J 16/3, Fond Barthety, Pièces manuscrites plans, La cathédral de Lescar, extraits de presse, lettre du marquis de Fayolle relative à la mosaïque, 1860-1908.

Série 34J Fonds privés

ADPA 34J, sous série 2J 154J, Fond Tucat, Notes de travaux de recherche effectués essentiellement aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.

Sources reliées :

LASALLE H., « *Le rétablissement du culte catholique en Béarn : Les biens ecclésiastiques* », Lescher-Moutué, Pau, 1933.

GACHON P., « *La Réforme en Béarn : Procès-verbaux de la ferme et de la vente des biens saisis dans les cantons de Morlaas, Lembeye, Montaner, Garlin et Thèze* », Privat, Toulouse, 1901.

Funéraire :

ALDUC LE BAGOUSSE A. (a) (dir.), « *Inhumations et édifices religieux au Moyen-Âge entre Loire et Seine* », (Table ronde), CHRAM, Caen, 2004.

ALDUC LE BAGOUSSE A. (b) (dir.), « *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation ?* », (Table ronde), CHRAM, Caen, 2009.

ALEXANDRE-BIDON D. (a), « Le corps et son linceul », dans *A réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. (dir.), Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p.83-206.

ALEXANDRE-BIDON D. (b), « Linceul (textes et images) XIIIe-XVe siècles », dans *Rencontre autour du linceul*, actes de colloque GAAF, bulletin de liaison, n° spécial, 1996.

ALEXANDRE-BIDON D. et TREFFORT C., « Un quartier pour les morts : Images du cimetière médiéval », dans *A réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. (dir.), Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p.253-273.

BERTRAND R., « Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne », dans *L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu*, Collection Rives Nord-Méditerranéennes, TELEMME, 2000.

CRUZEBY E., DUCHESNE S. (dir.), « *Les cimetières du haut Moyen-Âge en Languedoc : Des champs d'inhumations (à la campagne) aux premiers cimetières d'églises* », Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 2015.

DUDAY H., COURTAUD P. et al., « L'anthropologie de "terrain" : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », dans *Bulletin et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol.2, n°3, 1990, p. 29-49.

DUDAY H., « Observations ostéologiques de décomposition du cadavre : Sépulture colmatée ou espace vide », dans *Revue Archéologique du centre de la France*, Tome 29, fasc.2, 1990, p.193-196.

DUDAY H. et BOULESTIN B., « Ethnologie et archéologie de la mort : de l'illusion des références à l'emploi d'un vocabulaire », dans *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France*, MORDAN C. et DEPIERRE G. (dir.), Société archéologique du sens, CTHS, Paris, 2005, p. 17-30.

FERDIERE A. (dir.), *Archéologie funéraire*, Collection « Archéologiques », Errance, Paris, 2007.

FOUCRAS S., « Inhumation des chiens avec les humains ? l'exemple du Pâtural au I^{er} siècle de notre ère », dans *Eclats Arvernes fragments archéologiques*, BET P. et DOUSTEYSSIER B. (dir.), Presses Universitaires Pascal Blaise, 2014.

GALINIE H. et ZADORA-RIO E. (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien : Actes du 2^e colloque A.R.C.H.E.A.*, (Orléans septembre-octobre 1994), Tours, 1996.

GAULTIER M., DIETRICH A., CORROCHANO A. (dir.), « Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne », *Revue Archéologique du Centre de la France*, actes de colloque GAAF n°4 (2013), supplément n°60, Joué-les -Tours, 2015.

GRAAL J., « La signalisation des sépultures au Moyen-Âge à travers des exemples en région Centre », dans *Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne*, *Revue Archéologique du Centre de la France*, actes de colloque GAAF n°4 (2013), supplément n°60, Joué-les -Tours, 2015.

LAUWERS M., *Naissance du cimetière : Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Broché, Paris, 1997.

LE MAHO J., « La réutilisation funéraire des édifices antiques en Normandie au cours du haut Moyen Age », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Actes du III^e congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1994, p. 10-21.

LORCIN M-T., « choisir un lieu de sépulture », dans *A réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. (dir.), Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p.245-252.

SOUQUET-LEROY I., BURQUET-MARCON C., « La communauté protestante à l'époque moderne : Exemples du cimetière du Temple de Charenton à Saint-Maurice (XVII^e siècle) et du cimetière de l'hôpital protestant de La Rochelle (XVIII^e siècle) », dans *cimetières et identités*, Ausonius Éditions - Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, 2015.

TARDIEU J., « La dernière demeure : archéologie du cimetière et des modes d'inhumations », dans *A réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. (dir.), Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p. 223-244.

TREFFORT C. (dir.), « *Le cimetière au village dans l'Europe Médiévale et Moderne* », (Colloque de Flaran 2013), Étude (Broché), 2015.

TREFFORT C. (b), « Quelques remarques sur l'iconographie du linceul au haut Moyen-âge », dans *Rencontre autour du linceul*, actes de colloque GAAF, bulletin de liaison, n° spécial, 1996.

La paroisse et christianisation :

AUBRUN M., « La paroisse en France : des origines au XV^e siècle », Picard, Paris, 2008.

COLIN M.-G., « *Christianisation et peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées*

IV^e-X^e siècle », dans *Archéologie du Midi médiéval*, Supplément n°5, 2008.

DELAPLACE C. (dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule Méridionale (IV^e-IX^e)*, (Toulouse colloque international mars 2003), Errance, Clamecy, 2005.

Béarn, Saint-Michel et seigneurie de Laur :

BARTETHY H., « Les recherches archéologiques à Lescar », dans *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, Tome 16, Pau, 1887, p. 15-34.

BIDOT-GERMA D., RECHIN F. et CLAVET A., « De la *uilla* aquitano-romaine à la seigneurie médiévale : Le cas du quartier Saint-Michel à Lescar », *Les campagnes face aux mutations de leur temps : Uillae et domaines à la fin de l'antiquité et au début du Moyen-Age*, actes du colloque Circa Uillam IX, 2015.

CLAVET A., « Sépultures de la Chapelle Saint-Michel à Lescar : étude funéraire et anthropologique », mémoire de master sous la direction de M. Champagne, Université de Pau et Pays de l'Adour, 2014.

DE MARCA P., « *Histoire de Béarn* », Paris, 1640.

DE MARCA P. (b), « *Histoire de Béarn* », Pau, Lafon, tome I, 1998, p. 278.

DESPLAT C., « *La vie en Béarn au XVIII^e siècle* », CAIRN, Paris, 2009.

GORSE A., « Rapport sur les fouilles exécutées à Lescar », dans *Bulletin de la société des sciences, lettres et Arts de Pau*, Tome 16, Pau, 1887, p. 1-14.

LABAU D., *Lescar : regards sur son histoire (Des origines au concordat)*, Pau, 1991.

LABAU D., « *Lescar, Chronique d'une cité du XX^e siècle* », Pau, 1995.

LABAU D., « *petite histoire de Lescar : De la Réforme au Concordat* », Tome II, Pau, 2012.

LABORDE J. B., « *Précis d'histoire de Béarn* », édition Princi, Pau, 1983.

LETESSIER G., « *La chapelle Sent-Miqueu à Lescar* », mémoire de maîtrise sous la direction de M. Réchin F., Université de Pau et Pays de l'Adour 2007.

POMENTE M., « Lescar au Moyen-Age : organisation urbaine d'une cité épiscopale », mémoire de master 1 sous la direction de Mme Lamazou-Duplan V., Université de Pau et Pays de l'Adour, 2014.

RECHIN F. (dir.), « Lescar-Beneharnum : Ville antique entre Pyrénées et Aquitaine », *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, hors-série n°3, Presse universitaire de Pau, Pau, 2008.

SEIGNE J., « La villa gallo-romaine de Saint-Michel à Lescar (Beneharnum), III, Les mosaïques, le four de potier, la chapelle », bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, Pau, 1973, p. 23-34.

TUCOO-CHALA P., *Petite histoire du Béarn du Moyen-Âge au XXème siècle*, Édition des régionalismes Pyrémonte, Villematier, 2010.

Autres :

JORRAND J.-P., « Etude d'une série d'épingles post-médiévales découverte à Laon (Aisne), dans *Revue Archéologique de Picardie*, Vol. 3, 1986, p. 139-141.

MASSIE J.-F., « Les camps et les mottes dans le département des Basses-Pyrénées », dans *Bulletin de la société des sciences, lettres et Arts de Pau*, Pau, 1965.

MITTERAUER M., « La continuité des foires et la naissance des villes », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, N° 3, 1973, p. 718.

SCHNEIDER S., « De l'archéologie du monument chrétien à l'archéologie des lieux de culte. Propos d'introduction et repères historiographiques », *Archéologie du Midi Médiéval*, N° 28, 2010, p. 131-146.

Anthropologie :

ANNEQUIN E.(dir.), « *Le travail : recherches historiques* », table ronde de Besançon, acte de la table ronde internationale, 14-15 novembre 1997, presses Universitaires Franc-comtoises, Paris, 1999, p. 205-226.

ANTHONY R., « A propos d'une anomalie numérique par excès et sans compensation de la colonne vertébrale lombaire de l'homme », dans *Bulletin et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1999, p. 652-653.

ASTIER C., « *Identification estimative en odontologie médico-légale* », thèse soutenue en juillet 2013, Université Toulouse III Paul Sabatier, directeur de thèse : Maret-Comtesse D.

BONZOM Y., « Quelques cas de paléopathologie infectieuse médiévale en Basse Normandie », dans *Bulletin et mémoire de la société d'anthropologie de Paris*, Vol.3, N°2, 1976, p. 137-145.

BROCA P., « Sur la déformation toulousaine du crâne », dans *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, Tome 6, 1871, p. 100-131.

BRUCHET L., « Les incidences sanitaires du travail : L'identification d'activités par l'examen des restes humains archéologiques », dans *Le travail : recherches historiques*, table ronde de Besançon, acte de la table ronde internationale, 14-15 novembre 1997, presses Universitaires Franc-comtoises, Paris, 1999, p. 205-226.

BRUZEK J., « La diagnose sexuelle à partir du squelette : possibilité et limites », dans

Archéo-Nil, Bulletins de la société pour l'étude des cultures pharaoniques de la vallée du Nil, n°2, Oct. 1992, p. 43-51.

COQUEUGNIOT, GIACOBINI, MALERBA, L'utilisation de caractères morphologiques dans la diagnose sexuelle des mandibules d'enfants, 2002.

CRUBEZY E., SELLIER P., « Caractères discrets et « recrutement » des ensembles sépulcraux », dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Tome 2, fascicule 3-4, 1990, p. 171-177.

DASTUGUE J. et GERVAIS V., *Paléopathologie du squelette humain*, Boubée, Paris, 1992.

DASTUGUE J., « De l'appréciation des caractères dits " discrets" en anthropologie », dans *Bulletin et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol.1, N°3, 1984, p. 237-244.

DODO Y., « Supraorbital foramen and hypoglossal canal bridging: the two most suggestive nometric cranial traits in discriminating major racial grouping of man », dans *J Anthropol. Soc. Nippon*, 1987.

DUTOUR O., « *La Paléopathologie* », Étude (Broché), Paris, 2011.

EROGLU S., « Supraorbital foramen and hypoglossal canal bridging in Ancient/Modern anatolian populations: implication for worldwide population distribution », dans *Mediterranean Archaeology and Archaeometry*, Vol. 16, N°1, 2016, p. 169-183.

ESCLASSAN R., « *Étude des caries dentaires en fonction du sexe au sein d'individus adultes de la population médiévale (IXème-XVème siècles de Vilarnau) et synthèse sur l'usure* », thèse soutenue en juin 2012, Université Toulouse III Paul Sabatier, directeur de thèse : Grimoud A-M et Sixou M.

FEREMBACH D., SCHWIDETZKY I., STOUKAL M., « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette », dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, XIII^e Série. Tome 6 fascicule 1, 1979, p. 7-45.

FRONTY P., SAPANET M., GEORGET C., COLLET G., « Identification estimative. Première partie : L'avis de recherche, l'odontogramme numérique », Les cahiers d'Odontologie Médico Légale, Poitiers, 2005.

GRANAT, « Les arcades alvéolaires humaines. Etude morphologique et comparative », dans *Bulletins et Mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, 1975.

LOTH S.R., HENNEBERG M., « *Sexually dimorphic mandibular morphology in the first few years of life* », *Am. J. Phys. Anthropol.*, 2001, p. 179-186.

MAJO T., TILLIER A.-M., BRUZEK J., « Test des fonctions discriminantes de Schutkowski impliquant l'ilium pour la détermination du sexe dans des séries d'enfants de sexe et d'âge connus », dans *Bulletins et Mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Tome 5, fascicule 1-2, 1993, p. 61-68.

ORTNER D. J., « *Identification of the pathological conditions in human skeletal remains* », Academic Press, Elsevier, 2003.

PALFI G., « Maladies dans l'Antiquité et au Moyen-Âge. Paléopathologie comparée des anciens Gallo-Romains et Hongrois », dans *Bulletin et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol.9, 1997.

PERROT R., JANSSENS P., DENOBO L., « Précis d'anthropologie descriptive et métrique du squelette », Lyon, 2006/2014.

PIETTE E., GOLDEBERG M., « *La dent normale et pathologique* », De Boeck supérieur, 2001.

POLET C., « Indicateurs de stress dans un échantillon d'anciens Pascuans », *Anthropos*, 2006, p. 231-266.

PUECH P.-F., PUECH B., PINILLA B., « *Ancienne collégiale Saint-Frambourg à Senlis; Recherches anthropologiques: Micro-usure des dents et alimentation au Moyen-Âge* », Comptes Rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, années 2010-2011, 2015, p. 49-46.

RIGEADE C., SIGNOLI M. et al., « Une sépulture de pestiférés du Haut Moyen-Âge à Vienne (Isère) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, Tome 27, 2009, p. 19-29.

SAINT HILAIRE I. G., « *Histoire générale des anomalies de l'organisation chez l'homme et l'animal* », Etablissement encyclographique, Paris, 1837.

SAUNDERS S.R., "The development and distribution of discontinuous morphological variation of the human infracranial skeleton", National Museums of Canada, Ottawa, 1978.

SCHAEFER M., BLACK S. et SCHEUER L., *Juvenile osteology*, Elsevier, 2009.

THILLAUD P. (a), « *Lésions ostéo-archéologiques : recueil et identification* », Kronos, 1994.

THILLAUD P. (b), « Pour une nouvelle approche de l'identification et de l'interprétation des diverses formes de cribra orbitalia », dans *Histoire des sciences Médicales*, Tome XLII, N° 1, 2008.

TOUSSAINT M., « Clefs de détermination des dents humaines isolées, en contexte archéo-anthropologique », dans *Bulletin des chercheurs de Wallonie*, XXXVI, 1996, p.73-117.

TURNER S., « Dental Anthropology », dans *Ann. Rev. Anthropol.*, 1988, p. 99-126.

TURNER S., « *Anthropologie of modern human teeth: dental morphology and variation in recent human population* », Cambridge university press, 1997.

TURNER S. et al, « *Scoring procedure for key morphological trait of permanent dentition* », *Advance in dental anthropologie*, 1991, p. 13-31.

VILLOTTE S., « Connaissances médicales actuelles, cotation des enthésopathies : nouvelle méthode », dans *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Paris, 2008.

VOISIN J.-L., « Les caractères discrets des membre supérieurs : un essai de synthèse des données » dans *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Springer Verlag, 2011, p.107-130.

WALDRON W., ROGER J., « *A field guide to joint Diseases in Archaeology* », Wiley-Blackwell, 1995.

WALDRON T., « *Paleopathology* », Cambridge manuals archeology, 2009.

WAPLER U. et SCHLUTZ M., « Une méthode de recherche histologique appliquée au matériel osseux archéologique : l'exemple des cribra orbitalia », Dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série. Vol.8, N°3, 1996, p. 421-431.

WHITE P-A. et FOLKENS T-D., « *The human bone manual* », Broché, 2005.

ZAMMIT J., « Nouvelles perspectives en anthropologie des populations anciennes : paléoépidémiologie et approche de l'état sanitaire », dans *Bulletin et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol.2, N°3, 1990, p. 149-158.

Numérique :

AUMARD S., « L'église paroissiale et les campagnes médiévales », dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, Archéologie des églises de l'Yonne, BUCEMA, 2016. Consulté le 17 juin 2016.

SIGNOLI M. et DUTOUR O., « *Le charnier du jardin du couvent de l'observance (1722)* ».

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 Plan du réseau d'églises de Lescar	46
Figure 2 Diagramme de la présence en pourcentage des sujets adultes et infantiles.	108
Figure 3 T12 : ostéomyélite du fémur droit.	109
Figure 4 T12 : apposition périostée du fémur gauche.	109
Figure 5 T14 : perforation du pariétal gauche.	112
Figure 6 T16 : anomalie dentaire du maxillaire.	113
Figure 7 Immature ensemble 3 : coloration dentaire.	114
Figure 8 T13 : rachis, lombaire surnuméraire sans compensation.	115
Figure 9 T10 : épiphyse déplacée d'un métacarpe.	117
Figure 10 Arthrose de la surface sacro-iliaque.	118
Figure 11 Os des Incas.....	120
Figure 12 Perforation de la fosse olécrânienne de l'humérus.	122
Figure 13 Ostéophyte d'une vertèbre lombaire.	124
Figure 14 Ostéophyte des vertèbres thoraciques.....	124
Figure 15 T10 : arthrose de la tête fémorale.	125
Figure 16 Hypoplasie dentaire.	128
Figure 17 Typologie des caries.	130
Figure 18 pourcentage de caries présentes par structure anatomique.	132
Figure 19 Pourcentage de carie par typologie carieuse.....	133
Figure 20 Pourcentage de caries par secteur.....	133
Figure 21 Schémas des remaniements dentaires visibles sur les individus de Saint-Michel...	135
Figure 22 Taux de résorption alvéolaire mandibulaire ante mortem.....	136
Figure 23 Taux de résorption mandibulaire par secteur.	137
Figure 24 Méthode Molnar (1978), taux d'usure mandibulaire par secteur.	139
Tableau 1 Etat de conservation des individus retenus à l'étude anthropologique	23
Tableau 2 Méthode de scorage de l'attribution de Molnar associant les stades d'usures, la direction de surfaces et la forme de la surface d'usure (d'après Incau,2004). Tiré de Esclassan, 2012, p. 169.....	103
Tableau 3 Estimation de l'âge des sujets adultes de l'étude du cimetière de Saint-Michel à Lescar.	106
Tableau 4 Comptage du nombre de carie par secteur, individu et localisation carieuse.....	132

Abréviations et symboles

Les symboles :

Le symbole « * » présent dans les tableaux signifie multiple

Les abréviations :

Clav. : clavicule(s)

Cox. : coxal/coxaux

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

Ind. : indéterminé (présence de l'élément pour l'étude mais résultat ambigu)

IRAA : Institut de Recherche sur l'Architecture Antique

MID : membre inférieur droit

MIG : membre inférieur gauche

MOA : marqueurs ostéoarticulaires d'activité

MSD : membre supérieur droit

MSG : membre supérieur gauche

NV : non vérifiable (non présence de l'élément nécessaire à l'étude.)

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE N° I	159
ANNEXE N° II	159
ANNEXE N° III	160
ANNEXE N° IV	161
ANNEXE N° V	162
ANNEXE N° VI	163
ANNEXE N° VII	165
ANNEXE N° VIII	167
ANNEXE N° IX	169
ANNEXE N° X	173
ANNEXE N° XI	182
ANNEXE N° XII	183
ANNEXE N° XIII	184
ANNEXE N° XIV	185
ANNEXE N° XV	186
ANNEXE N° XVI	187
ANNEXE N° XVII	188
ANNEXE N° XVIII	189
ANNEXE N° XIX	190
ANNEXE N° XX	191
ANNEXE N° XXI	192
ANNEXE N° XXII	193
ANNEXE N° XXIII	194
ANNEXE N° XXIV	195
ANNEXE N° XXV	211
ANNEXE N° XXVI	220
ANNEXE N° XXVII	221

ANNEXE N° I
Localisation de Lescar



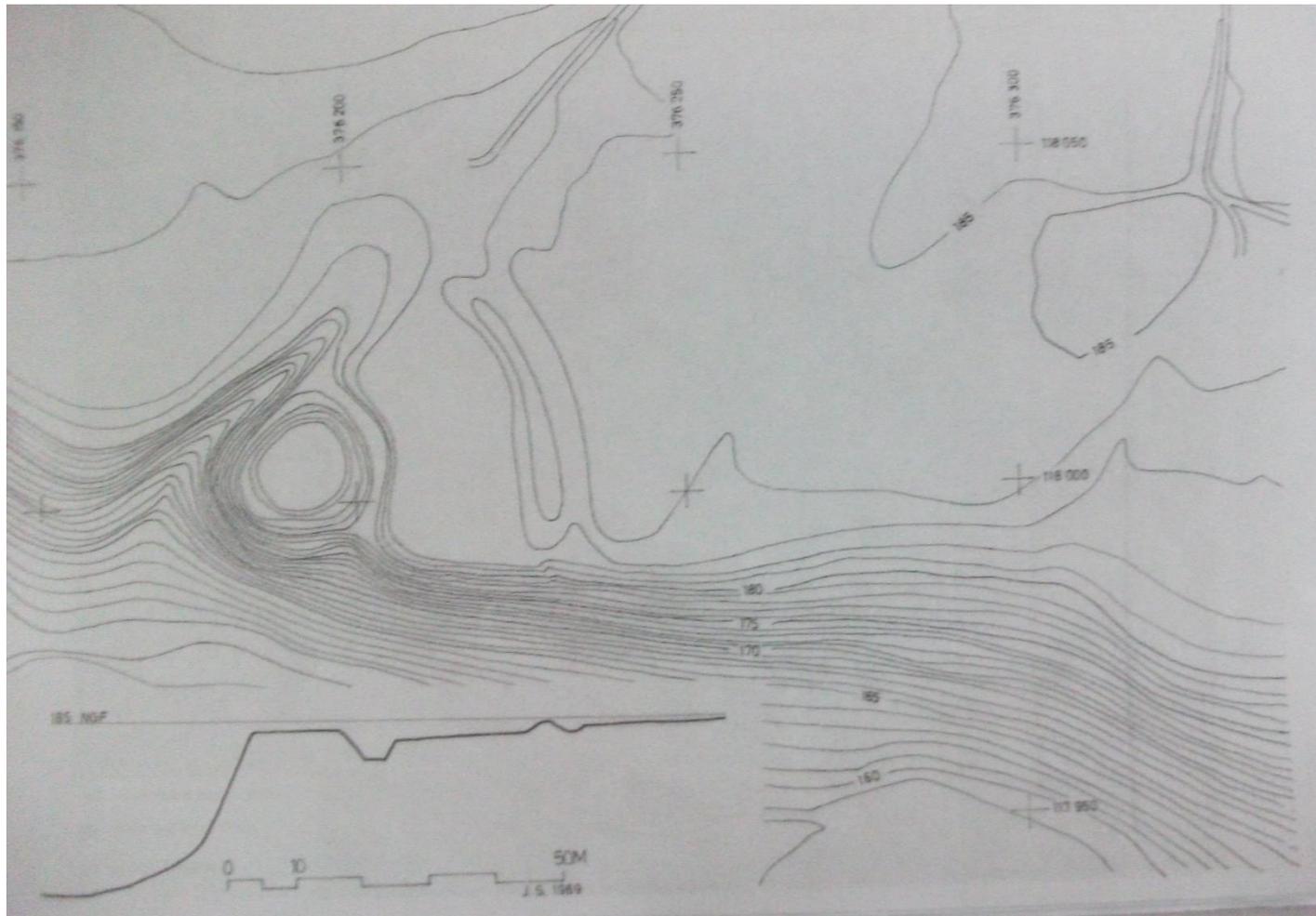
Source : géoportail.gouv.fr

ANNEXE N° II
Localisation de Saint-Michel



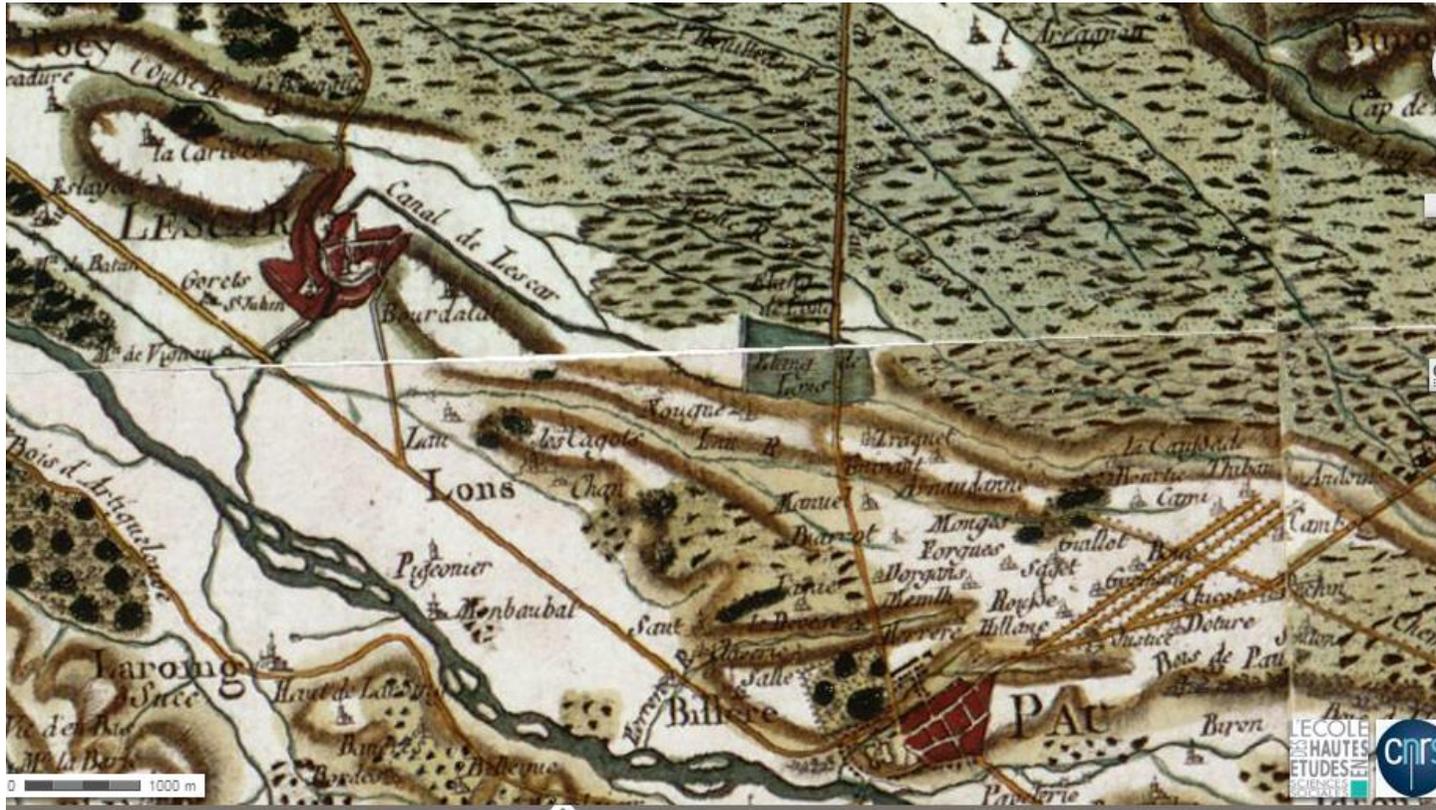
<https://www.google.fr/maps/place/Impasse+Saint-Michel,+64230+Lescar/>

ANNEXE N° III
Altitude du site de saint-Michel



[Source : annexe (LETESSIER, 2207)]

ANNEXE N° IV
Carte Cassini



<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

<http://cassini.seies.net/legende.htm>

		<p><i>Hameau sans église nom écrit en italique</i></p>
--	--	--

ANNEXE N° V
Inventaire mobilier

N° d'inventaire Hasparren	N° d'ensemble noté sur les poches	Nature des vestiges	N° vérifié	Inventaire
300	Squelette 1	os	Squelette 1	crâne avec mandibule, cervicales, Coxal D et G, MSD, MSG, MIG, MID.
	Squelette 1	céramique		1 tesson orange pâte fine.
	Squelette 1	céramique		1 tesson (gris) (médiéval?).
	Squelette 1	céramique		1 tesson antique amphore.
caisse bois	ensemble 2	os	ensemble 2	voir MNI.
	ensemble 2	céramique		1 tesson antique amphore.
	ensemble 2	céramique		2 tessons pâte grise (médiévaux).
caisse bois	ensemble 3	os	ensemble 3	1 crâne mature avec mandibule, 1 fragment crâne immature avec mandibule.
1 caisse plastique	T4	os	T4	MID, MIG, crâne et mandibule, côtes frag., sacrum, Coxal D et G frag.
1300	T5	os	T5	MIG, MID, rachis, côtes D et G, MSD, sacrum, Coxal G et D, MSG, mandibule.
500	T6	os	T6 et T6bis	2 crâne avec mandibules, Rachis (T6), scapula D (T6), coxal D T6 et T6bis, MSD (T6 ou bis), côtes D et G (T6), Coxal , Ischion G , Scapula D T6bis, Sacrum T6, Ischion D, 1 patella D (immatures).
	T6bis	os		
	/		indéterminé	1 métacarpe et carpes (adulte).
1 carton	T9	os	identification impossible	MIG, MID, COXAL D et G (ischion), 1dent, Humérus G et D.
900	T10	os	T10	crâne avec mandibule, rachis, coxal D et G, Sacrum, MIG, MSG, MSD, côtes D et G
600	T10bis	os	T10bis	coxal D et G, Rachis, sacrum, Côtes D et G, MID, MIG, MSG, MSD.
1 carton	T11	os	T11	MIG, MID, rachis, MSD, MSG, côtes D et G, crâne avec mandibule.
	T15	os	T15	crâne avec mandibule.
1600	T12	os	T12	crâne avec mandibule, coxal D et G, rachis, sacrum, MID, MIG, MSD, MSG, fragments de côtes.
1200	T13	os	identification impossible	1 fémur D mâtore. Immature : MID, MIG, clavicule D, 1 vertèbre, crâne avec mandibule.
400	T13	os	T13	MID, MIG, MSD, MSG, crâne et mandibule, rachis, côtes D et G, Manubrium, sternum, Coxal D et G, sacrum frag.
1100	T14	os	T14	2 coxaux D, 2 coxaux G, crâne et mandibule, côtes frag., sacrum frag., MSG, MID, MIG, rachis.
2006	T16	os	T16	crâne et mandibule, coxal D et G, rachis, MSD, MSG, MID, MIG, côtes.
3 cartons mobilier	L'église 1,2 et 3			Presque exclusivement des céramiques antiques, peu de tessons médiévaux (dont 1 lèvre), mobilier métallique indéterminé.

ANNEXE N° VI
NMI ensemble 2

NMI ensemble 2							
	Adulte			Immature			Notes
	gauche	droite	axial (ou non latéralisé)	gauche	droite	axial (ou non latéralisé)	
crâne			2			2	fragmentaires sauf 1
mandibule							
os hyoïde							
atlas							
axis							
C3							
C4							
C5							
C6							
C7							
cervicale non identifiée							
T1							
T2							
T3							
T4							
T5							
T6							
T7							
T8							
T9							
T10							
T11							
T12			1				
thoracique non identifiée			6				
L1			2				
L2			1				
L3			1				
L4			1				
L5			1				
Lombaires non identifiée			5				
manubrium			2				
corps du sternum							
côtes	oui	oui					même individu
clavicules		1					
scapula		1	1				
humérus		1	1				(1 paire)
radius		1	2			1	(1 paire)

ulna	1	1		(1 paire)
scaphoïde				
lunatum				
hamatum				
trapèze				
trapézoïde				
triquetrum				
pisiforme				
capitatum				
mtc1				
mtc2				
mtc3				
mtc4				
mtc5				
phalanges proximales			6	
phalanges interm.				
phalanges distales				
coxal	2	3		(2 paires)
sacrum			2	
fémur	1	1		(1paire)
tibia	1	1		(1paire)
fibula	1	1		(1paire)
patella				
talus				
calcaneum				
naviculaire				
cunéiforme médial				
cunéiforme intermédiaire				
cunéiforme latéral				
cuboïde				
mtt1	1		1	
mtt2	1			
mtt3		1		
mtt4	1			
mtt5				
phalanges proximales				
phalanges interm.				
phalanges distales				
autres				

ANNEXE N° VII
NMI carton T6 et ensemble 3

Carton T6							Notes
	Adulte			Immature			
	gauche	droite	axial (ou non latéralisé)	gauche	droite	axial (ou non latéralisé)	
crâne				2			
mandibule							2
os hyoïde							1
atlas							
axis							
C3							
C4							
C5							
C6							2
C7							2
cervicale non identifiée							
T1							1
T2							1
T3							1
T4							1
T5							1
T6							1
T7							
T8							
T9							
T10							
T11							
T12							
thoracique non identifiée							
L1							
L2							
L3							
L4							
L5							
Lombaires non identifiée							
manubrium							
corps du sternum							
côtes					oui		
clavicules							
scapula					2		
humérus							
radius							
ulna							

ANNEXE N° VIII
Inventaire documentation

Type de document	Auteur	Lieu de conservation	Date	Type de vue	N° de planche
rapport de fouille	J.Seigne	SRA	1968		
rapport de fouille	J.Seigne	SRA	1974		
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue aérienne de la chapelle	IMG58
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue aérienne de la chapelle	IMG58
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue aérienne de la chapelle	IMG59
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue aérienne de la chapelle	IMG59
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue du four de potier	IMG60
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue du four de potier	IMG60
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	vue du four de potier	IMG60
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T20,T21,T22 vue par le crâne	IMG61
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T20,T21,T22 vue par les pieds	IMG61
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T16 vue globale	IMG62
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T16 vue en plan du squelette	IMG62
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T16 vue globale	IMG62
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T5 vue du squelette entier	IMG63
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T5 vue de la partie haute du squelette	IMG63
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T10bis, T12 vue plongeante	IMG64
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T10bis vue en plan	IMG64
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T4 vue du squelette entier	IMG65
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T13 vue du squelette entier	IMG65
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T20 vue du squelette entier	IMG66
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T21 vue du squelette entier	IMG66
photographie	J.Seigne	Mairie de Lescar	1970	T22 vue du squelette entier	IMG66

Type de document	Auteur	Lieu de conservation	Date	Type de vue	N° de planche
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	T19 vu du squelette entier	IMG67
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	T30 vue du squelette entier	IMG67
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	T23 vue partielle du squelette	IMG67
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	T12 vue plongeante	IMG68
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	T12 vue en plan	IMG68
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Squelette indéterminé	IMG69
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Squelette indéterminé	IMG69
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : vue générale du site	IMG70
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : vue générale du site	IMG70
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : vue générale du site	IMG70
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : charnier ou fosse commune	IMG72
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : charnier ou fosse commune	IMG72
photographie	J.Seigne	Mairie de Leskar	1970	Trio de photographies : charnier ou fosse commune	IMG72

ANNEXE N° IX
Récapitulatif

Individu	Etat	lieu de positionnement	orientation	position	vide ou colmaté
Sq1t 1	fragmentaire	inconnu	/	/	/
T3	non conservé	contre mur salle XXV	O/E	/	/
T4	fragmentaire	contre mur salle XXV	Env O/E	D.D	vide
T5	correct	sur mur salle XXXVII et XXXVIII	E/O	Position du «danseur», D.D	vide
T6	moyen	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	Sur T6bis, D.D	colmaté
T6bis	fragmentaire	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	Sous T6, D.D	/
T7	non conservé	contrefort abside (structure sud)	O/E	/	/
T8	non conservé	sud-est	O/E	/	/
T9	ne correspond pas	salle XXXX	O/E	D.D	
T10	fragmentaire	dans la chapelle (structure centrale)	O/E	/	/
T10bis	moyen	dans la chapelle (structure centrale)	O/E	D.D	vide
T11	fragmentaire	dans la chapelle (structure centrale)	O/E	D.D	/
T12	moyen	dans la chapelle (structure centrale)	O/E	Position foetal, latérale droit	colmaté
T13	correct	dans la chapelle (structure centrale)	O/E	D.D	linceul
T14	moyen	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	latérale gauche	colmaté
T15	crâne seulement	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	Sur T15bis, D.V	colmaté
T15bis	non conservé	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	Sous T15, D.D	colmaté
T16	correct	charnier de la chapelle (structure centrale)	O/E	D.D	colmaté
T17	non conservé	charnier de la chapelle (structure centrale)	S/N	/	/

Individu	Etat	lieu de positionnement	orientation	position	vide ou colmaté
T18	partiel, ensembles 2 et 3 ?	salle XXXVIII (vers structure nord)	O/E	/	/
T19		nord salle XXXVIII (vers structure nord)	O/E	D.D	vide?
T20		nord salle XXXVIII	O/E	D.D	vide
T21		nord-est salle XXXVIII	O/E	D.D	vide
T22		nord-est salle XXXVIII	O/E	D.D	/
T23		contre structure nord	S/N	D.D	/
T24		centre salle XXXX	O/E	/	/
T25		centre salle XXXX	S/N	/	/
T26		angle nord-ouest, facade principale (structure centrale). Sud salle XXXVI	O/E	/	/
T27		angle nord-ouest, facade principale (structure centrale). Sud-est salle XXXVI	O/E	/	/
T28		angle nord-ouest, facade principale (structure centrale). Sud-est salle XXXVI	Env N/S	/	/
T29		salle XXXIX	S/N	/	/
T30		contre facade principale (structure centrale)	S/N	D.D	vide?
T31		contre mur est, salle XXXIX	E/O	/	/
T32	salle XXXX	S/N	/	/	
* sépultures	non conservées	Secteur Sud de la villa	/	/	/
1 sépulture	non conservées	sur mosaïque de la villa secteur sud	/	D.V	/
*sépultures	non conservées	Secteur Sud/Est de l'église	/	/	/
Fosse 1	non conservé	dans les fosses antiques sous les inhumations	/	/	/
Fosse 2	non conservé	dans les fosses antiques sous les inhumations	/	/	/

Individu	primaire	simple	multiple/collective	encaissant	année de fouille	responsable
Sq1t 1	/	/	/	/	1970	J.Seigne
T3	oui	oui	non	Entouré de galets partiellement ou totalemer	1970	J.Seigne
T4	oui	oui	non	Entouré de galets partiellement ou totalemer	1970	J.Seigne
T5	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T6	oui	non	oui		1970	J.Seigne
T6bis	oui	non	oui		1970	J.Seigne
T7	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T8	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T9	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T10	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T10bis	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T11	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T12	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T13	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T14	oui	non	oui		1970	J.Seigne
T15	oui	non	oui		1970	J.Seigne
T15bis	oui	non	oui		1970	J.Seigne
T16	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T17	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T18	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T19	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T20	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T21	oui	oui	non	Entouré de galets partiellement ou totalemer	1970	J.Seigne
T22	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T23	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T24	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T25	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T26	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T27	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T28	oui	oui	non		1970	J.Seigne

Individu	primaire	simple	multiple/collective	encaissant	année de fouille	responsable
T29	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T30	oui	oui	non	Entouré de galets partiellement ou totalement	1970	J.Seigne
T31	oui	oui	non		1970	J.Seigne
T32	oui	oui	non		1970	J.Seigne
* sépultures	/	/	/		1886	H.Barthety
1 sépulture	/	/	/		1886	H.Barthety
*sépultures	/	/	/		1968	J.Seigne
Fosse 1	/	/	/		1970	J.Seigne
Fosse 2	/	/	/		1970	J.Seigne

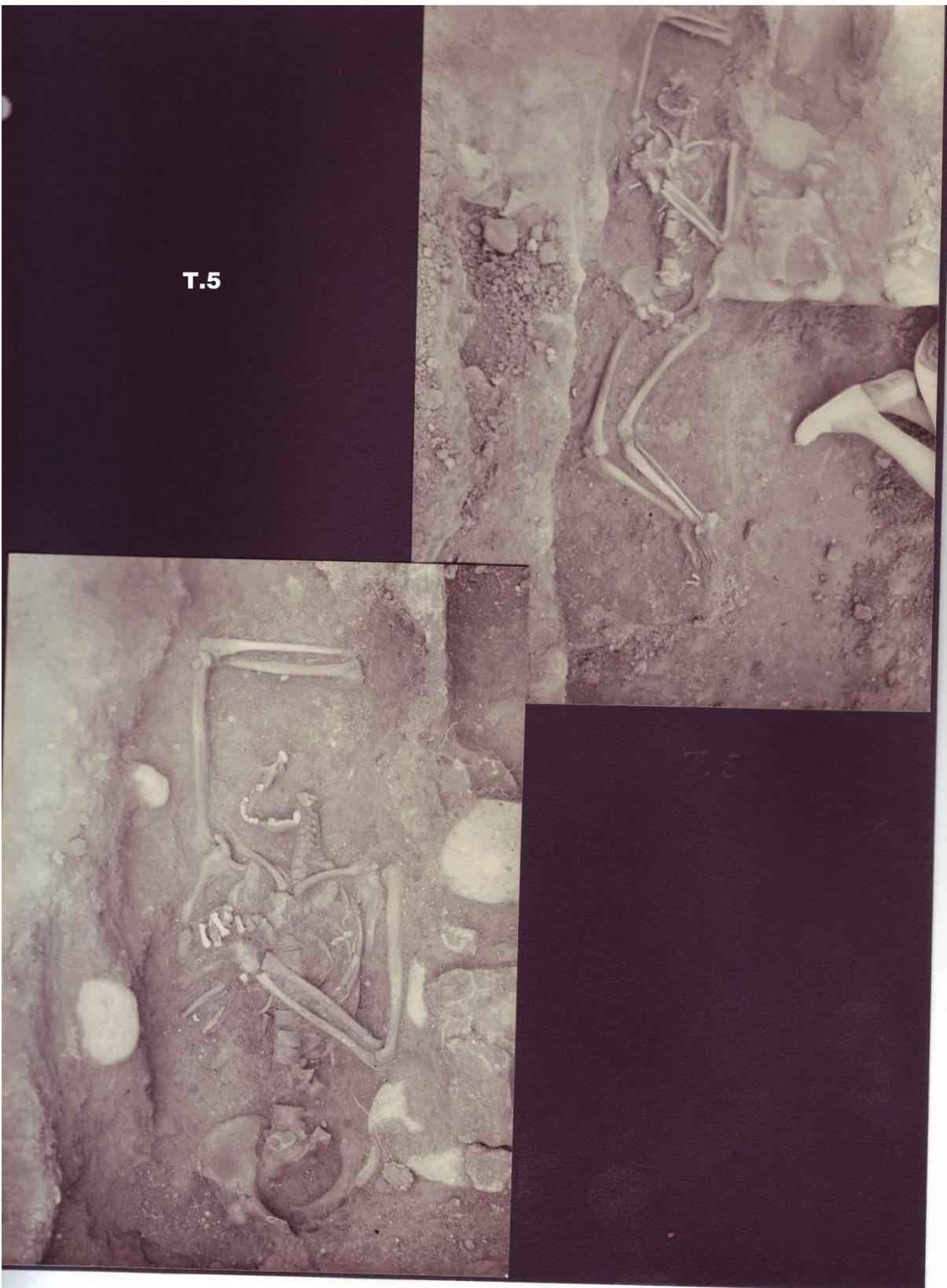
ANNEXE N° X
Photographies pour l'étude funéraire



T.16



T.5





T10bis , T12



T.4



T.13



T.20



T.21



T.22



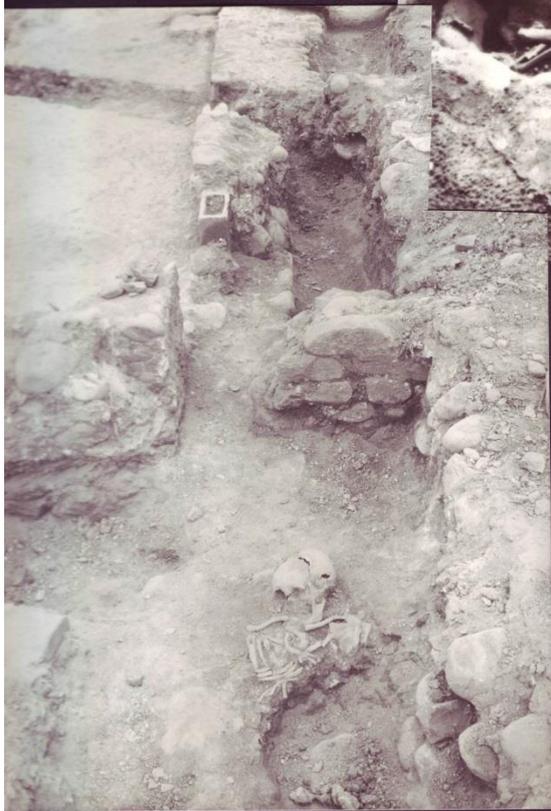
T.19



T.30

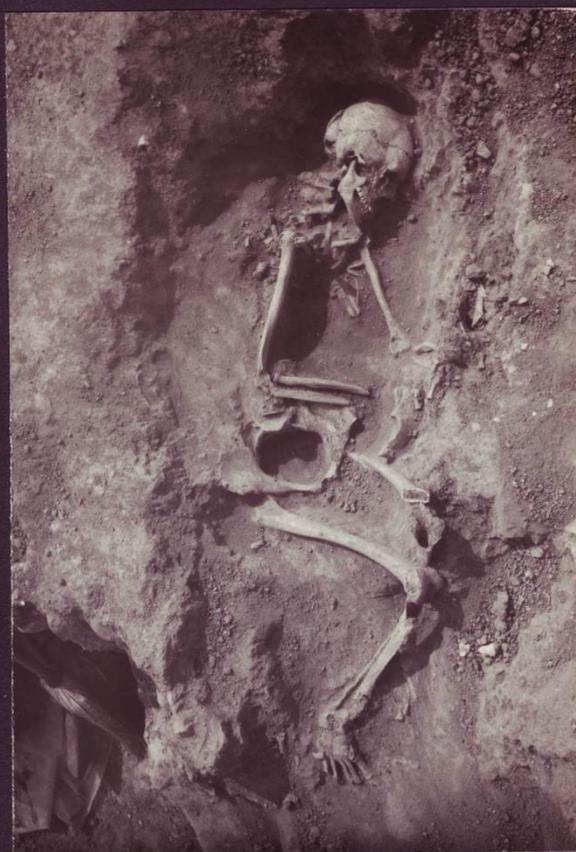


T.23





T.12





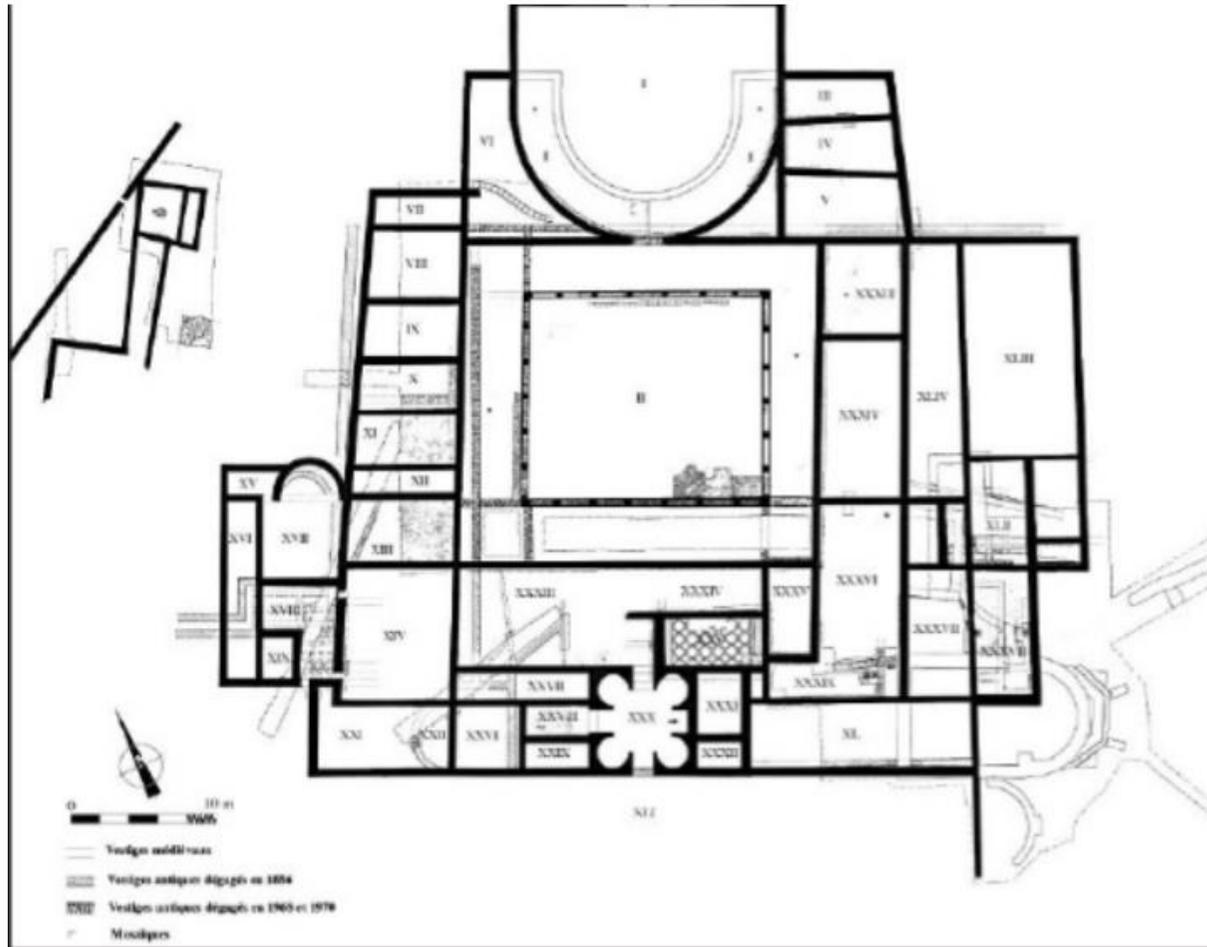
T.15

T.15bis

T.14

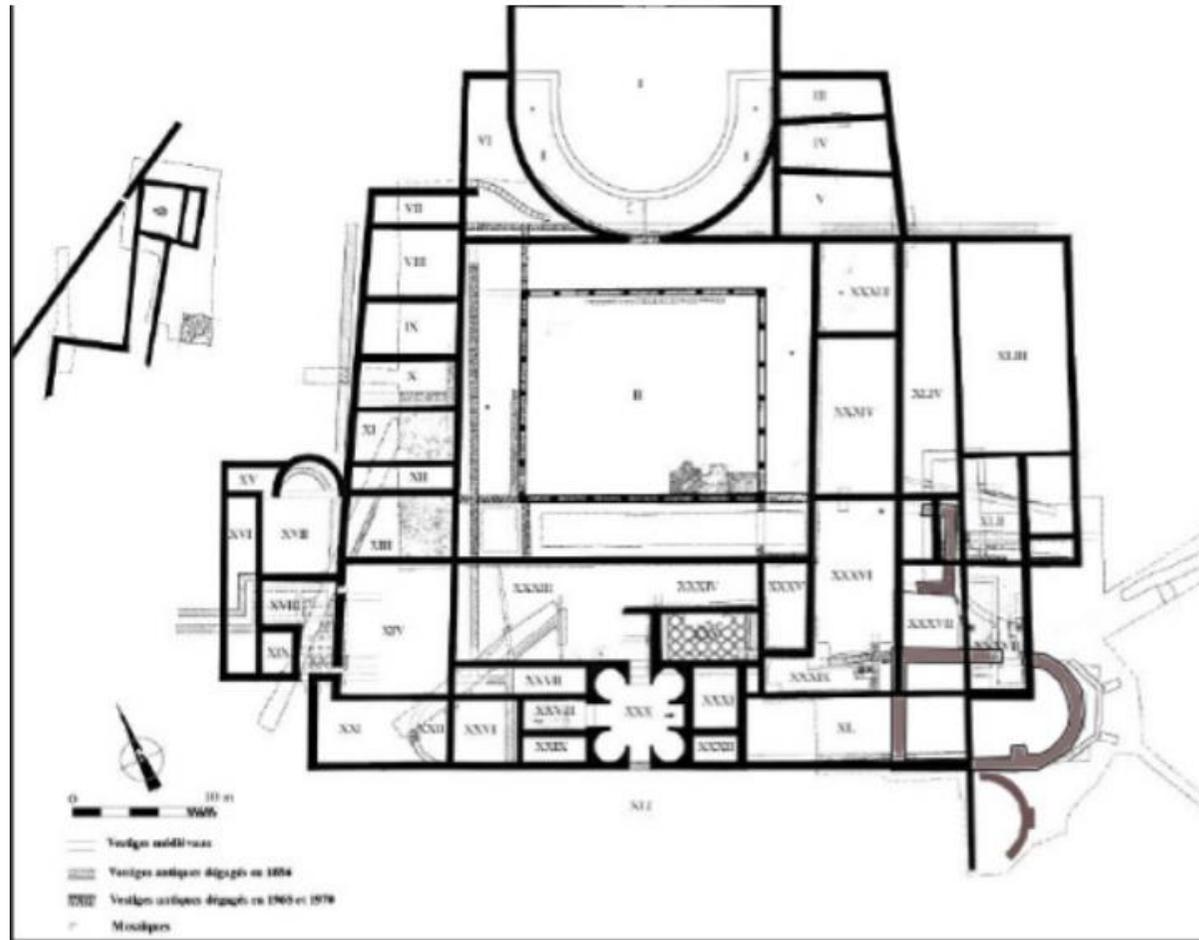
T.6, T.6bis

ANNEXE N° XI
Uilla gallo-romaine : Saint-Michel



Relevé : A. Gorse (1886), états du Haut-Empire, 1968 : relevé M. Conchez et IRAA-CNRS ; 1970 : dessin IRAA- CNRS. Tiré de (RECHIN (dir), 2008, p. 158).

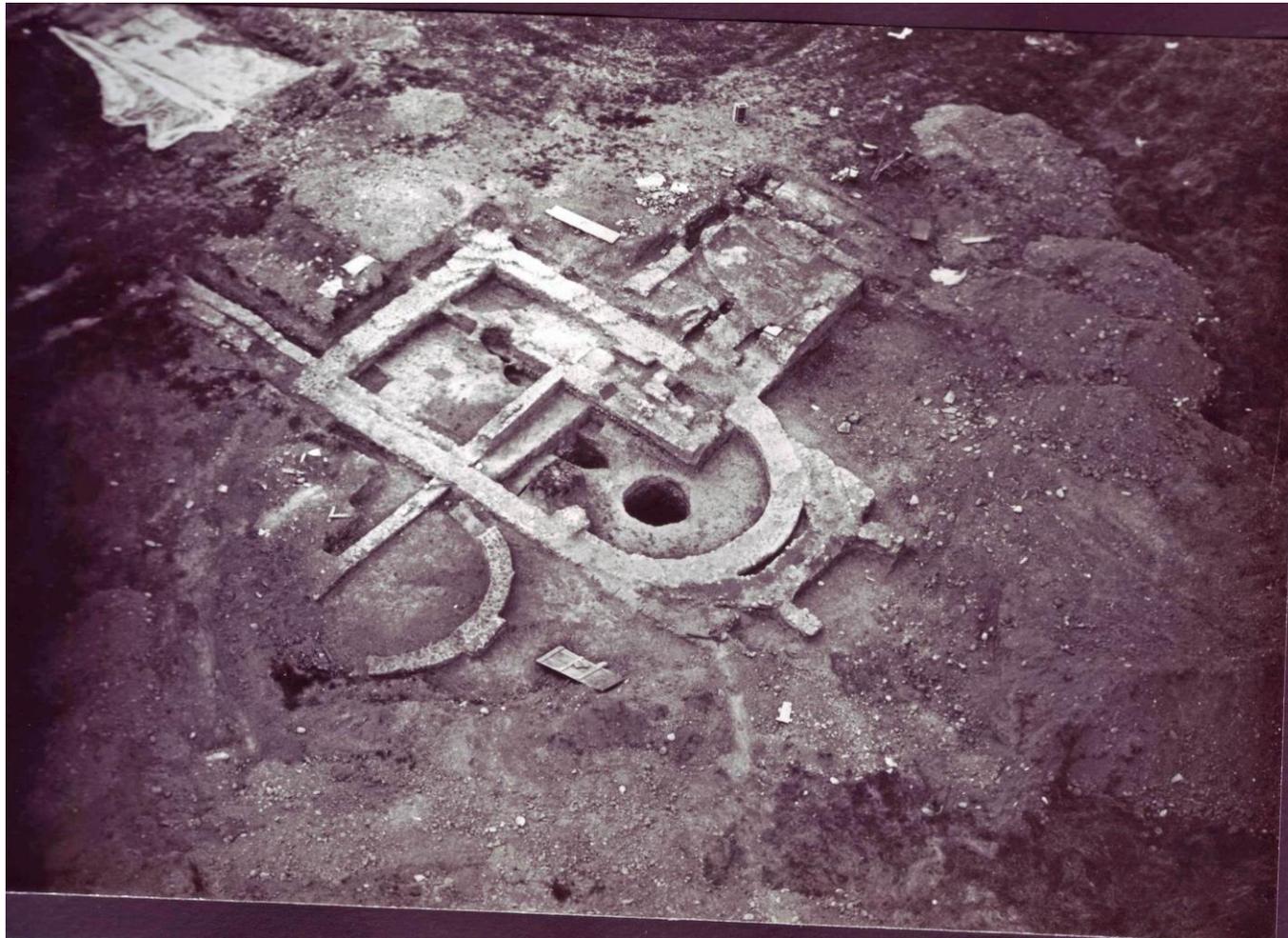
ANNEXE N° XII
Localisation de l'ensemble ecclésial



Relevé : A. Gorse (1886), états du Haut-Empire, 1968 : relevé M. Conchez et IRAA-CNRS ; 1970 : dessin IRAA- CNRS. Tiré de (RECHIN (dir), 2008, p. 158).

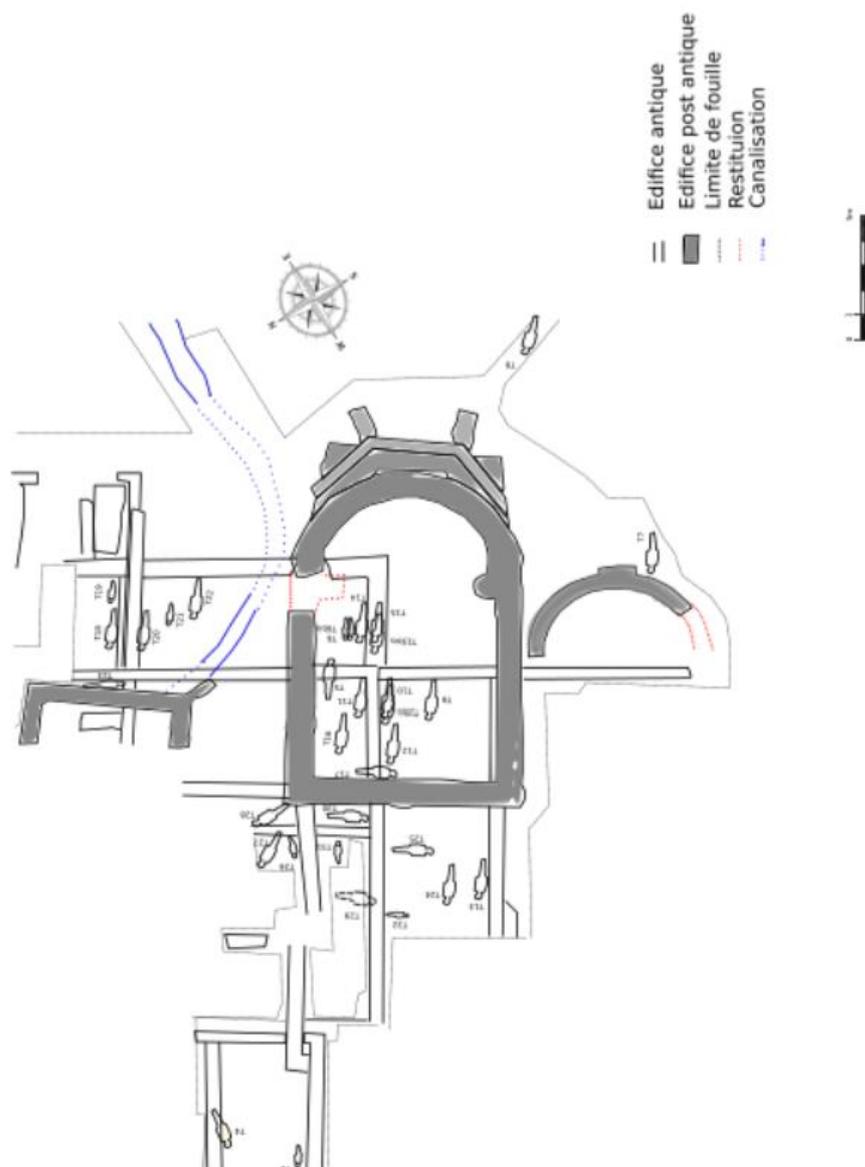
ANNEXE N° XIII

Photographie des structures bâti (chapelle(s))

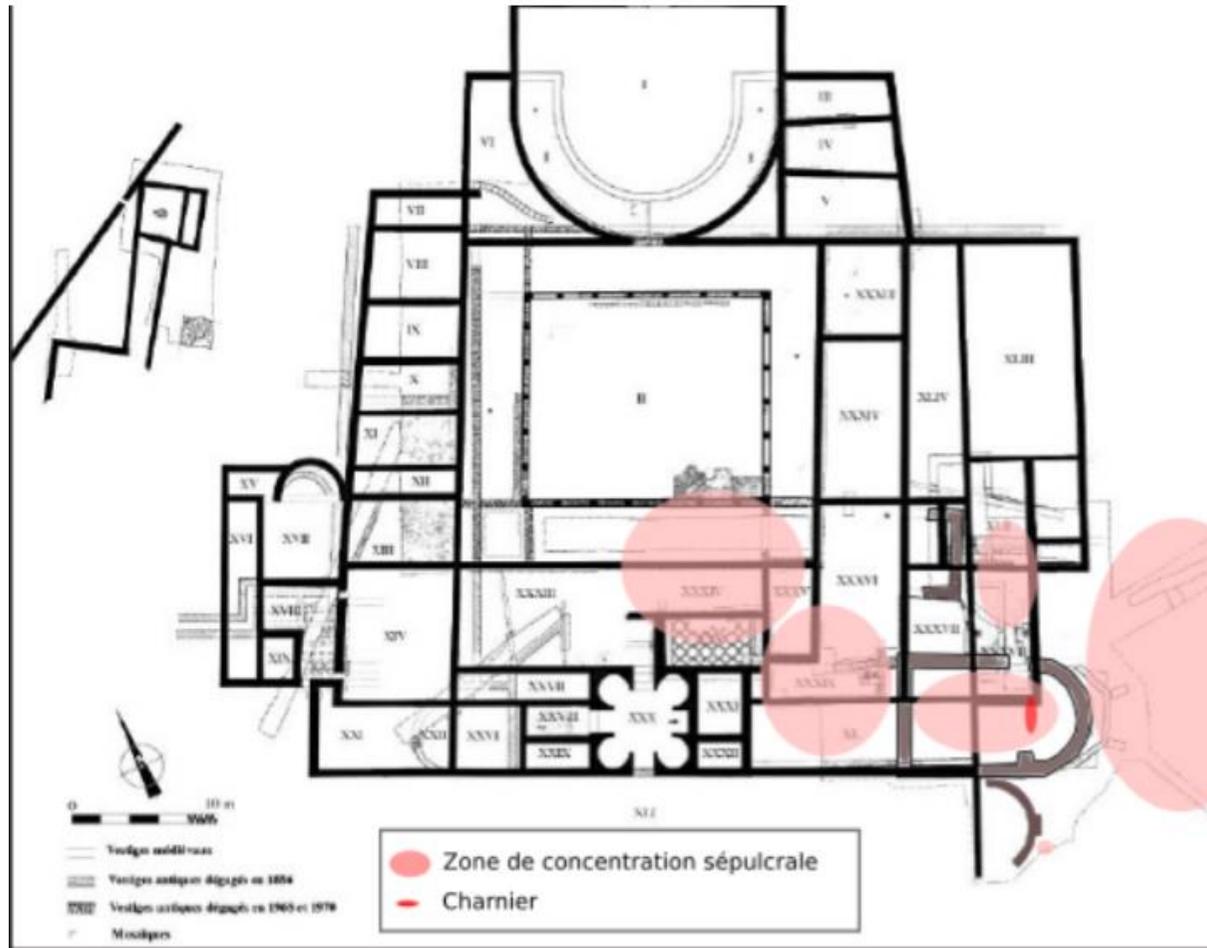


ANNEXE N° XIV

Localisation des sépultures prélevées en 1970



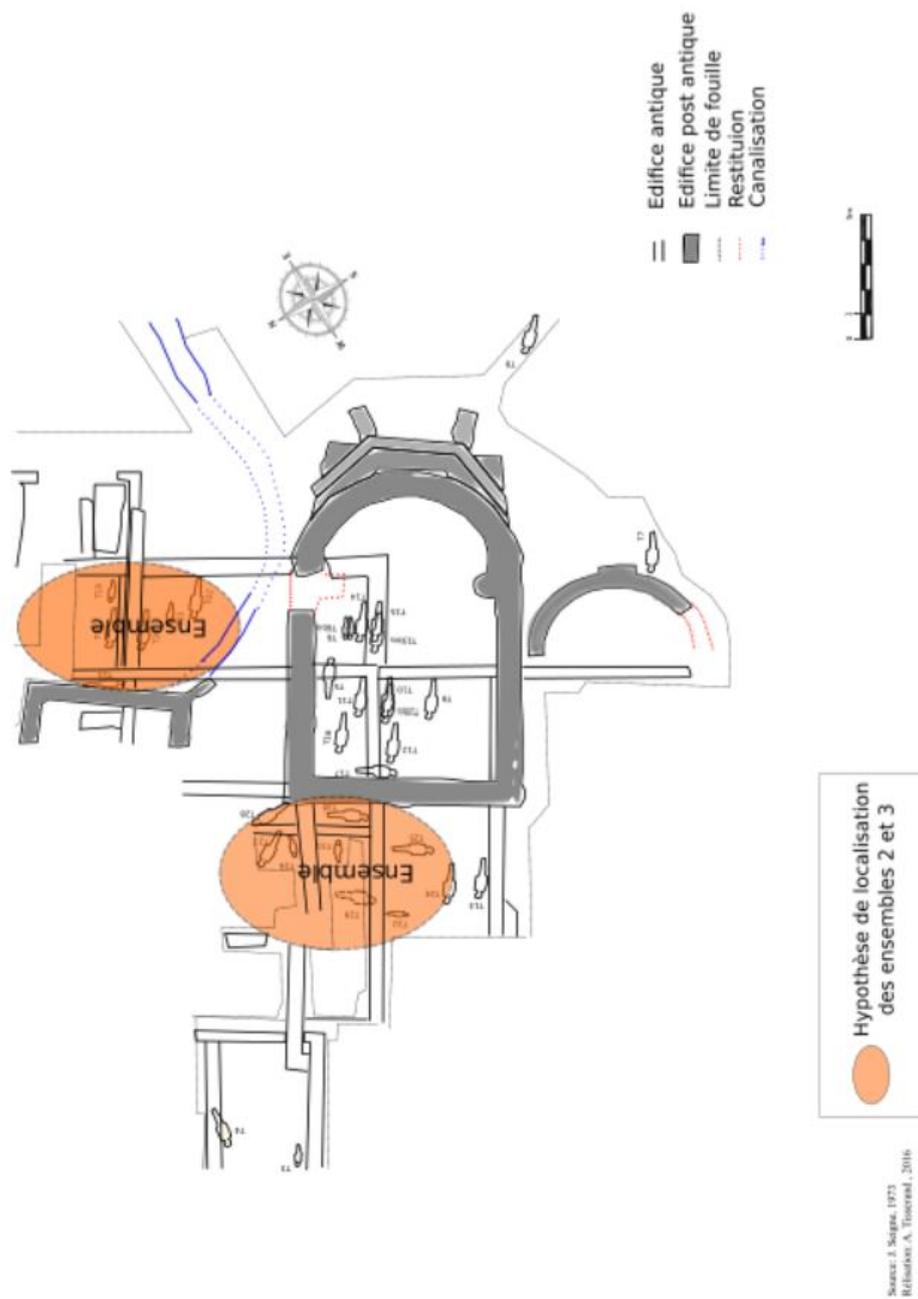
ANNEXE N° XV
Localisation des zones funéraires



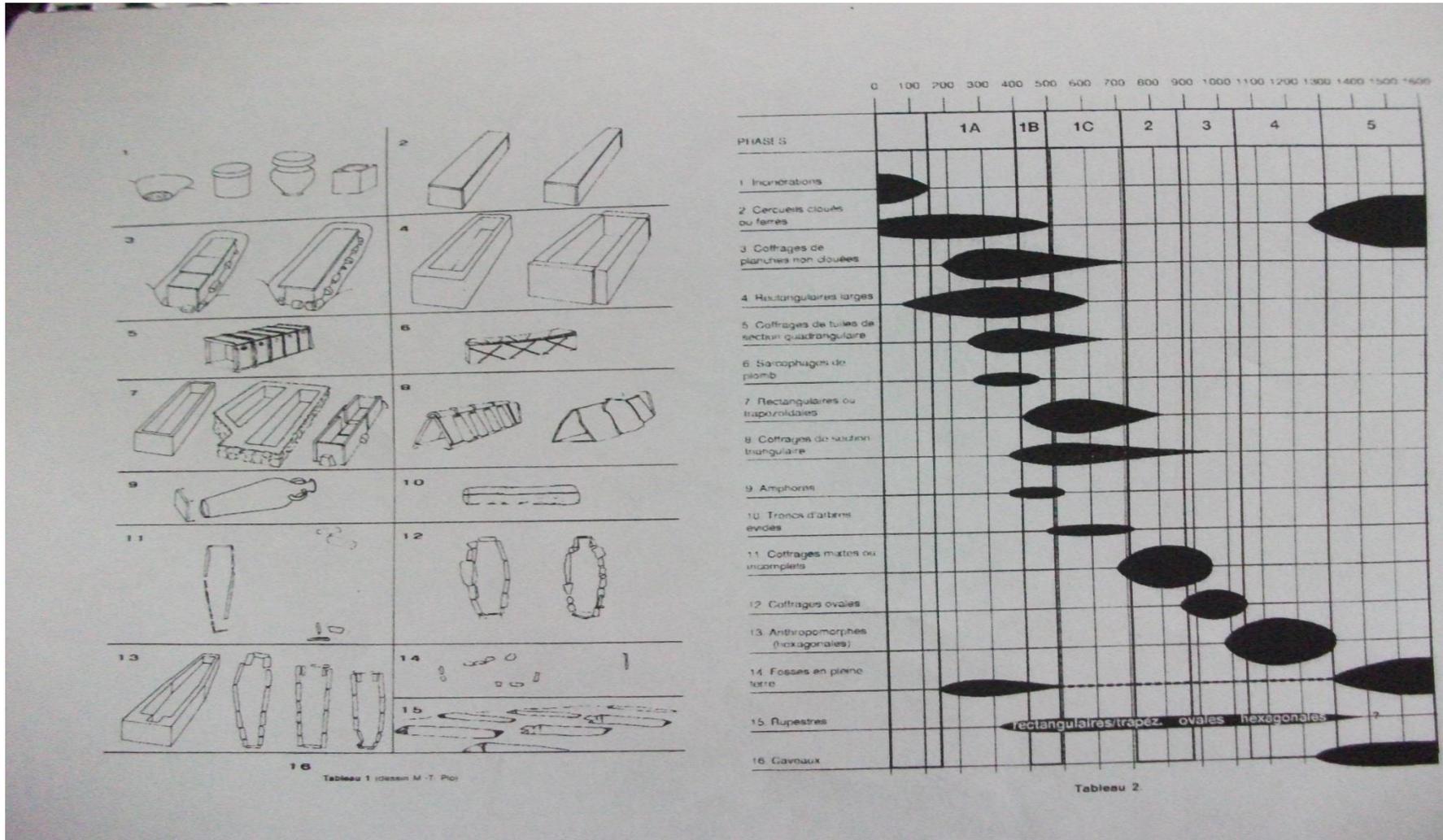
Relevé : A. Gorse (1886), états du Haut-Empire, 1968 : relevé M. Conchez et IRAA-CNRS ; 1970 : dessin IRAA- CNRS. Tiré de (RECHIN (dir), 2008, p. 158).

ANNEXE N° XVI

Hypothèse : localisation des ensembles 2 et 3

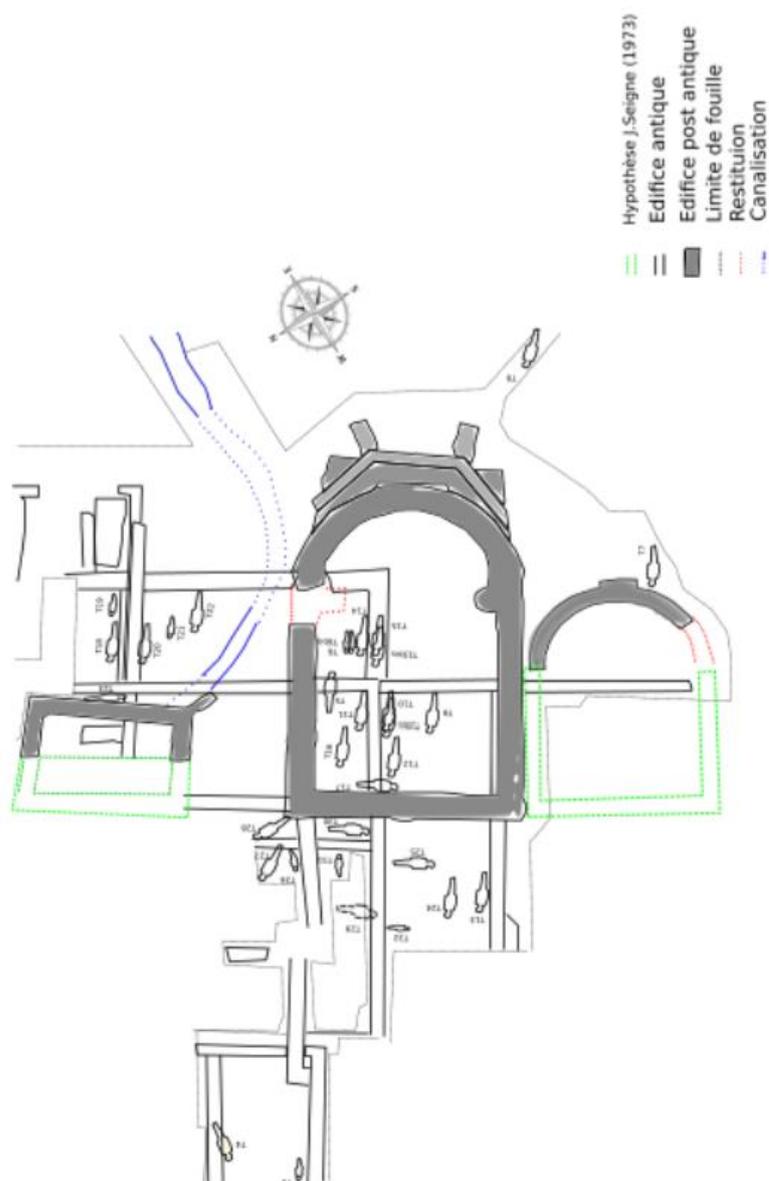


ANNEXE N° XVII
 Typo-chronologie des contenants



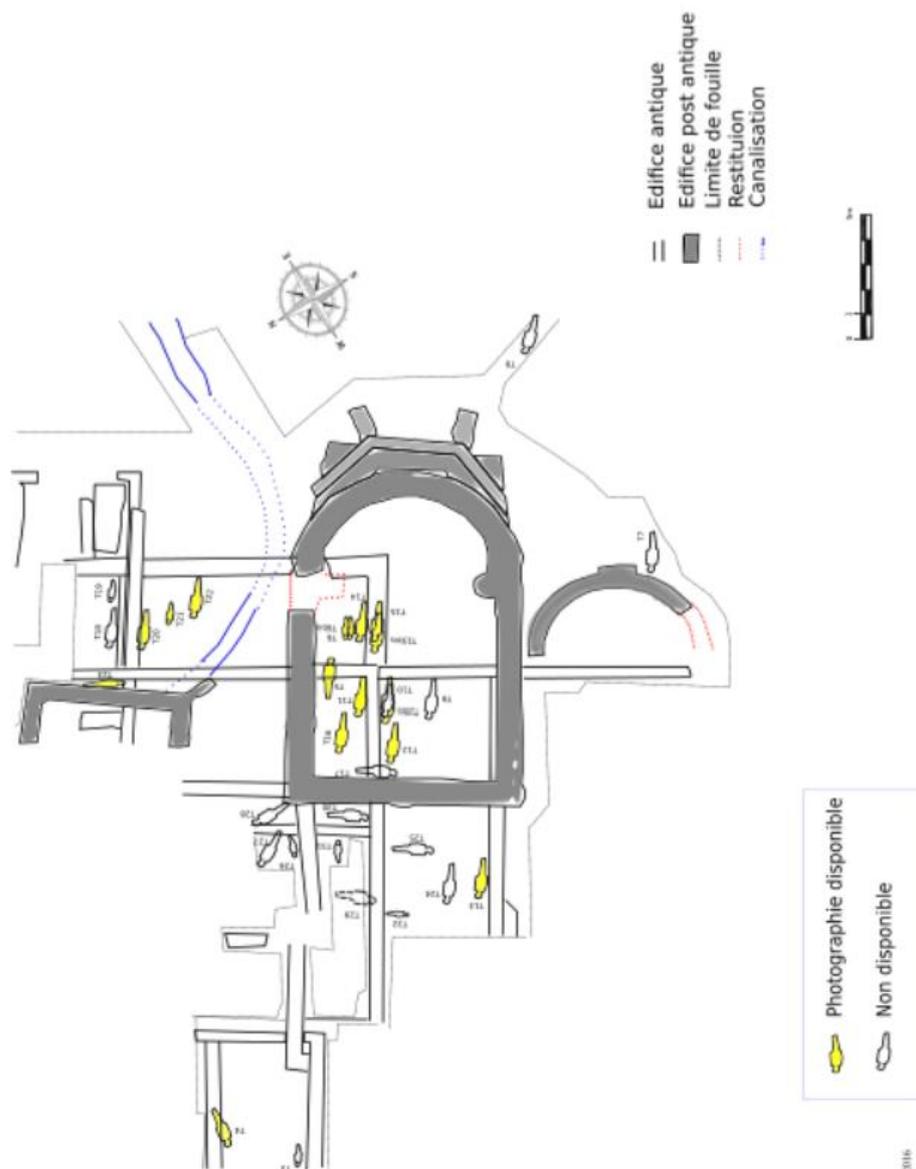
ANNEXE N° XVIII

Structures : Hypothèse (1973)

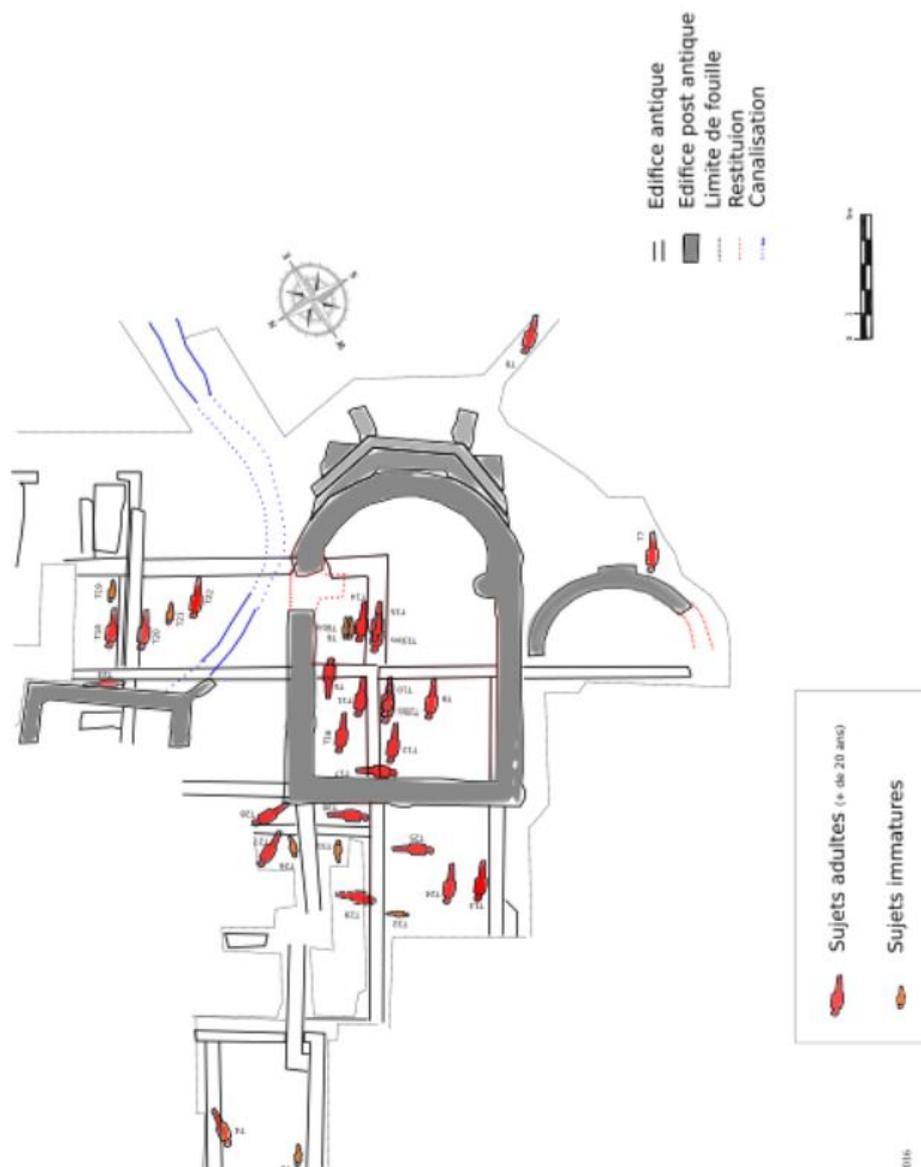


ANNEXE N° XIX

Sépultures photographiées : étude funéraire



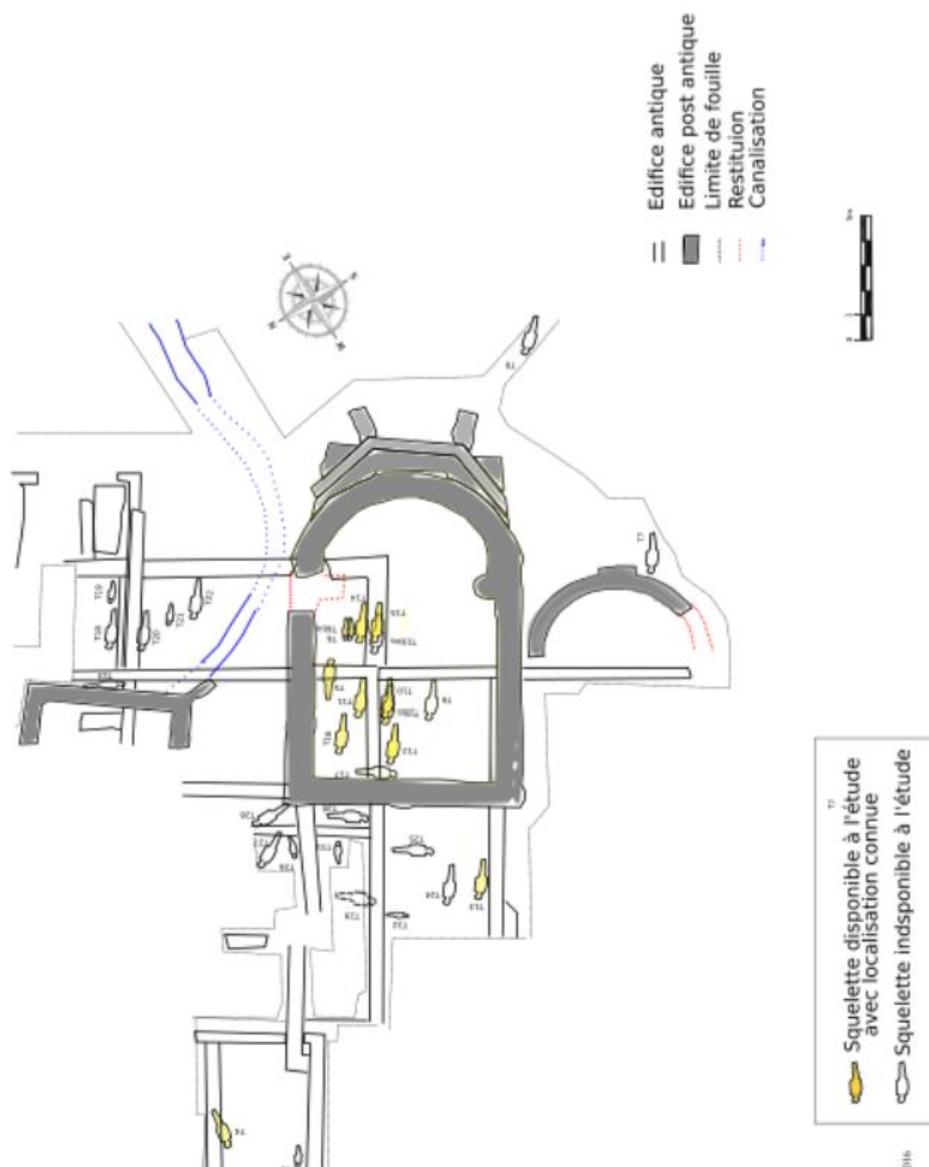
ANNEXE N° XX
Relations adultes/immatures



Source: J. Séguez, 1973
Révisé par: A. Tisserand, 2016

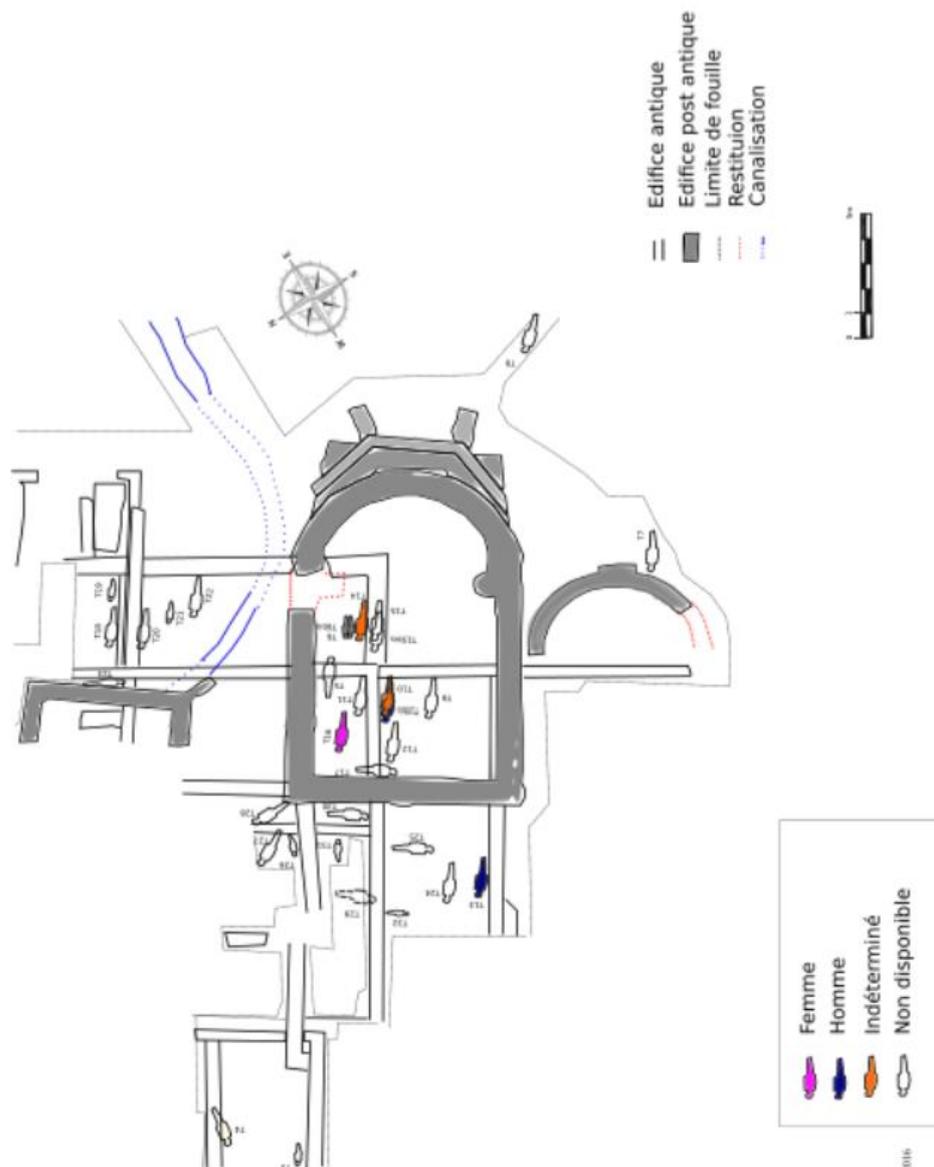
ANNEXE N° XXI

Squelettes localisés disponibles à l'étude anthropologique



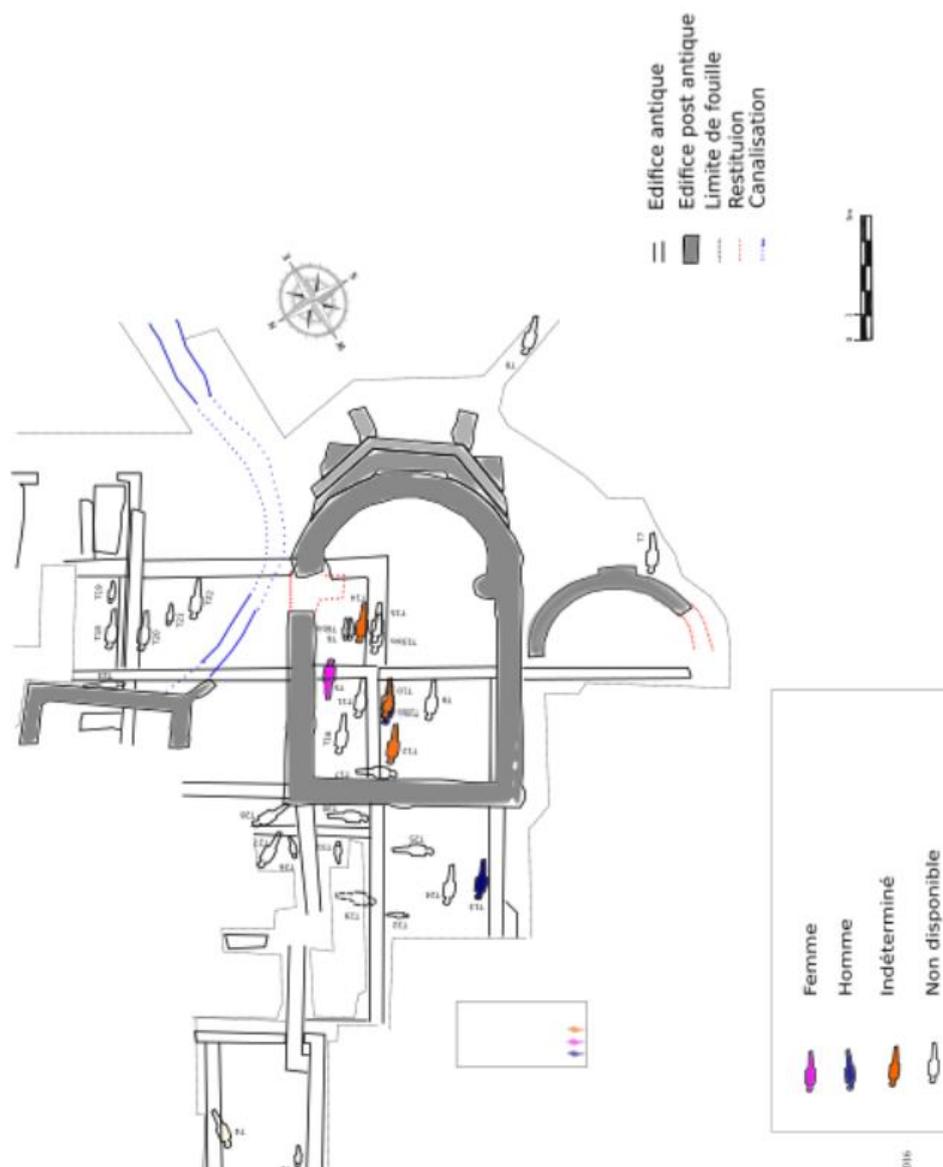
ANNEXE N° XXII

Résultats de la diagnose sexuelle : méthode Bruzek (2002)



ANNEXE N° XXIII

Résultats de la diagnose sexuelle : DSP



Source : J. Seigne, 1973
Révisé par A. Tisserand, 2016

ANNEXE N° XXIV

Fiches de conservation

FICHE DE CONSERVATION : SUJET ADULTE

Année: 1970

SITE: Saint-Michel

N° squelette :Squelette 1

I X X I I I I P P P I P X I

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- I Élément présent in situ
- L L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- O La racine est seule présente in situ
- ⊗ Agénésie dentaire
- ⊗ Dent perdue ante mortem (alvéole refermé)
- ⊙ Germe présent in situ
- ? Un de ces élément est présent
- ? L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- P Perte post mortem, alvéoles sans dents isolées correspondantes

Cervicales	Thoraciques	Lombaires

- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude et Droite ou Gauche ?

U.P.A. 319 CHM2 d'après T. S. Constantin - Haslemann et C. Moneghini, modifié par M. Guillot, P. Saller et P. Courty, Institut International M. Coueaud (IFAN)

FICHE DE CONSERVATION : SUJET IMMATURE

Année: 1970

SITE: Saint-Michel

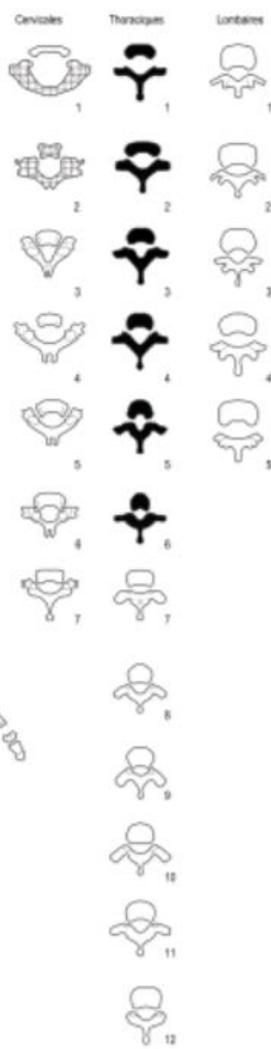
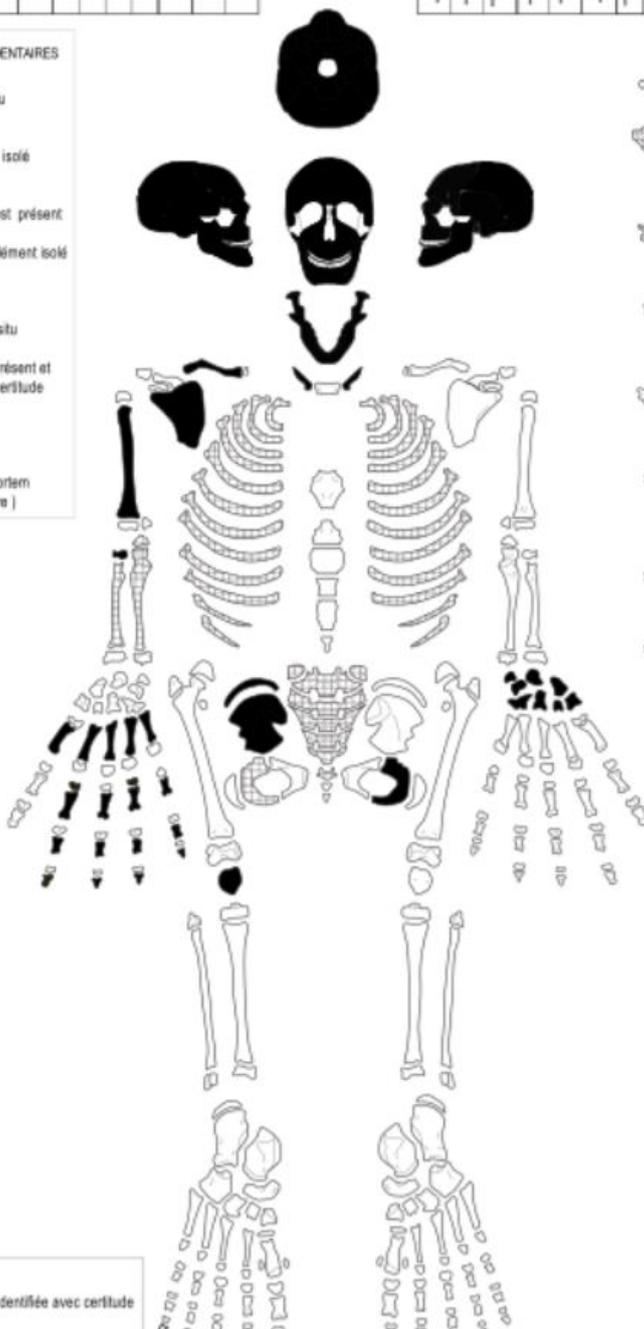
N° squelette : T6

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

			?	?	?	?	L	L	I	I	I	I	I	?	I
I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- I Germe présent in situ
- L Germe présent mais isolé
- ? Un de ces élément est présent
- ? L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- I Élément présent in situ
- L L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- X Agénésie dentaire
- X Dent perdue ante mortem (Résorption alvéolaire)



CONSERVATION OSSEUSE

Région présente et identifiée avec certitude

FICHE DE CONSERVATION : SUJET IMMATURE

Année: 1970

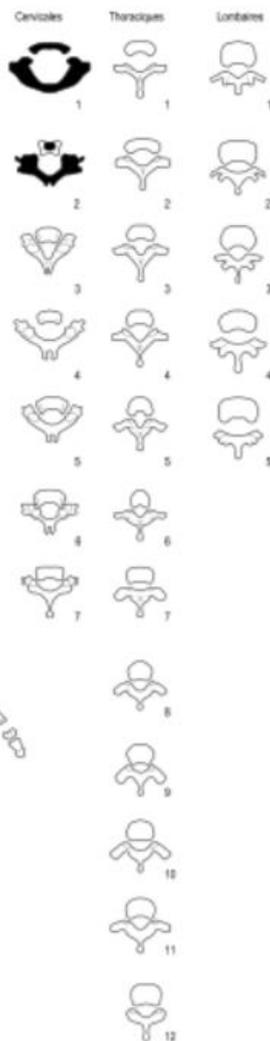
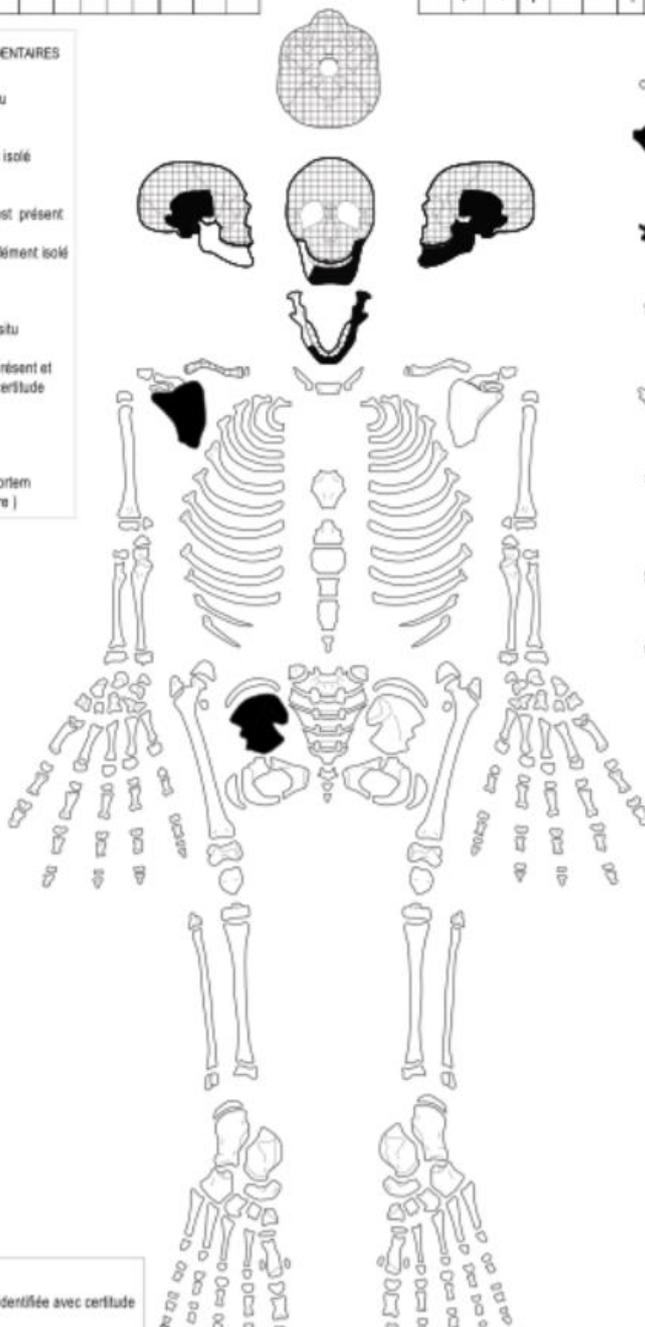
SITE: Saint-Michel

N° squelette : T6bis



LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRE

- I Germe présent in situ
- L Germe présent mais isolé
- ? Un de ces élément est présent
- ? L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- I Élément présent in situ
- L L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- X Agénésie dentaire
- X Dent perdue ante mortem (Résorption alvéolaire)



CONSERVATION OSSEUSE

Région présente et identifiée avec certitude

FICHE DE CONSERVATION : SUJET ADULTE

Année: 1970 SITE: Saint-Michel N° squelette : T10bis

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- Élément présent in situ
- L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- La racine est seule présente in situ
- Agénésie dentaire
- Dent perdue ante mortem (alvéole refermé)
- Gemme présent in situ
- Un de ces élément est présent
- L'identification de l'élément isolé n'est que supposée

Cervicales	Thoraciques	Lombaires

	Région présente et identifiée avec certitude
	Région fragmentée
	Situation exacte inconnue avec certitude et Droite ou Gauche ?

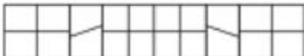
U.P.A. 319 CHM2 d'après T. S. Constantine - Haskemann et C. Meneilly, modifié par M. Guillot, P. Saller et P. Courty. Informations M. Coureau (AFAN)

FICHE DE CONSERVATION : SUJET ADULTE

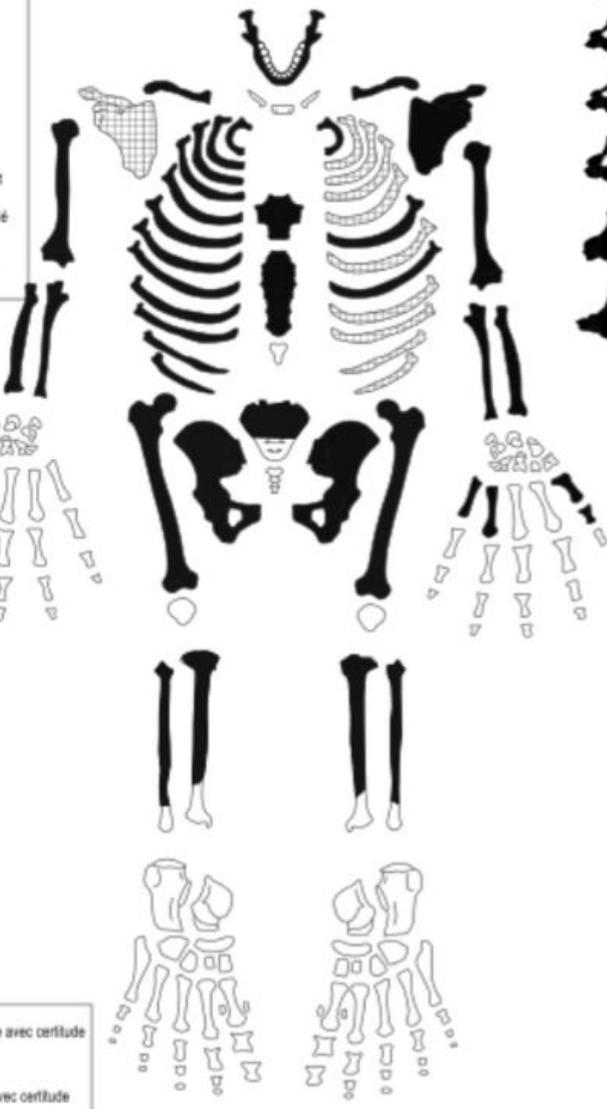
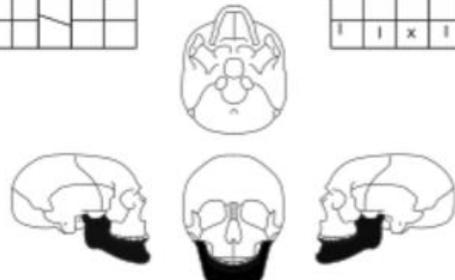
Année: 1970

SITE: Saint-Michel

N° squelette : T13



- LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES
- I Elément présent in situ
 - L L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
 - 0 La racine est seule présente in situ
 - ⊗ Agénésie dentaire
 - ⊗ Dent perdue ante mortem (alvéole refermé)
 - ① Germe présent in situ
 - 2 Un de ces élément est présent
 - ? L'identification de l'élément isolé n'est que supposé e
 - p perte post mortem, alvéole mais pas de dents isolées correspondantes



- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude et Droite ou Gauche ?

FICHE DE CONSERVATION : SUJET ADULTE

Année: 1970 SITE: Saint-Michel N° squelette : T14

I	P	?	P	?	I	L	L	L	L	I	?									
X	I	X	I	I	?	I	P	P	I	?	I	I	X	I	X					

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- Elément présent in situ
- L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- La racine est seule présente in situ
- Agénésie dentaire
- Dent perdue ante mortem (alvéole refermé)
- Germe présent in situ
- Un de ces éléments est présent
- L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- Perte post mortem, alvéoles sans dents isolées correspondantes

Cervicales	Thoraciques	Lombaires

Région présente et identifiée avec certitude
Région fragmentée
Situation exacte inconnue avec certitude et Droite ou Gauche ?

U.R.A. 318 CHMÉ d'après T. S. Constantin - Wiesbaden et C. Manthey, modifié par M. Guilan, P. Saller et P. Courty. Informations M. Coureau (JRM)

FICHE DE CONSERVATION : SUJET ADULTE

Année: 1970 SITE: Saint-Michel N° squelette : T15

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- Élément présent in situ
- L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- La racine est seule présente in situ
- Agénésie dentaire
- Dent perdue ante mortem (alvéole refermé)
- Germe présent in situ
- Un de ces élément est présent
- L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- Perte post mortem, alvéoles sans dents isolées correspondantes

Cervicales Thoraciques Lombaires

- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude et Droite ou Gauche ?

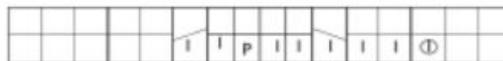
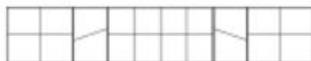
U.P.A. 319 CHM2 d'après T. S. Constantin - Haslemann et C. Meneghini, modifié par M. Guillot, P. Saller et P. Courty. Institut International M. Coueaud (IPIAN)

FICHE DE CONSERVATION : SUJET IMMATURE

Année: 1970

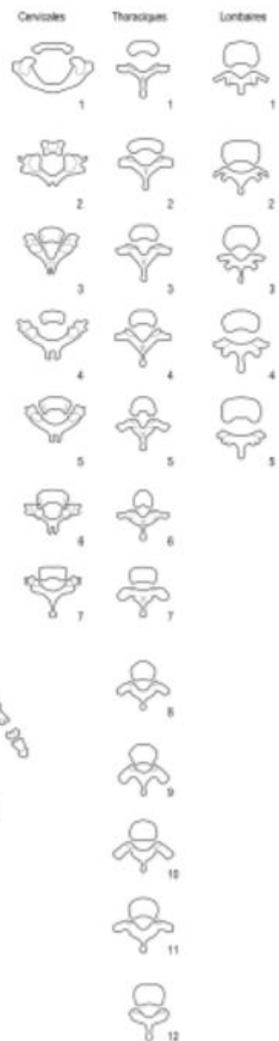
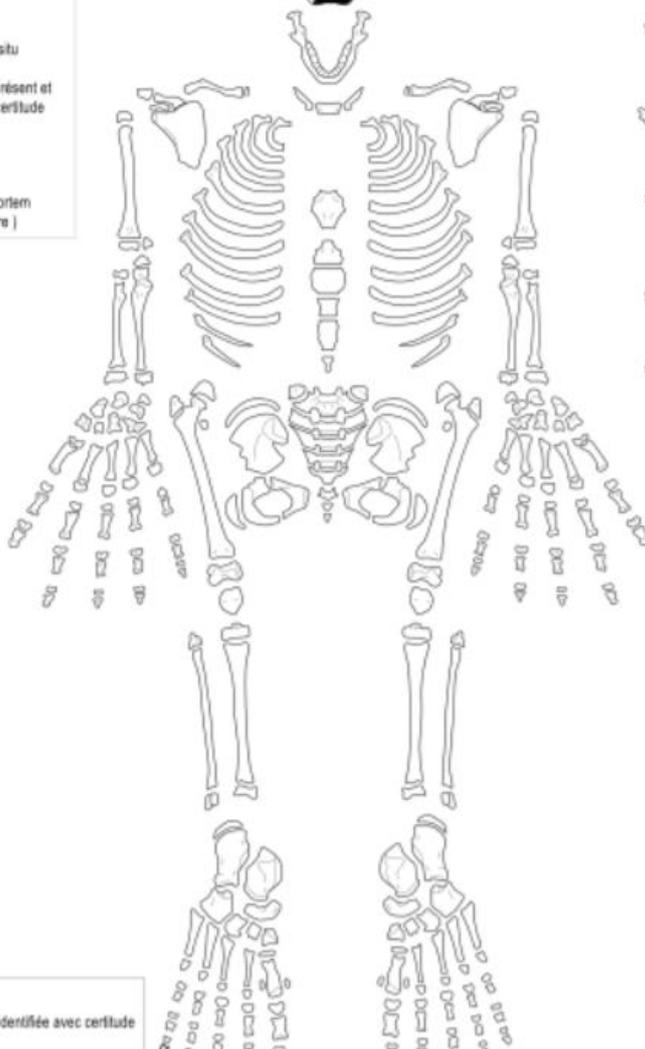
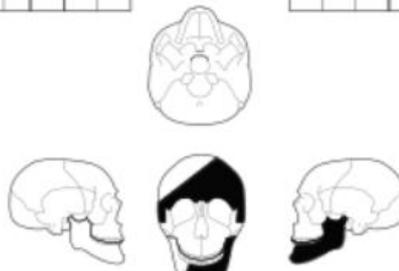
SITE: Saint-Michel

N° squelette : E3



LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- I Germe présent in situ
- L Germe présent mais isolé
- ? Un de ces élément est présent
- ? L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- I Élément présent in situ
- L L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- X Agénésie dentaire
- X Dent perdue ante mortem (Résorption alvéolaire)



CONSERVATION OSSEUSE

Région présente et identifiée avec certitude

*ANNEXE N° XXV*Datation ¹⁴C

Tableau des résultats 14C :

N° de sépulture	Datation radiocarbone	Datation calibrée à 95% comprise entre :		Référence Laboratoire
T4	BP 1188 error 48	691	970	10367
T13	BP 1052 error 48	885	1148	10369
T5	BP 401 error 47	1428	1635	10368
T16	BP 345 error 41	1460	1641	10372
T14	BP 309 error 46	1464	1661	10370
T15	BP 232 error 39	1521	1950	10371

 Tombes extra ecclésial
 Tombes intra ecclésial

N° de sépulture	résultat C14	fragment utilisé	poids	laboratoire	Par	commandé par	date de réception	conservé à
T4	Env 762	moitiés proximales du troisième et quatrième métatarsien droit		AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar
T5	Env 1549	premier métatarse droit	4,8gr	AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar
T13	Env 898	deuxième métacarpien gauche		AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar
T14	Env 1641	pariétal	8,4 gr	AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar
T15	Env 1718	pariétal	7gr	AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar
T16	Env 1605	deuxième métacarpien gauche		AMS-Labor Erlanger	Andreas Scharf	mairie de Lescar	11/04/07	mairie de Lescar

CPE

**Friedrich-Alexander-Universität
Erlangen-Nürnberg**


AMS-Labor Erlangen
Physikalisches Institut Abt. IV Erwin-Rommel-Str. 1 91058 Erlangen

Monsieur
René Claverie
Mairie de Lescar
6 Place Royal
64230 Lescar
FRANKREICH/ FRANCE

AMS-Labor Erlangen
Physikalisches Institut Abt. IV
Erwin-Rommel-Str. 1
91058 Erlangen

Internet: <http://www.ams-erlangen.com>

Dipl.Phys. Andreas Scharf
Tel. 09131 85-27119
FAX: 09131 15249
e-mail: scharf@physik.uni-erlangen.de

2. April 2007



Dear Mr. Claverie,

enclosed you can find the results of the ^{14}C -dating of your project „St-Michel 12/06“.

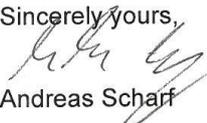
SAMPLE NAME	NUMBER Erl-	PMC	PMC Error	BP	BP Error	Delta C13	Remark	C/N
St-Michel 12/06-1	10367	86,25	0,51	1188	48	-15,3	Tombe 4	2,79
St-Michel 12/06-2	10368	95,13	0,56	401	47	-16,1	Tombe 5	2,73
St-Michel 12/06-3	10369	87,73	0,53	1052	48	-16,0	Tombe 13	2,74
St-Michel 12/06-4	10370	96,23	0,56	309	46	-15,8	Tombe 14	2,76
St-Michel 12/06-5	10371	97,15	0,48	232	39	-17,4	Tombe 15	2,77
St-Michel 12/06-6	10372	95,80	0,48	345	41	-17,0	Tombe 16	2,75

You can find a calendar age calibration of the results in the attachment.

On our webpage www.ams-erlangen.com you can find a general explanation of how to interpret the dating results.

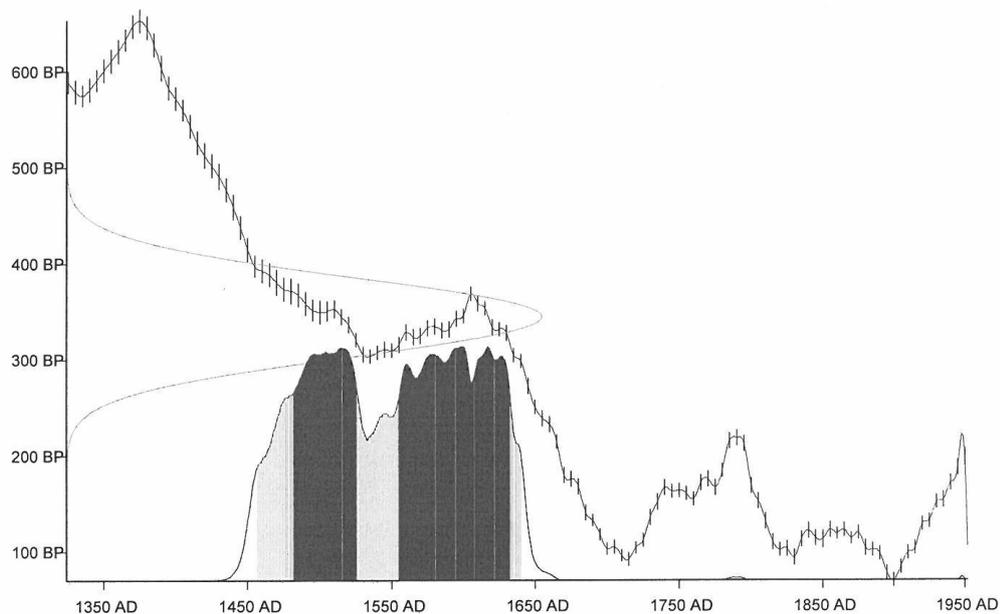
Don't hesitate to ask me if you have further questions.

Sincerely yours,


Andreas Scharf

Sample: St-Michel 12/06-6

Erl-10372



The radiometric age was measured as 345 ± 41 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervals:

with 68,3 % probability (1 sigma):

1482 AD - 1525 AD	24,7%
1555 AD - 1632 AD	43,6%

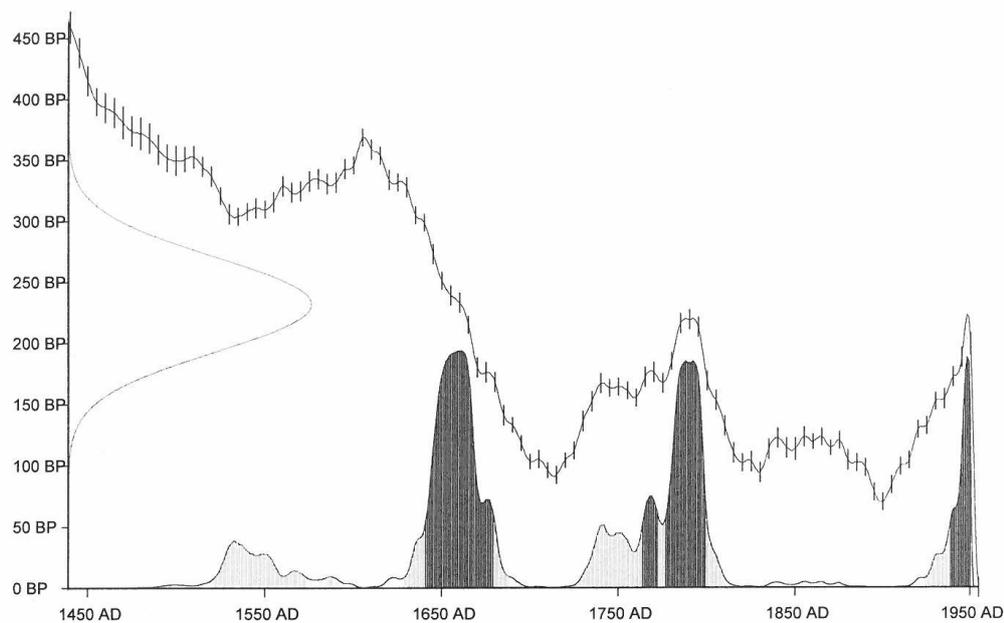
with 95,4 % probability (2 sigma):

1457 AD - 1640 AD	95,4%
-------------------	-------

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

Sample: St-Michel 12/06-5

Erl-10371



The radiometric age was measured as 232 ± 39 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervals:

with 68,3 % probability (1 sigma):

1641 AD - 1679 AD	34,4%
1764 AD - 1772 AD	3,7%
1777 AD - 1799 AD	21,8%
1939 AD - 1950 AD	8,4%

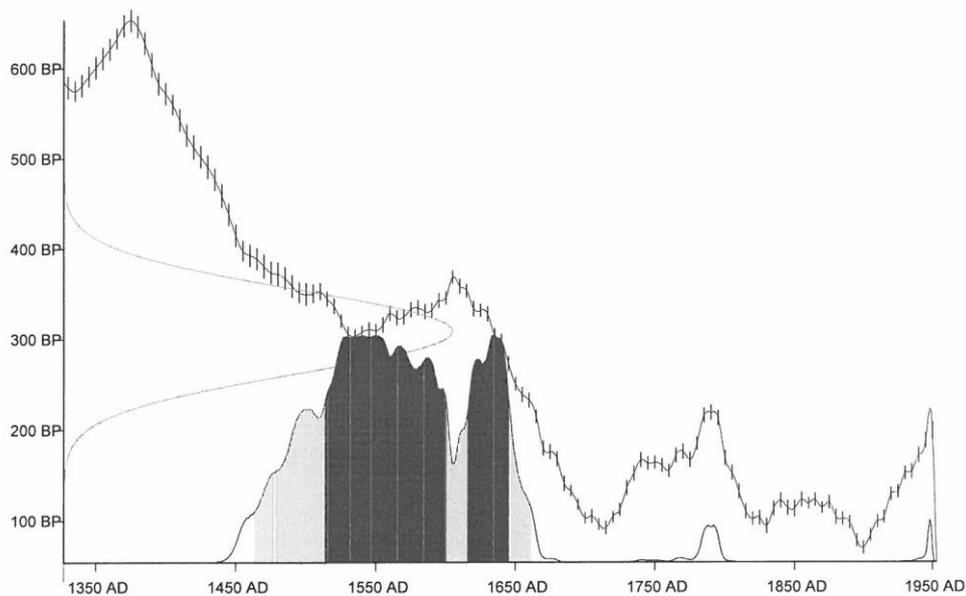
with 95,4 % probability (2 sigma):

1522 AD - 1573 AD	7,7%
1585 AD - 1588 AD	0,2%
1629 AD - 1688 AD	38,5%
1729 AD - 1809 AD	37,9%
1925 AD - 1950 AD	11,1%

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

Sample: St-Michel 12/06-4

Erl-10370



The radiometric age was measured as 309 ± 46 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervals:

with 68,3 % probability (1 sigma):

1514 AD - 1600 AD	51,2%
1616 AD - 1645 AD	17,1%

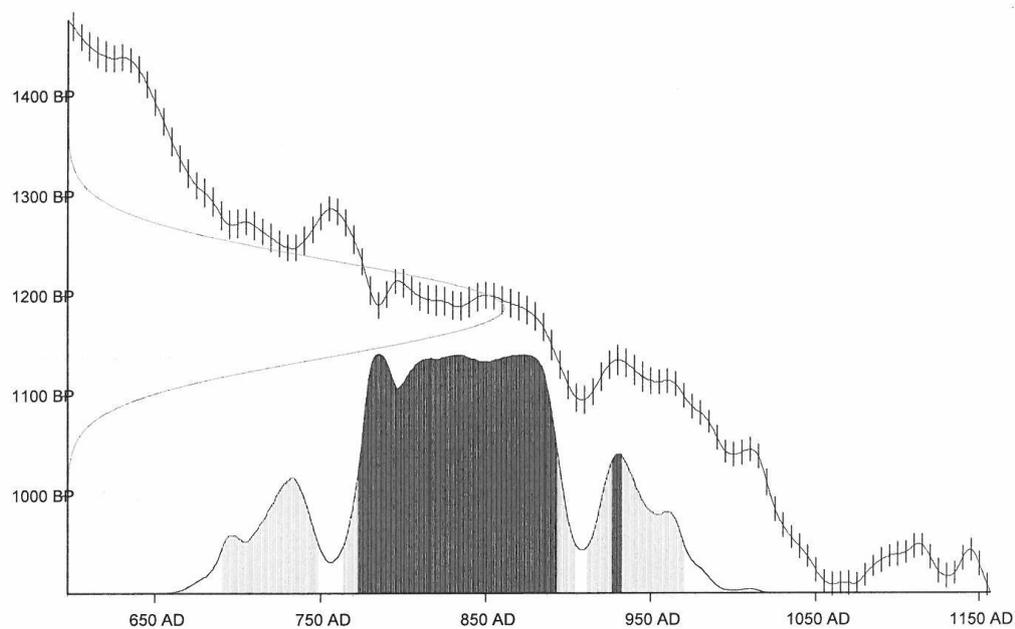
with 95,4 % probability (2 sigma):

1464 AD - 1661 AD	95,4%
-------------------	-------

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

Sample: St-Michel 12/06-1

Erl-10367



The radiometric age was measured as 1188 ± 48 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervals:

with 68,3 % probability (1 sigma):

773 AD - 893 AD	66,6%
927 AD - 932 AD	1,7%

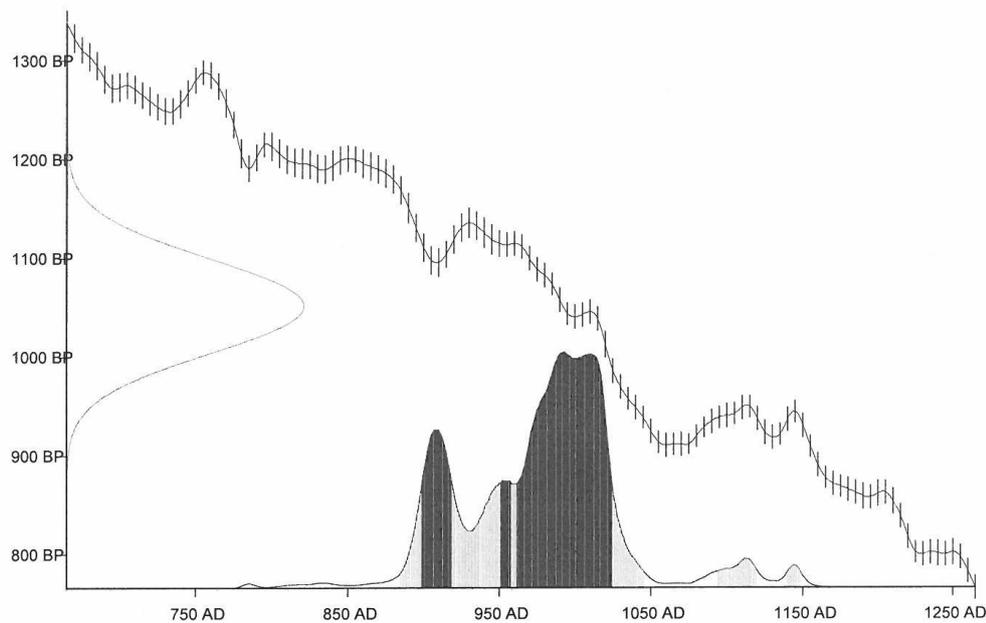
with 95,4 % probability (2 sigma):

691 AD - 748 AD	11,0%
764 AD - 904 AD	71,0%
912 AD - 970 AD	13,5%

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

Sample: St-Michel 12/06-3

Erl-10369



The radiometric age was measured as 1052 ± 48 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervalls:

with 68,3 % probability (1 sigma):

899 AD - 918 AD	11,8%
951 AD - 957 AD	2,8%
962 AD - 1024 AD	53,7%

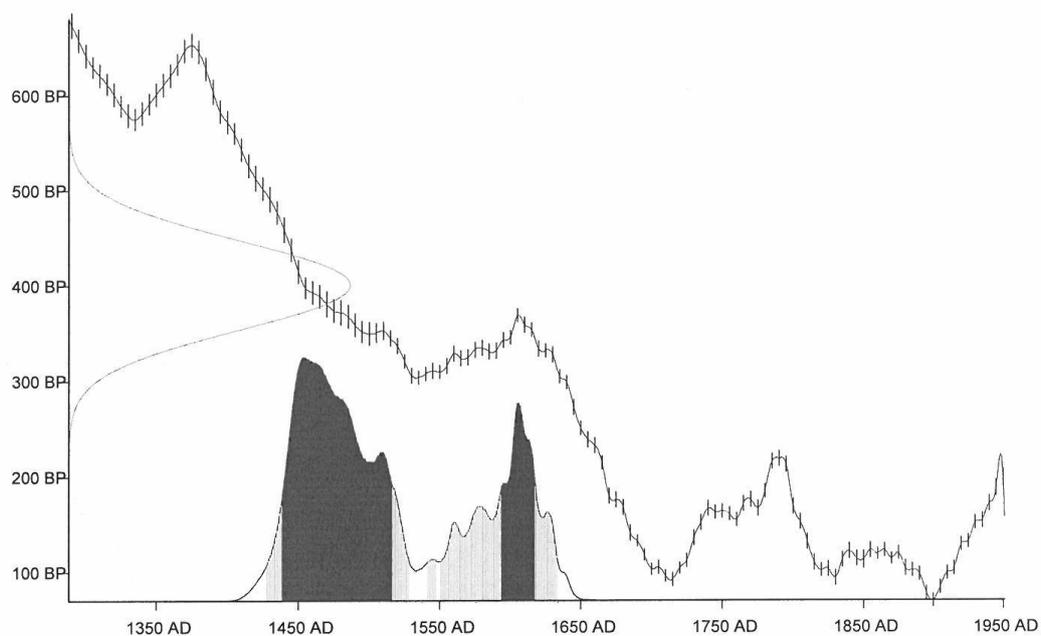
with 95,4 % probability (2 sigma):

885 AD - 1045 AD	92,1%
1094 AD - 1119 AD	2,5%
1140 AD - 1148 AD	0,7%

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

Sample: St-Michel 12/06-2

Erl-10368



The radiometric age was measured as 401 ± 47 radiocarbon years.

This corresponds to a calibrated age in the following intervals:

with 68,3 % probability (1 sigma):

1439 AD - 1516 AD	54,7%
1594 AD - 1617 AD	13,6%

with 95,4 % probability (2 sigma):

1428 AD - 1528 AD	62,5%
1542 AD - 1547 AD	0,8%
1551 AD - 1633 AD	32,1%

Calibration data from: Reimer et al., IntCal04 Terrestrial Radiocarbon Age Calibration, 0–26 cal kyr BP, Radiocarbon 46(3), 1029 - 1058

ANNEXE N° XXVI

Tableau de probabilité, méthode Schmitt (2005)

Score				Probabilités a posteriori					Estimation
SSPIA	SSPIB	SSPIC	SSPID	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	>60 ans	
1	1	1	1	0,88	0,09	0,02	0,01	0,00	20-29
1	1	1	2	0,47	0,32	0,13	0,08	0,00	20-49
1	1	2	1	0,83	0,09	0,05	0,04	0,00	20-29
1	1	2	2	0,29	0,21	0,20	0,30	0,00	<60
1	2	1	1	0,42	0,38	0,13	0,06	0,02	20-39
1	2	1	2	0,07	0,39	0,25	0,22	0,08	30-59
1	2	2	1	0,26	0,24	0,21	0,22	0,07	<60
1	2	2	2	0,02	0,13	0,21	0,42	0,22	>40
2	1	1	2	0,23	0,39	0,22	0,16	0,00	20-49
2	1	2	1	0,60	0,16	0,12	0,11	0,00	20-49
2	1	2	2	0,11	0,19	0,27	0,43	0,00	30-59
2	1	1	1	0,73	0,19	0,06	0,02	0,00	20-39
2	2	1	1	0,19	0,41	0,21	0,11	0,08	20-49
2	2	1	2	0,02	0,26	0,24	0,23	0,26	>30
2	2	2	1	0,08	0,18	0,22	0,27	0,26	>30
2	2	2	2	0,00	0,06	0,15	0,31	0,47	>40
1	3	1	1	0,24	0,10	0,32	0,15	0,19	<60
1	3	1	2	0,02	0,05	0,27	0,23	0,44	>40
1	3	2	1	0,07	0,03	0,23	0,25	0,42	>40
1	3	2	2	0,00	0,01	0,12	0,24	0,62	>50
2	3	1	1	0,05	0,06	0,26	0,14	0,49	>40
2	3	1	2	0,00	0,02	0,14	0,13	0,72	>50
2	3	2	1	0,01	0,01	0,12	0,15	0,71	>50
2	3	2	2	0,00	0,00	0,05	0,11	0,84	>60
1	4	1	1	0,00	0,20	0,09	0,28	0,43	>40
1	4	1	2	0,00	0,06	0,05	0,27	0,63	>50
1	4	2	1	0,00	0,04	0,04	0,30	0,62	>50
1	4	2	2	0,00	0,01	0,02	0,24	0,74	>50
2	4	1	1	0,00	0,07	0,05	0,16	0,72	>50
2	4	2	1	0,00	0,01	0,02	0,14	0,83	>60
2	4	1	2	0,00	0,02	0,02	0,12	0,84	>60
2	4	2	2	0,00	0,00	0,01	0,10	0,90	>60

ANNEXE N° XXVII

Résultats des méthodes de diagnose sexuelle et d'estimation de l'âge par individu

T4 :**Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	2	1	NV
Coxal droit	1	1	1	NV

→ 20-29 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	NV	NV

→ plus de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge de l'individu est comprise entre 25 et 29 ans.**T5 :****Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	patho	patho	patho	patho
Coxal droit	1	1	1	1

→20-29ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	4	4
Droite	4	NV

→ plus de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est comprise entre 25 et 29 ans.

T10 :**Méthode Bruzek (2002) :**

	Grande échancre	forme surface auriculaire	arc composé	crispthallica	rapport ischion/pubis
Coxal gauche	H	NV	H	NV	NV
Coxal droit	H	NV	H	NV	NV

→ sexualisation indéterminée avec cette méthode.

Méthode Schmitt (2005) :

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	2	2	NV
Coxal droit	1	1	2	NV

→ ≤ 60 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	4	4

→ plus de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est comprise entre 25 et 60 ans.

T10bis :

	Grande échancre	forme surface auriculaire	arc composé	crispthallica	rapport ischion/pubis
Coxal gauche	H	F	H	H	H
Coxal droit	H	H	H	NV	NV

→ Homme

Méthode Schmitt (2005) :

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	2	1	1	1
Coxal droit	1	2	1	NV

→ 20-29 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	3	NV
Droite	3	4

→ moins de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est comprise entre 20 et ≤ 25 ans.

T11 :**Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :**

	Clavicule	Coxal
Gauche	4	NV
Droite	NV	NV

→ plus de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est ≥ 25 ans.

T12 :**Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	NV	NV	NV	NV
Coxal droit	1	1	1	NV

→ 20-29 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	NV
Droite	NV	NV

→ indéterminé

Résultat : L'estimation de l'âge est d'au minimum 20-29 ans.

T13 :**Méthode Bruzek (2002) :**

	Grande échancre	forme surface auriculaire	arc composé	crispapallica	rapport ischion/pubis
Coxal gauche	H	ind.	H	H	H
Coxal droit	H	ind.	H	H	H

→ Homme

Méthode Schmitt (2005) :

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	1	1	1
Coxal droit	1	1	1	1

→20-29 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	4	4
Droite	4	4

→plus de 25 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est comprise entre 25 et 29 ans.**T14 :****Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :**

	Clavicule	Coxal
Gauche	4	NV
Droite	NV	4

→plus de 25 ans

Méthode Schmitt (2005) :

Il a été effectué des paires de coxaux théoriques.

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	1	1	1
Coxal droit	1	1	1	1

→ 20-29 ans

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	2	1	NV
Coxal droit	patho	patho	patho	patho

→20-39 ans

Résultat : L'estimation de l'âge des individus est comprise entre 20 et 39 ans.

Méthode Bruzek (2002) pour un seul coxal de chaque latéralisation :

	Grande échancrure	forme surface auriculaire	arc composé	crispthallica	rapport ischion/pubis
Coxal gauche	H	F	H	NV	NV
Coxal droit	NV	F	H	NV	NV

→ diagnose sexuelle indéterminée avec cette méthode pour deux coxaux. Rappel : un individu pouvant avoir une coxal avec des critères exclusivement féminins et l'autre avec des critères exclusivement masculins, nous avons préféré nous référer à la méthode DSP plutôt que d'effectuer cette méthode sur la totalité des coxaux.

T16 : BRUZEK**Méthode Bruzek (2002):**

	Grande échancrure	forme surface auriculaire	arc composé	crispthallica	rapport ischion/pubis
Coxal gauche	F	F	F	F	NV
Coxal droit	F	F	F	F	NV

→Femme

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	NV	4

→ plus de 21 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est ≥ 21 ans.

SQL1 :**Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :**

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	NV	4

→ plus de 21 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est ≥ 21 ans.

E2(a) (1 paire) :**Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	2	2	1
Coxal droit	1	1	2	1

→ 20-49 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	NV	4

→ plus de 21 ans, fusion visible

Résultat : L'estimation de l'âge est d'environ 21 ans.

E2(b) (1 paire) :**Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	1	1	1
Coxal droit	1	1	1	NV

→20-29 ans

Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :

	Clavicule	Coxal
Gauche	NV	4
Droite	NV	4

→ plus de 21 ans

Résultat : L'estimation de l'âge est comprise entre 20 et 29 ans.**E2 cox. Isolé :****Méthode Schmitt (2005) :**

	C1	C2	C3	C4
Coxal gauche	1	1	1	NV
Coxal droit	/	/	/	/

→20-29ans

E2 clav. isolée :**Méthode Owings-Webb Suchey (1985) :**

	Clavicule
Gauche	/
Droite	4

→ plus de 25 ans

Résultat DSP :

T13 G	69,78	27,65	216,00	38,86	111,17	161,00	70,80	75,50			0,0021	0,9979	Male
T13D	73,71		213,00	39,31		164,00	70,70	75,45			0,2648	0,7352	ND
T10G							77,94	84,52	40,64	52,15	0,7843	0,2157	ND
T10D							80,79	84,24	39,40	54,86	0,3183	0,6817	ND
T10bis G				45,43	111,40				32,37	60,18	0,1770	0,8230	ND
T10 bis D		25,70		42,06	114,80	154,14	69,02	74,47			0,0338	0,9662	Male
T14d													
T14d				37,95	108,35				35,75	62,53	0,0232	0,9768	Male
T14Bis G				37,62	110,20			75,44	32,71	61,69	0,0205	0,9795	Male
T14bisG										52,54			ND
T5 G													
T5D	69,84			37,96			63,41	67,51	28,49	50,64	0,9826	0,0174	Female
T12G													
T12D				44,29			66,51	70,91	32,06	56,03	0,5060	0,4940	ND
E2g	75,78	21,45	111,75	45,39			98,36	99,15			1,0000	0,0000	Female
E2 d		22,37	110,02	39,02			97,45	95,34			1,0000	0,0000	Female

Résumé

Ce travail de T.E.R porte sur la connaissance de la population inhumée de Saint-Michel à Lescar.

C'est à l'occasion d'une fouille opportune qu'un ensemble cimétériel a été mis au jour par J. Seigne en 1970. Cet ensemble est en lien avec trois structures bâties dont une est identifiée comme étant la chapelle du seigneur du laur. L'édifice religieux est positionné sur les restes d'une *uilla* gallo-romaine. Il est connu comme étant l'une des sept églises de Lescar.

La chronologie de son cimetière montre que la tradition d'inhumation s'est perpétuée sur au moins dix siècles (fin VIII^e siècle à fin XVII^e/debut XVIII^e siècle).

L'étude met en relation les données archivistiques et historiques avec l'étude des pratiques funéraires et l'analyse anthropologique. Cette étude à la volonté de tenter à travers les données issues d'une fouille ancienne de comprendre la chronologie d'occupation du site, l'organisation spatiale, sociale... du cimetière et son lien avec la seigneurie.

Mots clefs : *cimetière, Saint-Michel, inhumation, sépulture, seigneurie du Laur*

